



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi quatre mars à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE, Carole BOULET, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Albert-André PINVILLE, Clément JEAN-ALPHONSE, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Serge SAINTE-ROSE

Membres absents ayant donné procuration :

M. Serge PAIN à M. Albert-André PINVILLE,

Mme Marielle BOCALY à Mme Myriam PINVILLE,

Mme Nathalie HABRAN à M. David JEAN-BAPTISTE EDOUARD,

M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN,

M. Lionel SAINT-PRIX à M. Hervé MENIL

Absent excusé : M. Cédric LASSEGUES

Aentes excusées : Mmes Bénédicte BARDOUX, Laurence LOPEZE,

Aentes : Mmes Stévine CELESTIN, Nathalia GUILLOIS,

Absents : MM. Fred PONCHATEAU, Giovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 17 élus présents, 5 procurations, 4 absents et 3 absents excusés. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Robert RENE-CORAIL est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 - AVIS SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL.**
- 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023.**
- 3 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024.**
- 4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - COMMUNE.**
- 5 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE REGIE AUTONOME PORT DE PLAISANCE POINTE DU BOUT.**
- 6 - CONVENTION DE PORTAGE PARCELLES A207 ET A221 PAR L'EPFL - QUARTIER ANSE MITAN.**
- 7 - ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES.**
- 8 - REGULARISATION DE L'EXTENSION DE LA MAJORATION DES 40% AUX AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE LA COLLECTIVITE ET INSTAURATION DE L'INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS.**
- 9 - PROPOSITION D'UN MODULE ET D'UN ACCOMPAGNEMENT A LA GPEEC PAR LE CDG MARTINIQUE.**
- 10 - COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) : BUDGET A VALIDER.**
- 11 - DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DES TROIS-ILETS.**
- 12 - DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLECTIF DES OUVRIERS.E.S. AGRICOLES ET LEURS AYANTS DROITS EMPOISONNE.E.S. PAR LES PESTICIDES.**
- 13 - REMBOURSEMENT DES FRAIS.**
- 14 - QUESTIONS DIVERSES.**

A 19h 05min, le Maire propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal afin de ne pas trop faire attendre Madame Marie Michèle MOREAU représentant le Conservatoire du littoral, sachant que Mesdames Carole BOULET et Nadia ACCUS-ADAINNE, retardées dans les embouteillages, ne tarderaient pas à arriver. Cette dernière a en effet mis deux heures à arriver, alors que le trajet du Maire, parti un peu plus tôt, a duré 1h30min.

Pendant qu'il procède à l'appel d'autres élus arrivent, ce qui permet d'atteindre le quorum. L'assemblée peut donc déjà délibérer valablement.

Le Maire enchaine sans tarder sur le premier point à l'ordre du jour, à savoir l'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral, pour lequel la ville doit donner un avis.

La commune a en effet reçu de cet établissement public un courrier du 8 janvier 2024 demandant l'avis du Conseil municipal sur l'extension de son périmètre d'intervention qui pourrait, par la suite, aboutir sur une acquisition du Conservatoire auprès des propriétaires concernés.

Après avoir rappelé que des zones du sud (dont l'Ilet à Ramiers et l'Anse Mathurin) sont déjà gérées par cet organisme qui est même propriétaire de certaines d'entre elles, le Maire laisse la parole à Madame MOREAU.

## **1 - AVIS SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL.**

Madame Marie Michelle MOREAU, après avoir remercié ce dernier et salué les membres de l'assemblée, entame sa présentation.

Elle propose d'apporter rapidement des précisions sur la demande du Conservatoire du littoral, qui devraient permettre à l'assemblée de se prononcer, après un petit rappel préalable sur les dispositifs législatifs qui cadrent un peu l'intervention de l'établissement. Savoir ce qu'est un périmètre d'intervention permettra de comprendre exactement de quoi il s'agit, et de connaître le contexte général de la proposition du Conservatoire.

Elle cite l'Ilet à Ramiers qui est déjà un site du Conservatoire, et à l'aide d'une carte, présente le périmètre sur lequel la ville est interrogée. Il s'agit du Morne Charlespied qui fait à peu près 15ha, et qui est classée en N (Naturel) dans le PLU de la commune des Trois-Ilets.

A l'aide de différentes autres cartes, elle fait un focus sur certaines parcelles dont une qui fait une pointe dans la partie urbaine et une autre sur laquelle il y a du bâti.

### Dispositions législatives de l'intervention du Conservatoire du littoral

L'article L322 – 1 du code de l'environnement indique que le Conservatoire du littoral sollicite le Conseil municipal lorsqu'il souhaite intervenir sur un territoire. Cela veut dire qu'il a l'obligation d'avoir l'avis favorable de la commune lorsqu'il souhaite créer un périmètre à l'intérieur duquel il mènerait des actions foncières. L'objectif est d'associer la collectivité à son projet.

Le périmètre d'intervention est celui à l'intérieur duquel la commune a validé le principe que le conservatoire est autorisé à faire de la prospection foncière, à rencontrer les propriétaires et à proposer l'achat de terrains.

C'est une spécificité du Conservatoire du littoral, à la différence par exemple de la SAFER qui est un établissement public qui mène à peu près les mêmes missions, mais sur les terrains agricoles. Cette dernière n'a pas cette obligation de consulter les communes lorsqu'il mène des négociations amiables avec les propriétaires.

Mais il ne faut pas confondre le périmètre d'intervention avec le périmètre de préemption qui sont totalement différents. La préemption est un autre outil qui nécessite aussi obligatoirement l'avis

favorable du Conseil municipal. Mais ce n'est pas ce qui est demandé aujourd'hui. Il s'agit ici de la création d'un périmètre d'intervention tout simplement.

### Contexte Général

Il ne s'agit pas d'une intervention spécifique à la commune des Trois-Ilets, mais d'un grand ensemble forestier qui va des Anses d'Arlet jusqu'aux Trois-Ilets, que le Conservatoire souhaite protéger et acquérir à très long terme (horizon 2050). La commune du Diamant est aussi concernée.

Tout ce territoire présente des enjeux géologiques, car ce périmètre fait partie de la chaîne des volcans de la péninsule du sud-ouest qui abrite quelques 160 espèces autochtones d'arbres qui sont à la fois exceptionnels et qui ont été identifiés par l'Union Nationale de la Conservation de la Nature comme un hot spot de biodiversité.

Cette chaîne volcanique a été reconnue au niveau international comme extrêmement intéressante et il s'avère être nécessaire d'apporter des mesures de protection plus importantes que celles proposées dans le PLU où elle est classée espace N.

Le Conservatoire souhaite aller plus loin avec une protection foncière qu'il réalisera dans tout le secteur de la péninsule du sud-ouest, dans le périmètre entre les Anses d'Arlet et les Trois-Ilets et dans un autre périmètre qui concerne le Diamant qui a déjà donné un avis favorable.

Les motivations sont à la fois la continuité paysagère et écologique avec des sites déjà protégés, et la continuité paysagère et écologique avec les autres sites sur lesquels il souhaite intervenir dans les autres communes, notamment les Anses d'Arlet.

Par ailleurs, dans le cadre de cette protection, il est tout à fait envisagé que le conservatoire réalise un certain nombre d'aménagements liés à l'accueil du public, qui se concrétisent souvent par la réalisation de cheminements, de sentiers de randonnée que la plupart du temps on trouve déjà directement sur ces sites.

A l'issue de ce résumé des motivations du Conservatoire pour la protection de ce périmètre, Madame MOREAU invite l'assemblée à poser ses questions.

### Questions / réponses

Le Maire Madame MOREAU remercie et laisse la parole à Monsieur Albert André PINVILLE.

Monsieur PINVILLE demande si le Conservatoire connaît les propriétaires des terrains situés sur les Trois-Ilets et ce qu'il entend faire sur cette partie. Par ailleurs, il a été question de protection mais il (Monsieur PINVILLE) estime qu'il y a une à faire, c'est celle des Martiniquais qui y sont peut-être et qui n'ont aujourd'hui que très peu de terres. Il aurait souhaité que l'on puisse protéger les martiniquais et les martiniquaises afin qu'ils ne soient pas comme les palestiniens qui n'ont plus de terres et qui doivent se battre.

Madame MOREAU répond à la première question par l'affirmative, à savoir que le Conservatoire a accès à une base de données qui permet d'avoir l'identité des propriétaires. Sur le coup elle ne peut pas dire le nombre de propriétaires, mais sept parcelles appartenant à des propriétaires privés sont concernées, et elle rassure Monsieur PINVILLE sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une démarche d'expropriation.

Le périmètre d'intervention est un périmètre à l'intérieur duquel ils sont autorisés à aller voir les propriétaires et leur proposer le rachat de leur terrain. S'ils veulent vendre au conservatoire ils le font, s'ils ne veulent pas ils ne le font pas et cela s'arrête là. Il ne faut pas confondre avec une expropriation ou une préemption.

La deuxième question, à savoir ce qu'ils souhaitent faire des terrains, leur est souvent posée. Et parfois leur réponse est qu'ils souhaitent les maintenir en l'état. Le site restera comme il est aujourd'hui. Il existe déjà une brigade de l'environnement qui assure la surveillance et la protection de leurs sites. Elle aura pour mission de veiller à ce qu'il n'y ait pas de tentative d'occupation illégale des terrains préservés. Parfois le Conservatoire peut proposer, lorsque cela est pertinent, des sentiers découvertes sur ces territoires-là. Et c'est à peu près tout.

Le Conservatoire possède sur l'île de grands ensembles très connus, très fréquentés par le public, tels que :

- le Morne Larcher qui est en grande partie en espace naturel préservé par le conservatoire du littoral et qui fait l'objet de nombreuses randonnées.
- Le Domaine du Grand Macabou, entre le Vauclin et le Marin, ancienne propriété de la famille Rothschild qui, grâce à la mobilisation d'associations de protections de l'environnement qui luttaient contre l'urbanisation et la réalisation d'un projet hôtelier, a été acheté par le Conservatoire qui a pu conserver cet espace naturel de 113 ha accessible à tous aujourd'hui. Il faut préciser les sites du conservatoire sont du domaine public. Ils sont inaliénables. On ne peut pas les acheter ni les revendre, et leur accès est libre et gratuit. C'est ça le principe du Conservatoire du littoral.
- La caravelle. La réserve naturelle qui est gérée par le Parc est une propriété du Conservatoire du littoral, accessible donc à tous les martiniquais.
- Le Morne Aca au Marin qui a fait l'objet d'une expropriation de 238 ha exactement. Son accès est libre et gratuit pour tous les martiniquais.

Et il existe encore de nombreux autres exemples tels que les îlets du Robert, le Rocher du Diamant, les Loups-garous qui sont très connus, très fréquentés et qui appartiennent au Conservatoire du littoral.

Monsieur SAINTE-ROSE, en rappelant que l'objet de la consultation est une zone naturelle, donc non constructible et non agricole, demande ce qui nécessite que certaines propriétés, qui sont privées, aient ce label qui ne permettra plus aux propriétaires de les utiliser comme ils le veulent. Des sentiers passeront en effet dessus et des espaces seront réservés. Il y aura même une police particulière. Cela veut donc dire qu'il y aura des observations particulières pour les propriétaires qui, de toutes les façons, ne peuvent pas les défricher puisque c'est une zone N. Il souhaite donc savoir ce que cela entraîne comme contrainte pour les propriétaires sur leurs parcelles.

Madame MOREAU répond que la création d'un périmètre « de préemption » ne crée vraiment aucune contrainte pour le propriétaire. Aujourd'hui le document de référence du Conservatoire c'est le PLU, le zonage. C'est parce qu'il est inscrit dans le PLU que cette zone est naturelle, que le conservatoire s'autorise à solliciter le Conseil municipal pour se rapprocher des propriétaires et leur proposer le rachat.

En imaginant qu'un avis favorable soit donné et que le Conservatoire rencontre les propriétaires, ces derniers lui vendront s'ils le souhaitent et refuseront dans le cas contraire, et cela s'arrête là. Ils sont libres de faire ce qu'ils veulent de leurs terrains. Il n'y a aucune contrainte sur leurs terrains aujourd'hui si ce n'est le classement au PLU.

Le Conservatoire ne peut intervenir sur les terrains que lorsqu'il en devient propriétaire. Ce n'est qu'une fois propriétaire de l'ensemble qu'il peut mettre en place ce gardiennage, ses projets de création de sentiers, une police etc.

Monsieur SAINTE-ROSE revient sur le cas d'expropriation évoqué précédemment et souhaite connaître les éléments qui ont motivé cette option.

Madame MOREAU répond qu'il n'est pas question de solliciter la ville pour une expropriation sur ce dossier. De toute façon, une expropriation, comme une préemption, est obligatoirement soumise à l'avis du Conseil municipal. Et c'est ce dernier qui autorisera ou pas le Conservatoire à créer une zone de préemption ou à mener une procédure d'expropriation.

Toutes les étapes concernant l'intervention du Conservatoire sont soumises à l'avis du conseil municipal, comme le veut l'article L322 – 1 du code de l'environnement qui l'oblige à solliciter systématiquement les communes pour mener toutes les actions qu'il souhaite.

Monsieur SAINTE-ROSE demande confirmation qu'il s'agit ici pour la ville d'autoriser le Conservatoire à négocier avec les propriétaires pour l'acquisition de ces zones.

Madame MOREAU répond par l'affirmative. C'est vrai que ce n'est pas habituel, et c'est la raison pour laquelle cela soulève souvent des interrogations. Mais c'est spécifique au conservatoire. Pourquoi est-ce que le Conservatoire a besoin de demander l'avis des communes ? C'est parce que le législateur l'a prévu ainsi.

Monsieur GALY demande si les prix proposés sont acceptables ou très frustrants pour les propriétaires.

Madame MOREAU admet que cela peut paraître frustrant. Ce sont des prix qui sont fixés par la Direction de l'Immobilier de l'État. Ce sont ceux du marché du foncier naturel et ils sont inférieurs à ceux des terrains agricoles. Et Madame MOREAU rappelle que le conservatoire n'oblige pas les propriétaires à vendre.

Monsieur MENIL, dans la lignée de la question, demande si ce serait autour de 0,20 euros le mètre carré.

Madame MOREAU explique qu'aujourd'hui la Direction de l'Immobilier de l'État a validé un barème de transactions sur les espaces naturels inconstructibles. Pour le conservatoire, les prix varient entre 0,30 € et 0,50 € le mètre carré, alors que pour les terrains agricoles c'est entre 0,50 € et 0,70 € le mètre carré.

(Échanges divers hors micro).

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite revenir sur les deux notions de périmètre d'intervention et de périmètre de préemption, pour faire remarquer que lorsque Madame MOREAU a répondu à Monsieur SAINTE-ROSE, elle a eu l'impression que cette dernière a dit périmètre de préemption au lieu de périmètre d'intervention.

Cela dit elle voudrait savoir « à quel moment est-ce que la procédure, s'il y en a une, d'intérêt public va démarrer. Parce qu'elle dit que là-dedans, en fait, il y a une partie en fait une bonne partie de ce qu'explique Madame MOREAU qui est en fait de l'intérêt public, si elle rejoint ce que dit Monsieur SAINTE-ROSE. À quel moment la procédure elle commence officiellement, puisque que le Conservatoire a déjà tout ce qu'elle a dit là-dedans, c'est-à-dire la police d'intervention... En fait déjà de façon indirecte, le Conservatoire occupe déjà les lieux. Alors à quel moment est-ce que la procédure ... pour faire rentrer dans l'intérêt public démarre ».

Madame MOREAU n'est pas sûre d'avoir tout compris et conçoit que sa langue ait pu fourcher quand elle a parlé de préemption. Il est vrai qu'il y a très longtemps le Conservatoire avait sollicité la ville pour la préemption.

Mais il lui avait semblé que ce n'était peut-être pas le moment, que ce n'était pas pertinent. Du coup, il sollicite aujourd'hui la ville uniquement pour la définition d'un périmètre d'intervention. Ce n'est pas de la préemption. Il n'y a pas de procédure pour la définition du périmètre d'intervention. Il n'y a pas de justificatifs à donner pour l'utilité publique, même si de fait on considère que l'action du Conservatoire du littoral est d'utilité publique. Mais ce n'est pas une procédure.

Cela peut paraître étrange parce que pas commun, mais c'est vraiment spécifique au Conservatoire. La SAFER ne sollicite pas l'avis du Conseil municipal pour acheter des terres naturelles. C'est pour cela que ça peut paraître bizarre. Mais c'est la loi qui veut que le Conservatoire ait obligatoirement l'avis de la commune pour aller voir un propriétaire et négocier avec lui. Cela ne déclenche aucune procédure.

Monsieur Robert RENE-CORAIL, revenant sur la notion de hotspot de la biodiversité mentionnée précédemment, souhaite savoir si une fois acquis le Conservatoire met le terrain sous cloche ou essaie plutôt de le valoriser.

Madame MOREAU répond qu'il y a effectivement deux options. La première est la mise sous cloche, mais ça le Conservatoire ne le fait pas trop, à l'exception de quelques exemples rares comme le Rocher du Diamant, que l'on peut considérer comme étant sous cloche puisque l'accès y est interdit. C'est le cas lorsqu'on estime qu'il y a vraiment un danger pour la biodiversité.

En l'occurrence, le Conservatoire ne pense pas que ce soit le cas pour ce périmètre-là, et souvent essaie de canaliser la fréquentation à travers des sentiers, pour éviter justement que les gens aillent sur les zones un peu plus sensibles.

Et en termes de valorisation, il privilégie une valorisation qui peut être ex-situ, c'est-à-dire hors sur le site, à travers de la documentation. Il a déjà réalisé des ouvrages (que malheureusement Madame MOREAU n'a pas ramenés) pour présenter ses sites, les balades sur le littoral sauvage par exemple, les éléments pas seulement naturels mais aussi patrimoniaux de l'histoire de ses sites.

Donc la valorisation peut se faire à travers des ouvrages, des aménagements légers, des observations, des tables d'orientation, etc. Ce sont vraiment des aménagements légers et réversibles que l'on peut retrouver sur ces espaces naturels. Mais pour ce site, on n'en est pas encore aux projets de valorisation.

Monsieur Robert RENE-CORAIL explique que sa question est plus profonde que cela. Il veut en fait savoir ce que l'on fait des espèces, des richesses botaniques par exemple que l'on découvre et que l'on peut valoriser sous forme de médicaments, de cosmétiques, ce genre de choses. On protège, on met sous cloche ou alors on y voit un véritable potentiel amenant à de la recherche et développement...

Madame MOREAU répond que cela dépasse le cadre d'intervention du conservatoire. Mais si tel pourrait être le cas dans ce périmètre-là, des partenariats pourraient être mis en place avec les instances locales qui peuvent valoriser autrement toutes ces espèces végétales. Mais le conservatoire n'est pas compétent pour ce type de valorisation. Il va plutôt déléguer ces aspects-là à d'autres organismes dont c'est la compétence.

A une intervention hors micro (apparemment M. RENE-CORAIL), elle répond que rien n'est concrètement prévu aujourd'hui. Le Conservatoire connaît le potentiel du site, a tous les éléments géologiques et floristiques, mais effectivement n'a pas imaginé pour l'instant de projet de valorisation de ce type. Cela ne veut pas dire qu'il n'en existe pas ailleurs. Le Conservatoire n'en a peut-être tout simplement pas connaissance.

Monsieur Robert RENE-CORAIL demande quel partenariat pourrait être mis en place avec le Conservatoire si un porteur de projet arrivait et voyait le potentiel que cela représente. Car il y a eu pas mal de classement dernièrement, dont l'Unesco et autres.

Il entend beaucoup parler de tourisme, mais se rappelle qu'il y a une jeune femme qui est venue, lui semble-t-il, parler d'un projet avec Guerlain. Il s'agit donc de valorisation, et se demande s'il n'y aurait pas contradiction si on devait mettre le site sous cloche.

Madame MOREAU rappelle avoir dit qu'il n'y a pas de mise sous cloche systématiquement. Mais il faut qu'il y ait des garde-fous. Elle n'est pas une spécialiste de ces espèces-là. Tout dépend de la demande, c'est-à-dire s'il s'agit de faire des prélèvements, des récoltes ou de l'exploitation in

situ. Une convention de recherche par exemple pourrait être passée, mais en tout cas, un organisme beaucoup plus compétent que le Conservatoire sera toujours associé pour pouvoir travailler avec ce prestataire.

Pour poursuivre sur les autres usages, il arrive parfois qu'il y ait des demandes de pastoralisme sur les terrains du Conservatoire, ou bien d'activités agricoles mais possible sur les terrains forestiers, comme l'apiculture. Et bien le conservatoire a pour habitude d'autoriser de telles activités, et à ce moment une convention d'occupation est passée avec l'apiculteur, ou une convention de pastoralisme avec les personnes qui souhaitent faire de l'élevage, pourvu que ce soit compatible avec le milieu. Cela fait partie des activités qui sont autorisées au-delà du cas évoqué par Monsieur Robert RENE-CORAIL.

Le Maire demande s'il s'agit d'un avis simple ou d'un avis conforme. (Madame MOREAU répond que celui-ci est simple). Il conclut que cela reste donc toujours un avis simple (Madame MOREAU souligne qu'il est souvent respecté).

Le Maire explique alors qu'il y a une grande confusion entre droit de préemption et expropriation dans notre pays. C'est le système français qui le veut comme ça. Quand on parle de droit de préemption il y a certains qui pensent expropriation.

Depuis quelques temps, on entend que les maires n'ont qu'à exproprier. Et on a l'impression qu'exproprier, c'est prendre gratuitement. Et celui qui le dit, sait pertinemment qu'exproprier c'est payer. On ne peut pas exproprier comme ça. Exproprier c'est déjà le prévoir dans un plan local d'urbanisme, sinon c'est impossible.

Le Conservatoire peut exproprier pour cause d'utilité publique, tandis qu'une commune ne peut pas exproprier si ce n'est pas prévu dans son plan local d'urbanisme, parce qu'il faut savoir pourquoi est-ce qu'on va exproprier un propriétaire privé.

Mais il y a certains qui lancent des choses pour faire du buzz. Et comme les journalistes aiment faire passer du buzz, ils rapportent que l'on peut exproprier les gens comme ça du jour au lendemain.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un avis simple, et entend ce qui se passe aujourd'hui quand on parle de préservation des terres martiniquaises. Il l'a dit en Bureau municipal, le seul moyen de préserver les terres martiniquaises c'est le Conservatoire du littoral. Il ne faut pas se faire d'illusions, il n'y en a pas d'autres.

Le Conservatoire souhaite faire l'acquisition des terres à l'horizon 2050, mais on ne l'a jamais vu en libérer pour revendre ou donner la possibilité au propriétaire initial de racheter.

Le seul endroit où cela s'est passé c'est au port de la Réunion où un propriétaire a été exproprié de cent et quelques hectares au profit de l'armée pour l'installation d'une antenne pour la surveillance des sous-marins et autres. Mais il ne s'agissait pas du Conservatoire. Cela a duré plus de 30 ans, et aussi bizarre que cela puisse paraître, le bien a été remis à son propriétaire initial. Ce dernier, qui était en Suisse, l'a revendu pour plus de 100 et quelques millions à la communauté d'Agglo du port de Saint-Denis.

Donc, conserver et préserver les terres martiniquaises, c'est une chose. Mais dans le cas présent tous les propriétaires sont morts, sauf Madame VANDERBOSSCHE sur la plus grande parcelle. Ils ont laissé des héritiers, dont les LARCHER par exemple, qui sont dans l'indivision.

La zone a été classée naturelle parce qu'elle est boisée et pentue, mais aussi parce qu'elle entre dans le cadre du SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer) qui rend impossible le classement de ces terrains.

Une question avait déjà été posée par le Conservatoire au Conseil municipal concernant le terrain de Madame VANDERBOSSCHE. La ville y avait donné un avis favorable pour la partie boisée, et un avis défavorable pour toute la partie non boisée.

Pour ce qui est des autres parcelles (LARCHER et autres), dans le cadre du classement en zone constructible, étant donné le SMVM et les pentes à plus de 40%, elles ne seront jamais classées constructibles. Il ne faut pas se faire d'illusions. Et même la révision à venir du SMVM ne permettra pas de le faire. Il faudra arriver à expliquer cela aux héritiers.

On parle de préservation, mais celui qui hérite d'un terrain plat peut vendre. Et le Maire ne peut pas dire de vendre à quelqu'un qui habite le pays depuis une dizaine ou une vingtaine d'années, ou bien qui a des antécédents de la Martinique ou autre... C'est impossible.

Mais on fait croire qu'un Maire peut refuser un permis de construire parce que la personne habite la Martinique depuis très peu de temps. C'est ce qui est dans l'air du temps. Donc il faut que les élus soient bien informés de ce qui se dit, de ce qui se passe avec les hommes et femmes parfois politiques de ce pays.

Le Maire rappelle avoir parlé du Conservatoire comme seul moyen de préserver la terre martiniquaise, mais dans le cas où demain la Martinique deviendrait indépendante, elle pourrait faire ses propres lois. Le Conservatoire deviendrait Conservatoire martiniquais, et il déciderait de libérer des terres pour que les sans terre puissent en avoir.

Le Maire dit préférer sourire dans ce cadre-là. C'est le dilemme auquel le peuple martiniquais est confronté. Ce n'est Gaza ici, même si on donne en ce moment l'impression d'y être.

Le Maire revient ensuite sur le problème du PLU. Madame VANDERBOSSCHE a sollicité à maintes et maintes reprises la municipalité pour qu'une partie de son terrain soit déclassée. Et la ville utilise effectivement le SAR et le SMVR pour dire que ce n'est pas possible.

Mais demain, il risque de se passer ce qui s'est passé pour le quartier La Pointe. Lorsque la ville y a voulu déclasser une partie des terrains pour les familles HAUSTANT et PINVILLE, on lui a opposé la Charte du Parc Naturel qui a été mise en place par Messieurs Olga DELBOIS et NOZELLE. Ce n'était donc pas à cause du refus de l'Etat ni du projet de marina etc. mais bien à cause de la Charte du Parc Naturel qui prévoyait que cette zone ne soit pas constructible.

Tout cela pour dire que de la même manière qu'il y a eu cette charte au quartier La Pointe, avec le périmètre d'intervention (pas de préemption), les services de l'Etat pourront demain rappeler à la ville qu'elle a donné un avis favorable pour sa mise en place.

C'est la raison pour laquelle la municipalité avait décidé à l'époque de sortir du dispositif la partie non boisée du terrain de Madame VANDERBOSSCHE, même si le SAR et le SMVM s'opposent à toute possibilité de déclassement quel qu'il soit à cet endroit-là, malgré les larges sollicitations des propriétaires.

Les autres propriétaires LARCHER habitent plus tous aux Anses d'Arlet. Il était facile, en s'appuyant sur la déclivité du sol, de leur expliquer que ni le SAR ni le SMVM ne permettrait effectivement que ce terrain soit déclassé. Peut-être que cela pourrait se faire un jour. On ne peut pas prévoir l'avenir, mais il y a la pente.

Le Maire propose donc de libérer Madame MAOREAU afin que le Conseil municipal puisse débattre. Mais il préfère lui dire que la ville avait été bloquée en 1993 par la Charte du Parc Naturel Régional qui avait été mise en place peut-être un ou deux ans avant.

Il faut que tout le monde soit bien informé de ce qui peut arriver demain. Donc politiquement, préserver la terre martiniquaise, c'est le Conservatoire du littoral. Il ne faut pas chercher à savoir s'il y a d'autres solutions car il n'y en a pas. Sinon soit la CTM est propriétaire, soit la commune est propriétaire. Mais le problème est qu'on n'est pas à l'abri que des élus de la CTM changent d'avis et

vendent, que la municipalité change et vende, que la personne qui sera là quelle qu'elle soit change d'avis et vende. On n'est donc pas non plus à l'abri qu'une collectivité soit propriétaire. Il ne faut pas avoir cette vision.

Madame MOREAU remercie le Maire d'avoir complété son exposé et approuve ses propos, à savoir que le conservatoire a vraiment été créé pour cette mission de préservation, d'où l'intérêt de lui faire confiance sur sa mission.

Le Maire répond que la mission du Conservatoire est noble. Son point de vue sur la question est connu. Il est pour leurs acquisitions à Sainte-Anne, dans le nord, particulièrement à Morne Campagne et compagnie, aux Anses d'Alet et au Diamant.

Maintenant on sait à qui appartenaient les propriétés, c'est pourquoi il est toujours partisan de donner un avis favorable pour que le Conservatoire puisse même les acquérir en votant la subvention pour cela. Il n'y a pas de problème à ce niveau-là.

Mais le Conservatoire est dans son rôle. Il faut que les élus soient conscients du devenir d'un terrain qui est définitivement pris à ce moment-là. C'est classé définitivement.

C'est comme pour les terrains en ZNIEFF, on peut en être propriétaire, mais le problème c'est qu'on ne peut rien y faire. Mais ça ne voudrait pas dire que dans quelques années cela ne puisse pas changer. Mais c'est très très rare.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions et propose de remercier Madame MOREAU, afin que le Conseil municipal puisse débattre de la question et transmettre par la suite son avis au Conservatoire.

Madame MOREAU remercie et salue l'assemblée.

Après le départ de cette dernière, le Maire, en utilisant l'écran, fait le point sur la situation des différentes parcelles (terrains en indivision, zone naturelle, zones déboisées, zones constructibles etc.) de la zone.

Il interroge ensuite les membres du Conseil municipal sur l'avis qu'ils pensent donner.

Monsieur SAINTE-ROSE, compte tenu de ce qui a été dit (classement SAR, SMVM etc.), tire la conclusion que cette zone est hyper protégée, et demande si elle contient une ZNIEFF et si c'est une zone de submersion. Après que le Maire ait répondu par la négative, il répète que la zone est hyper protégée et ajoute qu'en terme d'utilisation rien ne sera autorisé (construction, défrichement ...).

Il comprend que le Conservatoire du littoral ait envie d'avoir un espace qu'il souhaiterait aménager et utiliser. Mais en leur donnant l'autorisation d'aller négocier avec les propriétaires, les services de l'État ne manqueront pas systématiquement de dire à la ville ou à quiconque essaiera de faire quoi que ce soit, que la ville a fait le choix de ce classement. Et ils l'imposeront sur tous les périmètres sur lesquels la ville interviendra en termes d'aménagement.

Maintenant la terre restera toujours martiniquaise. Le Conservatoire du littoral est un petit peu martiniquais, mais c'est le ministère de là-bas qui le fait. Cela aurait été un terrain qui serait vraiment dans l'indivision, notamment sur les 1 ha ...

(Il s'en suit des échanges hors micro inaudibles au cours desquels le Maire fait le point sur la situation des parcelles, notamment par rapport au projet de périmètre d'intervention).

Monsieur René GALY dit bien aimer ce système d'avis que l'administration demande aux collectivités, pense que c'est de la pure courtoisie car quel que soit l'avis que rendra la ville, cela ne changera rien.

Le Maire répond que c'est la raison pour laquelle il a demandé à Madame MOREAU s'il s'agit d'un avis conforme ou d'un avis simple. Un avis simple reste un avis. Un avis est un avis. Et quand elle dit que le Conservatoire ne peut pas exproprier, cet organisme est un organisme de l'État qui peut seul déclarer que ce lieu est d'utilité publique.

Il y aura un arrêté préfectoral qui demandera que ce terrain soit d'utilité publique, parce qu'il y a dessus des anolis rouges etc. Cela devient donc un intérêt public de les préserver. À ce moment-là effectivement il demande un avis à la collectivité en disant "Mais quel est celui qui ne va pas préserver l'anoli rouge, l'anoli ceci qu'on n'a jamais vu, qui n'existe nulle part de par le monde...".

Le Conseil municipal donnera à ce moment un avis favorable comme l'a fait le Diamant, parce qu'il faut préserver l'anoli rouge. Après ce sera d'utilité publique et le préfet prendra un arrêté d'utilité publique. On passera ensuite à l'expropriation. Les services fiscaux vont évaluer le terrain. En fonction de la topographie, ils vont évaluer le m<sup>2</sup>. Le prix du m<sup>2</sup> variera sur le terrain selon que l'on soit sur une partie plane, ou pentue etc. Et à la fin, le prix retenu sera une moyenne des différentes évaluations faites. C'est comme cela que ça se passe.

Le Maire rappelle que la ville avait déjà donné un avis dont l'objectif était de soustraire du dispositif certaines zones qu'il indique sur la carte à l'écran.

L'avis favorable n'a été donné quasiment que sur une partie du terrain de Madame VANDERBOSSCHE.

A une intervention hors micro, le Maire répond qu'il ne sait pas pourquoi ils reviennent sur ce que la ville avait donné à l'époque. Mais ça remonte.

A une nouvelle intervention hors micro, il dit que la première fois c'était une demande de préemption. Ils avaient la volonté de préempter. Aujourd'hui, il s'agit d'intervenir. C'est plus faible.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA dit que pour conclure après que tout le monde ait été entendu, mais pour que ce soit clair pour elle, elle demande confirmation de sa compréhension du sujet qui est la suivante. « La stratégie du conservatoire du littoral c'est de demander un avis favorable, puis de proposer à la ville d'avoir un périmètre d'intervention. Ce périmètre d'intervention leur permettra certainement d'avoir... de pouvoir faire un droit de préemption, après quoi ils vont faire la démarche de rentrer dans l'utilité publique, et après ils vont faire l'acquisition et ils pourront faire ce qu'ils veulent ».

Le Maire (rire) répond qu'il ne sait pas dans combien de temps. Cela peut être effectivement ce que dit Madame DOMERGE MAIKOOUVA. C'est une démarche préalable et après ça va crescendo.

S'ils avaient fait la même chose par exemple sur les terrains PINVILLE et HAUSTANT à l'époque, ils n'auraient même pas pu morceler. Ça a été la charte du Parc.

S'adressant à Monsieur PINVILLE, il lui pose la question de sa vision de la préservation des terres martiniquaises.

Monsieur Albert André PINVILLE dit préserver la terre martiniquaise pour les martiniquais, puis revenant sur les propos précédemment tenus par le Maire, il dit qu'il ne faut pas aller à l'indépendance pour pouvoir décider de ce que l'on souhaite faire sur la terre martiniquaise.

En Kanakie par exemple, Nouvelle-Calédonie pour certains, les Kanaks décident de ce qu'ils font de la terre Kanake. Donc ça veut dire que, et c'est un autre débat, si on va vers une plus large autonomie avec un certain nombre de moyens, on pourra décider ce qu'on souhaite faire sur la terre martiniquaise. Il ne souhaite pas, dans cette période où il faut faire un certain nombre de choses, que les martiniquais se retrouvent dans des cages d'escalier d'immeubles.

Aujourd'hui, chacun doit avoir un bout de terrain pour pouvoir planter et ne pas aller dans les centres commerciaux de qui on sait.

L'autre point est qu'il aime bien entendre des organismes qui ont saccagé leur propre pays, notamment en France, venir donner des leçons ici.

C'est dans ce sens qu'il parlait de terre martiniquaise.

Le Maire répond aller dans le même sens. Mais, on se retrouve aujourd'hui dans une situation avec des lois françaises. Ce serait déjà bien que les propriétaires prennent conscience qu'il y a des terres et que l'on peut s'auto-suffire ne serait-ce qu'en partie en alimentation. Mais ces derniers, au contraire, fuient. Ils ont tous des ongles avec du « cutex » (rires et échanges hors micro, dans l'humour).

Le Maire propose donc de maintenir ce que la ville avait déjà dit à l'époque, à savoir qu'on ne peut pas mettre sous cloche la totalité des propriétés, ne serait-ce que déjà celle de Madame VANDERBOSSCHE. Mais les autres petits propriétaires, il propose un avis défavorable même s'ils sont en zone naturelle aujourd'hui et qu'ils ne pourront de toutes façons pas construire. On ne sait pas ce qui peut se passer demain, dans 20 ans, dans 30 ans. On ne sait pas s'ils feront ou pas leurs successions.

Le Maire préconise donc de limiter la protection sur la propriété de Madame VANDERBOSSCHE. C'est une institution française aujourd'hui, qui peut évoluer demain dans le cadre de la constitution, de l'autonomie, de ceci et de cela.

Il n'est pas exclu non plus que la personne puisse décider de vendre toute sa propriété à quelqu'un, même si c'est protégé, parce qu'il y a des gens qui achètent des terres aujourd'hui à un prix qui n'est pas le prix véritablement, en espérant... Il ne faut pas se faire d'illusions. Dans toute la Martinique il y a ce genre d'acquisition hors notaire. Devant notaire c'est le prix qu'ils ne peuvent pas et hors notaire ils achètent.

A une intervention hors micro, le Maire répond qu'avant, à un certain moment, le notaire écrivait sur les anciens titres de propriété que la transaction a eu lieu en dehors de leur officine. Il ne recevait pas l'argent, mais le vendeur disait avoir été payé. Il présentait un reçu comme quoi il a reçu l'argent. Donc le notaire écrivait, pour se dégager, que la transaction a eu lieu en dehors de son officine. Donc il y a des titres comme cela. C'est impossible aujourd'hui, mais cela l'était il y a quelques années.

Les élus échangent ensuite sur la décision à prendre sur la proportion de terre à préserver, notamment la proposition du Maire de préserver tout ce qui est de moins d'un ha, et concernant les 11 ha de donner un avis pour que 50 % (6ha sur 11) soit mis en protection, c'est-à-dire naturels, même si c'est classé N aujourd'hui. Mais c'est classé N du fait du SMVM et du SAR, et pas du fait de la pente, parce qu'il n'y en a pas (sur le terrain de Madame VANDERBOSSCHE), contrairement à l'autre côté.

Au cours de ces échanges, le Maire rappelle que c'est la commune qui donne un avis favorable pour que le Conservatoire entre en négociation avec le propriétaire qui peut refuser. Le Conservatoire peut dire oui ou non. On ne connaît pas la suite.

Maintenant, tout ce qui est bord de mer doit être protégé pour éviter ce qu'on connaît dans le monde entier. Les gens veulent construire le plus proche possible de la mer. Si cette inscription préserve une surface de 6 ha, soit la moitié du terrain de Madame VANDERBOSSCHE à partir de la mer, il reste quand même l'autre moitié qui pourrait un jour être déclassée. C'est pour ne pas mettre tout le reste de sa propriété sous cloche.

Le Maire propose donc une protection de 6 ha à partir de la mer, mais insiste sur le fait que le terrain de Madame VANDERBOSSCHE est plat et que la seule partie pentue se situe du côté où se trouvent les autres propriétaires privés.

Le maire met donc aux voix la protection, à partir de la mer, d'une partie du terrain. Celle-ci est votée à l'unanimité des présents.

Donc la protection commencera à partir de la mer, et ne concernera pas la totalité des propriétés. Le reste des propriétés reste tels quels.

## **2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023.**

Les PV des conseils municipaux du 21 décembre 2023 et du 18 janvier 2024 avaient été adressés aux élus.

Pour se les remettre en mémoire, le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

A l'issue de rappel, Monsieur MENIL porte une observation sur la forme. A la page 37, il est écrit que les domaines permettent une marge de 10 %. Il précise que ce n'est pas permettent mais admettent.

En l'absence d'autres observations, le Maire met aux voix le PV du 21 décembre 2023, qui est voté à l'unanimité moins une abstention (absent lors de ce Conseil).

## **3 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024.**

Le Maire rappelle que le Conseil avait reçu Monsieur PINTO. Le PV a essayé de reprendre un peu ce qu'a dit tout le monde. Cela été long, mais c'est pour l'histoire. Si des problèmes de terre se posent en 2050, ils pourront trouver ce PV (rire). C'est à l'histoire de Trois-Ilets.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande confirmation que l'on parlait bien du procès-verbal du Conseil municipal extraordinaire du jeudi 18 janvier 2024, et pose la question de savoir pourquoi est-ce que le terme extraordinaire a été employé. Ce conseil était comme tous autres, sauf qu'il y avait Monsieur PINTO qui avait été invité pour intervenir 30 minutes et qui est intervenu pendant 2h30.

Madame ALTIUS explique qu'au départ c'était un Conseil municipal extraordinaire dans la mesure où seul le point Beaufond était à l'ordre du jour. Les autres points ont été ajoutés par la suite (Madame DOMERGE MAIKOOUVA la remercie).

Le Maire confirme que des points s'ajoutent parfois au dernier moment, puis fait lecture de l'ordre du jour de Conseil municipal du 18 janvier 2024.

En l'absence d'observations, il met aux voix le PV qui est voté à la majorité moins de deux abstentions (absents lors du conseil).

## **4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - COMMUNE.**

Le Maire propose de ne pas relire ce soir le contexte national et international et demande à Monsieur LOF d'essayer d'être concis en termes d'orientation budgétaire 2024 pour ce qui concerne la commune.

Monsieur LOF, après avoir salué l'assemblée, procède à la présentation du rapport en commençant par la section de fonctionnement.

## **Section fonctionnement**

Pour la section fonctionnement, sur les cinq dernières années la ville dégage en moyenne entre 800 000 € et 1,2 million d'euros en 2023. Cet excédent sert à financer ses projets d'équipements.

### **Principales recettes de fonctionnement**

Les recettes fiscales sont de deux types, les recettes fiscales indirectes qui représente 1/3 des ressources, et les recettes fiscales directes.

La fiscalité indirecte est principalement composée de l'octroi de mer qui a nettement augmenté entre 2019 et 2023, avec une petite pause en 2020 en raison de la pandémie, et une autre en 2022 en raison du conflit en Ukraine. Il s'établit à 5 145 000 € en 2023.

La base de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et non bâtie évolue très favorablement sur les cinq dernières, notamment depuis 2022 et 2023, alors que les taux d'imposition restent constants.

Il est à noter qu'à partir de 2021, avec la réforme sur la taxe d'habitation, la commune bénéficie du versement de la part départementale du taux d'imposition de la taxe foncière bâtie. Mais le taux de la commune reste identique, à 21,77%, alors qu'avec le versement, l'imposition pour les administrés est de 41,26.

L'évolution favorable des bases a eu un effet très favorable en 2023 sur les produits des impôts directs qui ont atteint 3 108 000 €, soit plus 7,71%.

### **La dotation globale de fonctionnement**

La dotation globale de fonctionnement est le 2ème poste de recettes le plus important. Elle a atteint 1 337 000 € en 2023, soit une augmentation de plus de 38% par rapport à 2022 essentiellement due au versement de la dotation définitive de l'article 14 de la loi de finances 2022, aux mesures d'aide aux collectivités pour contrer l'inflation et à la prise en charge de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

### **La dotation d'aménagement des communes d'outre-mer**

La dotation d'aménagement des communes d'outre-mer a connu une évolution très favorable après une baisse en 2022, pour atteindre 899 000 € en 2023, ce qui est un niveau très satisfaisant.

## **Dépenses de fonctionnement**

### **Les charges à caractère général**

Les charges à caractère général sont le deuxième poste de dépenses de la commune. Après une baisse en 2020, elles connaissent une augmentation non négligeable, plus 20% pour la période 2019-2023, et augmentent de 858 000 € et des poussières sur l'exercice 2023.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- La ville a profité d'une augmentation des recettes pour réaliser des opérations, notamment l'enlèvement des BHU pour lequel un marché de 195 000 € subventionné à hauteur de 121 000 € a été passé.
- La hausse des prestations d'accueil de la FOL notamment les augmentations des capacités d'accueil pour les enfants en extra-scolaire et en scolaire.

- Les arriérés des droits des sols pour la période 2016-2022 à hauteur de 170 784,50 euros. L'Espace Sud avait titré très tardivement ces périodes. Et l'exercice 2023 a supporté 6 années d'un coup. Cela devrait revenir à la baisse en 2024.
- Un petit arriéré de taxes foncières, la reprise des activités postpandémie et les fêtes, tout cela pour 150 000 euros.

En dehors de ces éléments, les autres postes des charges à caractère général ont connu une augmentation qui s'est plutôt stabilisée à plus 2,06%.

#### Les charges de personnel

Les charges de personnel sont le poste le plus important de dépenses dans la section de fonctionnement. Elles augmentent de façon continue entre 2019 et 2022, avec une pointe de 7,55% en 2022. C'était la fameuse revalorisation du point d'indice. Mais l'essentiel de cette augmentation, est dû au GVT (glissement, vieillesse, technicité), qui fait qu'avec l'ancienneté des agents, la charge salariale augmente.

Le nombre d'agents de la commune au niveau du CCAS et de la Caisse des Ecoles est quasiment stable sur la période, voire légèrement en diminution, alors qu'il est en une légère augmentation pour la commune. Mais de manière globale, ce nombre est plutôt stable sur le périmètre de la commune et de ses satellites.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Epargne de la ville

La section de fonctionnement génère une épargne. Il y a trois niveaux d'épargne qui sont l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

L'épargne brute sert à payer les intérêts et le capital de la dette, alors que l'épargne nette sert à payer le capital.

En 2023, la ville dégage une épargne nette de 461 000 € (quasiment le double), en très forte augmentation par rapport à 2022 €.

#### Dépenses et recettes d'investissement

Les recettes et les dépenses d'investissement ne sont pas aussi cycliques que celles la section de fonctionnement, et dépendent de l'avancée des opérations d'équipement.

En 2023, la ville ressort un déficit de 1,5 millions lié :

- d'une part à la forte avancée des opérations d'investissement de la ville (aménagement de l'avenue de la RD7, signalétique touristique et équipement multi-activité),
- et d'autre part au retard d'encaissement des subventions, en raison du bug informatique et aux difficultés de mise en place du service de dématérialisation des remontées de dépenses à la CTM. La ville a perçu un peu moins de 10% des 4,8 millions de subventions prévues, soit 451 000 euros. D'où le déficit sur la section d'investissement. Mais ces recettes seront très certainement perçues au cours de l'exercice 2024.

#### Ratio des dépenses d'équipement

Le ratio des dépenses d'équipement permet de mesurer la politique de la ville en termes d'équipement. Entre 2019 et 2023, en dehors de la période de pandémie où il y a eu une baisse, il a fortement augmenté, notamment en 2023, en raison de la clôture de la période de subventions qui a accéléré le mouvement.

## Endettement de la ville

La commune emprunte pour faire ses opérations d'investissement. Elle avait budgété en 2023 un emprunt de 3 millions qui a été débloqué. Donc, le ratio de désendettement a fortement augmenté par rapport à ce qu'il était avant. Mais il reste tout de même largement en deçà des critères maximums acceptés par les prêteurs. Elle est à 5 ans et demi pour une limite de 9 ans en général.

Parallèlement, une ligne de trésorerie qui avait été accordée à hauteur de 2 millions a été tirée à hauteur de 1,7 millions. Celle-ci sert à pallier le délai de recouvrement des subventions. Cette ligne de trésorerie ne figure pas au budget.

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### Section de fonctionnement

Pour le budget 2024, les propositions d'orientation sont :

- la stabilisation des dépenses de fonctionnement pour maintenir, voire dégager, plus de capacités d'autofinancement,
- le maintien des taux d'imposition, pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les administrés
- et la poursuite des investissements communaux pour l'amélioration du cadre de vie.

Les 41,26% de taux communaux proposés comprennent la part communale, mais le taux de la commune reste identique que ce soit pour le foncier bâti ou pour le foncier non bâti.

Depuis 2021, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes. Et le nouveau schéma de financement prévoit le versement de la part départementale après application de coefficients correcteurs.

### Section d'investissement

Le programme des investissements, correspondant aux gros projets de la ville des Trois-Îlets, est réalisé sur plusieurs années.

Les orientations budgétaires pour 2024 permettent la poursuite et l'achèvement des équipements et des travaux entrepris, notamment :

- l'opération de signalétique touristique qui est quasiment terminée,
- la mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur la voie publique et le port de plaisance,
- l'aménagement de l'avenue impératrice Joséphine qui se termine,
- la construction de l'équipement multi activités qui va continuer après les études qui ont été réalisées en raison des problèmes de remontée d'eau,
- la réalisation d'un local d'avitaillage,
- la voirie communale du quartier La Plaine,
- les routes,
- la construction de la voie René Dantin,
- l'aménagement d'un espace de loisirs à la Ferme,
- et des travaux divers poursuivis en régie municipale,

Des études sont aussi menées et vont continuer pour :

- la construction d'un plateau scolaire pour les deux écoles,
- les EAT,
- les espaces d'aménagement touristique à la Pointe du Bout, Anse Mitan et Anse à l'Ane,
- la reconversion du centre-bourg avec le site de l'hôpital et la place Gabriel HAYOT,
- et la réalisation d'une étude pour la zone de mouillage organisée.

Une vigilance sera portée afin d'atteindre l'objectif d'une montée en gamme des équipements municipaux. En conclusion, les finances de la collectivité doivent être gérées avec la plus grande rigueur.

De nombreuses actions ont été engagées (renégociation des contrats, optimisation des dépenses, maîtrise de la masse salariale) afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant une bonne qualité de service à la population et en poursuivant les travaux conformément au programme établi.

La bonne gestion financière permet de dégager chaque année de l'épargne qui permet à la ville de continuer ses investissements.

Le Maire remercie Monsieur LOF pour sa présentation.

Concernant les orientations de cette année, il explique que les travaux de René DANTIN y figurent simplement parce qu'il y a un solde de subvention à recevoir. Les travaux sont terminés, mais tant que l'opération n'est pas soldée en termes de paiement, retenue de garantie et solde de subvention, elle doit figurer au budget.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA, concernant la construction de l'équipement multi-activités, lui demande pourquoi est-ce que le terme hall des sports est toujours utilisé, alors que lors d'un Conseil municipal il avait dit que l'on n'utilisait plus ce terme. Il faut que cela soit clair, parce que la subvention pour un hall des sports et celle pour un centre multi-activités ne sont pas du même montant.

Le Maire confirme qu'il s'agit bien d'un petit centre multi-activités pour bénéficier de toutes les subventions. C'est vrai que c'est écrit hall des sports entre parenthèses, mais ce n'en est pas un, parce qu'il sera utilisé pour des activités autres que le sport, notamment celles des écoles et du Centre Communal d'Action Sociale. La CAF est très à cheval dessus.

Il demande ensuite s'il y a d'autres questions et propose de passer, s'il n'y a pas d'objection, aux orientations du port de plaisance avec Madame HIERSO.

Monsieur SAINTE-ROSE demande comment est-ce les dépenses ont été financées, sachant que seulement 10% des subventions ont été débloquées. Il voit effectivement que c'est avec la ligne de trésorerie, mais demande si elle a été suffisante.

Le Maire répond par la négative et rappelle que Monsieur LOF a dit que la ville a mobilisé 3 millions d'emprunts et 1,7 million de ligne de trésorerie. Cela parce qu'il manque 4 millions de subventions sur ces types d'opérations. Tout a été payé. La ville n'a pas de dette vis-à-vis des entreprises qui interviennent, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Monsieur SAINTE-ROSE demande ce qu'il reste à faire sur la rue de Xavier, en régie.

Le Maire répond que le compte administratif 2023 va démontrer que la ville a effectivement fait plus de travaux en régie qu'en 2022.

Les entreprises interviennent sur l'avenue de l'Impératrice. C'est un marché qui a pris du temps mais qui se termine. La partie régie c'est le fer à cheval, c'est-à-dire la portion comprise entre Madame Filon et le cabinet dentaire, l'ancienne départementale.

Les deux chantiers devraient se terminer quasiment en même temps, puisque la ville refait en bitume cette partie. Il y aura donc le bitume de la CTM qui fera la RD7, et en même temps celui de la commune pour le fer à cheval, sans entrer à l'intérieur. Ce sera fait en régie avec un responsable et trois ouvriers. Le faire avec six ouvriers n'aurait pas donné mieux, on le sait.

Monsieur SAINTE- ROSE demande ce qui est prévu sur Citron, parce que lorsqu'on visite le quartier on voit qu'il y a un écoulement depuis le stade qui a tendance à abîmer la voie et à provoquer des affaissements sur les parcelles.

Le Maire répond que pour ce qui concerne le stade, il n'y pas de problème parce que le mur a été refait d'une certaine manière par le Conseil Général et la ville à l'époque. Par contre...

Monsieur SAINTE- ROSE précise qu'il parle du mur qui est situé à côté des logements sociaux.

Le Maire répond que la société HLM reprendra incessamment sous peu son mur, certainement durant le carême. Il s'agit là du mur HLM qui « soutient » le stade. Mais avec le Conseil Général, la ville a refait le mur qui va de l'entrée du stade jusqu'au mur HLM, suivant une technique pour qu'il ne s'écroule pas.

Par contre, il y a effectivement, devant les HLM en contrebas, un problème d'évacuation des eaux pluviales. Mais là, il y a des choses à faire avant de pouvoir reprendre les canalisations. Hormis cela, au fil de l'eau, la ville réalise des murs avec les riverains. Une partie est communale et l'autre à la charge des riverains.

Comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises sur la zone, la ville aide les riverains afin de leur permettre de refaire leurs murs s'il le faut. Elle le fait mur après mur, et pas tout le monde d'un coup. Elle n'a pas les moyens de financer tout cela, et les gens n'ont pas non plus les moyens d'apporter leur quote-part. Et puis, les murs de toutes les maisons ne sont pas à refaire.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si un financement sur cette partie-là est prévue cette année, et si les travaux se font en régie.

Le Maire répond par l'affirmative, et ajoute qu'il y aura autant de travaux en régie qu'en 2023. La ville fera des murs pour protéger la voie mais qui vont aussi, dans le même temps, bénéficier aux riverains.

Il n'y a des infiltrations d'eau et autres, et il y a même des murs réalisés à l'époque par les riverains qui chutent. Mais cela concerne la ville parce qu'il s'agit de la protection des usagers de la voie.

C'est un peu la même chose à Xavier. Celui qui marche sur le trottoir doit être protégé. Le privé fait son talus et met en danger l'usager de la voie. A ce moment-là, c'est la collectivité qui se prend en charge de protéger son usager, sans quoi l'usager, aussi bien le piéton qu'un véhicule, pourrait se retourner contre elle.

Donc, il est du ressort de la ville de réaliser ce type de mur, en bonne et due forme, pour sécuriser l'usager de la voie. La ville n'a pas le droit d'entrer chez les gens, mais peut les aider en participant comme tout « besoin social ».

La ville doit mettre en sécurité l'usager, c'est pourquoi les collectivités réalisent tous ces murs.

Le problème de la ville de Ducos, ce n'est pas le fait d'avoir réalisé un mur parallèle à la voie, mais c'est d'avoir réalisé un mur perpendiculaire à la voie. Les personnes qui sont poursuivies dans cette commune, le sont pour le même propriétaire et pour la partie perpendiculaire à la voie.

Souvent, on pose des questions sur un certain nombre de choses, mais le problème c'est que la collectivité est tenue de protéger l'usager de la voie.

Parfois, c'est le riverain qui crée le risque. Mais comme le juge va le dire, mais c'est à la ville de prendre les précautions pour que le riverain ne soit pas blessé. Qu'elle se retourne maintenant contre celui qui a créé le danger, c'est son problème par la suite.

C'est la même loi, le même texte, que pour le mât de basket ou le but de handball. Si le panier de basket tombe sur la tête d'un jeune à minuit, le maire est responsable. Voilà.

La ville a connu ce problème il y a quelques années de cela, et a dû enlever les premiers buts de handball, pas ceux qui sont installés aujourd'hui. Des jeunes de Ducos, ou d'une autre commune, étaient venus et l'un d'entre eux avait reçu le but de handball sur la tête et voulait poursuivre la commune. Et cela s'était passé à minuit, et pas à 17h.

En l'absence d'autres questions, le Maire invite à Madame HIERSO à présenter le rapport du port de plaisance, afin que les élus puissent prendre acte de la présentation des deux rapports (ville et port) et de la tenue des débats.

## **5 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE REGIE AUTONOME PORT DE PLAISANCE POINTE DU BOUT.**

Sur invitation du Maire, Madame HIERSO, après avoir salué l'assemblée, procède donc à la présentation du rapport d'orientation budgétaire du port de plaisance.

Elle propose de passer directement à l'analyse de la situation financière du port.

### **Section d'exploitation**

Cette section retrace l'ensemble des charges et des produits du port.

Les charges recouvrent concrètement les charges de gestion courante, les charges d'entretien, les frais de personnel, les taxes et les dotations aux amortissements.

Pour ce qui est des produits, le port a une activité commerçante et perçoit des plaisanciers les redevances pour les postes d'amarrage. Ils payent des loyers, avec des conventions d'occupation qui sont accordées aux professionnels du nautisme, des redevances de touches qui ont été votées l'année dernière pour les excursionnistes de passage inscrits au préalable à la capitainerie, la vente de glaçons, et le service de délivrance des fluides que sont l'eau et l'électricité.

En 2023, les réalisations notables sont :

- la participation au salon du nautisme, le Boat Show,
- la mise en place d'un suivi annuel de dératification du site,
- l'entretien des pendilles qui est nécessaire puisque c'est ce qui permet d'amarrer les bateaux proches du ponton. C'est un programme pluriannuel d'entretien.
- et un pot organisé en fin d'année par les professionnels qui travaillent quotidiennement au port.

A noter que l'installation des bornes intelligentes en 2021, a permis dès 2022 de diminuer les dépenses d'eau et d'électricité. Pour ce qui concerne le bassin spécifiquement, le total des frais, hors bureaux administratifs, s'élève à 19 416,03 € en 2023. Cela contraste fortement avec les années précédentes, puisque globalement, en incluant l'immeuble, ces frais passent de 41 456 € en 2017 à 24 756 € cette année.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 348 658,69 euros, avec une baisse importante des charges de personnel en raison de l'exclusion du total cette année d'un personnel de port.

Les recettes de fonctionnement quant à elles sont quasi dans la ligne droite de 2022, malgré des modifications apportées en termes d'organisation.

La ville a voté l'année dernière une modification d'occupation avec un mois en haute saison de décembre à avril et sept mois sur la période cyclonique. D'où des différences sur les recettes par rapport à l'année dernière par rapport aux recettes d'amarrage.

Malgré tout il y a :

- le maintien des prestations de services, à peu près 5%,
- la baisse de la vente de marchandises, parce que la machine à glaçons est en panne actuellement, il n'est pas possible de payer par carte bancaire. Aucune solution de remplacement n'est proposée pour l'instant,
- et une augmentation des locations diverses, donc des loyers, en raison des relances systématiques de paiement.

La section 70 de ventes de produits fabriqués est en légère baisse de 1,45%.

Les autres redevances, stationnement et la taxe de séjour, sont restées stables en 2023, comparativement à 2022.

Au final, les recettes d'exploitation s'élèvent à 479 505,27 € en 2023 contre 483 308 € en 2022. En conséquence, les recettes de fonctionnement couvrent les dépenses de fonctionnement pour l'exercice budgétaire 2023.

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

On retrouve dans cette section les dépenses en besoins d'équipement du port de plaisance :

- rénovation partielle du ponton D,
- travaux d'urgence sur le ponton B1,
- amélioration de la signalétique,
- régulation de l'accès sur la voie piétonne avec l'installation d'une barrière levante automatisée,
- réfection partielle des sanitaires.

Donc pour les dépenses notables, on retrouve :

- la visite sous-marine des surfaces, des quais béton et bois avec le relevé bathymétrique qui était prévu de longue date et qui a détecté un état de corrosion avancé sous les surfaces en béton et en bois.
- les travaux sur le ponton D,
- l'amélioration de la signalétique : divers panneaux ont été positionnés, un à l'entrée en mer pour indiquer les modalités d'accès de la marina, et d'autres sur les quatre pontons pour indiquer les emplacements afin que les plaisanciers puissent se repérer,
- l'acquisition de deux chariots mis à disposition des plaisanciers lorsque la barrière est fermée.

Le ponton B1 doit être refait entièrement. L'année dernière, une étude diagnostique avait été prévue pour le rechemisage des pieux dont l'état de corrosion avancé avait été signalé. Il faut donc maintenant réhabiliter ces pontons en les rechemisant.

Et ce n'est que par la suite que les travaux de réhabilitation totale pourront effectivement commencer. Un bureau d'études a été sollicité pour l'accompagner de la phase travaux qui va démarrer sous peu.

### Recettes d'investissement

Aucune recette n'a été prévue en 2023 car elles sont majoritairement constituées de subventions.

## Orientations pour 2024

Le port est dans la continuité des années précédentes et dans le cadre du contrat financier de convergence de travaux pour le ponton B1 qui a été signé entre la Ville et l'Etat.

Son budget port est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes qui intègrent des économies de fonctionnement.

Les principales orientations pour 2024 sont :

- la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation du ponton B1,
- l'étude sur la réfection des terrepleins fleuris qui se délitent avec la marée et créent des trous. Il faut donc les réhabiliter pour éviter des problèmes de sécurité,
- l'installation des anodes sur le ponton D qui est celui qui est le plus préservé dans la marina. Il faut continuer à le préserver avec les anodes,
- la poursuite de la réfection des toilettes qui ne répondent plus du tout aux normes actuelles alors que c'est un élément important des services rendus aux usagers,
- la poursuite du renforcement de la signalétique du port avec le marquage des places qui seront visibles depuis l'eau afin que les plaisanciers puissent se repérer à l'intérieur du port. Les tôles portiques seront changées et un plan de repérage sera réalisé sur la marina,
- la formation à la sécurité de l'équipe du port,
- l'organisation d'un tournoi de pêche qui se déroulera le 29 juin 2024.

Le contrat de maintenance des bornes, avec un passage biannuel afin de prolonger la durée de vie de l'équipement, est toujours en cours. Il n'a pu encore être mis en place puisque la société n'a pas réalisé l'intégralité des travaux prévus pour l'intervention sur les bornes. Une détection de corrosion a été signalée par SOMATRAS aujourd'hui et la société a été incitée à faire jouer son assurance pour vérifier si effectivement il était nécessaire de relier les bornes à la terre.

Les conclusions de l'intervention de l'expert de l'assurance sont toujours attendues.

Le port n'a toujours pas trouvé d'assurance parce qu'il est difficile d'assurer un bien vétuste d'autant que pour le moment, les assurances sont assez frileuses. Mais les opérations de démarchage continuent.

Le Port souhaite intégrer la certification Port-Propre avec la réalisation cette année d'études environnementales et surtout de traitement des déchets. Ce traitement est assuré jusqu'ici par la collectivité de l'Espace Sud qui dit aujourd'hui que le port devra le prendre à sa charge.

Pour le nouveau ponton, le budget est pour le moment de 250 668 € et les résultats de l'étude sont attendus pour pouvoir entamer ces travaux.

Les charges de fonctionnement pour 2024 seront inscrites au budget primitif maintenu au niveau de l'exercice 2023, et devront bien sûr être maîtrisées.

Les recettes de fonctionnement sont assurées principalement par les redevances d'amarrage, et les recettes issues de la location des locaux professionnels et de la vente des fluides.

Pour ce qui est des moyens humains, l'année 2023 c'est celle où Madame HIERSO a été recrutée et a pu exercer ses fonctions de responsable pendant un an en tant que fonctionnaire de la ville de Trois-Îlets. Elle rejoint l'équipe de la régie, à partir de mars 2024, sous forme de détachement et cette expérience préalable permet la consolidation des orientations pour le port et la poursuite des changements organisationnels.

Madame STEFF, assistante de direction, est arrivée en décembre 2023, a pris comme prévu ses fonctions et a ensuite intégré la régie en tant que régisseur principal et gestionnaire de la paie.

A noter une augmentation de 2% du point d'indice au 1er janvier 2024 qui est passé à 11,70.

En conclusion, la régie portuaire a su maintenir son attractivité et son activité, tout en poursuivant ses efforts d'amélioration de son fonctionnement, de ses équipements et de ses services.

Elle a connu une progression significative sur les 15 places réservées, puisque sur ces 15 places de passage désormais réservées aux plaisanciers qui arrivent de façon ponctuelle, elle est passé de 141 bateaux de passage à 221 en 2023 et les nuitées ont augmenté de 23%.

L'effort est maintenu sur l'activité de plaisance et sur l'aspect environnemental dans le cadre de la certification port propre à entamer en 2024.

Madame HIERSO remercie les élus pour leur écoute.

Le Maire remercie Madame HIERSO et demande s'il y a des questions.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite connaître, pour rappel, la composition des autres produits de gestion courante.

Madame HIERSO répond qu'ils sont constitués de la redevance de passage, c'est-à-dire les loyers des plaisanciers présents soit à l'année, soit de façon ponctuelle.

Le Maire précise que ce sont les recettes principales avec l'amarrage et les passages.

En se complétant, le Maire et Madame HIERSO expliquent que les 52 000 € correspondent aux ventes de glaçons, ventes de fluides, aux photocopies, à l'eau et à l'électricité (la ville ne revend pas l'eau et l'électricité, car elle n'en a pas le droit, mais propose un service de délivrance)

Monsieur SAINTE-ROSE demande ce qui bloque au niveau de l'assurance et si c'est dû à l'état du port, car ce problème a été abordé l'année dernière.

Madame HIERSO répond que le port est un site proche de la mer, et que tout de suite les assurances sont attentives à toutes les informations que l'on va leur transmettre. Par ailleurs, les assurances n'ont pas forcément prévu l'activité du port en elle-même. Il y a bien des propositions sur une assurance immobilière mais elles ne couvrent pas l'activité du port en responsabilité civile.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si le bureau des assurances ne peut pas obliger un assureur à assurer le port.

Le Maire répond par la négative. Collectivité sans assurance.

Monsieur SAINTE-ROSE insiste sur le fait qu'il y a quand même des risques et demande qui est responsable en cas de problème.

(rires) Le Maire répond qu'il ne va pas encore le nommer. Toujours le même.

Monsieur MENIL suggère de prendre l'attache Monsieur Simon JEAN-JOSEPH.

Madame HIERSO répond que cela a déjà été fait, puis à une intervention hors micro elle dit qu'elle ne s'est pas encore rapprochée de la ville du Marin pour cette question spécifiquement. La recherche était jusque-là plus axée sur l'assurance. Le Marin est assuré depuis longtemps, mais en réalité, c'est le fait de souscrire à une nouvelle assurance qui est aujourd'hui ...

Après que Monsieur MENIL ait dit que c'est du courtage qu'il faut faire du courtage, elle répond que le port est passé par un courtier (Monsieur MENIL propose alors de poser la question).

Le Maire suggère de voir aussi comment est assuré l'Etang Z'abricot et même la marina du Robert qui n'était pas assurée parce qu'elle ne trouvait pas d'assurance.

A des interventions hors micro, il répond que c'était la chambre de commerce qui avait... Mais... elle prenait la responsabilité civile.

La ville a la responsabilité civile communale autour du port. Le bâtiment et tout ce qu'il y a autour sont assurés, mais l'activité doit l'être aussi au cas où par exemple où un bateau brulerait.

A une autre intervention hors micro, il répond que les bateaux sont assurés. Mais ce n'est pas parce qu'ils le sont que l'on ne doit pas assurer l'exploitation. Autour du port, c'est un chemin communal, et avec le bâtiment, tout cela ça rentre dans l'assurance responsabilité civile de la commune. Mais l'activité du port n'est pas assurée, et c'est ce qu'ils refusent de faire. Le courtier de la ville est à la recherche d'un assureur.

A une nouvelle intervention hors micro, il fait référence à l'activité économique et dit qu'il ne s'agit pas d'un remboursement en cas de perte de recettes. Le problème est que la ville n'est pas assurée dans le cas où un usager glisse sur le ponton et tombe. Tandis que s'il tombe autour du port, donc sur le domaine public communal, il est couvert par l'assurance responsabilité civile de la ville.

En cas d'incendie sur un bateau à l'intérieur, comme cela s'est produit à la marina, la ville n'est pas assurée. Mais elle n'a pas été appelée à payer quoi que ce soit, parce que le bateau qui a brûlé était assuré et a fait jouer son assurance pour le bateau voisin.

Le Maire demande s'il y a autre chose. Il rappelle ensuite que le Conseil municipal doit prendre acte que les orientations budgétaires ont bien été présentées puis questionne l'assemblée sur ce point. Les membres présents reconnaissent à l'unanimité la présentation des orientations budgétaires.

## **6 - CONVENTION DE PORTAGE PARCELLES A207 ET A221 PAR L'EPFL - QUARTIER ANSE MITAN.**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le Conseil municipal a déjà voté l'acquisition de la parcelle A 207 par l'EPFL qui a fait les investigations nécessaires et découvert qu'en fait le propriétaire n'était pas informé que la parcelle A221, qui se trouve juste devant, était aussi la sienne.

En faisant des recherches et en demandant tous les éléments du propriétaire, l'EPFL a pu retrouver les titres de propriété des deux parcelles.

L'acquisition avait déjà été validée en Conseil municipal, et il s'agit aujourd'hui d'autoriser le Maire à signer la convention de portage sur 5 ans par l'EPFL pour l'acquisition des parcelles.

A une intervention hors micro, le Maire répond que l'on fera signer quelqu'un d'autre afin d'éviter d'avoir la même signature de part et d'autre.

Avec une note d'humour, il ajoute que c'est aussi une manière de préserver la terre martiniquaise.

Il met ensuite aux voix la signature de la convention de portage des parcelles A207 et A221 par l'EPFL qui est votée à l'unanimité des membres présents.

## **7 - ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES.**

Sur invitation du Maire, le DGS, après avoir salué l'assemblée, procède à la présentation du rapport.

C'est un point qui revient devant le Conseil puisque les élections professionnelles ne se sont pas tenues en fin d'année dernière. Entre temps, la section syndicale CGTMSOEM FSM FAFPT a introduit un appel devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, laquelle Cour a rendu ses conclusions en début février et a suivi la décision qui avait déjà été prise par le Tribunal Administratif de Fort-de-France.

Du coup, les voies de recours étant épuisées, les élections professionnelles sont effectivement bel et bien annulées aux Trois-Îlets et il va falloir retourner aux urnes.

Un point similaire avait déjà été présenté au Conseil municipal en octobre dernier. Il s'agit de nouveau de présenter le nombre de représentants titulaires du personnel et représentants de la collectivité et surtout de représenter le ratio homme-femme.

La répartition des représentants doit être prise en tenant compte des effectifs de la collectivité au 1er janvier de l'année de l'élection. Au 1er janvier 2024 la ville compte 173 agents dont 56,64% de femmes et 43,36% d'hommes, soit 98 femmes et 75 hommes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de rester sur les bases de la délibération de février 2022 qui :

- avait fixé la composition du Comité Social Territorial à 5 représentants du personnel, soit 5 titulaires et 5 suppléants, et également 5 titulaires et 5 suppléants pour les élus du Conseil municipal,
- et avait retenu le recueil de l'avis du CST sur les questions pour lesquelles cette instance doit émettre un avis conformément au texte réglementaire.

C'est donc la même proposition qui est faite ce soir, soit une représentation de 5 titulaires et 5 suppléants aussi bien pour les représentants du personnel que pour les élus, et un recueil de l'avis du CST conformément à ce qui est prévu par les textes.

Pour information, une fois cette délibération prise si elle est votée favorablement par le Conseil municipal de ce soir, le scrutin des élections professionnelles pourra se tenir au plus tôt dans la semaine du 13 mai 2024.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il fait remarquer que ce CST ne va pas durer longtemps, en raison de son renouvellement proche, puis met aux voix la proposition d'organisation des élections professionnelles qui est votée à l'unanimité des membres présents.

## **8 - REGULARISATION DE L'EXTENSION DE LA MAJORIZATION DES 40% AUX AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE LA COLLECTIVITE ET INSTAURATION DE L'INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS.**

Sur invitation du Maire, le DGS procède à la présentation du rapport.

Deux points sont présentés dans un même rapport. La ville a été « rappelée » à l'ordre par les services de la Trésorerie et du Contrôle de Légalité concernant une délibération autorisant l'extension de la majoration des 40% aux agents contractuels de droits publics de la collectivité.

Il faut savoir qu'en temps normal les textes prévoient que les fonctionnaires bénéficient de ces 40%, appelés couramment 40% de vie chère, et que ces 40% puissent être étendus aux agents contractuels de droits publics.

Ces dernières années, les services de l'Etat ont fait un peu la chasse à ces délibérations et la préfecture a récemment attiré l'attention de la municipalité dessus en lui demandant celle de la ville des Trois-Ilets.

Alors effectivement, en décembre 2019, lorsqu'il s'est agi de modifier le régime indemnitaire applicable au personnel de la collectivité, cette extension des 40% n'a pas été reprise dans les documents du RIFSEEP.

Et c'est ce point, le premier des deux, qui est présenté ce soir au Conseil municipal de façon à pouvoir répondre à la demande de la préfecture et sécuriser le versement de la paye des agents contractuels de droits publics au niveau de la collectivité.

Le deuxième point concerne l'instauration de l'indemnité forfaitaire pour les élections. Lors du déroulement des élections, les agents de catégorie B et C bénéficient de ce qu'on appelle l'IHTS, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, ce qui n'est pas le cas pour les agents de catégorie A.

Le législateur a donc prévu que les agents de catégorie A mobilisés dans le cadre des élections puissent bénéficier de cette indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Celle-ci est cumulable avec le RIFSEEP et se calcule par rapport à l'indemnité forfaitaire mensuelle maximum qui peut être versée aux attachés territoriaux.

Le crédit global de cette indemnité doit correspondre au 12<sup>ème</sup> de l'indemnité forfaitaire mensuelle, soit 764,56 € au 1er juillet 2023. Vu le nombre d'agents susceptibles d'être mobilisés dans ce cadre, l'enveloppe globale sera comprise entre 2 200 € et 3 058 €.

Pour récapituler un peu les choses, il s'agit ce soir de prendre une délibération qui arrête cette enveloppe maximale qui pourra être affectée à cette indemnité forfaitaire complémentaire pour élections. Cela intervient en prévision des élections européennes qui auront lieu le 09 juin prochain, et dans le cadre desquelles la municipalité pourrait être amenée à solliciter des agents de catégorie A.

Donc en conclusion, un seul rapport ce soir qui donnera lieu à deux délibérations :

- une qui autorise expressément la majoration de traitement de 40% aux agents contractuels de droit public de la collectivité et qui permet d'inscrire les crédits budgétaires au chapitre 012
- et une autre qui concerne l'instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections qui acterait une enveloppe maximale à hauteur de 3 058 € c'est-à-dire 764,56 euros multiplié par 4 agents de catégorie A qui a priori pourraient être sollicités dans le cadre des prochaines élections européennes à venir le 9 juin prochain.

Le Maire rappelle à son tour qu'il y aura une délibération sur les 40% pour les agents contractuels et une pour les 3 058 € dans le cas effectivement où les agents de catégorie A seraient sollicités pour les élections du 9 juin prochain.

Il en profite pour dire aux élus de ne pas prendre de congés le 9 juin et de rester en Martinique, car même s'il n'y a pas beaucoup d'électeurs il faudra tenir les 5 bureaux de vote.

Il met ensuite aux voix les deux délibérations qui sont votées à l'unanimité des membres présents.

## 9 - PROPOSITION D'UN MODULE ET D'UN ACCOMPAGNEMENT A LA GPEEC PAR LE CDG MARTINIQUE.

Sur invitation du Maire, le DGS procède à la présentation du rapport.

Le Centre de Gestion de Martinique propose à la ville un outil qui est mis en place à leur niveau et qui permet plusieurs analyses.

Une analyse axée sur la collectivité, donc GPEEC : il s'agit de prévoir les départs à la retraite en faisant ressortir les métiers à risque, les métiers en tension, les savoirs et les compétences dont la ville pourrait avoir besoin, donc une mise en phase des savoirs et des compétences qui existent dans la collectivité.

L'outil permet aussi de faire des analyses un peu plus ciblées de façon à pouvoir accompagner les agents en termes de mobilité, ceux qui souhaitent être en reconversion en mettant en évidence aussi des passerelles entre certains emplois qui existent déjà dans la collectivité.

Et puis certaines analyses sur les métiers, de façon à pouvoir identifier les profils en présence qui seraient compatibles avec des métiers différents dans le cadre de mobilité interne.

C'est donc un outil prévisionnel qui permet ces analyses statistiques, prospectives, et qui présente l'avantage de pouvoir permettre une plus grande variété d'analyses et d'études que le logiciel de gestion RH de la ville.

C'est dans ce cadre-là que le Centre de Gestion a fait cette proposition à la Ville des Trois-Îlets, proposition qui est soumise ce soir au Conseil municipal.

Elle semble pertinente et a un coût.

La mise en place de ce module d'accompagnement GPEEC par le Centre de Gestion coûterait à la commune 1 350 € l'année, sachant que son effectif est compris entre 101 et 200 agents. Et la ville pourrait éventuellement demander aussi des études un peu plus ciblées qui lui seraient facturées en sus, à hauteur de 60 €/h.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal :

- d'adopter la prestation proposée et fournie par le Centre de Gestion quant à la mise à disposition de ce module d'accompagnement à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- de prévoir une enveloppe de 1 500 € qui couvrirait les 1 350 € du coût annuel du module et de l'accompagnement, et permettrait, sur le delta, de diligenter au besoin des études un petit peu plus ciblées qui entraîneraient une facturation complémentaire,
- et bien évidemment de donner mandat au Maire pour la mise en œuvre et le suivi de la décision.

Le Maire précise que c'est Monsieur Padra Francis, agent de catégorie A, qui est en charge de la formation et du suivi de ce GPEEC.

Il demande ensuite s'il y a des objections, puis met aux voix la proposition du Centre de Gestion qui est votée à l'unanimité des membres présents.

La ville pourra signer cette convention avec le Centre de Gestion.

## **10 - COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) : BUDGET A VALIDER.**

Sur invitation du Maire, le DGS procède à la présentation du rapport.

Ce compte de formation remplace l'ancien dispositif qui s'appelait DIF en 2015. Les agents peuvent alimenter leur Compte Personnel de Formation à hauteur de 25 heures par année civile jusqu'à l'acquisition d'un crédit maximum de 150 heures.

Ce compte permet d'accéder à des formations qualifiantes et de développer des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Et à ce titre, la mairie se retrouve à prendre en charge un certain nombre de formations qui peuvent être sollicitées par les agents.

Ceux-ci bénéficient donc des heures qu'ils ont mises de côté pour pouvoir suivre les formations, mais sollicitent également l'employeur pour le financement de celles-ci.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de voter une enveloppe de 7 000 € qui serait inscrite au budget annuel de la collectivité, pour couvrir les éventuelles demandes de formations qu'elle recevrait dans le cadre du CPF.

L'évaluation de ces 7 000 € découle du principe selon lequel les heures acquises dans le cadre de ce CPF peuvent être comptabilisées à hauteur de 15 euros de l'heure et que le besoin de formation a été estimé à environ 467 heures pour les publics qui pourraient être intéressés, puisque c'est vraiment au cas par cas. Rien ne dit que ces 7 000 € seront consommés, mais il s'agit de prévoir une enveloppe au cas où.

A une intervention hors micro, le DGS répond : Pas dans le cadre du CPF à proprement parler. Il y a eu des demandes d'autres formations qui n'entrent pas dans le cadre d'un CPF, mais qui ont intégré le plan de formation de la ville qui les a prises en charge complètement.

Le Maire explique qu'il y a deux types de formations dans les collectivités :

- celles avec le CNFPT, financées avec les 1,1% de la masse salariale,
- et les formations spécifiques que demandent les agents comme les policiers, qui sont financées par la commune directement, et non par le CNFPT.

Il met ensuite aux voix le Compte Personnel de Formation qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## **11 - DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DES TROIS-ILETS.**

Le Maire rappelle que le Bureau municipal a donné un avis pour le montant demandé, c'est à dire 500 €, alors que les parents payent 226 € par enfant.

Il demande si des élus souhaitent proposer moins, sachant qu'il n'est pas possible de donner plus que ce qui est demandé.

En l'absence d'autres propositions, il met aux voix la proposition de 500 € qui est votée à l'unanimité des membres présents.

## **12 - DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLECTIF DES OUVRIERS.E.S. AGRICOLES ET LEURS AYANTS DROITS EMPOISONNÉ.E.S. PAR LES PESTICIDES.**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Remarque : à l'entame de ce dossier, Monsieur Albert André PINVILLE, adjoint au Maire et membre du Collectif des ouvriers agricoles et leurs ayants droits empoisonnés par les pesticides, sort de la salle.

L'an dernier la ville a voté 400 €, et cette année le Bureau municipal propose 500 € même si l'Etat a voté 90 millions.

Ce n'est pas symbolique aux yeux du Maire, mais c'est une façon de montrer que ce problème concerne tout le monde, même les habitants du sud de la Martinique qui consomment aussi les produits du nord, et donc peuvent être atteints par ces problèmes de Chloredécone.

Le Maire met aux voix la proposition de 500 € qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Merci aux élus.

### 13 - REMBOURSEMENT DES FRAIS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Monsieur Bricolage a adressé ses factures à la ville mais avec un mauvais RIB. Les sommes dues n'ont donc pas pu être payées et lorsque Monsieur MARIETTE a voulu prendre des produits pour le carnaval, l'établissement lui a fait savoir que la ville lui devait 144,90 €.

Remarque : il y a eu à ce moment quelques échanges en raison d'un malentendu sur le montant de la somme due.

Le Maire met aux voix le remboursement des 144,90 € qui est voté à l'unanimité des membres présents.

### 14 - QUESTIONS DIVERSES.

Le Maire demande s'il y a des questions diverses.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA dit avoir été interpellée par Madame Ketty PADRA au sujet de deux cabanons situés derrière la maison REGIS qui font tomber la terre derrière sa maison. Elle a répondu à Madame PADRA que vu que ce dossier pourrait être lié à celui de Monsieur Jérôme PADRA, qu'elle n'allait pas lui répondre, ni se prononcer dessus et qu'elle allait juste présenter sa demande en Conseil municipal et que le Maire allait lui donner la réponse (à Madame DOMERGE MAIKOOUVA) et qu'elle-même n'allait pas la lui donner directement et que le Maire ....

Le Maire répond que Madame PADRA, employée de la ville, lui a déjà posé la question. C'est vrai que ça a été provoqué par un administré. Maintenant la municipalité a son rôle à jouer pour la sécurité des biens des personnes.

Etant donné qu'à ce jour, le terrain de Madame Marcelle REGIS est toujours au nom de la ville, puisque la situation n'a pas été régularisée entre temps, la ville fera ce qu'elle devra. Il a donc déjà répondu à Madame PADRA.

En l'absence d'autre questions, le Maire remercie les élus et lève la séance.

Il rappelle que le prochain Conseil municipal se tiendra le 04 avril prochain, et invite les élus qui souhaitent avoir des agendas de la CTM à se servir.

Fin de séance : 21h 43min.

Le secrétaire de séance,

Robert RENE-CORAIL





Le Maire,

Arnaud RENE-CORAIL





**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi quatre avril à dix-neuf heures et une minute, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Carole BOULET, Nathalia GUILLOIS, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Nathalie HABRAN, Laurence LOPEZE, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Albert-André PINVILLE, Serge PAIN, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Serge SAINTE-ROSE.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme Myriam PINVILLE à Mme Marthe ROUVEL,  
M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL,  
M. Antonio JAÏR à Mme Hortanse GARLIN HAUSTANT,  
Mme Marielle BOCALY à Laurence LOPEZE,  
M. Cédric LASSEGUES à Mme Nadia ACCUS-ADAIN,  
M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN,  
M. Lionel SAINT-PRIX à M. Hervé MENIL,  
Mme Marlène MAIKOOUVA à Mme Esther DOMERGE MAIKOOUVA,  
M. Jiovanni JUBENOT à Monsieur Serge SAINTE-ROSE.

Absentes excusées : Mmes Stévine CELESTIN, Bénédicte BARDOUX.

Absent excusé : Néant.

Absente : Néant.

Absent : Néant.

L'assemblée compte 18 élus présents, 9 procurations et 2 absentes excusées. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Albert André PINVILLE est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 - RECEPTION DE MONSIEUR PADRA JEROME.**
- 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 MARS 2024.**
- 3 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - COMMUNE.**
- 4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE.**
- 5 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - COMMUNE.**
- 6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE.**
- 7 - VOTE DU CA 2023 - PORT DE PLAISANCE.**
- 8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - PORT DE PLAISANCE.**
- 9 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DES TROIS-ILETS.**
- 10 - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES - AVENANTS LOTS N°2 ET 10.**
- 11 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CASINO.**
- 12 - DEMANDE DE TRANSFERT DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE SARL YKEVA A LA SARL NOTYK'M.**
- 13 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ONACVG.**
- 14 - QUESTIONS DIVERSES.**

A 19 heures et une minute, le Maire salue l'assemblée, propose de commencer le Conseil municipal du jeudi 4 avril 2024.

Il procède à l'appel des élus. L'assemblée compte 18 élus présents, 9 procurations et 2 absentes excusées. Le quorum est atteint et l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Le Maire rappelle qu'avant de commencer l'examen des dossiers à l'ordre du jour, Monsieur Jérôme PADRA, qui l'avait sollicité, interviendra pendant 10 minutes devant le Conseil municipal.

Hors micro, Madame DOMERGE MAIKOOUVA fait une remarque au sujet du temps d'intervention de Monsieur PADRA. Le Maire confirme que le temps accordé par le Conseil municipal est bien de 10 minutes.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA attire alors l'attention sur le fait que sur le document reçu de la ville, il est bien notifié une durée d'intervention de 30 min.

(Echanges simultanés entre les deux, et Madame DOMERGE MAIKOOUVA ajoute qu'elle dit ce qu'elle sait puisque son nom est dans le dossier et qu'elle dit ce qu'il en est).

Le Maire confirme à nouveau les 10 minutes à l'issue desquelles Monsieur PADRA pourra rester dans la salle, mais en dehors de la table du Conseil municipal.

Il s'assure ensuite à deux reprises que Monsieur PADRA est d'accord sur le principe (ce dernier n'ayant pas répondu la première fois).

### **1 - RECEPTION DE MONSIEUR PADRA JEROME.**

Remarque : pour des raisons de commodité, mais aussi dans le souci d'éviter toute éventuelle inexactitude, ce point sera retranscrit in-extenso.

Monsieur PADRA : Alors, bien bonsoir...

Le Maire : Non, non, non, M. PADRA...

Monsieur PADRA : J'ai entendu, laissez-moi m'exprimer quand même puisque ...

Le Maire : Non, non, je vous dis ... que le conseil municipal vous écoute. Après, comme c'est un Conseil municipal, c'est écrit 30 minutes, on vous écoute 30 minutes et vous ... passé, vous êtes libre de laisser la salle ou de rester mais pas autour de la table.

Monsieur PADRA : Tout à fait. Donc, comme il y avait un léger doute sur le temps de parole, je trouvais que 10 minutes est très très court, or que j'ai reçu une convocation de 30 minutes. Donc, voilà.

Donc tout d'abord, je tiens à mettre sur la bienveillance des personnes qui m'ont permis d'être là aujourd'hui. Donc..., et puis, à nos deux défunts, donc Mme Léonie, Mme PADRA Marie-Andrée.

Donc, j'ai demandé un droit de réponse concernant toute cette diffamation qui a été portée à mon encontre, et puis surtout, les dires de certaines personnes, dont le Maire.

Alors, je ne vais pas attaquer quiconque. Je vais simplement faire ma lumière, exprimer ma négritude, comme dirait CESAIRES, avec des mots, avec également des propos, et puis surtout, balayer tout ce qui a pu être dit sur moi.

Beaucoup de personnes me connaissent ici. Et j'ai trouvé ça petit, mesquin, méchant de la part de certains élus, notamment du Maire. Et donc aujourd'hui, je vais faire la lumière.

Alors, premièrement, concernant ma suspension chez les pompiers, rien n'a été fait dans les règles. J'ai été appelé deux jours avant mon audience ... en février 2021... suite .... par l'adjudant REGIS qui me fait part par téléphone que je ne peux plus poser de garde aux Trois-Ilets et venir au sein du Centre de secours, et que si j'ai des réclamations, que si j'ai des choses à dire, de le demander au lieutenant MALO, qui aujourd'hui est à la retraite.

Celui-ci me dit clairement, par téléphone, que tant que je vais attaquer le Maire des Trois-Ilets et tant que je ne vais avoir une attitude à l'encontre de la politique de la ville, je n'exercerai pas aux Trois-Ilets. Ce qui est toujours le cas.

Alors, si tu veux m'attaquer pour diffamation, vas-y, parce que, je n'ai pas été reçu par le Conseil d'Administration. A aucun moment. Alors on dira qu'il y a eu le Covid, on dira plein de choses sauf que, je suis une personne humaine. Avant d'être un citoyen, avant d'être un pompier volontaire, je suis une personne humaine.

Et donc, voyant la méchanceté des hommes et des femmes, qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai envoyé des courriers qui ne sont jamais arrivés, qui sont arrivés par lettres recommandées. J'ai l'accusé de réception... donc... que je peux présenter vu que le temps est court.

Ensuite, .... Euh... parce que j'ai reçu des appels me demandant de m'excuser, de ne pas aller au procès.

J'ai été au procès et pendant mon contrôle judiciaire, pendant mon contrôle judiciaire, j'ai eu toutes sortes de choses qui étaient dites au conseil municipal, dont j'ai pris un couteau après Mme CAROLE, ce qu'elle a démenti dans sa déposition, qui a été répété au Conseil municipal, qui a été répété dans la rue des Trois-Ilets, volontairement pour me faire sortir de mon contexte où j'ai dit que je vais te tuer politiquement, je vais brûler ta carrière politiquement.

Et c'est vrai, parce que je m'attache à le faire .... sans violence, parce que je trouve inacceptable qu'un homme politique comme toi ose appeler ma mère, qui était en France, pour la menacer. Pour la menacer. On ne touche pas ma famille. Ça, je te le dis clairement, les élus également.

Vous avez osé ... parler et dire des choses à mon encontre, parce que certaines personnes ont rapporté que j'ai volé l'argent de mes parents. Ben oui, puisque Arnaud a appelé pour lui demander combien d'argent qu'elle a donné.

Sauf que c'est un tissu de mensonges puisque j'ai hérité de certaines choses qui déplaisent à certaines personnes. Et surtout ... d'accord ?, surtout je tiens à le dire, j'ai fait beaucoup de choses pour certaines personnes sans demander rien en retour.

Alors, je vais rentrer dans le vif du sujet. Alors, est-ce que vous vous souvenez .... puisqu'on va faire un débat de questions réponses ... que ces propos étaient dits au Conseil municipal, que j'ai menacé une policière avec un coutelas. ....

(Pas de réponse)

Ah ! Il n'y a plus personne. D'accord, ok ! Mon avocat va se charger de ça, ne vous inquiétez pas.

Euh... Deuxièmement, il a été dit également que j'étais irresponsable, que j'ai pas patienté. Alors, le déroulé du Maire disait que mes travaux ont commencé en 2020. J'aurais pu présenter pas mal de documents, procès-verbal, réponse de l'huissier, mais je vois qu'il y a certains élus qui sont là, donc je vais leur poser leurs questions directement.

Monsieur JEAN-BAPTISTE EDOUARD, ici présent, en quelle année tu as fait la proposition du mur pour ma tante et ma mère ? Disons, ma tante était toujours vivante, elle était sur fauteuil roulant. En quelle année tu as fait cette proposition ?

(Réponse hors micro de Monsieur JEAN-BAPTISTE EDOUARD)

Donc, tu n'as pas l'année en tête. Alors je vais te dire, j'ai le document ici. Voilà. Est-ce que c'est ton travail ? Je peux te le faire passer, je l'ai en double.

Monsieur JEAN-BAPTISTE EDOUARD : Oui, oui, ça ressemble à mon travail.

Monsieur PADRA : Ce document date de 2018. D'accord ? Tu es venu chez moi en 2018. D'accord ? Et je trouve ça mesquin de spolier la vérité, parce que c'est grave, c'est pire qu'un mensonge.

Lorsqu'on dit également que la commune n'est jamais venue chez moi. En 2018, il y a eu des tracteurs, il y a eu des camions. J'ai les photos des plaques. C'est une entreprise de Marigot, justement qui a changé de nom.

Je vais avoir les photos, les noms de ceux qui sont venus chez moi. Parce que, je le dis, et je le répète, charge à toi de porter plainte pour diffamation.

Monsieur ALGER a détourné pendant trois jours, tracteurs, camions pour faire le mur de chez lui.

Je t'ai appelé, je t'ai averti, je t'ai dit qu'il faut cesser de venir chez moi sans que je signe des documents, sans voir à quelle fréquence vous venez chez moi. Vrai ou faux Monsieur le Maire ?  
(Pas de réponse du Maire)

D'accord ! Le roi du silence.

Très bien. Alors, deuxième chose. Ici, pendant mon... pendant que j'étais sous contrôle judiciaire, neuf mois, j'ai eu le temps de faire des enfants, j'ai eu le temps de faire plein de choses. C'est ça la vie. Parce que, comme j'ai dit, c'est l'amour, c'est la joie, c'est la méchanceté. C'est la vie.

Alors, pendant mon contrôle judiciaire, j'avais pas le droit d'approcher les employés municipaux puisqu'on a dit que je les avais menacés. Et, à 5 heures du matin, Madame RICHER ... , regardez, c'est marqué DGS, me demande un rendez-vous. Je ne sais pas. Je lui ai répondu par mail, par courrier, pour lui demander c'était quoi à 5 heures du matin.

Puisqu'on me parle d'harcèlement. Vous avez dit ça dans les documents, je peux ... d'harcèlement. C'était moi qui étais harcelé. C'était moi qui étais harcelé. Alors, j'ai refusé. Je le dis clairement, j'ai refusé parce que j'étais sous contrôle judiciaire. Parce que c'était un guet-apens, un cadeau empoisonné.

Je vais faire un clin d'œil à Hervé PINTO, où on l'a jeté en prison parce qu'il n'a pas respecté son contrôle judiciaire.

Et moi, voyez, mesquinement afin de spolier ma personne humaine, vous me demandez de me présenter en mairie pour signer des documents, puisque je n'ai pas fait d'écho de toute cette « vacabonagerie » que vous avez faite autour de moi.

Alors, pour faire taire tout ça, je te dirai quelque chose. Tous les bourreaux, tous les hommes qui ont de la méchanceté ont le droit de vivre parce qu'ils ont des enfants, des gens qui les aiment. Et tu ne vas pas mourir de mes mains puisque ceux qui t'aiment ont le droit de te donner de l'amour. Je suis une personne humaine, je respecte l'humanité.

Et donc, partant de ce principe, vous avez cessé de m'attaquer subtilement pour créer ce qu'on appelle un désordre émotionnel, un désordre financier. Parce que, tu vois, quand tu m'empêches de poser des gardes, quand tu fais un certain nombre de choses, c'est de l'argent que je ne peux pas attribuer à ma famille.

Et nous savons toutes les dérives qui peuvent s'en découler lorsqu'un foyer manque d'argent. Le malaise que ça peut causer et la destruction que ça peut tourner autour.

Sauf que, à la différence de certaines familles, nous sommes une famille soudée. Et donc, comme je te l'ai dit encore, et je le répète, tu as menacé ma mère. Jusqu'à maintenant elle ne m'a pas encore dit ce qu'elle t'a dit. Par contre, elle a écrit un courrier à mon avocat. Donc, je voudrais savoir, si c'est vrai ou pas, est-ce que tu as menacé ma mère de me faire perdre mon emploi, de me jeter en prison ? ....

(Pas de réponse)

D'accord ! Le roi du silence. Alors, j'ai reçu la visite d'un huissier ... d'un huissier qui me reproche d'avoir travaillé sous (sur ?) des réseaux pluviaux et des réseaux.

Alors, 2018, je me bats. Je suis toujours élu, je me bats pour qu'on puisse reconnaître que l'entrée de chez moi n'est pas un terrain communal. Et ce n'est qu'en novembre, le 4 novembre, je crois, également au Conseil municipal, que tu avoues que la ville a spolié ma famille de près de 100 m<sup>2</sup> environ par famille.

Et pourtant, depuis 2018, je te demande de faire cesser cette spoliation et d'intervenir sur certaines choses .... tu ne veux pas. Alors, que puis-je dire ?

Au dernier Conseil municipal, enfin, deuxième aveu, tu dis que madame ACCUS, née RENE-CORAIL, donc ta famille, « Sé pa fanmyi mwen, mwen pa ka pôté RENE-CORAIL », d'accord ? a un terrain communal à côté de chez elle.

(A Madame ALTIUS) Tu peux faire défiler pour moi les photos ? S'il te plaît.

Alors, ici, c'est ce qu'il vous a montré lorsqu'il vous a dit que les travaux ont commencé en 2020. Donc, j'ai la facture ici, hein, de 2018. Ici, hein.

On va faire défiler sur le Powerpoint. Fais défiler encore. Voilà. Stop. Recule, recule... Voilà. Alors, le policier municipal ... merveilleux, hein ? Il m'a accompagné à mon mariage. Comment je peux agresser des hommes comme ça, alors que c'est eux qui m'ont emmené à mon mariage ? C'est... C'est futile. C'est bête. Mais c'est la vie.

Voilà. Le terrain communal.

Voilà le terrain communal en 2019, la veille..., 28/?(inaudible)/2019 la veille de mon anniversaire. Voilà les glissements de terrain. Monsieur Robert RENE-CORAIL connaît l'histoire même si il a lâchement signé le PV du Conseil municipal en disant que mes travaux ont commencé en 2019. Et oui c'est la politique. On voit qui est qui.

Alors avec beaucoup d'amour... alors je vais poser une question à Monsieur Robert RENE-CORAIL. En quelle année tu es venu faire, avec Monsieur Clément, Madame PINVILLE, ces gens couper l'arbre à pain derrière chez moi. Tu peux faire défiler. En quelle année ?

(Pas de réponse)

Ah ! Tu vois ! "Zot ka tortyé bonda zot politikman, zot pa ka sonjé dat". Mais lorsque c'était pour m'attaquer, "tout' moun' an té adan". Vous êtes des lâches. Je ne vais pas baisser les yeux ni les bras devant personne (ton appuyé). Personne. Parce que vous êtes lâches.

On continue. Voilà ! Voilà. Arnaud, qu'est-ce qui est là ? Est-ce la parcelle de Madame PADRA ou un terrain communal, la partie en friche.

Tu voulais me donner 10 minutes, je pense que ça va faire plus longtemps puisque tout le monde ne veut pas répondre.

Alors, j'ai... ici l'huissier qu'ils ont fait envoyer chez moi. Tu peux faire défiler. Stop. Fait marche arrière. Voilà.

Ça c'était avant. Ma voiture de collection et chez moi. Vous voyez que... une branche d'arbre qui déborde du mur... voilà. Alors je vais rester dessus puisque c'est une belle image que je ne peux plus avoir puisque je n'ai pas d'apaisement près de chez moi parce que Arnaud a décidé de me faire la guerre.

Alors, l'huissier vient chez moi pour me dire que ma barrière est sur un terrain communal, que si je ne le fais pas rentrer il va appeler les forces de l'ordre, il va faire certaines choses.

Sauf que, en 2018 toujours, le géomètre MASALSKY vient chez moi à ma demande, et comme je sais que je suis toujours élu et que je suis borné par un terrain communal, d'accord ?, Pour qu'il n'y ait pas de contre-expertise, je le fais venir... eh oui, je le fais venir. Parce que voici ce qu'on nous donne en mairie... voilà... on ne voit pas l'occupation du terrain communal. Et je lui demande de faire un relevé topographique total de la parcelle communale. Et il me sort un document en 2018... voilà, un document 2018 que Arnaud n'a pas voulu signer. Voilà ... ce document.. par MASALSKY. Si vous voulez je peux le faire tourner hein. Alors le 24/10/2018, d'accord, celui-là date de 2019 puisque... voilà... je .ne veux pas ... ah d'accord ouais, c'est parce que c'est la modification après le décès de ma tante.

Alors, si mes travaux ont commencé en 2020 Arnaud, ça veut dire que j'ai été dans la tombe récupérer l'argent de ma tante ! Tu peux porter plainte contre diffamation. J'ai l'acte de décès que la ville a fourni. Donc, tu me diras que... et ceux qui sont courants de l'affaire hein... que c'est une erreur que... voilà. Mais tu sais, les erreurs à répétition... d'accord... c'est de la méchanceté, c'est de la spoliation, c'est de l'escroquerie en bande organisée.

Et comme tu fricotes avec des escrocs, tu es un escroc. Je te le dis. Alicia BERTON t'a traité d'escroc. Je lui envoie mon chapeau. Je lui dis merci, je lui dis bonjour, respect, force. Parce que quand tu agis comme ça, c'est de l'escroquerie.

2018, ma sœur t'a remis un document que tu n'as pas voulu signer, que tu n'as pas fait retourner, parce que tu voulais à tout prix encore une fois spolier la vérité, spolier ma famille, et me faire taire.

Parce que, certains élus ici savent qu'en 2019 j'ai dit que je ne revenais pas avec Arnaud. Et j'avais déjà commencé en 2018 lui faire comprendre que c'est fini entre nous politiquement. Mais qu'on pourrait collaborer pour le bien des îleens. Il n'a pas voulu, puisque vous vous souvenez... il y en a combien ici ?

Mais oui on va lancer une pierre dans la mare. Ah Majes est là, donc je te fais un clin d'œil : "non non non non non, je ne suis pas une femme de bureau... Trois-llets posse c'est mon quartier général, c'est là que j'ai déjà vu des hommes et des femmes qui sont kouchal..."

C'est une vérité, zot sé dé kouchal... certains élus là. zot sé dé kouchal. Robert RENE-CORAIL ... Je t'épargne, je t'épargne. Je pense que tu te souviens maintenant que le mur était sorti et que le géomètre était là, que ton... mon oncle qui est ton beau-père, d'accord, était là.

Alors, il y a une petite boutade qui était sortie en 2018, comme quoi est-ce que j'avais... (s'adressant à Madame ALTIUS) fais défiler... une armoire pour ranger mes documents. Alors, je vais vous montrer un document qui date de 2013, concernant ces mêmes regards avec des odeurs nauséabondes. 2013. Stop. 2013, depuis 2013 nous souffrons de ça.

Ça ce sont les camions mandatés par la ville, j'ai les plaques, en 2018. Alors, que Monsieur ...ALGER a détourné pour faire le mur chez lui. J'attends toujours la plainte pour diffamation. Il y a du biscuit.

Alors, là c'est le test de fumée... (à madame ALTIUS) fais défiler... le test de fumée. Voilà, stop. Voilà. Donc ça prouve que j'ai des odeurs chez moi.

Alors, je vais demander à certaines personnes encore... est-ce que tu te souviens, Robert, qu'est-ce qui est là ? Est-ce le terrain communal où tu étais venu visiter ou pas ? Hummm ! Iznogoud.

Bon, je vais arrêter parce que... il y a des gens qui ne portent pas ses couilles, politiquement, des couilles politiques, pour ne pas dire que je vous ai insultés.

Alors, ici c'est le terrain communal en bas de chez Madame ACCUS, où Arnaud a finalement avoué que c'est un terrain communal et que bon voilà. Alors nous subissons depuis de nombreuses années, par rapport à cette famille... (à Madame ALTIUS) tu peux faire défiler... voilà,... parce que la ville ne veut pas... peut-être que c'est sa famille... prendre ses responsabilités. Lorsque j'ai pris mes responsabilités, on m'a envoyé un huissier. Quand j'ai décidé de faire mes travaux, payer près de 18 000 €... d'ailleurs, je te dois de l'argent ?

(Réponse au micro inaudible de quelqu'un).

Ah d'accord, non je ne te dois pas d'argent... Bien sûr .... ce n'est pas une attaque, je tiens à te le dire ... c'est que je vais faire éclater la vérité. Parce que, trop de gens ont menti, trop de gens disent des choses. Et donc, vous savez très bien lorsque vous avez des calomnies à votre sujet, sur votre famille, ce que ça peut découler.

Alors on va faire passer le PowerPoint... on va faire passer le PowerPoint...

Et je vais commenter, parce que c'est plus explicite... voilà, parce qu'il y a un travail qui a été fait. Je pense que ... j'espère qu'il y a le son.... Bon... donc voilà.

Deuxième chose... deuxième chose... il y a également des choses qui sont récurrentes. Des élus ici ont dit que s'ils étaient maires ils auraient bien fait plus que ça. Et donc,...hen ben voilà, on n'a pas le son. On n'a pas le son. C'est dommage on va faire sans, on va faire sans. On va faire sans. Que s'ils étaient élus, ils auraient fait bien plus que ça. Donc ça veut dire qu'ils m'auraient attaqué, physiquement, ou ils m'auraient fait bien pire.

Je les attends. Aujourd'hui la résistance... on n'est plus à la résistance de... au temps de Garcin, au temps de Monsieur TOURBILLON, l'ASSAUPAMAR que je respecte, que je fais un clin d'œil également, le MIR, toutes les associations... on va passer en 5.1.

Et... je vois que beaucoup de personnes ne se souviennent de rien... alors je me demande de qui ils ont peur. Est-ce de Arnaud qui a copieusement tenté de salir .... de détourner l'opinion, d'accord ? Parce qu'il fallait à tout prix me faire taire, parce que j'ai décidé de rentrer en résistance et de rentrer avec les associations qui vont à l'encontre de la ligne politique de la ville des Trois-Ilets. L'ASSAUPAMAR a décelé pas mal de choses aux Trois-Ilets. J'ai travaillé avec eux.

Je le dis haut et fort. Monsieur Robert RENE-CORAIL a dit que nous étions... tu te souviens à la police municipale... je ne vais pas dire le mot puisque tu ne te souviens jamais de rien. Et donc, ce n'est pas pour la ville que je travaille, je travaille pour les iléens et pour les martiniquais. Je ne travaille pas pour Arnaud RENE-CORAIL. Alors on a décidé de me faire la guerre, mais "rayi chien an di dan'y blan"...

Quand j'étais élu ici, je pouvais rentrer dans son bureau et lui demander de mettre en place des actions que je voudrais mener pour les jeunes, parce que la Commission culture et le directeur de la Commission culture, le directeur de la culture ne me suivaient pas.

"Mwen pa ka di sa dèyè dow MARIETTE, ou la".

Tu te souviens quand il fallait mettre en place le tournoi des jeunes pour la fin d'année. C'est moi qu'ils sont venus voir ..me demander... malheureusement ils étaient pas en association. Et c'est là que tu m'as fait découvrir que la ville paye une assurance et qu'il suffisait simplement d'avoir les noms des participants, et de les remettre à MARIETTE que tu allais appuyer et que... voilà. Tu l'as fait. Tu l'as fais ?

On a fait... on a fait le tournoi. Ensuite concernant les hommages à nos anciens sur les Trois-Ilets, donc à Citron,... on ne m'a pas suivi. J'ai dû mettre des chèques en caution, ce n'est que quand j'ai forcé les choses que tu m'as suivi et puis qu'on m'a balancé un chèque pour pouvoir prendre des choses. Les manifestations de concours de sons, de certaines choses, ce n'est pas avec la commission culture, n'est-ce pas Arnaud ? Je rentrais dans ton bureau et je te mettais la pression. Mais oui tu peux avoir tous les défauts du monde, mais des moments il faut dire que tu m'as appuyé.

Quand je disais pour la Friday night qu'il pouvait avoir de la connivence et que je disais qu'il y avait du favoritisme et qu'il ne fallait pas rentrer dans les histoires de prestataires, mais on a vu ce que ça a donné. On a vu ce que ça a donné. Aujourd'hui, les deux personnes qui ont pris ma défense c'est Nathalie et Monsieur ARIEN. Et c'est marqué dans le PV. Mais oui, voilà, parce que moi je suis quelqu'un d'entier. "Mwen pa ka séré".

J'étais le seul élu ici qu'il n'avait pas d'indemnité, qui était président d'une commission et qui voyageait dans toutes les commissions. "Mwen pa té ka fè sa ba lajan".

Alors, vu que personne ne veut répondre, ne se souvient pas ... je vais terminer avec les photos... (à madame ALTIUS) mets les photos du terrain communal s'il te plaît... puisque... (à Madame ALTIUS) c'est marqué terrain communal... Donc Madame CHAMNOE... depuis 2018 avant qu'elle décède, m'avait donné les limites de chez moi. Elle m'a donné son attestation, m'a donné un certain nombre de documents. Tu m'as dit de porter les preuves, elles sont là. Tu peux porter plainte pour diffamation.

Comme dirait Monsieur BIROTA, puisque tu l'as cité, "pli bagay la bandé pli mwen an lè sa". Alors, voilà... (à Madame ALTIUS) fais stop... Est-ce le terrain communal qui est là ou pas Monsieur Arnaud... Arnaud ?... (à Madame ALTIUS) fais défiler .. fais défiler. Stop. Retourne, retourne, retourne... voilà. Est-ce le terrain communal qui est là, oui ou non (ton appuyé) ? Robert RENE-CORAIL, tu es venu. "Fo pa ou séré". Est-ce le terrain communal qui est là, oui ou non (ton appuyé de nouveau) ?

Alors, pour cacher cette mascarade on a voulu me faire taire. Majes' est là, sa maman... depuis 2018 m'avait donné sa signature pour récupérer... c'est toi qui le dis hein, la ville nous a spoliés de 100 m<sup>2</sup>. Moi j'ai .... fait... approximative... j'ai récupéré 53 m<sup>2</sup>. Tu n'as jamais voulu signer depuis 2018. "Sé lè mwen rentré an lèw, kè mwen diw kon sa kè si janmen ou vini bô kay mwen et kè ou fè an mur, fow kè péyé 'y é pi ou kay kay' y penn y an rouj vèr nwar ba mwen é kè siwtou" il faudra mettre les dessins de l'ensemble des personnes dessus, parce que ce sera un édifice public.

Ai-je menti Arnaud ? C'est de là que tu as envoyé le document à mon notaire où j'ai retiré tout, tout, tout, tout , tout chez Maître MATHIEU, puisque il fricote avec les voleurs. Donc je suis passé chez un autre notaire. Et en 2019, j'ai fait l'acquisition de cette parcelle, parce que tu n'as pas fait ton droit de préemption. Voilà. Le géomètre était déjà passé. 2019. J'ai fait venir un expert également pour pouvoir faire l'ensemble des choses. Ça m'a coûté pas mal d'argent, et c'est pour cela que tu ne voulais pas que j'exerçais chez les pompiers, puisque tu te demandais où je prenais autant de ressources. Parce que chaque document c'est 500... 3500... l'huiissier. Voilà.

Et donc tu as dit que j'ai volé l'argent de mes parents, puisque tu ne pouvais pas... tu ne pensais pas que j'aurais eu autant de ressources. Je ne roule pas en belles voitures. Des gens ont insinué que j'avais... que je roulais en 4X4, que j'avais une moto, que j'avais un jetsky... Ben oui, c'est le fruit du travail d'un homme qui travaille en tant qu'ambulancier, et sur ses temps libres sapeur-pompier volontaire, quand il s'ennuie il fait des jobs. Et puis, voilà. C'est ce que tu as voulu déduire.

Alors, la stratégie ... pour parler banquier... c'était quoi ? C'était de m'isoler, de me faire taire, de m'humilier... et puis de créer un déséquilibre émotionnel, ensuite un déséquilibre financier passager, ensuite temporaire et puis passer à la faillite, et puis tomber en dépression. Tu as tout fait.

Alors est-ce que tu peux expliquer c'est quoi un déséquilibre financier passager et permanent ? J'ai posé une question ... Arnaud. Tu peux expliquer c'est quoi un déséquilibre financier passager et structurel, excuse-moi ?

Le Maire : bon,

Monsieur PADRA : alors ..

Le Maire : tu as demandé..

Monsieur PADRA : non...

Le Maire : non ... il faut que les choses... je ne suis pas là... je ne vais pas répondre à quelque questionnement que ce soit. Tu as demandé à t'exprimer en début du Conseil municipal, je l'ai fait.

Monsieur PADRA : je te remercie.

Le Maire : Voilà. Je l'ai fait. Nous avons... nous t'avons entendu. Tu as posé des questions. Tu as... je ne répondrai pas à ça. Voilà.. J'étais là ce jour-là que tu as demandé à t'exprimer. Donc voilà c'est fait...

Monsieur PADRA : j'ai encore 15 minutes...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Monsieur le Maire, si vous permettez, comme vous profitez pour dire que vous étiez là le jour où il s'est exprimé, où il a demandé pour avoir un droit de réponse, je tiens à porter à la connaissance aussi des élus que Monsieur PADRA s'est rendu le 13 ... c'est ça, 13 mars ? ... 2024 en mairie pour demander un droit de réponse et apparemment il a demandé qu'il soit assisté d'un élu. Et je crois qu'il y avait Monsieur Serge PAIN, il a demandé et Monsieur Serge PAIN n'était pas disponible. Et en simultané, dans le bureau de Madame ALTIUS, il m'a appelée et je me suis retrouvé en visioconférence. J'ai demandé où il était et je lui ai demandé que vu que je sais que son dossier est très délicat, et étant élue que je prendrai les responsabilités d'élue, mais aussi que je me protégerai par rapport à tout ça, que j'aurai souhaité savoir si le fait de ne pas approcher le Maire et les employés de la mairie et de se retrouver devant la mairie... à la mairie était

levé. Et il m'a dit oui. Et Madame ALTIUS a pu confirmer, parce que je lui avais dit que si cet état de fait n'était pas levé, que je n'allais pas l'assister en tant qu'élue et que je n'allais pas entamer de conversation WhatsApp en visioconférence. Sachant que tout cela était OK, j'ai écouté tout ce que Monsieur PADRA a dit, c'est-à-dire que je suis au courant de ce qu'il a dit quand j'étais toute seule avec lui, avec Madame ALTIUS ...

Le Maire : et le Maire, j'y étais...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : non, non, Monsieur le Maire laissez-moi m'exprimer ...

Le Maire : mais non, mais...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Monsieur le Maire (ton appuyé) s'il vous plaît, si vous permettez. Laissez-moi m'exprimer puisque mon nom est engagé dans cette affaire en tant qu'élue, et il y a aussi le nom de Monsieur RENE-CORAIL, il y a le nom de Madame ADAINE, il y a le nom de Serge PAIN, il y a des noms qui ont été nommés, alors je prends... je prends ce qui a été dit pour moi. Monsieur le Maire n'était pas là quand on était à trois, il a eu le temps de parler, il a dit plein de choses. Comme je suis quelqu'un qui veut que les choses soient claires, j'ai demandé à Madame ALTIUS que pendant qu'il parle d'essayer de synthétiser ce qu'il va dire. Et à un moment, Monsieur le Maire est arrivé, et Monsieur le Maire voyant qu'il y avait quelqu'un visioconférence et que c'était moi, ou peut-être ce serait quelqu'un d'autre je ne sais pas, il a demandé qu'est-ce que Madame MAIKOOUVA fait là.

Monsieur le Maire est-ce que j'ai menti quand j'ai dit que vous avez demandé qu'est-ce que Madame MAIKOOUVA fait là ? Est-ce que vous avez dit ça ? Marie-Noëlle est-ce que Monsieur le Maire a dit ça ?

Le Maire : mais j'ai dit... j'ai dit oui Madame...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : voilà, Monsieur le Maire a dit qu'est-ce que Madame MAIKOOUVA fait là. Alors, Madame ALTIUS lui a expliqué que, voilà, que Monsieur PADRA est venu demander pour un droit de réponse et que il m'a appelée simultanément vu qu'il n'y avait pas d'élus pour le... l'assister. Et Monsieur le Maire à ce moment-là, il a écouté il a entendu. Il a expliqué les choses. Là aujourd'hui, il les explique encore plus en détail, mais j'ai entendu aussi des choses dont je n'étais pas au courant en tant qu'élue sur ce dossier. Bon-là on ne va pas... c'est pas mon travail de rentrer dedans. Les gens connaissent leur affaire. Il a nommé des noms, il a nommé Monsieur le Maire. Moi, je n'étais pas dans la majorité non plus. Ce n'est pas une question de ni majorité ni d'opposition. Moi un élu a demandé d'être assisté, il m'a appelé, j'ai fait mon travail d'élue.

Par contre Monsieur le Maire, pour que tout soit clair, quand il y a un élu qui assiste un administré quel qu'il soit, qu'il ait voté pour la majorité, pour l'opposition, qu'est-ce qu'il a fait, quand je suis autour de cette table, je suis élue. Je suis élue en présentiel et en distanciel. Alors quand vous dites à un administré que il a eu la chance que vous n'avez pas utilisé les moyens qui étaient à votre disposition, pour faire quoi je ne sais pas, je me demande pour nous en tant qu'élus, qu'est-ce que ce serait pour nous. Parce que souvenez-vous que dans ce dossier, je suis obligée de le dire, Monsieur le Maire, à une question qu'on lui avait posée, Monsieur Serge SAINTE-ROSE et moi, pour lui demander où en était ce dossier, parce que comme je dis encore tout ce qui traîne se salit.... tout ce qui traîne se salit, et heureusement aujourd'hui ce soir on est là pour éclaircir les choses, qu'est-ce que Monsieur le Maire avait répondu à Monsieur Serge PAIN et à... à Monsieur SAINTE-ROSE et à moi ? Qu'on protège le tueur et qu'on ne protège pas la victime. Alors j'espère... très bien... que ce soir que les choses ont été posées et que tout le monde pourra rester à sa place, tout le monde saura quelle place il a dans ce dossier. Et j'espère que ça ne va pas encore traîner, et que les choses vont trouver une issue qui soit dans l'intérêt de tous et de chacun et que ça soit saint.

Mais que ça serait bien que chacun prenne ses responsabilités. Quand on a dit quelque chose et que quelqu'un vient dire qu'on a dit, on prend ses responsabilités on dit oui j'ai dit. Quand on n'a pas dit on dit qu'on n'a pas dit. Quand quelqu'un a répété et a mal répété, on dit ce n'est pas ce que j'ai dit, la personne a mal répété. Mais ce serait bien que dans ce dossier-là, je parle là pourquoi, parce que je me suis trouvée engagée dedans indirectement parce que ce dossier il était là, j'étais même

pas élue je ne sais pas, je découvre des choses. Et étant élue là maintenant, avec moi il n'y a pas de majorité, de minorité et d'opposition. Je suis élue. Alors tout ce que je souhaite là,... j'ai entendu des choses, j'ai découvert encore plus de choses. Ce dossier de toutes les façons, il date depuis plus longtemps que cela. Il est beaucoup plus vieux que mon père, je le connais. Je le connais. Monsieur le Maire sait de quoi je parle. Ce dossier, même si je n'étais pas élue, je le connais. C'est un très, très, très, très vieux dossier, comme tous les très très vieux dossiers qui traînent encore dans notre collectivité où on devra mettre de l'ordre dans tout ça.

Alors Monsieur PADRA est venu ce soir, mais il n'avait pas été encore dit, vous n'étiez pas encore au courant de... du début. Et moi j'aime bien qu'on ... qu'on parle du début. Voilà. Le début, je l'ai dit. Il s'est retrouvé ici ce soir parce qu'il a demandé une demande de... pour faire une... une... comment ça s'appelle ? Enfin, ce qu'il vient de faire, et automatiquement comme il y avait un Conseil municipal, j'ai demandé à Madame ALTIUS que le prochain Conseil municipal c'est quand ... effectivement on avait dit que c'était le quatre, j'avais un doute puisqu'après elle nous avait envoyé une liste avec toutes les dates de Conseils municipaux. Et Monsieur le Maire avait dit que c'était pas Madame ALTIUS et moi qui décidaient, que c'était lui. Et moi je lui ai dit que comme il y a un conseil municipal le quatre, est-ce que ce ne serait pas bien que pour avancer dans cette affaire-là qu'on lui donne son droit de parole le quatre. Est-ce que vous êtes bien d'accord avec moi Monsieur le Maire, est-ce que c'est bien ce que j'ai proposé ?

Le Maire : Madame vous parlez, Madame, ce soir je laisse les gens parler...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : non non mais Monsieur le Maire...

Le Maire : la seule chose que je

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Monsieur le Maire, je vous ai demandé, c'est pour qu'après on ne dise pas que j'ai...

Le Maire : Madame MAIKOOUVA...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : non non parce qu'il faut qu'on soit clair dans ce dossier...

Le Maire : je vous ai laissé parler...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : oui mais Monsieur le maire, les élus... Monsieur PADRA a commencé, il a présenté, vous avez présenté... Monsieur PADRA, qu'il intervienne... mais ... l'oubli ou bien l'omission ou bien volontaire, je ne sais pas, vous auriez dû présenter en disant que voilà qu'il y a eu telle chose, et voilà pour les raisons pour lesquelles que Monsieur PADRA se trouve ici ce soir.

Et quand vous avez dit que quand il a demandé d'intervenir, que vous étiez là, et hen ben j'ai pensé que quand même... ce serait bien de dire que Madame MAIKOOUVA était là aussi. Vous n'étiez pas là tout seul. Vous êtes arrivé après qu'il y a... qu'il avait déjà quand même pas mal parlé. Madame ALTIUS est là, elle peut... elle en est témoin, elle peut le dire. Alors vous ne pouvez pas vous permettre de dire devant les élus, j'étais là, sans profiter pour dire devant moi qui était là aussi, que Madame MAIKOOUVA est témoin, elle était là aussi en distanciel. Voilà c'est tout ce que j'avais à dire pour mettre les élus au courant, pour que les choses soient claires du début jusqu'à la fin. Merci.

Le Maire : merci Madame.

Monsieur PADRA : je peux finir deux minutes...

Le Maire : non, non, il y a quelque chose hein. Madame MAIKOOUVA dit, du fait de mon positionnement dans ce pays Martinique, que j'aurais... ce n'est pas ce que j'ai dit

Madame DOMERGE MAIKOOUVA (hors micro, mais assez fort pour être audible sur la bande) : ah non, Monsieur le Maire ne..., vous me connaissez très bien Monsieur le Maire ...

Le Maire : non, non, non...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : restons clair sur les choses, ne me faites pas dire ce que *j'ai dit...* (erreur manifeste)

Le Maire : qu'avez-vous dit ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : les élus ici n'ont jamais entendu que j'ai parlé de Martinique. J'ai dit que le jour où Monsieur PADRA était en distanciel, en visioconférence...

(Échanges confus)

Le Maire : non non, ce n'est pas cette partie-là... ce n'est pas cette partie-là...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : ne m'interpellez pas. Je sais comment ça fonctionne. Vous avez essayé... vous essayez de noyer le poisson avec moi. On ne va pas le noyer. Vous avez dit clairement à Monsieur PADRA...

(Madame DOMERGE MAIKOOUVA allume son micro) vous avez dit clairement Monsieur PADRA, que... il a dit quelque chose certainement qui vous a dérangé, je ne sais pas, en tous les cas j'ai entendu...

Le Maire : rien ne me dérange Madame...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : et à ce moment-là, vous lui avez répondu que comme quoi que il a la chance que vous n'avez pas employé tous les moyens que vous aviez à votre disposition.

Le Maire (ton appuyé) : non Madame je n'ai jamais dit ça...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : et quand j'ai entendu ça...

Le Maire (ton aussi appuyé) : je n'ai jamais dit ça...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : hen ben, dites donc Monsieur le Maire, excusez-moi, vous avez du toupet.

Le Maire : je n'ut... Monsieur est venu ici... Monsieur est venu ici lors... (échanges confus).

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Vous avez du toupet. Il était en distanciel...

Le Maire : puis-je parler ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : il était en distanciel, en visioconférence WhatsApp...

Le Maire (ton appuyé) : puis-je parler Madame ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : attends !

Le Maire : puis-je parler Madame ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : oui, oui mais vous n'allez pas Monsieur le Maire essayer de m'impressionner. Moi je vous dis ce que vous avez dit puisque je vous...

(échanges confus)

Le Maire : je n'impressionne personne, puis-je parler Madame ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Marie-Noëlle est-ce que Monsieur le Maire n'a pas dit ça ?

Le Maire (ton appuyé) : Madame puis-je parler, Madame ? (Échanges confus) puis-je parler Madame ? Puis-je parler Madame ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : non, non mais je sais. Quand je parle et que je dis quelque chose qui va mettre Monsieur le Maire dans une position délicate, il va s'arranger pour m'impressionner pour que je ferme ma bouche. Eh bien... comme tous les autres, Monsieur le Maire vous n'allez pas me faire taire. Quand les gens disent des choses, que ce soit vous ou quelqu'un d'autre, la personne prend ses responsabilités, et je la mets en face de ses responsabilités. Et je dis toujours aussi que quand on me dit non, on me dit on est qu'on ne nomme pas le nom de la personne, je considère des fois qu'on est complice avec elle parce que on est là pour mettre du désordre et non pas pour mettre de l'ordre. Alors c'est pour ça que je nomme les noms des gens quand je parle. C'est pour ça que je dis à tout le monde dans toutes les institutions où je me trouve, et même de ma famille, ne vient jamais me dire on. Quand tu me dis quelque chose, tu me parles de quelqu'un, tu prends tes responsabilités, tu me dis le nom de la personne ou sinon tu ne me dis rien. Voilà.

Le Maire : merci Madame. Monsieur PADRA pour ... et puis après c'est fini.

Monsieur PADRA : alors, euh... vous savez, comme vous m'avez dit d'arrêter mes investigations, j'ai ici les numéros des parcelles, et les noms des propriétaires. Madame REGIS, la commune est propriétaire ... qui donne sur la parcelle de ma tante Marie-Andrée qui est décédé en 2019. Donc, la ville... avec... pour faire de l'historique hein, Arnaud est entré au pouvoir en 89.

Laisse-moi finir, laisse-moi finir, calme-toi, laisse-moi finir. Ne fais pas comme le PPM ce matin qui n'a pas donné le droit de parole à des citoyens. Je suis une personne humaine. Permets-moi de m'exprimer, tu n'es pas en danger. Il y a deux ou trois points de vue. Je pense que les élus qui sont ici... euh ... travaillent pour la vérité. Donc, tu as voulu me faire un cadeau un cadeau empoisonné, pour reprendre les propos de Monsieur Serge SAINTE-ROSE, tu ne vas pas me museler.

89, tu es entré au pouvoir. D'accord ? Donc, c'est Monsieur RIVETI qui a mis les gens à Citron Et comme tu n'as pas eu les voix de Citron tu les as abandonnés... à eux-mêmes. Et ta famille, partout il y a des RENE-CORAIL à Citron, nous avons des problèmes ... parce que je suis le cousin du Maire, parce que... ils parlent fort (ton appuyé). J'ai décidé de ne pas hériter de ce problème, et de faire... contre vents et marées... mettre mon argent personnel, l'argent de mon entreprise, au lieu de la développer ....

Et des lâches, comme Robert (ton très appuyé), soi-disant ne se souviennent pas. Tu vas me dire aussi que tu ne te souviens pas d'être venu faire un devis énergétique chez moi pour mon entreprise, or que j'avais toujours des travaux chez moi. Bomboklaat ! (Traduction à la demande du secrétaire de séance : "Bomboklaat" signifie serviette hygiénique dans le créole jamaïcain - cela fait référence aux menstruations considérées comme une souillure).

Maintenant, je travaille pour les citronniers. Je ne travaille pas pour moi. Majes est là. Depuis 2016 sa maison doit être détruite. Il y a de l'amiante dedans. 2019, on lui dit oui ça vient. Les voisins qui sont ta famille a toujours empêché sa maman de rentrer chez elle, parce qu'ils se sont octroyés leur terrain. Et tu dis à l'ASSAUPAMAR tu ne sais pas comment les gens deviennent propriétaires de terrains communaux. Mais ta famille est sur un terrain communal.

Et depuis 2013 on te dit qu'il y a des odeurs. Depuis 2013, Mwen té ti-manmay. A un moment donné "lè ou pa ka respecté moun fôk ou maté tab-la". Non, permets-moi de terminer... non, non...

Le Maire : attends, attends...

Monsieur PADRA : hen ben tu sais quoi, étant donné que mon problème ne t'intéresse pas et que tu veux faire court, tu sais quoi, je ne vais pas renverser la table. Je ne vais pas me fâcher. J'ai beaucoup d'amour. Aujourd'hui, j'ai dit ce que j'avais à dire. Vu que tu ne veux pas comprendre et

que tu ne veux pas que les gens sachent que tu es un traître, que tu es un lâche que tu es un "zannzoleur" ... tambour à deux "bonde", avec beaucoup d'amour, politiquement, parce que je ne veux pas que tu penses que je t'insulte humainement.

Madame CHAMNOE, quand j'ai fait le géomètre venir, qui est le géomètre de la ville, Monsieur MAZALSKY, tu vas me dire que tu ne te souviens pas, MAZALSKY, borner... d'accord, 2018... j'ai prouvé que ta famille rentre chez les gens pour se garer. Ils ont bloqué mes travaux. Et aujourd'hui tu dis ce n'est pas ton problème mes histoire avec Monsieur ACCUS, bagay bagay. Men ou ka soutiré yo, puisque il m'a fait perdre de l'argent de... du temps. Et aujourd'hui où est-ce que ce monsieur travaille, parce que tous ceux qui ont nui à ma personne, ils ont été titularisés, puisque, pour reprendre les propos de ton avocat... Monsieur ACCUS travaille où ? Au golf. C'est ce qu'on appelle le retour de la médaille.

Alors, tu vois, le problème avec toi, c'est que tu veux cacher la puanteur, mais à un moment donné on ne peut plus la cacher. Je refuse de baisser les bras et je refuse de baisser les yeux. Et je n'aurais aucun pardon pour personne à donner ici (ton bien appuyé). Il y a des gens qui se sont amusés à dire du mal de moi. Ça a fait du tort à ma mère. Quel homme appelle une maman pour la menacer pendant qu'on emmène son fils en garde à vue. Vous ici, vous êtes pères de famille, vous êtes mères, sœurs... quelle personne... est-ce que c'est de l'amour ou de la méchanceté de la lâcheté. Alors, je vais arrêter parce que... j'œuvre pour la paix, l'amour, mais à un moment donné il faut arrêter.

Donc, quand tu me vois dans la rue ce n'est pas la peine de changer de trottoir. C'est ce que je voulais d... c'est clair. Paskè mwen pa ka wouyé roch dèyè korbiya. Donc je ne vais pas t'attaquer ... physiquement, parce que c'est retirer ma lumière, retirer la puissance en moi. Voilà, ma main c'est fait pour donner de l'amour, mettre au monde mon fils par exemple aussi, tu vois, c'est ça. Mais, salir mes mains pour toi, ça ne vaut pas la peine, ça ne vaut pas la peine.

Et, faire un mur de 60 000 € sans passer par le Conseil municipal, c'est des détournements de fonds publics. C'est un cadeau empoisonné. Je reprends tes propos, puisque pèsonn isi y a dan la majorité pa ka sonjé. C'était un cadeau empoisonné pour me faire taire, pour ne pas aller peut-être sur une autre liste, ou quand je viendrais dire que certains élus font comme s'ils ne voyaient pas qu'ils construisaient sur la mangrove et puis qu'on me sorte « Monsieur PADRA était bien content, on est venu faire un de 60 000 € pour lui ». Voilà c'est comme ça qu'il est. C'est comme ça que vous êtes. Et donc j'ai refusé. J'ai dit qu'il faut que ça passe au Conseil municipal.

Parce que, il y a quatre familles concernées et que je ne fais pas des choses pour moi parce que Citron a besoin d'un mur. Et je te le dis, avant de venir faire un mur pour moi tu vas venir faire un mur pour tous les citronniers : Monsieur PALLUD, Madame BRIGITTE... et j'en passe. D'accord ? Alors, j'ai dépensé de l'argent de l'énergie, de l'amour, j'ai eu un casier judiciaire... je n'ai pas de casier judiciaire plutôt..

Vous voulez savoir le procès. Donc j'ai été condamné pour trouble à l'ordre public, sauf que on m'a condamné pour des propos qui... pour des propos qu'on a démontrés que ce n'est pas ça, mais bon. Voilà. Et donc, comme j'ai dit au juge que je suis condamné pour ce que je ne suis pas venu, hen ben il n'a pas... il a accepté de ne pas marquer sur mon casier judiciaire ma condamnation. Donc c'est comme une contravention, je n'ai pas de casier judiciaire.

Et le SDIS n'avait pas le droit de faire ce qu'ils ont fait. Aujourd'hui on me demande de faire silence au SDIS, et de prendre des gardes Rivière Salée, et puis de vivre ma vie. Je refuse parce qu'il y a des pompiers professionnels qui ne peuvent pas faire ce que j'ai fait. Parce que étant professionnel ils ont un droit de... de réserve, et s'ils s'attaquent à des hommes politiques, hen ben c'est ce qui les arrive. Carrière brisée, carrière ralentie... et donc j'ai beaucoup de respect pour tous ceux et celles à Rivière Salée qui ont œuvré pour que je puisse reprendre les rangs.

Donc je m'attends peut-être demain à avoir des coups bas "piskè sé anba fèy yo ka travay". J'attends. Mais, ma dignité n'a pas de prix Arnaud. C'est ce que tu n'as pas compris. C'est ce que tu ne pourras pas comprendre, parce que dans la pauvreté, quand tu as l'amour de ton foyer, c'est

la plus belle richesse. L'argent n'est que futile. Et donc, tous ceux et celles qui ont œuvré pour la destruction de ma personne, je le dis bien, je vais travailler avec acharnement avec respect pour faire, comme dirait le juge, entendre ma voix. Mais, nous savons que dans ce pays Martinique, il n'y a pas de justice .... pour les noirs, parce que c'est le code noir... en rigueur en Martinique.

Regardez Hervé PINTO. Regardez la famille BRIGITTE... la ville a donné une bâche à cette famille qu'on a détruit. "Pèsonn 'an pa ka palé". Certes, elle n'est pas propriétaire, mais elle possède le terrain. Il y a une différence entre propriété et possession. Et vous êtes-là en train de vous regarder. Une dame de 90 ans. Des gens viennent, avec des faux témoins, dire que c'est leur terrain, écrasent la maison de ... de la dame. "mè zot chansé kè sé pa kay an PADRA zot fè sa. Zot chansé... et je le dis très clairement, nous avons des terrains... d'ailleurs Arnaud, tu n'as pas spolié le terrain d'une famille à moi à l'Anse à l'Ane ? Tu as mis un bulldozer pour faire un tracteur pour... pour faire un canal pour me montrer que il n'y a pas de terrain privé et puis que c'est toi qui commandes. C'était en 2020 ou en 2019 ?

Pa réponn ! Ou za sav, entre-temps... Alors... j'espère que le karma s'occupera de vous. Je n'ai.... plus de rancœur, je n'ai plus véritablement d'haine mais je connais mes ennemis. Il vaut mieux être plus près de ses ennemis que de ses amis. Donc j'espère que une solution sra trouvée pour Majes, pour Madame CHAMNOE, parce qu'il y a de l'amiante à Citron. Voilà. Pendant que les gens disent que c'est mes fumées qui leur donnent... qui les rendent asthmatiques, il y a une maison qui a l'amiante qui devait être démolie depuis pas longtemps, qui n'est pas fait. Voilà ce qu'on a voulu cacher. La famille du Maire occupe un terrain communal, on dit que je voulais voler des terrains or que avec mon argent, l'argent de mon entreprise, d'accord, j'ai fait les canalisations.

Monsieur ALGER a détourné des fonds publics, des engins, 2018. J'ai demandé à ça que ce soit mis sur la place et que ça soit réprimandé. On a voulu me faire taire. Vous avez au Conseil municipal des petites boutades à mon encontre. Voilà... et donc, je travaille pour le peuple, je me sers pas du peuple pour me remplir les poches. Je travaille dans le privé. Mwen pa ka séré an ba lapli. Et pas mal de choses restent à faire, pas mal de choses restent à régler et voilà. Donc, nou ka mô doubout, pa a jounou. zansèt pa ka mô, rèspé, lonè. Surtout, surtout ne changez pas pour les gens. On vit un virage où le rassemblement de jeunes est dix fois plus puissant que la bombe atomique, comme a dit Thomas SANKARA. Et donc, il y a eu l'insurrection du Sud... aux Trois-Îlets... (rire - hin hin hin) on va passer au 105.1. On était au 2.1 va passer au 105.1 parce que, trop longtemps que ça dure. Pas de justice. Chloredécone, pas de justice. Le crime contre l'esclavage, pas de justice. Vol de terrains, pas de justice. Les élus arrivent après la guerre, font des communiqués, complices avec les oppresseurs, et nous desservent, ne servent pas la cause.

Le foncier en Martinique est nécessaire, afin qu'on ne puisse pas disparaître. Je me suis toujours battu pour les causes nobles. On a voulu me faire miroiter ici, être adjoint, être ceci et cela. Mais il faut faire comme Robert ... table rase, changer de casquette et puis se mettre au pas. Politik mwen ka fè Robert, pa enkiété kow piskè ou di mwen sé politik. Je ne suis pas un zannzoleur. Je reste droit dans mes affaires.

Donc, maintenant pour finir, j'avais envoyé un courrier de l'huissier à la ville pour reprendre les travaux. Ça n'a pas été répondu. Ensuite mon avocat a écrit à la ville, et on a répondu que les agents municipaux ne sont pas en sécurité, et que... et que la ville ... que c'était un terrain privé. Et donc j'ai bien fait de ne pas venir signer les documents quand j'étais sous contrôle judiciaire, puisque même après la levée de mon contrôle judiciaire, Arnaud et Madame RICHER disent que les employés communaux ne sont pas en sécurité pour pouvoir reprendre les travaux. Réclame ; demandez, je .... je suppose qu'on ne vous a pas fait sortir (expression confuse).

Voilà. Donc j'espère que tu viendras au chevet de Majes pour retirer l'amiante à Citron, « pas kè an kay dépozé an plent, an ka diw sa. Tro lontan sa ka duré »

Le Maire : bien attends, tu as demandé une demi-heure, ça fait une heure que tu es là.

(Interventions hors micro)

Monsieur PADRA : alors, je te dirais pour finir, j'ai appris à la bonne école ... quand même, j'ai appris avec... je me suis performé avec toi. J'étais un diamant, tu m'as taillé et j'ai appris avec toi. Par ce que, quand tu dis que tu parles 20 minutes, tu parles deux heures de temps. Donc je pense que j'ai pas échoué mon examen. Sans rancune. Allez, bisous !

(Monsieur Jérôme PADRA range ses effets puis quitte la table).

## **2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 MARS 2024.**

Le Maire propose de passer au point suivant, c'est-à-dire l'approbation du PV du Conseil municipal du 04 mars 2024.

Au préalable, en l'absence d'objection, il nomme au préalable Monsieur Albert André PINVILLE secrétaire de séance.

Il fait ensuite lecture de l'ordre du jour du Conseil municipal 4 mars dernier, puis demande s'il y a des observations concernant ce PV.

Monsieur SAINTE-ROSE intervient pour revenir sur le point précédent.

### **1 bis – RETOUR SUR RECEPTION DE MONSIEUR PADRA JEROME.**

Monsieur SAINTE-ROSE : Monsieur le Maire...

Le Maire : tu as quelque chose ?

Monsieur SAINTE-ROSE : moi je suis désolé. Je suis très surpris de... de... de ce qui s'est passé en première séance. On ne peut pas faire comme si... on vient de passer une heure... devant un film. Moi ce que j'aurais aimé c'est comprendre un peu ce qui se passe.

C'est vrai que, suite à l'incident qui avait eu déjà, qui avait entraîné justement... ben, sa condamnation en fait, des explications avaient été demandées et aujourd'hui on ne va pas faire chaque fois un épisode, parce que je sens qu'il y aura encore des épisodes. On n'est pas au premier, on n'est pas au deuxième, on est à des épisodes, et moi j'aimerais que... savoir comment va se dérouler cet avenir avec Monsieur PADRA, par rapport à ses demandes, parce qu'il y a des demandes qui sont précises hein, aujourd'hui. Comment la collectivité pourra répondre en tout cas à sa demande parce que... c'est un truc explosif qui est là. On a un bonhomme qui... qui a montré son état d'esprit, qui a montré sa colère et qui a... qui est un jeune et qui n'est pas seul, parce que autour de lui il y a du monde.

Il n'est pas seul. Il m'a déjà interpellé de nombreuses fois, je me suis déplacé pour essayer de comprendre... de comprendre la problématique. Et d'ailleurs au dernier conseil municipal j'avais interpellé sur d'autres problématiques qui sont des problématiques de glissements. Bon ça été repris et des réponses ont été apportées. Mais comment on sort de cette situation ? Alors j'entends bien que... il y a un conflit qui est un conflit d'anciens... d'anciens élus de la majorité de la mandature précédente. Mais aujourd'hui comment résoudre cette problématique, sans entrer dans des détails, qui sont des fois des détails personnels. Mais c'est vrai qu'il y a une clarification à faire dessus. Ça va être porté au Conseil... au PV du Conseil municipal et donc on ne peut pas faire comme si on a passé une heure..., parce que bon notre temps est compté également, nous avons des sujets très importants à voir ce soir.

Comment on sort de ça, comment on sort de cela ? Et par quelle porte on sort de ça ? Parce qu'il y a plusieurs demandes, il y a plusieurs problématiques autour.

**Le Maire:** Monsieur SAINTE-ROSE .... ce monsieur est venu ici, à la municipalité, je dis fort heureusement j'y étais. Je suis sorti de mon bureau et j'ai entendu un certain nombre de choses. Et il m'a demandé à être entendu au Conseil municipal. J'ai répondu ça ne me pose aucun problème. J'ai demandé à Madame ALTIUS, quasiment instantanément, de lui écrire pour lui dire que nous allons le recevoir au prochain Conseil municipal. Point-trait. Je l'ai fait. (à une manifestation hors micro de Madame DOMERGE MAIKOOUVA) Je dis ce que moi j'ai fait (ton appuyé)...

**Madame DOMERGE MAIKOOUVA :** oui ! ... Monsieur le Maire excusez-moi ...

**Le Maire :** Madame s'il vous plaît...

**Madame DOMERGE MAIKOOUVA :** je me permets de vous dire que vous dites ce que vous voulez, mais comme j'étais présente je peux... je viens rectifier, parce que j'étais là. Je suis une élue responsable, j'étais là.

**Le Maire demande :** Madame est-ce que vous ... est-ce que s'il vous plaît, j'ai le droit de dire... Monsieur SAINTE-ROSE, vous m'avez posé des questions, je vous réponds, clair et net. Me considérer ici comme un menteur, non... D'accord ? Vous entendez Monsieur SAINTE-ROSE ? (Le temps est monté). Ne me considérez... pas vous (à Monsieur SAINTE-ROSE qui disait qu'il ne l'avait pas dit). Mais je le dis, me considérez pour menteur... je ne suis pas un menteur. On m'a posé une question, je réponds.

**Monsieur SAINTE-ROSE :** le fond du sujet n'est pas celui-là.

(Echanges confus)

**Le Maire :** c'est pas là Monsieur. Attention Monsieur, vous avez bien entendu un certain nombre de choses aujourd'hui. Je n'ai pas répondu à cela.

**Monsieur SAINTE-ROSE :** il y a un fond ... il y a un fond du dossier...

**Le Maire :** des délations, Monsieur, je n'ai pas répondu à cela. Ce n'est pas... (tentative d'intervention de Monsieur SAINTE-ROSE) Monsieur SAINTE-ROSE , ce n'est pas ...

**Monsieur SAINTE-ROSE :** Moi, j'ai entendu un certain nombre de choses aujourd'hui...

**Le Maire :** vous avez entendu comme tous les élus, vous faites ce que vous en voulez avec. D'accord ?

**Monsieur SAINTE-ROSE :** je ne vous ai pas dit ce que je veux en faire, mais par contre ...

**Le Maire :** la seule chose que je tiens à vous dire...

**Monsieur SAINTE-ROSE :** par contre il y a une demande... alors comment on va sur cette demande, qu'elle est de la... (le Maire essaie d'intervenir) de la compétence de la ville sur certains points, sans vouloir répondre à la violence ni à des... (échanges confus) (le maire : je ne suis pas un violent, et vous me connaissez je ne suis pas un violent...) je n'ai pas parlé de vous.

**Le Maire :** je ne suis pas un violent, tu le sais pertinemment. Je ne suis pas un violent, je ne veux pas répondre par la violence, la violence par la violence, ni par la violence des mots. Je n'ai pas été éduqué par la violence des mots non plus. Il faut bien l'entendre.

**Monsieur SAINTE-ROSE :** il y a des non-actes qui peuvent être violents.

**Le Maire :** Monsieur ce n'est pas parce que je hausse le ton...

**Madame DOMERGE MAIKOOUVA :** laissez tomber. Serge, il faut (incertitude sur le « il faut » parce que inaudible car échanges simultanés) qu'on protège le tueur et on ne protège pas la victime...

Monsieur SAINTE-ROSE : attendez, tu ne me laisses pas parler...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA (en haussant nettement le ton) : alors maintenant on va arrêter avec ce dossier-là puisque le Maire est dans sa vérité. C'est lui qui a raison dans ce qu'il a dit, et même ceux qui étaient présents ont tort dans ce qu'ils ont entendu.

Alors maintenant je pense que maintenant, comme on ne trouve pas d'issue à ce dossier en l'instant, il faudra faire un Conseil municipal certainement avec ce dossier à l'ordre du jour une fois de plus où on devra trouver ensemble une réponse et une solution définitive. Le maire n'est pas tout seul ici, il a un Conseil municipal. Que ce soit de la majorité et de l'opposition, les décisions qu'il prend, il les prend avec ce conseil municipal.

Parce que j'ai entendu quand même des choses-là, qu'en tant qu'élus qu'on n'aurait pas dû entendre.

Monsieur SAINTE-ROSE : alors, moi je repose la question.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA (ton toujours élevé) : et aussi quand j'étais en visioconférence WhatsApp. Il y a des choses que je ne vais pas tolérer ici en tant qu'élue. Monsieur le maire veut qu'on le respecte, on le respecte mais il doit aussi le respect aux élus dans ce qu'ils attendent aussi, dans ce qu'on dit d'eux, parce que... Monsieur PADRA a quand même nommé le nom de Monsieur RENE-CORAIL. Là il leur a dit qu'il leur pose des questions, mais il a dit des choses concernant Monsieur RENE-CORAIL. Il a dit quand même des choses concernant Madame ADAINE. Il a dit des choses concernant Monsieur Serge PAIN.

En tant qu'élue responsable, les élus où j'ai nommé les noms-là, Monsieur Serge PAIN est absent il ne le sait pas, mais je pourrais le mettre au courant si je veux ? je suis élue. Mais ils ont le droit de savoir dans quel contexte ça a démarré pour que Monsieur PADRA se retrouve ici ce soir. Mais Monsieur le Maire, ne faites pas comme si vous étiez là et que vous étiez seul avec Madame ALTIUS et que vous avez dit les choses tout à fait correctement comme il faut à Monsieur PADRA, et que là je vois que Madame DOMERGE MAIKOOUVA, hen ben c'est un fantôme au milieu de tout ça.

Excusez-moi mais ce jour-là Messieurs-dames, je n'étais pas un fantôme. J'étais tranquillement chez moi à faire mes affaires (le Maire essaie d'intervenir) et je n'étais pas là en ma qualité d'élue. À partir du moment que l'administré a appelé... je dis bien a appelé simultanément quand il était dans le bureau de Madame ALTIUS pour demander d'être assisté par un élu pour qu'après on ne dise pas encore qu'il est venu et que c'est lui qui a tort, qui a fait ci au Maire, j'ai répondu oui à sa demande à partir du moment que je savais que ça avait été levé, qu'il n'avait pas... qu'il n'avait plus le droit de se retrouver en mairie. Et je redis encore que si son... ça n'avait pas été levé, qu'il ne devait pas approcher le Maire et les employés de la mairie et venir à la mairie, que je n'allais pas m'entretenir en visioconférence. Par contre, j'allais poser cela en questions diverses en Conseil municipal.

Monsieur SAINTE-ROSE : tu l'as déjà dit, mais c'est pour ça que vous auriez dû Monsieur le Maire...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : mais il ne faut pas qu'on me prenne pour un dindon pendant que les autres jouent l'autruche Serge. Je suis désolée, tu me connais.

Monsieur SAINTE-ROSE : Non mais ça on insiste dessus.... Monsieur le Maire...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : parce qu'il ne faut pas que Monsieur le Maire quand on se retrouve dans des situations, on est tous responsable et qu'il porte les choses comme "je suis Monsieur le maire, j'étais là, j'ai dit, j'ai fait, c'est moi qui prends les décisions". Et bien aujourd'hui, maintenant je vais lui faire savoir que Madame DOMERGE MAIKOOUVA Esther, elle est élue au Conseil municipal. Pour moi, je vous ai toujours dit autour de la table pour moi il n'y a pas de majorité pour moi, et de... de... d'opposition. Je suis élue...

Monsieur SAINTE-ROSE : gagnons du temps. Moi ce que j'aimerais savoir Monsieur le maire, parce que vous n'avez pas accepté qu'on reçoive Monsieur PADRA pour recevoir Monsieur PADRA. C'est de votre responsabilité de dire non je ne reçois pas non plus. Vous l'avez accepté, ça veut dire que

si vous l'avez accepté vous avez accepté devant le Conseil municipal. Donc aujourd'hui il faut essayer de voir comment on sort de cette situation. Il y a des demandes bien précises. Elles sont précises. Au-delà de tout le reste, parce qu'il va s'en servir comme il s'en sert effectivement pour... pour justifier qu'il y a eu un certain nombre de faits délictuels ou pas, vérifiable ou pas. Mais en tout cas aujourd'hui, quelle est la réponse de la ville ?

On ne peut pas rester en silence, ni parler dans les chaumières ou parler entre nous en disant "Bon sa misié ka di la a, sé nenpôt ki sa". Quelle est la réponse de la ville ? Non ? Oui ? Ou possible, parce qu'il ne s'agit pas que de lui mais d'un ensemble, de tout un quartier. Donc on a une réponse à avoir, parce qu'on l'a reçu pourquoi ? On l'a écouté pourquoi ? On a perdu une heure de temps à juste écouter comme on aurait écouté d'autres qui viennent et puis qui parlent et puis... il n'y a rien, il n'y a pas de décision. Le Conseil municipal a été réuni pourquoi autour de lui, pour cette première partie ?

Le Maire : j'ai déjà expliqué Monsieur. Monsieur SAINTE-ROSE, Monsieur a demandé et ... on l'a reçu, on l'a entendu. J'ai entendu un certain nombre de demandes qui concernent non pas lui mais Madame MAIKOOUVA décédée. Donc, maintenant...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : précisez bien Madame MAIKOOUVA Léonie pour qu'il n'y ait pas de... de ... d'incompréhensions sur les choses.

Le Maire (à une intervention hors micro ou les noms CHAMNOE, Majes semblent avoir été mentionnés) : non, non c'est bien ça, c'est bien ça. C'est bien... c'est la même personne. C'est la... c'est l'un des hé... de Madame MAIKOOUVA Léonie dont il parle. J'ai entendu. Le ... le problème des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales sont du ressort de la ville sur un terrain de la ville comme il l'a dit. Le problème qui s'est posé où ... moi je lui ai dit ici, et lui-même le dit, les parcelles de terrain ont été données à une époque. Sa mère a fait l'acquisition, sa tante a fait une acquisition à partir d'un relevé, exécuté par un géomètre, d'une occupation qui a donné un numéro de parcelle, un numéro de surface dont elle est devenue propriétaire. Certes Madame MAIKOOUVA a eu ... Léonie a eu une autre parcelle juste derrière, donc contiguë. Comme il dit Madame REGIS qui a une parcelle contiguë à sa tante Madame PADRA Marie-Andrée qui est toujours au nom de la ville à ce jour, non régularisée par je dirai l'occupante, Madame REGIS.

L'excavation qui a été faite, comme lui-même le dit, a été faite par lui .. par lui. L'acquisition de 50 et quelques mètres carrés a été réalisée par lui. Il a fait l'acquisition. Il dit ... le dossier est arrivé en mairie comme tout comme toute personne voulant faire l'acquisition d'une parcelle, ou d'une maison aux Trois-Îlets. Comme il a dit je n'ai pas fait jouer de droit de préemption, puisque ... il a fait cette acquisition, donc le dossier est arrivé. Le dossier ... par le géomètre, comme il dit, Monsieur MASALSKY, est arrivé en mairie parce que ... est contigu à la parcelle municipale qui porte le réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées. Donc il est tout à fait normal que le propriétaire mitoyen signe pour que la démarche continue.

Si la démarche s'est terminée par l'acquisition, ça veut bien dire que le maire a signé le document du géomètre. Donc il n'y a pas de problème à cela, c'est lui-même qui le dit. Donc, un premier document avait été fait et qui ne correspondait pas exactement, c'est pour ça qu'il n'a pas été signé par la commune. Il l'a en sa possession. Donc ce n'était pas exactement la même ch... ce qui convenait à la ville. Je ne l'ai pas signé, point-trait. Je ne l'ai pas signé. Mais le document pour qu'il fasse l'acquisition, je l'ai signé, puisqu'il a fait l'acquisition.

Quand Madame Léonie MAIKOOUVA est décédée, sa fille Majesty est venue me voir me posant la question, je lui ai dit Madame Majesty je ne peux que vous dire que ... qu'est arrivée en mairie que la déclaration d'intention d'aliéner. C'est tout ce que j'ai. Après on ne sait pas ce qui se passe. Si la personne fait l'acquisition ou ne fait pas l'acquisition, vous ne pouvez pas savoir. Donc, ça... Donc elle s'est renseignée pour savoir si effectivement ça avait été fait. Lui, il confirme que ça été fait par... lui il a fait l'acquisition d'une partie de la parcelle dévolue par la municipalité de l'époque à Madame MAIKOOUVA. Voilà, donc ...

Maintenant l'excavation où..., qui met en danger la maison aussi bien de Madame MAIKOOUVA que la maison de Madame REGIS, pose aussi problème à Ketty PADRA, puisque sa mère étant décédée, elles sont deux sœurs, elles m'ont interpellé là-dessus. Ça c'est venir en Conseil municipal. Une question avait été posée, j'ai dit oui Madame PADRA m'a interpellé sur ce problème de glissement de terrain derrière chez elle. Je lui ai répondu.

Maintenant qu'est-ce que la municipalité fera? Là on va voter le budget, on verra ce qu'on pourrait faire pour des murs... Nous en avons déjà fait sur le quartier, à plusieurs personnes, soit totalement par la ville pour ceux qui supportent la voirie, soit en partenariat avec les propriétaires où nous avons apporté, c'est passé en Conseil municipal... Nous avons apporté soit le béton, des choses de ce genre mais pas la main-d'œuvre. Ça pour que les murs soient réalisés non pas par la ville, pour ne pas être responsable d'un mur, mais réalisés par une entreprise, ce qu'avait entrepris comme il l'a dit lui-même concernant sa tante, par l'intermédiaire de Marcelo. Donc j'ai eu à plusieurs reprises Marcelo pour réaliser ce mur que voulait... elle s'appelle PADRA Marie-Andrée, qui est sa tante. Donc ça s'est pas fait. Madame PADRA Marie-Andrée est décédée entre-temps, mais il y avait un mur qui devait être fait avec la participation de la ville. Mais ce mur se faisait à une limite qui n'a rien à voir avec la limite d'aujourd'hui. Ça se faisait à la limite de ce qu'elle a acquis à la municipalité. Je parle de PADRA Marie-Andrée, je ne parle pas de sa mère. Voilà. De PADRA Marie-Andrée avec un entrepreneur appelé Marcelo, qui devait lui faire un mur... refaire le mur puisqu'elle avait déjà fait un mur. Mais à l'époque ces personnes ont bénéficié de ces terrains-là en 1983, ce qui veut dire que ... à l'époque les murs réalisés par ces personnes ont beaucoup de faiblesses, parce que le plus souvent il n'y avait pas de fondation. Les murs n'avaient pas été faits ... n'ont pas été faits dans les règles de l'art de l'époque... peut-être dans les règles de l'art de l'époque mais pas dans les règles de l'art pour durer. Donc voilà, c'est le cas.

Il a cité effectivement Monsieur JEAN-BAPTISTE. Quand Monsieur JEAN-BAPTISTE est allé pour faire les études, c'est à la limite de la propriété initiale, non pas à la limite de la situation actuelle, puisque tout a été enlevé. Tous les murs de l'époque, entre 1983 et 2018 ou 2019 ou 2020, je ne m'en rappelle pas, tous ces murs ont été enlevés, non pas par la ville... non pas par la ville, parce que l'engin qu'il présente-là qui est un engin rouge est intervenue pourquoi ? Est intervenu pour réparer les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, puisque ... il ne cesse de dire que... il dit le terrain municipal.

Oui c'est le terrain municipal, c'est la parcelle dont il a cité le nom. Il a donné le numéro de la parcelle. La parcelle 213. La parcelle 213 est une parcelle municipale. Aujourd'hui cette parcelle est coupée en deux, une occupée par la voisine et l'autre occupée par lui... à l'époque depuis par sa mère. Mais pour y accéder, le réseau ne passe que sur la partie occupée par lui. Aujourd'hui je peux dire lui ou sa mère. Donc cette partie-là, la commune est entrée dessus effectivement pour faire des réparations, faire des travaux et pour consolider. C'est un fait exact, je ne peux pas dire que ce n'est pas vrai, c'est fait. L'engin rouge c'est un engin, pas de la commune, mais avec une entreprise ça a été réalisé pour refaire la buse, refaire des travaux sur la partie municipale récupérant les eaux pluviales et les eaux usées à ce niveau-là.

Quand il parle effectivement d'arbre à pain, à maintes reprises il y a eu un arbre à pain de Madame ACCUS que, à force, à force nous sommes arrivés à la convaincre de couper l'arbre à pain. Et on a coupé l'arbre à pain à sa demande. Je ne peux pas dire le contraire. Je ne peux pas dire le contraire. Pourquoi vais-je dire le contraire ?

Le fait que Madame ACCUS ait occupé une partie de l'accès qui permet d'accéder aussi bien chez elle que chez Madame CHAMNOE ou Léonie MAIKOOUVA, c'est exact. Il a eu des altercations avec le fils de Madame ACCUS. Je ne dis pas... je ne peux pas dire le contraire puisque la police s'y est mêlée à un moment donné. Donc c'est tout à fait exact. Donc voilà.

Donc le fait qu'il dise qu'on aurait pu faire un ... j'aurais décidé de réaliser un mur de près de 60 000 € sans passage en Conseil municipal, ça c'est lui qui le dit. Madame RICHER, pour pouvoir... lui il nous a amené un projet de PREFAKIT, il n'en parle pas du tout, de PREFAKIT. Il est allé chez PREFAKIT lui faire un devis, lui faire un projet de mur. Il l'a amené pour les Services Techniques. À ce moment-là les Services Techniques lui ont dit mais ce type de mur, il faudrait à leur avis technique

passé par un projet des murs de Moter. Et à ce moment-là il y a eu des devis qui ont été faits par aussi bien une entreprise pour compléter l'excavation qu'il a déjà créée, donc pour faire les fondations du mur et poser le mur de Moter. Donc il y a eu une évaluation qui a été faite par Moter à la demande des Services Techniques pour connaître le montant des travaux qui seraient réalisés. Le montant des travaux qui seraient réalisés avoisinerait les 60 000 €. Est-ce que tu crois que j'aurais de mon propre chef décidé d'aller faire un mur de 60 000 € comme ça.

Donc, ça prenait beaucoup de temps, beaucoup de temps. Il ne l'a pas dit mais j'étais interpellé quasiment ... y compris Jean Alphonse... s'il était là il aurait pu dire, quasiment tous les jours Arnaud...euh c'est... ça ne va pas assez vite, Arnaud ceci, Arnaud cela. Il m'interpellait constamment ... au téléphone. Et puis un beau jour ... donc pour lui ça n'avancait pas. Le travail que faisait Madame RICHER, les ceci, les cela, ça n'avancait pas. Donc il avait déjà réalisé son excavation je crois, oui il avait déjà fait, donc il a interpellé, et puis un beau jour il est arrivé ici, un mercredi matin, moi je n'y étais pas, tout le personnel en émoi, et Monsieur ARIEN qui était le Directeur Général des Services, qu'a-t-il fait ? Il a appelé la police municipale. La police municipale a appelé la gendarmerie parce qu'il était dans une situation... qu'on m'a décrite, et à ce moment-là il est... il a... dire... qu'il dit aujourd'hui qu'il voulait me tuer politiquement... bon, personne n'a entendu le mot politiquement, c'est lui qu'il ajoute aujourd'hui.

Bon, moi je ne vais pas tenir rigueur à un jeune des Trois-Ilets parce qu'il aurait voulu... je t'ai donné la boutade quand tu es arrivé, je t'ai dit effectivement il valait mieux voir Monsieur le DGS que d'aller voir le tueur. C'est ce que je t'ai dit, je maintiens ce que j'ai dit. Je l'ai dit. Pourquoi je ne vais pas le retenir, je l'ai dit.

Maintenant, pour moi... il y a... alors comment... et lui il le dit là aujourd'hui, mais c'est ce que je lui avais dit. Je dis mais... faire passer 50 et quelques mille euros, il faut qu'on ait ces quatre familles plus la partie municipale, puisqu'il fallait renforcer la partie municipale concernant la buse qui a été posée. Donc j'ai dit bon maintenant il faut connaître ta participation, connaître la participation de Madame MAIKOOUVA, et la participation de Madame REGIS et la participation de ta tante qui était déjà malheureusement ... il me semble peut-être pas décédée ou décédée... non pas décédée. Donc je lui ai demandé tout cela et Madame REGIS me dit, parce que je l'ai contactée, moi personnellement, elle me dit Arnaud je ne pourrai apporter que 500 €. J'ai dit bon il faut qu'elle voie ça avec ses enfants et ceci, et puis surtout qu'elle régularise sa situation chez le notaire, puisque nous avons donné l'attestation comme quoi elle a réglé les locations de la maison. Maintenant il faut devenir propriétaire, pour devenir propriétaire il y a 3 500 € à peu près à payer chez le notaire. Voilà, j'ai eu Marcellle à ce niveau-là.

Donc pour moi, les choses avancent, mais pas assez rapidement. Il faut passer en Conseil municipal, il faut obtenir quelle est le montant que les autres vont payer, et ceci et cela. Donc, Madame ....?(inaudible)... a trouvé des solutions pour ces 50 et quelques mille euros de dépenses pour ce mur, mais qui concerne effectivement quatre familles plus la commune puisque, je le répète, il fallait consolider les regards d'égouts et d'eaux usées à l'angle qui est sur la partie municipale. Tout cela, les élus peuvent le comprendre, peuvent permettre effectivement la municipalité de réaliser cela.. Voilà, c'était la démarche.

Mais je tiens à te dire, je le dis, que tout ce qui est dit que j'aurais dit que j'aurais fait, ça... ça ne tient qu'à la personne qui dit ça. Mais je dis... ce que je dis toujours, je n'ai jamais rien compris du comportement de ce mercredi matin. Et je dis et je répète, comment vous pouvez partir de chez vous, à près ... près d'un kilomètre à pied, une radio, vous suit votre père, votre sœur, votre frère qui est agent pénitencier, pour arriver ici et tenir des propos des...moi... je dis mais qu'est-ce qui s'est passé dans sa tête.

C'est tout ce que je dis... je n'ai jamais tenu d'autre propos, je tiens à vous le dire. Donc, quand il dit "je dis, je dis", je dis toujours... je n'utiliserai pas ce que d'autres pourraient vouloir utiliser parce qu'ils ont tel ou tel positionnement dans ce pays pour faire du tort à X ou Y. Ce n'est pas de ma nature. Je le répète clair et net, ce n'est pas de ma nature. J'ai des ennemis, j'ai des amis, j'ai des opposants, j'ai tout. Mais il n'est pas de ma nature, ce n'est pas de cette façon que j'ai été élevé. Il n'y a pas d'autre histoire concernant ces terrains. Je n'en connais pas d'autres.

Monsieur SAINTE-ROSE : comment on avance ? Comment sortir de cette situation ? C'est-à-dire est-ce que ces travaux peuvent être faits ...?... (inaudible car hors micro). Pour être allé sur le site effectivement ça concerne les familles du dessus. Alors bien sûr il y a une parcelle municipale qui n'est pas encore acquise. Moi je considère que... deux parcelles qui n'ont pas été acquises, moi je considère qu'il appartient à la commune en tout cas d'essayer de voir comment elle participe, s'il ne faut pas demander une participation, ça on verra, ça peut se comprendre hein, parce que pour l'instant la transaction n'a pas encore été réalisée, mais ça se discute en Conseil municipal. Qu'est-ce qui s'oppose à ce qu'on réalise ces travaux, au-delà de toute la pression qu'il y a ? Parce qu'il y a effectivement des affaissements, quand j'étais passé une fois ... et peut-être sa colère, c'est qu'il y avait eu des pluies, on est en période de pluie. Le terrain avait glissé parce qu'effectivement le mur avait lâché.

Donc là aujourd'hui nous faisons des travaux, que ce soit à Xavier ou ailleurs, bon là ce sont des travaux de la commune, donc ça peut se justifier qu'il y ait une protection des personnes qui passent et des véhicules. Mais là-dessus on a aussi de la protection à mettre en place pour protéger cet espace. C'est un terrain communal. Est-ce qu'il avait été réalisé comme il le fallait à l'époque, et est-ce que les cessions avaient été réalisées sans tenir compte qu'il fallait effectivement, compte tenu de la topo du terrain, les conforter. Bon il y avait un certain nombre de choses, mais on ne va pas revenir depuis 1984. On va essayer de voir comment gérer cette partie-là, comme on devra gérer effectivement sur d'autres zones. Mais il y a une réflexion à porter en Conseil municipal, il y a une réflexion à porter pour voir comment sortir en tout cas de cela, pour donner un coup d'arrêt en tout cas à toute cette expression, sans vouloir entrer dans d'autres sujets.

Monsieur Robert RENE-CORAIL : est-ce que je peux me permettre Monsieur le Maire. Je ne fais pas de débat sur ce qui s'est passé. Jérôme m'a l'air de quelqu'un en souffrance effectivement. Je tiens à dire quand même, je ne fais pas débat, que je n'ai aucun problème avec Jérôme, ni pendant qu'il était élu même après. Donc je suis un peu étonné du nombre de fois qu'il a cité mon nom.

Maintenant moi ce que je tiens à dire quand même c'est que j'ai l'impression que le Conseil municipal est devenu un tribunal où les élus se font invectiver. Je ne vois pas pourquoi je devrais... je vois comment Jérôme posait ses questions comme s'il était un juge, et moi, je ne suis pas (ne sais pas ? car inaudible) accusé de quoi que ce soit ou les autres, mais moi je dis qu'il faudrait mettre un terme à ça et arrêter de... que... tout en traitant les problèmes puisque nous sommes là pour cela. Mais que le tribunal... qu'on puisse permettre aux uns et aux autres de venir au tribunal et de pratiquement injurier les élus, un ex élu, je trouve que c'est dangereux que nous sommes sur une pente dangereuse. Ça c'est mon avis.

Le Maire : donc ... bon c'est un dossier qu'on traitera tôt ou tard, concernant effectivement les demandes de X et de Y. Voilà, donc... je tiens à le dire.

Le Maire propose ensuite de passer au point suivant.

## **2 bis – RETOUR SUR APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 MARS 2024.**

Le Maire revient donc sur l'approbation du PV du Conseil municipal du 04 mars 2024. Il demande s'il y a des observations avant de mettre aux voix le PV qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **3 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - COMMUNE.**

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion doit être présenté avant le Compte Administratif, et laisse à Monsieur LOF le soin de porter les informations nécessaires aux élus.

Celui-ci rappelle de son côté que le Compte de Gestion est établi par le Payeur. Il répond à deux objectifs, à savoir justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution patrimoniale et financière de la Commune.

Au niveau des résultats, le Compte de Gestion 2023, qui ne comprend pas les soldes des restes à réaliser, ressort avec un résultat de clôture de 885 367,83 €, dont 2 174 897,94 pour le fonctionnement et - 1 289 530,11 pour l'investissement.

Au niveau du compte administratif, donc en dehors des restes à réaliser, après la correction liée à l'article 1069 passée au mois de décembre en Conseil municipal, le résultat de clôture, qui ressort à + 885 367,83 € en fonctionnement et en investissement, est identique à celui du Compte de Gestion.

Les deux comptabilités sont donc en parfaite concordance et le Compte de Gestion peut être approuvé.

Le Maire rappelle que jusque-là, l'ordre de présentation était inversé et qu'aujourd'hui la loi impose de présenter d'abord le Compte de Gestion. Celui-ci devrait d'ailleurs être présenté par le perceuteur, appelé aujourd'hui le payeur, et c'est donc en quelque sorte un vote de confiance au payeur.

Le Compte Administratif, c'est le compte de l'ordonnateur donc du maire. Avant, il était passé d'abord, mais la préfecture a fait la remarque et demandé d'inverser l'ordre de présentation. Le Compte de Gestion, c'est le quitus au perceuteur que donne le Conseil municipal qui ne peut justifier de quoi que ce soit et qui d'ailleurs n'est pas là pour ça.

A une intervention hors micro, Monsieur LOF répond que tous les articles, tous les chapitres, sont contrôlés et qu'en fait le Compte Administratif ne peut être arrêté s'il ne concorde pas avec le Compte de Gestion.

A une autre intervention hors micro, il dit « Pas l'inverse ».

Monsieur SAINTE-ROSE demande si c'est en fait basé sur la nomenclature.

Monsieur LOF répond que c'est la même nomenclature, la M57, sauf que le Compte Administratif comprend les comptes budgétaires et que le Compte de Gestion comprend les comptes budgétaires et les comptes patrimoniaux, donc le bilan.

Le Maire avoue que cela ne le gênerait pas de passer le Compte de Gestion après, mais qu'il faut respecter les textes.

Monsieur SAINTE-ROSE tire la conclusion que plus de questions pourront être posées sur le Compte Administratif.

Le Maire le confirme. Les questions sont posées sur le Compte Administratif et non sur le Compte de Gestion.

Il s'agit donc maintenant pour les élus de prendre acte du résultat du Compte de Gestion.

A une autre intervention hors micro, il explique que le Conseil municipal vote comme quoi il prend acte du résultat du Compte de Gestion, mais qu'il faut garder en mémoire que ce résultat doit être le même dans le Compte Administratif.

Il met ensuite aux voix le résultat du Compte de Gestion qui est voté à la majorité moins deux abstentions.

A une autre intervention hors micro, il dit que voter d'abord le Compte Administratif c'est fausser le déroulement du vote.

#### **4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE.**

Sur invitation du Maire, Monsieur LOF procède à la présentation du rapport.

Le Compte Administratif retrace l'exécution des comptes budgétaires durant l'exercice écoulé, y compris les dépenses engagées mais non mandatées, les fameux restes à réaliser et rattachements.

Comme vu précédemment, l'ordonnateur élabore le Compte Administratif. Ce compte ressort avec un résultat de clôture identique à celui du Compte de Gestion, soit 695 367,83 €, dont un résultat de + 2 174 897,44 € pour la section de fonctionnement et un besoin de financement de -1 289 530,11 € en section d'investissement.

En section d'investissement, les recettes augmentent d'environ 45% par rapport à 2022 et les dépenses de 183%.

Et pour ce qui est de la section de fonctionnement, les recettes augmentent de 16,35% et les dépenses de 9,4% par rapport à l'exercice précédent.

Contrairement au Compte de Gestion, le Compte Administratif comprend les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées et les recettes à percevoir qui n'ont donc pas encore été décaissées ou perçues.

Ceux-ci se chiffrent en dépenses à 5 417 024,69 € et en recettes à 4 655 238,56 €, générant un besoin de financement de 761 786,13 €. Ce besoin ajouté au résultat de l'exercice laisse un disponible de 123 581,70 € dont la commune disposera pour l'affectation lors du vote du Budget Primitif à venir.

Pour entrer dans les détails, en section d'investissement les dépenses s'élèvent à un peu plus de 7 millions et les recettes à 4 570 644,15 €, et en section de fonctionnement elles sont respectivement de 14 196 218,83 € et 15 766 725,96 €, ce qui donne un résultat de l'exercice de 1 570 477,13 €.

Le résultat de clôture comprend donc les dépenses et les recettes de l'année auxquelles on rajoute les reports, puis le solde des restes à réaliser.

Il en ressort pour la section d'investissement – 2 051 316,24 € et pour la section de fonctionnement 1 086 688,53 €, laissant le fameux disponible de 123 581,70 €.

#### **Section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement ont évolué très favorablement, de +16,35% soit + 2 215 000 euros.

Les dépenses ont, quant à elles, été relativement bien maîtrisées puisqu'elles ont augmenté de 9,88% soit 1 276 570,36 €.

Ainsi, 88,37% des prévisions ont été réalisées. Les postes les plus significatifs sont les charges à caractère général pour un peu plus de 35% et les charges personnelles pour un peu plus de 50%. Ces deux postes représentent plus de 85% des dépenses.

#### Les charges à caractère général – chapitre 011

Elles ont augmenté de 20,74%. Comme vu lors du Débat d'Orientation Budgétaire, cela s'explique par :

- les arriérés de droits des sols pour la période 2016-2021,
- l'enlèvement des BHU qui était une dépense subventionnée, (donc, on retrouvera la recette un peu plus loin),
- l'augmentation des capacités d'accueil pour les activités scolaires et périscolaires,
- un reliquat de taxes foncières,
- la reprise des activités liées aux manifestations et aux réceptions,
- et surtout l'augmentation des achats pour les travaux en régie qui, eux, sont compensés par une recette de fonctionnement d'ordre transféré en dépenses d'investissement.

#### Les charges de personnel – chapitre 012

Elles s'élèvent à 7 160 754,27 €, soit une augmentation de 6,67% pour deux raisons :

- L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, d'une part,
- et l'augmentation automatique de revalorisation touchant la carrière des agents, le fameux glissement vieillesse technicité de l'ordre de 3% par an.

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la commune était de 155 agents.

#### Les atténuations de produits – chapitre 014

Beaucoup plus petit en valeur, ce chapitre englobe principalement les remboursements de trop-perçus de recettes. Il a diminué de 10 030 € par rapport à 2022.

#### Les autres charges de gestion courante - chapitre 65

Troisième poste significatif des dépenses en fonctionnement, ce chapitre 65 est en forte évolution et atteint 1 745 580,84 €, essentiellement en raison du passage à la M57.

Ce chapitre 65 regroupait jusque-là :

- les subventions de fonctionnement versées à la Caisse des Ecoles, au CCAS, aux associations, au SDIS,
- les indemnités des élus et les admissions de créances en non valeurs.

Avec le passage à la M57, les subventions pour la DSP et pour le Centre d'Accueil de la Petite Enfance, qui auparavant en M14 étaient au chapitre 67, ont été transférées au chapitre 65.

#### Les charges financières - chapitre 66

Elles s'élèvent à 59 686,55 € et ont doublé par rapport à 2022, en raison de la charge de remboursement en année pleine de l'emprunt débloqué fin 2022, et du déblocage fin 2023 des 3 000 000 € budgétés sur l'exercice.

Il faut aussi signaler la ligne de trésorerie palliant les délais de versement des subventions.

En 2024, tous ces financements vont peser de façon significative.

#### Les charges spécifiques - chapitre 67

Ce chapitre s'élève à 122,50 €. L'essentiel de ces dépenses a été transféré au chapitre 65.

#### Dépenses d'ordre - chapitre 042

Ce chapitre augmente de 63% pour atteindre 209 549,39 €.

Ces dépenses correspondent aux dotations aux amortissement de l'exercice. Elles sont en corrélation avec les opérations d'investissement de la ville qui ont fortement augmenté.

#### Recettes de fonctionnement

Elles ont atteint 15 766 725,96 €, ce qui a permis de dépasser l'objectif fixé, avec un taux de réalisation de 101,98%.

Les impôts et taxes sont les postes principaux. A noter que par rapport à la M14, le chapitre 73 a été éclaté en deux. Il représente un peu plus de 60% des recettes, et les dotations 23%.

#### Les atténuations de charges - chapitre 013

C'est un petit chapitre qui atteint 25 340,75 €. Il est en légère diminution, et c'est plutôt une bonne nouvelle puisqu'il enregistre les remboursements des arrêts de travail des agents. Cela veut donc dire qu'il y a peut-être eu moins d'arrêts qu'en 2022.

#### Le produit des services - chapitre 70

Ce chapitre atteint 191 361,07 € et englobe les recettes des AOT, de garderies et des régies. Il est en évolution favorable, à + 15,41%.

Ces recettes bénéficient notamment de la revalorisation des nouvelles conventions d'AOT.

#### Les impôts et taxes - chapitres 73 / 731

Pour pouvoir faire une comparaison à périmètre constant, les chapitres 73 et 731 ont été regroupés, puisqu'en 2022 il n'y avait que le chapitre 73.

Celui-ci, incluant donc le 731, enregistre une évolution favorable de + 6,77%.

Il regroupe la fiscalité directe et indirecte et représente un peu plus de deux tiers des recettes de la commune dans lesquelles les impôts directs locaux évoluent favorablement grâce à l'évolution favorable des bases, puisque les taux ont été maintenus en 2023.

#### Les taxes

Cet autre poste significatif concerne les droits de mutation et les taxes de publicité foncière en diminution de 11,91% en raison du recul du marché de l'immobilier.

Les taxes sur les passagers, prélèvement du produit des jeux repartent après la pandémie, avec plus de 20% pour chacun de ces articles.

Et l'octroi de mer bénéficie de la reprise de la consommation, mais surtout de l'inflation, à + 6,12%.

#### Les dotations de l'État - chapitre 74

Ce chapitre atteint 3 661 127,23 €. Il regroupe essentiellement les deux principales dotations de l'État, la DACOM et la DGF.

Ces recettes sont en augmentation par rapport à 2022, en raison :

- d'une part, de l'augmentation de la DGF et de la DACOM, d'autres participations de l'État, notamment la subvention BHU, pour un peu plus de 120 000 €,
- d'autre part et surtout, le versement de la dotation définitive du filet inflation de la loi finance rectificative de 2022, qui représentait à peu près 410 000 €.

Monsieur SAINTE-ROSE demande s'il y a une compensation sous cette ligne par rapport à l'arrêt de la taxe d'habitation, car la DGF a augmenté...

Monsieur LOF répond par la négative et explique que cela vient des bases imposables.

Monsieur SAINTE-ROSE demande ensuite s'il y a une compensation aussi par rapport à la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur LOF répond par l'affirmative. C'est le mécanisme. Il est récurrent, d'année en année. On récupère la partie de la taxe foncière que percevait le département. Dans le détail, le mécanisme de compensation permet de maintenir les dotations.

#### Les autres produits de gestion courante - chapitre 75

Ce chapitre qui atteint 258 056,92 € est en recul, parce que :

- en 2022, la ville avait perçu une indemnité d'assurance pour le sinistre de la machine à glace qui représente à peu près 60 000 euros,
- la ville n'avait pas encore perçu le bonus territoire que verse la CAF à People and Baby qui doit le lui reverser au titre de l'année 2023.

#### Les produits financiers - chapitre 76

Avec 548 euros, ces produits ne sont pas significatifs même si en évolution favorable.

#### Les produits spécifiques – chapitre 77

De même que le chapitre 67 a été transféré au chapitre 65 pour les dépenses, les recettes ont connu la même évolution avec le transfert de nomenclature comptable, puisque les recettes de la M14 ont été transférées au chapitre 75. Donc le recul aussi important des produits spécifiques est normal. L'an prochain, il sera possible de comparer deux nomenclatures strictement identiques, et ce sera plus significatif.

#### Les reprises de provisions semi-budgétaires - chapitre 78

Quand on a des créances douteuses, on constitue des provisions, et quand on passe en perte ou qu'on recouvre, on reprend les provisions.

Figure dans ce chapitre la reprise de provisions pour dépréciation de la créance sur Thierry Perrier qui datait tout de même de septembre 2009. Soit donc un recul de 172 000 €. Sur l'année précédente, la ville avait passé la reprise de provisions sur le portage du terrain de Vatable.

## Section d'investissement

La section d'investissement correspond à la différence entre les titres émis et les mandats de paiement au cours de l'exercice. Elle génère un besoin de financement de 2 429 881,68 €.

Les recettes ont évolué quand même de façon positive, + 44%, mais les projets ayant beaucoup avancé, les dépenses ont été multipliées par deux, soit + 183%. C'est ce qui explique ce besoin de financement de 2 429 881,68 €.

Monsieur SAINTE-ROSE demande s'il s'agit de restes à réaliser.

Monsieur LOF répond par la négative. Ces 7 millions sont des dépenses sonnantes et trébuchantes. Ce sont des mandats qui ont été émis pour régler toutes les opérations, comme par exemple la RD7, le Centre multi-activités. Ces 7 millions ont été vraiment décaissés.

### **Les dépenses d'investissement**

Dans les 7 millions de dépenses, un peu plus de 5 495 000 € sont alloués aux opérations d'équipement, soit un peu plus des ¾, pour des objectifs atteints à 55%.

On retrouve ensuite :

- les opérations non affectées, c'est-à-dire les remboursements d'emprunts et les diverses acquisitions,
- puis les opérations d'ordre qui ont évolué très favorablement puisque l'objectif a quasiment été atteint. Il s'agit des travaux en régie pour 1 102 057,11 €, réalisés par le personnel communal.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA aurait aimé savoir ce l'on peut trouver dans le poste des diverses attributions.

Monsieur LOF explique que les acquisitions, à différencier des opérations telles que des travaux, vont apparaître dans ce poste. Quand on achète du matériel par exemple, ce n'est pas une construction, et cette opération se retrouve à ce poste.

### Les opérations d'équipement de la ville

Les trois plus grosses opérations sont la RD7 (2,94 millions d'euros de réalisés), l'équipement multi-activité, (1,171 M€) et la signalétique touristique (846 000 €). Avec la voirie du lotissement Galice (un peu plus de 300 000 €) elles représentent quasiment plus des trois quarts des dépenses de l'exercice.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si les recettes en face étaient équilibrées à l'époque, lors de l'établissement du budget prévisionnel.

Monsieur LOF répond par l'affirmative. Ce point sera abordé plus bas.

### Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux engagements, à tous les contrats passés pour les opérations qui n'ont pas encore été exécutés. Leur montant s'élève à 5 417 024,69 euros.

Les grosses opérations réapparaissent ici, puisque ce sont les engagements pris, les marchés passés qui ne sont pas encore terminés. Donc, on retrouve l'équipement multi-activité pour 1 670 000 €, la RD7 pour 1 352 000 € et la signalétique pour 822 000 €.

## Les autres dépenses d'investissement

### Les dotations, fonds divers et réserves - chapitre 10

Ces sommes correspondent au reversement de trop perçu de taxes d'aménagement. Avec ce chapitre en recul de quasiment 90%, la ville n'a pas eu à rembourser énormément en 2023 par rapport à 2022.

### Les emprunts et dettes assimilés - chapitre 16

Dans ce chapitre figure le remboursement en capital des emprunts. L'évolution est assez importante et elle est liée à l'emprunt de 2022 en année pleine.

Pour rappel, en fonctionnement, on rembourse les intérêts et en investissement le capital.

### Les participations et créances rattachées - chapitre 26

Ce chapitre n'est pas doté. En 2022, la ville avait pris des parts dans la SEM Le Galion, et n'a pas eu à le faire en 2023.

### Autres immobilisations financières - chapitre 27

Ce chapitre est doté de 140 000 €. Ces dépenses comptabilisent le portage du terrain de Vatable. En 2022, deux échéances avaient été remboursées en raison d'un retard dans le plan d'amortissement. On revient en 2023 sur un plan d'amortissement classique, ce qui fait que la dépense a été divisée par deux.

## **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement atteignent 4 570 644,15 €. Dans ce montant, 209 549,39 € correspondent aux dotations d'amortissement qui constituent une recette en investissement.

Les dotations aux fonds et diverses réserves, qui s'élèvent à un peu plus de 426 000 € seront abordées dans le détail, de même que les excédents de fonctionnement capitalisés c'est-à-dire les économies que la collectivité avait réalisées et qu'elle reprend pour pouvoir financer ses investissements.

Les subventions atteignent un peu plus de 451 000 € et l'emprunt de 3 millions budgétés a été débloqué en totalité.

### Détails des opérations

Les subventions sont en recul par rapport à l'exercice 2022 d'à peu près 30%, en raison du rallongement des délais de traitement des organismes qui les versent à la ville. La remontée des dépenses a été faite, mais l'argent tarde à être remboursé.

L'emprunt a été débloqué en totalité, soit 3 millions d'euros.

Les dotations fonds divers et réserves comprennent le FCTVA, c'est-à-dire la compensation que reçoit la collectivité par rapport aux dépenses qu'elle a effectuées. C'est un mécanisme de récupération de la TVA.

La taxe d'aménagement, elle, est en recul de pratiquement 30%, ce qui traduit aussi le recul des transactions immobilières.

Monsieur MENIL demande si on relie la taxe d'aménagement aux transactions financières.

Monsieur LOF répond par la négative, et explique que cette taxe est reliée aux transactions immobilières (constructions et aménagements). Ce ne sont pas des transactions entre particuliers mais les opérations d'aménagement sont en recul.

Monsieur MENIL ajoute « Plus les constructions », ce que confirme Monsieur LOF.

#### Les excédents de fonctionnement capitalisés

Ce poste correspond aux résultats qui avaient été gardés pour réaliser les opérations d'investissement et qui ont donc été repris.

#### Les opérations d'ordre

Ces opérations sont la contrepartie de la section de fonctionnement. C'est une recette, un autofinancement de la collectivité.

#### Les résultats

Le résultat cumulé comprend les reports de l'exercice précédent, le résultat de clôture de l'exercice lui-même, plus les restes à réaliser c'est-à-dire les engagements non réalisés.

Il en ressort donc une recette de 123 681,70 € disponible pour l'affectation qui sera abordée un peu plus loin.

Le Maire remercie Monsieur LOF et demande s'il y a des questions sur ce Compte Administratif dans lequel le résultat est exactement le même que celui du Compte de Gestion.

Monsieur SAINTE-ROSE avait une question sur l'explosion des dépenses d'investissement entre 2022 et 2023, mais il dit que l'explication a été donnée. En fait les recettes sont restées stables, mais les dépenses ont triplé. Dans le prévisionnel, cela n'avait pas été prévu.

Monsieur LOF répond que cela avait été prévu. Justement, en termes de réalisation la ville a atteint 59,39% des dépenses qu'elle avait prévues. Par contre, pour ce qui est des recettes, elle n'a atteint que 50,12% de ses prévisions.

Ce décalage est en fait essentiellement lié au retard de perception des subventions. Dans la pratique on fait la dépense, ensuite on la fait remonter, puis on est remboursé. Pour le moment, il y a du retard dans les remboursements. Ce sont des recettes que la ville devrait percevoir normalement en 2024.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA dit s'abstenir.

Le Maire lui répond que ce n'est pas encore le moment du vote. Il est encore présent alors qu'il est obligé de sortir. Il fait remarquer que l'on a demandé à M. JEAN-BATISTE EDOUARD de rester afin que le vote se fasse avec le quorum, même si Monsieur PAIN était déjà arrivé.

Il laissera ensuite la place à Madame ROUVEL pour la conduite du vote de l'assemblée. S'adressant à Madame DOMERGE MAIKOOUVA, il lui dit qu'à ce moment-là elle pourra voter.

Il remercie l'assemblée et quitte la salle de délibération.

Madame ROUVEL propose, compte tenu de la présentation du Compte Administratif, de voter pour les résultats tels qu'ils ont été présentés au Conseil municipal.

A savoir que le Compte Administratif présente un résultat cumulé de 123 691,70 € qui se décompose pour l'exercice, en 1 570 477 pour la section de fonctionnement et - 2 429 880 pour la

section d'investissement, et donc un résultat de clôture, en reportant les résultats des exercices précédents, de 885 367,83 €.

En tenant compte des réalisés qui font sortir un résultat négatif de 761 786,13 €, cela donne un résultat cumulé de 123 681,70 €.

Madame ROUVEL met aux voix ce résultat.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA s'abstient.

Monsieur SAINTE-ROSE veut expliquer son vote. Il ne va pas s'abstenir parce que ces comptes lui semblent sincères. Il tenait à motiver son choix parce que souvent « on » utilise leurs votes qui ne sont pas des votes politiques. Lui, il considère qu'aujourd'hui la ville a réalisé un certain nombre d'équipements, ce qu'ils attendaient depuis un moment. C'est une bonne chose pour la ville et il ne va donc pas s'abstenir.

Le résultat est adopté à la majorité moins deux abstentions.

Au retour du Maire, Madame ROUVEL porte à sa connaissance le résultat et l'informe que Monsieur SAINTE-ROSE souhaite porter des informations complémentaires sur son vote.

Ce dernier souligne la bonne présentation de Monsieur LOF qui explique et détaille très bien les comptes. Il reconnaît aussi qu'il y a eu beaucoup de réalisations cette année. Les équipements ont commencé en 2023. C'est vrai qu'il y a eu des surprises. Il y avait également beaucoup de restes à réaliser, mais là, la ville n'est pas sans réalisation et c'est une bonne chose.

Le Maire remercie les élus, l'administration particulièrement sur la présentation des chiffres et le travail accompli au cours de l'année 2023, qui n'était pas comparable à 2022 où on sortait du covid. Donc merci pour tout.

## 5 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - COMMUNE.

Sur invitation du Maire, Monsieur LOF procède à la présentation du rapport.

Le résultat de la section de fonctionnement à hauteur de 2 174 897,94 € doit prioritairement et réglementairement financer le besoin de financement de la section d'investissement, qui comprend le résultat à hauteur de - 1 289 530,11 € auquel on rajoute les restes à réaliser.

Le besoin de financement étant de 2 051 316,24 €, on est obligé d'affecter en réserve 2 051 316,24 € sur les 2 174 000, et c'est la différence, donc les fameux 123 581,70 €, que l'on peut reprendre en section de fonctionnement.

Le Maire explique que, suivant la nomenclature, la première chose à faire est de couvrir les besoins de financement avec l'excédent de fonctionnement.

Donc le besoin de financement étant de 2 051 316,24 €, il est couvert avec l'excédent reporté de l'année et celui de l'année précédente, soit 2 174 897 €. Il reste donc 123 000 € qui sont maintenus en fonctionnement, puisque les besoins de financement des investissements sont couverts.

S'il y avait 2 500 000 € de besoin de financement par exemple et 1 500 000 € d'excédent de fonctionnement, il aurait fallu prendre les 1 500 000 de fonctionnement et il resterait alors 500 000 de besoin de financement. L'année 2024 aurait par conséquent démarrer avec un déficit de financement, c'est à dire un investissement de 500 et quelques mille euros à financer.

Dans le cas présent, il n'y a rien du tout à financer puisque l'excédent de fonctionnement couvre les besoins de financement de 2023. Donc l'exercice commence avec un report de ce qu'il reste en fonctionnement, c'est à dire 123 581, 70 €. C'est la règle comptable des collectivités.

Le Maire remercie Monsieur LOF, puis met aux voix l'affectation des résultats qui est votée à la majorité moins deux abstentions.

## **6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE.**

### **6-1 Vote des taux**

Le Maire rappelle que préalablement au vote du Budget Primitif, il y a celui des taux.

La ville ne change pas ses taux de fiscalité, même s'il ne s'agit que d'un seul, à savoir celui du foncier bâti et celui du foncier non bâti.

Le Maire met aux voix le maintien des taux qui est voté à la majorité moins deux abstentions.

Monsieur SAINTE-ROSE demande s'il y a des logements vacants sur la commune et si un taux leur est appliqué.

Le Maire répond par l'affirmative pour les logements vacants en rappelant que la fiscalité n'a pas été modifiée là non-plus.

*Le Maire rappelle que la fiscalité n'a pas changé et que le taux appliqué aux propriétaires est toujours de 41,26% mais que la totalité de ces 41,26% ne rentre pas dans les caisses de la ville, la part communale n'étant que de 21,70%.*

Monsieur LOF précise que c'est la taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Le Maire remet ensuite de nouveau aux voix le maintien des taux qui est voté à la majorité moins deux abstentions.

### **6-2 Vote du budget primitif 2024 - commune**

Sur invitation du Maire, Monsieur LOF procède à la présentation du rapport.

Le Budget Primitif 2024 va être voté avec la reprise du résultat de 2023. Il s'élève en recettes et en dépenses à 15 930 381,70 € pour la section de fonctionnement et à 11 696 932,97 € pour la section d'investissement.

Le budget de fonctionnement est en léger recul de 0,84% et la section d'investissement diminue de 0,76%. Les raisons de ce recul seront vues plus loin.

Ce budget primitif 2024 est consacré pour un peu plus de 57% au fonctionnement et 42% à l'investissement. Il reste donc dans les mêmes proportions que celui de l'exercice 2023.

Le détail des différents chapitres se présente comme suit.

#### **Section de fonctionnement**

##### **Recettes de fonctionnement**

##### **Le chapitre 73 - impôts et taxes**

Ce chapitre comprend l'octroi de mer, les taxes sur les carburants et l'attribution de compensation de l'Espace Sud. Il est prudemment valorisé à + 0,97%, soit à 5 626 000 euros.

#### Le chapitre 731 - fiscalité locale

Il comprend les impôts directs locaux donc les taxes foncières bâti et non bâti, la taxe additionnelle, la taxe sur les passagers et les prélevements des produits des jeux.

Compte tenu de la baisse de la taxe additionnelle et des réalisations 2023, ce chapitre a été prudemment maintenu à 4 888 800 €. Il reste donc à peu près dans les mêmes eaux que l'exercice précédent.

#### Le chapitre 74 - Dotations et participations

Il comprend les dotations de l'Etat : DGF, DACOM et autres aides ponctuelles de l'Etat. Il est revu à la baisse en raison du caractère non récurrent de la subvention que la ville avait reçue pour les BHU, et de la dotation filet infraction qui faisait un peu plus de 410 000 €.

Il a été ainsi estimé pour 2024 à 3 048 000 €, soit une légère diminution de 9,34%.

#### Le chapitre 70 - Produits, services, domaines et ventes diverses

Ce chapitre comprend les revenus du patrimoine de la commune et les services divers comme les régies. Il est revalorisé à +14,63%, soit 190 800 €, compte tenu des revalorisations des AOT votées en 2023.

#### Le chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Il comprend les revenus des immeubles, les redevances versées par les fermiers et concessionnaires, les subventions aux associations aux organismes privés et aux ménages et d'autres produits divers de gestion courante.

La revalorisation de la redevance reçue de People & Baby d'une part, et les loyers des immeubles d'autre part, permet une estimation à 328 200 €, soit plus 10,88%.

#### Le chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert

Ce terme recouvre les travaux en régie, c'est-à-dire réalisé par le personnel communal. Le législateur permet de passer une recette pour compenser ces dépenses. L'objectif est d'atteindre 1 708 000 € en 2024, soit + 590 000 €.

#### Le chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre est lié aux IJSS des arrêts maladie. Il est en diminution sur la base de l'exercice 2023.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA voudrait savoir dans quel poste sont notifiés les travaux qui sont faits, lorsque cela arrive, par la collectivité chez les particuliers.

Monsieur LOF explique qu'en dépit du lieu géographique, les travaux sont valorisés par rapport à la main d'œuvre et aux matériaux qui ont été utilisés. Cela se passe au niveau des travaux en régie. Un état retracant les lieux et les différentes dépenses (qui sont nominatives) est réalisé chaque année et transmis au comptable public.

## Le chapitre 76 produits financiers, produits spécifiques et reprises des dépréciations des actifs circulants

Ce chapitre n'est pas significatif. Ces recettes sont forfaitairement valorisées à 500 €. Un montant plus important viendrait en bonus.

## Le chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté

Ce sont les fameux 123 581,70 € qui ont été affectés et qui constituent une recette en fonctionnement.

## **Dépenses de fonctionnement**

Ces dépenses comprennent les charges à caractère général, les charges de personnels, les autres charges d'activité, charges financières et dépenses imprévues.

Le montant prévu pour 2024 est de 15 930 381,70 € pour équilibrer le budget.

### Le chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre est fortement revu à la baisse sur l'exercice à 4 256 000 € par rapport aux 5 137 000 € de 2023.

La ville avait bénéficié d'une DM en 2023 relative aux recettes supplémentaires qu'elle avait eues, le filet inflation et la dotation du BHU. Ces recettes avaient été ventilées sur le chapitre 011, mais étant donné qu'elles sont non récurrentes, cela oblige à revenir au niveau précédent.

Les années précédentes ce chapitre s'élevait à peu près à ce montant. Donc il faudra quand même maintenir ces dépenses pour avoir le même niveau d'autofinancement.

### Le chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre fait très mal en 2024 puisqu'il passe à 7 648 000 €, soit + 411 556,37 € ou + 5,69%. Cette augmentation est liée aux deux revalorisations successives du point d'indice des fonctionnaires en juillet 2022 et 2023 qui vont peser plein pot en 2024.

### Chapitre 65 - autres charges de gestion courante

Ce chapitre est réévalué à 1 794 000 € en raison de l'augmentation contractuelle de la redevance versée à People and Baby.

Il comprend aussi les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles, aux associations, aux frais de fonctionnement des élus et autres charges diverses qui sont stables.

### Chapitre 66 - charges financières

Le montant proposé de 350 000 € est très fortement doté cette année, parce que premièrement il va couvrir en totalité les emprunts de 2022 et 2023 qui seront en année pleine en 2024 premièrement.

Et deuxièmement, il y a aussi les intérêts de la ligne de trésorerie qui finance le décalage de perception des subventions, ainsi que d'un nouvel emprunt à solliciter pour équilibrer la section d'investissement.

Les charges financières vont par conséquent nettement augmenter en 2024.

## Le chapitre 014 – Atténuation de produits

Il correspond au dégrèvement de taxes d'habitation sur les logements vacants donc il est revu à la baisse à 12 000 €.

## Le chapitre 67 – Charges spécifiques

Sur la base de réalisation de 2023, ce chapitre, lié aux annulations de titres d'exercice antérieurs, est forfaitairement doté à 5 000 € parce que c'est relativement aléatoire.

## Le chapitre 68 – Dotations aux provisions, dépréciations

Il est forfaitairement doté à 20 000 € sur la base des exercices antérieurs sachant qu'il sera très certainement revu une fois reçu l'état des provisions du SGC de la trésorerie. Cela fera certainement l'objet d'une DM.

## Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent deux chapitres

### le chapitre 042 – Opérations ordre de transferts entre sections

Il est fortement doté cette année parce que les investissements ont augmenté sur les deux derniers exercices, et il faudra les amortir.

Par ailleurs, il y a des régularisations d'amortissement de frais d'études de plus de 3 ans à réaliser, ces frais étant normalement amortissables à partir de 2 ans. Sachant que ce sont là des opérations d'ordre, et que c'est équilibré au niveau du budget global.

### Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Il équilibre la section de fonctionnement, et l'excédent est viré à la section d'investissement pour financer les équipements de la ville. Le montant proposé cette année est de 1 344 981,70 € et est en léger recul par rapport à 2023.

Donc sous réserve de ces crédits, la section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses.

## **Section d'investissement**

Cette section s'élève à 11 696 932,97 €, soit une évolution quasi stable par rapport à 2022.

### Le chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves

Ce chapitre comprend le FCTVA et les excédents de fonctionnement capitalisés. Se retrouvent ici les fameux 2 051 316,24 € qui doivent servir pour le financement.

### Le chapitre 13 - Subventions d'investissement.

Il comprend les subventions attendues sur les différents projets d'investissement. Il a été revalorisé à 5 310 635,03 €, soit une augmentation de 9,56%.

A une intervention hors micro, Monsieur LOF répond que la ville espère recevoir les subventions. Il s'agit là de prévisions de recettes donc logiquement ... la ville est tributaire des délais de traitement des partenaires.

A une autre intervention hors micro de Monsieur SAINTE-ROSE qui semble demander si dans ces recettes il y a des encaissements prévus pour Beaufond, le Maire répond que cela n'y figure pas. Les loyers que paye la ville sont en fonctionnement. Pour l'instant, il n'y a encore aucune somme perçue ou versée par la DEAL concernant des travaux ou autre.

A une nouvelle intervention hors micro de Monsieur SAINTE-ROSE qui semble poser la même question pour les dépenses, il répond que la ville a des prévisions de loyers à payer mais que ceux-ci sont remboursées et que c'est du fonctionnement.

Le DGS ajoute que pour ce qui concerne la partie investissement, l'analyse des offres pour les études géotechniques a été réalisée. C'est suite à ces études que des projets de travaux et des choses de ce genre ce genre devront être proposés à la ville. Et c'est dans le cadre de ces travaux qu'il pourra être demandé, si c'est économiquement viable, des financements à ce niveau-là.

Pour le moment les subventions attendues sont sur la partie fonctionnement, en contrepartie du paiement des loyers dans le cadre du relogement des sinistrés, en attendant des solutions pérennes.

#### Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Compte tenu du programme d'investissement de l'année, la ville sera amenée à solliciter de nouveau une ligne d'emprunt à hauteur de 2 millions, puisqu'il reste encore une marge de manœuvre à ce niveau, pour pouvoir boucler le budget d'investissement.

#### Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Il correspond au virement de la section de fonctionnement vu précédemment, et est en léger recul par rapport à 2023.

#### Le chapitre 040- Opérations ordre de transferts entre sections

Ce chapitre a été abordé précédemment. Il est doté de + 200 000 euros par rapport à 2023, pour couvrir les amortissements des investissements qui ont déjà été réalisés et de ceux qui seront réalisés en 2024, puisqu'en M57 les amortissements sont au prorata-temporis.

#### Le chapitre 001 - résultat d'investissement reporté

Ce chapitre n'est pas doté cette année puisque la ville a un besoin de financement.

### Dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 11 696 932,97 €.

#### Les dépenses d'équipement au niveau des opérations

On retrouve ici les opérations habituelles à savoir les travaux de réfection des rues, la réserve foncière ... et surtout les deux plus grosses que sont le centre multi-activités doté de 3 179 000 € et l'aménagement RD 7 pour 252 000 €.

Après une séance de travail postérieure à l'envoi des documents budgétaires, il faut reventiler les crédits de ces deux opérations, parce que sur la RD 7 le besoin se rapproche plus de 1 252 000 €.

Mais la ville a des crédits qu'elle ne va pas forcément utiliser tout de suite sur le centre multi-activités, puisqu'elle ne va pas faire les 3 millions en 6 mois.

Ensuite, il y avait des crédits qui ne sont pas encore affectés à des opérations.

Au chapitre 21, la ville avait prévu 1 106 000 €. Il est donc possible de récupérer 500 000 € sur ce chapitre et 500 000 sur l'équipement multi-activités pour abonder l'aménagement de la RD 7.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite, à propos des dépenses d'aménagement de la RD 7 Xavier - avenue impératrice Joséphine, savoir si c'est la RD 7 au niveau de Xavier là où il y a le mur qui est en train d'être fait ou est-ce qu'il y a un autre endroit à l'avenue de l'Impératrice Joséphine où il y a des travaux.

Monsieur LOF répond que c'est la partie située entre chez Yayane et la ... (petit moment de flottement durant lequel il recherche le nom du lieu qu'il veut citer)

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande alors si c'est deux ou un seul ...

Le Maire explique que ce qui est au budget c'est la départementale totalement c'est à dire du Nèg Mawon à Massabielle.

L'autre partie, à savoir le fer à cheval comme on dit ou encore le tour par la rue des Gommiers, rentre dans les travaux en régie. C'est du personnel communal qui réalise ces travaux. Cela fait partie des 1,5 millions de travaux en régie.

A des interventions hors micro vraisemblablement relatives aux travaux autour de la RD7, le Maire répond « Oui, c'est la RD 7. De part et d'autre de la voie aussi bien les travaux de mur, d'assainissement, d'éclairage, tout ça c'est communal. La remise du bitume c'est à dire la bande de roulement c'est la CTM ».

Monsieur LOF ajoute que les opérations d'ordre de transfert entre sections de 1,7 millions, les fameux travaux en régie, par exemple la rue des Gommiers figureront dans ce poste.

(Il continue ensuite sa présentation).

#### Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté – chapitre 001

Contrairement à l'année d'avant où ce solde constituait une recette, il s'agit cette année d'une dépense puisque c'est un besoin de financement, soit les fameux 1 289 530,11 €.

#### Les opérations d'ordre de transfert entre sections – chapitre 040

Il s'agit des travaux en régie, dont l'objectif fixé pour 2024 est 1 708 000 €.

#### Les dotations fonds divers et réserves – chapitre 10

Ce chapitre en dépense enregistre les remboursements de trop perçus de taxes d'aménagement. La dotation a été forfaitairement fixée à 5 000 € pour l'exercice, et cela pourrait être modifié en cours d'année en fonction des éléments que transmettra la DGFIP.

#### Les emprunts et dettes assimilées - chapitre 16

Les crédits enregistrés dans ce poste sont les remboursements des emprunts en capital existants et les crédits prévus en remboursement de la ligne de 2 millions pour laquelle la ville sollicitera ses partenaires.

#### Les immobilisations incorporelles - chapitre 20

Ce sont des crédits à hauteur de 102 957 € pour le lancement d'études pour des projets qui ne seraient pas encore bien définis.

## Immobilisations corporelles - chapitre 21

Ce poste enregistre les prévisions d'investissement et comporte aussi une marge de manœuvre par rapport aux opérations. Pour un budget d'investissement de 11 millions et une marge d'erreur de 10%, cela donne à peu près à 1,106,000.

En cas de besoin de crédit pour la RD7, c'est possible de récupérer des sous dans ce poste-là.

A une intervention hors micro, Monsieur LOF explique que les dépenses pour les travaux en régie sont la main d'œuvre donc les salaires (chapitre 012) et des achats de matériaux nécessaires.

Ce sont donc des dépenses de fonctionnement. Mais comme cela constitue au final de l'investissement, le législateur permet de passer une recette qui correspond aux fameux travaux en régie.

C'est donc une recette en fonctionnement qui va en fait annuler ces dépenses de fonctionnement et que l'on va retrouver en dépenses d'investissement.

## Autres immobilisations financières - chapitre 27

Ce chapitre correspond au remboursement annuel du portage du terrain de Vatable. La dotation est de 70,000 euros puisqu'on revient au rythme de remboursement d'une échéance annuelle.

En conclusion, le budget global s'élève à 27 627 314,67 €, et est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement comme en investissement.

Le Maire remercie Monsieur LOF pour sa présentation détaillée. Une liste d'investissements a été établie mais celle-ci s'étale dans le temps. Il reste 8 mois à la ville pour réaliser ce qui a été prévu.

La RD7 sera terminée mais le centre multi-activités ne le sera pas en 2024, ça c'est sûr.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA, au sujet de la signalétique touristique où elle avait signalé le souci des panneaux qui étaient mal posés, demande comment cela est géré au niveau de la comptabilité puisque ces panneaux vont devoir être enlevés et replacés convenablement, parce qu'ils sont toujours là au mauvais endroit.

Le Maire répond que Madame Chantala REMY s'en occupe avec les Services Techniques, et aujourd'hui avec le service de Monsieur PATRICE Florent. L'établissement SERR en charge de ce chantier n'est pas encore payée pour cela.

Pour l'instant, les panneaux sont effectivement posés et vont être enlevés parce qu'ils ne sont pas à l'endroit où ils le devraient. Cela va donc être corrigé avant tout paiement à l'entreprise.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si ça rentre dans le cadre des travaux du programmiste, parce que la ville a un programmiste qui s'occupe de pas mal de choses. Est-ce que ça rentre aussi dans le cadre des travaux du programmiste ?

Le Maire répond que la ville a un bureau d'études, GDS, qui suit ce chantier pour le compte de la ville.

Mais sur la commune, il y a des panneaux qui sont posés pour le compte de la CTM dans le cadre d'un marché de cette collectivité. Ils diffèrent de ceux posés pour le compte de la ville qui, en dehors des noms de quartier et des choses de ce genre, ont une couleur.

C'est la même entreprise qui travaille pour la CTM et pour la ville, et elle pose le tout en même temps. C'est la raison pour laquelle il peut y avoir une confusion dans les directions. Mais tous les panneaux mal placés seront enlevés. Tout ça fait partie des demandes, y compris parfois d'administrés qui demandent le déplacement des panneaux mal placés à proximité de leurs maisons. Tout cela va se faire avec le bureau d'étude GDS et l'installateur. Madame REMY s'en occupe.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions puis met aux voix ce budget de 27 millions qui est adopté à la majorité moins deux abstentions.

Le Maire remercie l'assemblée.

## **7 - VOTE DU CA 2023 - PORT DE PLAISANCE.**

Sur invitation du Maire, Madame HIERSO, après avoir salué l'assemblée, procède à la présentation du rapport.

Pour le Compte Administratif 2023 du Port de plaisance, les résultats sont arrêtés suite au rapprochement des écritures de l'ordonnateur avec celles du comptable public. Le Compte Administratif concorde donc avec le Compte de Gestion.

Les résultats sont déterminés à partir des opérations de recettes et de dépenses effectuées sur l'exercice 2023, des opérations de recettes et de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2023, et de la reprise sur l'exercice 2023 de l'exercice précédent.

Pour l'exploitation, les opérations réalisées en recettes sont à hauteur de 480 894,27 € et les dépenses à 380 854,48 €. Elles font ressortir un excédent comptable propre de l'exercice de 100 129,79 €. A ce résultat il faut ajouter le report de l'exercice précédent qui est bénéficiaire pour un montant de 41 368,01 €, ce qui donne un résultat de clôture net cumulé de 141 497,80 €.

Pour ce qui est des investissements, il n'y a pas eu de recettes en dehors des amortissements des immobilisations qui s'élèvent à 32 623,69 €, car elles sont principalement issues des subventions.

Le report de l'exercice précédent de 274 714,82 € fait ressortir un excédent comptable de clôture d'un montant de 276 778,23 €.

Les restes à réaliser doivent être déduits pour la somme de 74 532,51 €, et le résultat de clôture net cumulé s'élève à 202 425,72 €, recettes d'amortissement incluses.

### Dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation ont été exécutées pour un montant de 348 230,79 euros. Elles sont constituées de charges à caractère général, des charges du personnel, des frais assimilés et autres charges de gestion courante.

### Recettes d'exploitation

Elles sont réalisées pour un montant de 480 984,27 € et sont constituées des redevances pour les postes d'amarraje et des loyers. Ce sont les conventions d'occupation qui sont accordées aux professionnels du nautisme.

On retrouve aussi les ventes de glaçons et de fluides ainsi que les atténuations de charges qui correspondent au remboursement de sécurité sociale.

Les ventes de produits fabriqués constituent 11% de ces recettes, et les autres produits de gestion courante 89%.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande, pour se retrouver, à quoi correspondent les produits fabriqués.

Madame HIERSO répond qu'il s'agit de la vente de glaçons et de fluides. L'eau ou l'achat de glaçons rentre dans le compte 70.

#### Recettes réelles d'investissement

Il n'y avait pas de rentrée d'investissement prévue en 2023, car elles sont majoritairement constituées de subventions, ce qui donne un compte à zéro. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il y a des recettes d'investissement qui sont liées aux amortissements des mobilisations pour la somme de 32 623,69 € et qui sont inscrites au chapitre 40.

#### Détail des dépenses réelles d'exploitation

Il s'agit donc des charges à caractère général, des charges de personnel, des frais assimilés, et des autres charges de gestion courantes.

Les charges à caractère général s'élèvent à 83 314,70 €, les charges de personnel à 256 395,65 €. Cela donne un total de 348 230,79 €, soit 74% de charges de personnel et frais assimilés, et 24% de charges à caractère général.

#### Les dépenses réelles d'investissement

Ce sont les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles. Elles ont été réalisées pour un montant de 105 092,79 €.

Madame HIERSO conclut sa présentation en rappelant aux élus qu'ils auront à délibérer sur l'objet de sa présentation.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION DU PORT DE PLAISANCE**

Le Maire, en s'excusant, rappelle que le Compte de Gestion du Port de plaisance n'avait pas été transmis en temps opportun, mais en questions diverses, et qu'il convenait, pour faire les choses dans l'ordre, de prendre acte du résultat du Compte de Gestion avant de voter le Compte Administratif.

Il fait ensuite lecture partielle du rapport de présentation du document transmis par le Trésor.

« Le compte de gestion de l'exercice 2023, ne comprenant pas le solde des restes à réaliser, affiche les résultats suivants : en investissement un excédent de 276 778,23 € et en fonctionnement un excédent de 141 497,80 € soit un total de 418 276,03 € ».

La ville doit donc prendre acte de ces 418 276,03 € avant de faire voter le compte administratif.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SAINTE-ROSE aimerait qu'on lui rappelle les raisons de l'écart entre 2022 et 2023.

Le Maire explique que c'est parce qu'il y a beaucoup de reports. Il y a deux choses. Le port a un excédent de fonctionnement plus important parce que la masse salariale n'a pas intégré le

salaire d'une année entière de Madame TOUSSAINT, alors que dans le même temps, Madame HIERSO était payée par la collectivité. Cela va changer en 2024 et son salaire sera décompté sur le port.

Donc, au lieu d'avoir en moyenne les 50 et quelques mille euros d'excédent connu par le port, l'excédent de fonctionnement est passé à cent et quelques mille euros.

Pour ce qui est de l'investissement, étant donné que les subventions ont été versées pour des travaux que la ville avait déjà financés, tels que la mise en place des bornes financée par les résultats précédents, ces sommes seront affectées à la réhabilitation totale du ponton D. Celui-ci n'a pas encore été réhabilité en raison d'un problème de pieux et de rechemisage des pieux.

Des études complémentaires ont dû être en effet réalisées afin de mieux vérifier le fond du bassin, et les travaux prévus sur ce ponton pour 2023 n'ont pas été lancés, puisqu'il faut faire plus de travaux que prévu. Mais ce sera fait en 2024.

Ce sont donc tous ces éléments qui expliquent ce résultat si important.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions car il va devoir sortir de la salle, afin que Madame ROUVEL puisse procéder au vote du Compte Administratif.

Il met au préalable aux voix le résultat du Compte de Gestion, et la majorité de l'assemblée moins deux abstentions prend acte de celui-ci.

Une fois le Maire sorti, Madame ROUVEL rappelle que le Compte Administratif fait ressortir un résultat d'exploitation de 141 487,80 €, et un résultat d'investissement en tenant compte des restes à réaliser de 202 245 €, soit un total réalisé de 343 743,52 €.

Elle met ensuite aux voix ce Compte Administratif qui est voté à la majorité moins deux abstentions.

Au retour du Maire, Madame ROUVEL porte à sa connaissance le résultat du vote. Celui-ci remercie les élus et invite Madame HIERSO à passer à l'affectation du résultat et à la présentation du Budget Primitif du Port de plaisance.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – PORT DE PLAISANCE

Après quelques échanges avec Madame HIERSO, le Maire propose de garder les 141 497,80 € en fonctionnement, car il n'y a pas de besoin de financement, et les 202 245,72 € resteront en investissement.

Cette proposition est votée à la majorité des présents moins deux abstentions.

## 8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - PORT DE PLAISANCE.

Sur invitation du Maire, Madame HIERSO procède à la présentation du Budget primitif du Port de plaisance.

Le budget 2024 du Port de plaisance s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 625 847,80 € pour la section d'exploitation et à la somme de 407 056,03 € pour la section d'investissement.

En comparaison, le budget de la section d'exploitation augmente de 98 650,79 € par rapport au budget annexe de 2023, soit +19 %. Et le budget de la section d'investissement augmente lui aussi par rapport au budget annexe de 2023 avec un écart de 95 159,20 €, soit + 31 %.

Au total, le budget de l'exercice 2024 enregistre une augmentation de 191 786,99 €, soit +23 % par rapport au budget de l'année précédente.

(Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande à Madame HIERSO si elle peut ralentir un tout petit peu le rythme afin qu'elle puisse arriver à suivre).

Les augmentations sont justifiées par le report du résultat d'exploitation 2023 de 141 497,80 €. En investissement, il y a des restes à réaliser de 74 532,51 €, ainsi que le solde d'exécution reporté de 276 778,23 €.

En conclusion, le budget annexe 2024 est consacré à 61% pour l'exploitation et à 39 % pour l'investissement.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite connaitre les raisons pour lesquelles il y a une augmentation aussi importante de ces deux sections, exploitation et investissement.

Madame HIERSO répond que cela vient des reports de l'année 2023. Comme indiqué précédemment, une partie du salaire de Madame TOUSSAINT n'a pas été prélevée sur le compte d'exploitation, et il y a par ailleurs le report d'investissement relatif au ponton puisque les travaux n'ont pu être effectués pour le moment.

Monsieur SAINTE-ROSE demande confirmation qu'il ne s'agit que des reports, ce que confirme Madame HIERSO (« C'est essentiellement ça) qui propose ensuite de passer à la section d'exploitation.

### Section d'exploitation

Globalement, le budget a été maintenu entre 2023 et 2024.

C'est donc un budget similaire avec des recettes de gestion de 484 350 € pour l'année 2024, réparties à 89 % pour les autres produits de gestion courante et 11% pour les ventes de produits fabriqués. Les produits de gestion courante correspondent aux recettes issues des redevances portuaires.

Les principales recettes proviennent donc effectivement des redevances des usagers et des navires pour un montant de 430 850 €.

Pour l'année 2024, les efforts vont plutôt porter sur une augmentation du passage et l'optimisation des places de port.

Monsieur SAINTE-ROSE demande pourquoi est-ce que le budget n'a pas été diminué, en tenant compte justement des restes à réaliser. Il y a des besoins....

Le DGS lui répond qu'à partir du moment où un report se fait d'un exercice sur l'autre, ça veut dire que des crédits supplémentaires apparaissent en recettes.

Pour que le budget soit équilibré, il faut ouvrir des crédits équivalents en dépenses. Sinon, si l'on veut rester sur la même enveloppe que l'exercice précédent, ça conduirait à voter un budget en suréquilibre ou à réduire la tarification des emplacements portuaires. Mais ce n'est certainement pas l'objectif, vu les investissements à venir.

Le budget doit être voté en équilibre. Donc, le fait simplement de faire le transfert, puisque le Compte Administratif a été voté et le résultat a été affecté et va donc se retrouver dès le Budget Primitif (dès le premier vote de budget), cela contraint, pour avoir un budget équilibré, à ouvrir des crédits équivalents en dépenses.

Après, si ces crédits ne sont pas à consommer, ils vont venir au Compte Administratif 2024 donner un résultat positif qui sera à son tour transféré jusqu'à être consommé sur les exercices futurs, sur des investissements à réaliser dans l'avenir.

Si l'on veut rester sur une enveloppe fixe, ça voudrait dire qu'il faudrait réduire une autre source de recettes. C'est au niveau des recettes qu'il y a le surplus. Il y a les recettes habituelles, donc le droit de port, les ventes de fluides et de glaçons etc. Et à ce que l'on prévoit régulièrement, on ajoute les 141 497 €.

Les recettes étant ce qu'elles sont, pour avoir un budget équilibré, on est obligé d'ouvrir l'équivalent en dépenses, même si on espère ne pas consommer tous les crédits ouverts en dépenses.

A une intervention hors micro, le DGS ajoute que c'est la raison pour laquelle il parlait d'investissements à venir et de ce genre de choses-là. Ce n'est pas du superflu. Mieux vaut faire ça que de réduire ponctuellement la tarification du droit de port pour avoir à la ré-augmenter par la suite.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de 625 000 € en fonctionnement sur un budget global de 1 032 000 € qui est donc en augmentation. Maintenant, il peut y avoir des transferts en cours d'année, ce que l'on appelle les DM, le cadre des travaux qui pourront se réaliser sur le port.

Avant de faire des travaux, il faut faire des études. Il y en a eu mais elles n'ont pas été faites au moment opportun et elles ont porté uniquement sur un problème de ponton qui était branlant. Et ce n'était pas ce qu'il fallait faire.

Avec le bureau d'études, le bassin a été revu complètement. Et aujourd'hui, c'est plusieurs pieux qu'il faudra rechemiser. Donc, fort heureusement, les travaux sur le ponton branlant n'ont pas été entamés, et l'on va s'attaquer effectivement à la totalité du bassin. Il y aura donc beaucoup de travaux à faire, ça c'est sûr.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si l'on fait de nouvelles études lorsque l'on en avait déjà faites et que les travaux n'ont pas été par exemple réalisés dans le cours de l'année ou sinon la projection faite sur plusieurs années. Comment ça se passe ?

Le Maire répond par la négative et explique que l'on fait des études complémentaires. Il a fallu en faire parce que celles faites avec Mme TOUSSAINT se limitaient au ponton D.

Et antérieurement à celles-ci, des études avaient aussi été réalisées pour mettre en place les bornes, pour mettre ceci, pour mettre toutes ces choses-là. C'est une des premières opérations faites à la marina.

Après, puisque l'on ne peut pas utiliser d'autres moyens que ceux disponibles du port, il fallait s'attaquer aux différents pontons. Donc, malgré tout, un certain nombre de travaux d'investissement ont quand même été réalisés, tels que les 30 000 € de travaux réalisés pour remplacer les planches.

Mais les gros travaux d'investissement font l'objet d'études préalables. Et à l'arrivée de Madame HIERSO, avec la SOMATRAS, la conclusion selon laquelle l'étude uniquement basée sur le ponton n'était pas suffisante s'imposait.

Avec Madame HIERSO et Monsieur GALY, il a donc demandé une étude complète sur la totalité du bassin, c'est-à-dire sur les problèmes de pieux, mais aussi le problème du bassin qui n'a pas été réalisé avec des pales planches ou des murs, mais avec un système où la terre, la caillasse a tendance à glisser à l'intérieur. Là où il y a les fleurs, cela s'effondre. Ce ne sont pas des trous de crabes.

C'est la raison pour laquelle il y aura des travaux plus importants encore demain.

Cela vient de la manière dont le bassin a été réalisé à l'époque. Cela remonte à 1974, et il est donc un peu normal qu'aujourd'hui, 50 ans plus tard, les choses ne restent pas en l'état. Une étude plus complète a donc été faite sur la totalité du bassin.

Les premiers travaux ont effectivement porté sur les bornes, puis sur les clôtures, aujourd'hui le ponton D, et ensuite le rechemisage au fil du temps des autres pieux.

Monsieur SAINTE-ROSE demande à quel stade en sont les études aujourd'hui, et s'il y a un prévisionnel de l'ensemble des travaux à réaliser ou est-ce c'est pour cette année le retour de ces études globales.

Le Maire répond que l'étude globale, qui s'élève à 1 032 000 €, aura lieu cette année. Elle concerne aussi bien les pieux que le problème du ravalement du pourtour du bassin.

Il met ensuite aux voix le Budget Primitif du Port de plaisance qui est voté à la majorité moins deux abstentions.

Il remercie ensuite Madame HIERSO.

#### **9 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DES TROIS-ILETS.**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Les travaux n'ont pas été réalisés en raison de problèmes d'eau et de compléments d'études. Plus d'un million d'euros ont en effet déjà été dépensés pour le terrassement, mais le chantier a été confronté à un problème d'eau qui n'a pas permis de consommer la totalité des fonds FEDER.

La ville sollicite donc 2 213 565,61 € par l'intermédiaire du FEI.

Avec l'espace Sud c'est déjà acquis pour 226 000 €. Il en est de même avec la CAF pour 225 000 € et l'Etat CNDS pour les 39 000 €, la part communale étant de 700 000 €.

C'est donc un nouveau plan de financement qui est proposé au Conseil municipal, du fait des travaux restant à réaliser pour un montant de 3 405 485,55 €.

Le Maire demande s'il y a des questions sur ce plan de financement qui est adressé bien sûr à l'Etat, puisque la ville a répondu à cet appel à projets.

Monsieur SAINTE-ROSE rappelle qu'il y avait des problématiques nouvelles sur ce projet, avec la présence de poche d'eau au moment du terrassement, et demande ce qui a été fait à ce niveau, notamment par rapport aux voisins.

Le Maire répond que les études complémentaires ont été demandées à Géode pour indiquer comment construire au bureau d'études, à l'architecte et autres dont la SOGEA qui a les travaux les plus importants à savoir les travaux de structure.

Cela est acquis aujourd'hui et c'est pourquoi les travaux ont démarré.

Monsieur SAINTE-ROSE demande ce qu'il en est, s'il y a des remontées d'eau et s'il y a des problèmes pour récupérer ces eaux.

Le Maire répond que l'eau est là et qu'il faut maintenant l'évacuer d'une certaine manière dans la construction qui tient compte de ce problème.

Monsieur SAINTE-ROSE demande s'il s'agit d'eau de mer.

Le Maire répond par la négative et ajoute que c'est une remontée d'eau, comme il y en a déjà sous les bâtiments HLM.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si cela n'a pas changé la composition du terrain et si ça n'a pas modifié le projet en lui-même.

Le Maire répond à nouveau par la négative. C'est simplement le mode de construction qui change. Et cela amène justement au point suivant.

En l'absence d'autres questions, il met ensuite aux voix le nouveau plan de financement, qui est voté à l'unanimité moins deux abstentions.

## **10 - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES - AVENANTS LOTS N°2 ET 10.**

Le maire fait lecture d'une partie du rapport de présentation.

### **Avenant n°2 – Lot n°2 – GROS-OEUVRE**

« Le présent avenant a pour objet des prestations supplémentaires devenues nécessaires à la réalisation de l'ouvrage dans les règles de l'art.

C'est ce qui a provoqué l'étude de structures complémentaires, voile de contrefort supplémentaire, poutre en béton armé supplémentaire, casquette en béton armé complémentaire, réduction voile fil (1 arase à voile initiale). Montant initial 1 370 461 €, montant après avenant N°1 1 643 947,67 € ».

Il s'agit donc de l'avenant N°2 de + 88 213 € pour le gros œuvre qui est confié à SOGEA et qui correspond à une augmentation de 5,37% du montant du marché.

L'avenant N°1 de 200 et quelques mille euros avait déjà été pris.

Le Montant initial était de 1 370 000 €. Avec le premier avenant il est passé à 1 643 000 €, et avec le second à 1 732 170,71 €.

### **Avenant n°1 – Lot n°10 – EQUIPEMENTS ET MOBILIERS SPORTIFS**

Cet avenant est le premier du lot N°10. Il permet d'entériner le remplacement du sol sportif vinyle par un sol caoutchouc plus pérenne, et représente une moins-value de -19,25 %.

Le Maire demande s'il y a des questions sur ces deux avenants avant de les mettre aux voix. Ceux-ci sont adoptés à la majorité moins 4 abstentions.

## **11 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CASINO.**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La DSP du casino arrive à échéance le 31 octobre 2024. Pour ce type de travaux, la ville se fait accompagner par un bureau d'études et son avocat Maître M'BOUHOU.

C'est un service public, et à l'époque, lorsque le casino est passé du Méridien à Trou Etienne, il y a eu la construction du bâtiment ainsi qu'un certain nombre de choses. Un très long cahier des charges de 18 ans avait donc été établi.

Aujourd'hui la durée a été ramenée à 8 ans. Et dans le cas où des travaux seraient présentés par les adjudicataires, pour permettre leur amortissement cette durée pourrait être repoussée à 10 ans voire 12 ans (par tranche de deux ans jusqu'à 12 ans maximum).

Le Maire précise que le document transmis aux élus dans le cadre de ce dossier, est celui transmis à la ville par le bureau d'études.

Monsieur PATRICE Florent et le Maire portent des précisions d'ordre financier.

Selon l'article L2333-54 du code général des collectivités le Conseil Municipal peut instituer un prélèvement sur le produit brut des jeux d'un casino. Le taux de prélèvement opéré par la commune ne doit en aucun cas dépasser les 15 %.

Pour rappel la concession actuellement en vigueur prévoit un taux de prélèvement communal par tranche, à savoir six, huit ou 10% du produit brut selon la tranche après déduction de l'abattement légal fixé à 25 %.

Donc actuellement, jusqu'à 8 millions de produit brut des jeux diminué de l'abattement, c'est un taux de 6% qui est appliqué. Au-delà de 8 millions, c'est le taux de 8% qui est appliqué au dépassement jusqu'à 3 millions de dépassement, et au-delà de 11 millions c'est le taux de 10% qui s'applique à la partie dépassant ces 11 millions.

Aujourd'hui, le cabinet Espélia, mandaté par la ville dans le cadre d'une mission d'AMO pour le renouvellement de la DSP, propose :

- de fixer le taux de prélèvement communal à 10 % du produit brut des jeux jusqu'à 10 millions,
- et pour chaque tranche supplémentaire de 1 million d'augmenter le taux de 1 % sans dépasser un plafond de 13 % sur la durée du contrat, sachant que le taux limite fixé par les textes est de 15%.

Le Maire récapitule : le système de taux de prélèvement par tranche est terminé. Le taux variera désormais entre 10% et 13% selon le montant du produit brut des jeux sur 8 ans voire 12 ans selon l'importance des investissements qui pourraient être réalisés par le casino.

Du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023, la recette du casino a été de 800 000 €. Durant la période covid ce montant a varié entre 400 et 600 000 €, mais auparavant il se situait toujours dans la fourchette de 500 à 600 000 €. Donc la saison 2022/2023 a connu une progression de 200 000 € par rapport à la période d'avant covid.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur René GALY, hormis peut-être une mince participation au Friday night, trouve très indigente l'animation hors des murs du casino.

Le Maire acquiesce et indique que les participations intérieures et extérieures du casino seront bien matérialisées dans le cahier des charges. La ville ne tire en effet du casino en extérieur qu'une petite subvention à l'Eveil, à Wélépé band, au Friday night et au relai iléen des écoles. Donc toutes les animations intérieures et extérieures figureront dans le cahier des charges que bâtit aujourd'hui le bureau d'études.

Monsieur Florent PATRICE ajoute qu'il est prévu avec le bureau d'études que la ville ait la main sur ce qui doit être versé pour l'animation, car aujourd'hui c'est un peu confus. Un montant dédié à l'animation sera versé à la ville chaque année pour l'animation sur le territoire, et ce montant sera bien indiqué dès le départ.

Monsieur MENIL souhaitait débattre d'une participation du casino par rapport à l'activité de restauration, mais le Maire explique que cela était impossible pour la restauration. Le restaurant fait partie de l'animation et est obligatoire. Le principe du casino c'est de faire cadeau des repas. C'est pourquoi il y a très peu de couverts payants.

Le Maire tient à dire qu'il n'a pas le droit de jouer au casino. Les élus le peuvent mais pas le maire. C'est une délégation de service public. On donne au Maire toutes sortes de responsabilités. Un élu a parlé et c'est le Maire qui l'a fait, mais un élu joue au casino et ce n'est pas lui.

Le nouveau système de taux proposé se rapproche de celui du casino de Schoelcher qui est quatre fois plus grand.

A une intervention hors micro, le Maire répond que le taux proposé commence à 10%.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si c'est ce taux l'objet du vote, et le Maire répond par l'affirmative.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA ajoute « dans l'objectif d'aller jusqu'à 13 % ».

Le Maire acquiesce mais rappelle que de toutes les façons il n'est pas possible de dépasser 15%. Le casino de Schoelcher est à 12 % mais il a un autre montant de produits des jeux. Le casino de Trois-Îlets est le plus petit. Il est même plus petit que celui de Saint-François. En termes de chiffres, on retrouve Schoelcher, puis le Gosier, puis Saint-François et enfin les Trois-Îlets.

Le Maire met ensuite aux voix la DSP casino qui est votée à l'unanimité.

Le cahier des charges va donc être appliqué avec un taux de 10 % d'emblée, et l'animation sera bien sûr surveillée.

## **12 - DEMANDE DE TRANSFERT DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE SARL YKEVA A LA SARL NOTYK'M.**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit d'un changement de nom d'une société qui s'appelait Ykéva à qui la ville avait loué un espace sur le front de mer pour la pose d'un container de 20 m<sup>2</sup>, et qui passe maintenant au nom de la SARL NOTYK'M. C'est un transfert de bateau et de société.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix la demande de transfert qui est votée à l'unanimité.

## **13 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ONACVG.**

Le Bureau municipal a donné un avis défavorable à cette demande.

Le petit tronc et les œilletts à la sortie de l'église sont en effet interdits maintenant.

Le Maire fait lecture d'une partie du courrier de demande de subvention de l'ONACVG.

« Depuis janvier 2023 l'œuvre national des bleuets de France s'est dotée d'un statut juridique à même de répondre aux enjeux de la solidarité envers les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et les victimes d'actes de terrorisme. À ce titre, le Bleuet de France est devenu un fonds de dotation de l'Office national des combattants et des victimes de guerre. ... Ce changement a été initié par ... comme vous le savez les fonds de dotation ne sont pas... ».

Il n'y a donc plus personne à la sortie de l'église qui demande les bleuets et on n'accroche plus à la chemise ou à la robe des gens le bleuet de France. C'est fini.

Reste à décider si la ville accorde une subvention à cet organisme-là.

Le Bureau municipal a donné un avis défavorable puisque cela doit être financé comme par le budget de l'État.

Le Maire propose donc de garder le principe et de ne pas accorder de subvention à cet organisme.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

#### **14 - QUESTIONS DIVERSES.**

##### **14-1 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION OMNISPORT EVEIL DES TROIS-ILETS**

Il s'agit d'une demande de subvention de l'association omnisports l'Eveil pour le cas d'une jeune fille qui promet énormément.

C'est la deuxième demande de ce type. La ville demande l'avis de la Commission, et en cas d'avis favorable l'Eveil avance les fonds et la ville reverse à l'association cette avance de fonds.

Le Bureau et la Commission ont donné un avis favorable pour aider cette jeune fille à devenir footballeuse professionnelle demain, si c'est son ambition.

Monsieur MARIETTE informe les élus que la jeune est déjà partie, mais qu'il n'a pas encore de retours. Elle avait un premier club à Paris et un second au Havre. Elle est actuellement à celui du Havre jusqu'au dimanche 7 avril.

Le Maire demande s'il y a des objections.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si la subvention porte sur le billet d'avion ?

Le Maire répond par l'affirmative. La ville a demandé à l'Eveil d'avancer le billet d'avion. Le gros problème est que la mère est au RSA.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si le billet coûte 3 000 et quelques euros.

Le Maire répond qu'il coûte 2 041 €. C'est l'Eveil qui a avancé le prix du billet, autrement la ville l'aurait payé 3 000 €. Le billet pour une commune n'est pas au même tarif, car un privé paie par carte, l'association par chèque ou virement et la commune par mandat.

Le Maire met ensuite aux voix cette demande de subvention qui est votée à l'unanimité.

##### **DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE MARTINQUAIS DU SPORT EN MILIEU RURAL**

C'est une demande qui revient chaque année.

L'an dernier la somme de 3 000 € a été attribuée au Comité Martiniquais du Sport en Milieu Rural, et 200 couples donc 400 personnes ont participé à cette épreuve.

Monsieur HABRAN précise que des îliens y participent.

Le Maire confirme que c'est une opération ouverte aux îliens depuis plusieurs années effectivement. La manifestation a du succès dans la mesure où c'est une course en couples.

Etant donné qu'elle se déroule aux Trois-Ilets, il espère, comme le demande tout le temps Monsieur PAIN, que cela sera reporté par les médias, ce qui n'est pas toujours évident.

Le Maire met ensuite aux voix cette demande de subvention qui est votée à l'unanimité.

En l'absence d'autres questions diverses, le maire remercie l'assemblée et clôture la séance.

**Fin de séance : 22h 55min.**

**Le secrétaire de séance,**

Albert André PINVILLE



**Le Maire,**

Arnaud RENE-CORAIL





**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi seize mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Carole BOULET, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Bénédicte BARDOUX, Nathalie HABRAN, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Albert-André PINVILLE, Serge PAIN, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Lionel SAINT-PRIX, Serge SAINTE-ROSE.

Membres absents ayant donné procuration :

M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL,  
M. Antonio JAÏR à Mme Hortanse GARLIN HAUSTANT,  
Mme Marielle BOCALY à Mme Marthe ROUVEL,  
M. Cédric LASSEGUES à Mme Nadia ACCUS-ADAIN,  
M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN,

Absentes excusées : Mmes Myriam PINVILLE, Stévine CELESTIN, Nathalia GUILLOIS, Laurence LOPEZE.

Absent excusé : Néant.

Absente : Néant.

Absents : MM. Robert RENE-CORAIL, Jiovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 18 élus présents, 5 procurations, 4 absentes excusées et 2 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame carole BOULET est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **DEROULEMENT DE LA SEANCE**

A 19 heures, le Maire salue les élus, les remercie de leur présence et propose de commencer le Conseil municipal par l'appel, comme il se doit.

L'assemblée compte 18 élus présents, 5 procurations, 4 absentes excusées et 2 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

En l'absence d'objection, Madame Carole BOULET est désignée secrétaire de séance.

Le Maire fait ensuite lecture des points figurant à l'ordre du jour ainsi que de ceux qui y ont été ajoutés depuis.

Ce faisant, Madame DOMERGE MAIKOOUVA annonce qu'elle a trois questions à présenter. Le Maire répond que les questions diverses seront abordées après la présentation des points à l'ordre du jour.

Suite à une nouvelle intervention (hors micro) de cette dernière, il répond que le moment de voter n'est pas encore arrivé, et elle ajoute qu'elle a justement trois rectifications à porter avant le vote.

Le maire explique qu'il est en train de présenter ce qui doit être approuvé par le Conseil municipal du jour et pas de mettre aux voix le PV du Conseil précédent.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024.**
- 2 - REMBOURSEMENT DE LA MONTRE DE L'ENFANT MARCEAU MARTIN.**
- 3 - FORUM PETITE ENFANCE 2024.**
- 4 - SMEM - PROCEDURE DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) 2024.**
- 5 - MODIFICATION DU REGLEMENT PORTUAIRE.**
- 6 - MODIFICATION DE LA REGIE PORTUAIRE : AJOUTS DE SERVICE FACTURABLES.**
- 7 - PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES ANTERIEURES A L'EXERCICE COURANT.**
- 8 - ACQUISITION DE LA PARCELLE D1107 ANCIENNE D137 AU BOURG A MADAME GABY MAMES.**
- 9 - CRÉATION D'EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX.**
- 10 - AVENANT N°4 DE PROLONGATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CASINO DES TROIS-ILETS.**
- 11 - DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE EMPLACEMENT AU PORT DE PLAISANCE DE LA MARINA DES TROIS-ILETS.**
- 12 - QUESTIONS DIVERSES.**

## **POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR**

- Demande de subvention de l'association Life is now,
- Demande de subvention de l'association Akode le Danm,
- Demande de subvention du COS comme chaque année,
- Reprise de sépultures concernant les caveaux communaux,
- Projet de motion présenté par Monsieur Albert André PINVILLE

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire présente ensuite les questions diverses proposées par Monsieur Serge SAINTEROSE :

- Maisons de l'allée des frangipaniers et débordements d'eaux usées,
- Travaux de raccordement au réseau d'égouts au quartier Vatable,

- Desserte des pontons de l'Anse à l'Ane et de l'Anse Mitan– défaut de balisage.

A l'annonce de sa question sur l'eau, Madame DOMERGE MAIKOOUVA intervient pour dire qu'elle aura trois questions diverses et une information à donner. Le Maire l'invite à les présenter dans la mesure où il faut d'abord les enregistrer.

Sa première question concerne la gestion de la pénurie de l'eau par la collectivité. A ce sujet, elle est en possession d'un courrier qui lui a été adressé par Monsieur LACLEF, qui n'agit pas en tant porte-parole mais qui a répondu aux doléances de certaines personnes de Wallon. Et en tant qu'élu, et pas de porte-parole non plus de ces personnes, elle présentera cette lettre à l'assemblée.

Elle aimerait dans un deuxième temps avoir un point sur le dossier Beaufond dont elle a entendu dire sur les ondes qu'il serait repris en gestion par Monsieur NILOR.

Elle a enfin une information à porter sur le marquage au sol du lotissement Poinsettias qui n'est pas assez visible pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons.

Après consultation de l'assemblée et en l'absence d'objection, le Maire confirme que les points ajoutés à l'ordre du jour seront votés et les questions diverses traitées.

Il entame ensuite les points à l'ordre du jour.

#### **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024.**

S'adressant à ceux qui étaient présents, le Maire demande s'il y a des imperfections ou des modifications à porter au PV du 04 avril 2024.

Monsieur Albert André PINVILLE souligne que celui-ci est très long, et demande si la rédaction d'un PV est obligatoire et s'il n'était réglementairement pas possible de faire un compte-rendu.

Le Maire explique qu'il est question de PV et pas de PV in extenso. C'est-à-dire que l'on doit reprendre dans le PV l'idée qu'a donnée l'élu et pas systématiquement tout ce qu'il aurait dit. Il faut que ce soit clair, c'est le règlement intérieur de tout conseil.

Tout n'est pas repris. Même que parfois des élus disent "surtout ne mettez pas ce que je vais dire". Il n'est donc pas possible de tout reprendre dans un conseil, mais il faut que l'esprit de ce que la personne aurait dit, puisse se retrouver dans le PV. Cependant, dans certains cas, pour ne pas dénaturer ou si l'on n'est pas sûr de ce qu'a voulu dire l'élu, il semble préférable de reprendre effectivement ce qu'il a dit.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande s'il existe dans la collectivité un document relatif à ce sujet, qui définirait ainsi clairement la manière d'établir le PV.

Le Maire répond que c'est le règlement intérieur qui stipule que le PV ne peut être in extenso, parce que certaines interventions ne sont pas ou ne peuvent être reprises. Il s'agit d'un PV et non d'un PV in extenso. Tout ne peut pas se retrouver dedans. Mais s'il y a quelque chose qui ne va pas, l'enregistrement est là et il est gardé jusqu'à l'approbation du PV.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA répond avoir compris la réponse apportée par le Maire à Monsieur PINVILLE. Mais pour que ce soit clair pour elle, elle demande si au niveau de la municipalité il n'y a pas un document ou au moins un texte qui définit la manière de rédiger le PV dans d'une collectivité. C'est ce qu'elle souhaiterait avoir. Ce sera ainsi clair pour tout le monde. Elle ne sait pas si cela a changé, mais du temps où elle était élue dans la majorité, il était dit que tout ce que disait l'élu pendant la séance devait être retranscrit textuellement.

Le Maire répond que c'est impossible et que cela n'a jamais été demandé. À l'époque, il n'y avait, de toutes les façons, pas d'enregistrement. Aujourd'hui, Monsieur LAFOLLE et Madame ALTIUS essaient d'utiliser au mieux cet outil pour rédiger le PV qui à l'époque était non in extenso. Il n'est pas possible de le demander in-extenso, parce qu'il faudrait alors écrire aussi ce que l'élu a demandé de ne pas écrire et l'on se retrouverait en porte-à-faux avec lui.

Après avoir dit à Madame DOMERGE MAIKOOUVA qu'il fera rechercher les textes, il met aux voix le PV qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Mais au moment de passer au point suivant, cette dernière rappelle qu'elle avait dit vouloir porter trois corrections au PV du Conseil municipal précédent.

Le Maire lui fait remarquer qu'il a déjà procédé au vote en posant les questions habituelles (est-ce qu'il y a des objections etc.), et après un bref échange l'invite à présenter ses corrections.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite porter, pour ce qui la concerne, trois corrections sur l'intervention de Monsieur Jérôme PADRA.

La première vise à éviter toute confusion. Monsieur PADRA s'était adressé dans un premier temps à Monsieur Robert RENE-CORAIL dans les termes suivants : « Zot sé dé kouchal.... ». Il a dit par la suite « je t'épargne, je t'épargne », et elle tient à préciser qu'il s'adressait à ce moment-là Monsieur JEAN-BAPTISTE EDOUARD qui était assis à côté d'elle, et pas à Monsieur RENE-CORAIL.

La seconde correction concerne la partie où elle parlait de Monsieur Serge SAINTE-ROSE (« .... tout ce qui traîne se salit, et heureusement aujourd'hui ce soir on est là pour éclaircir les choses, qu'est-ce que Monsieur le Maire avait répondu à Monsieur Serge PAIN et à... à Monsieur SAINTE-ROSE et à moi ? »). Elle explique qu'à ce moment sa langue a fourché, et elle a dit Serge PAIN mais a tout de suite rectifié en disant Serge SAINTE-ROSE. Afin d'éviter toute ambiguïté, elle confirme qu'elle a bien nommé Monsieur Serge PAIN mais que ses propos ne lui étaient pas destinés.

Le Maire fait remarquer que c'est le risque du PV littéral que tout ce qui est dit soit repris. Madame DOMERGE MAIKOOUVA explique que la formulation de la phrase pourrait laisser penser que le Maire avait aussi répondu à Monsieur Serge PAIN, alors qu'il s'était adressé à Monsieur Serge SAINTE-ROSE.

Elle aimerait donc qu'il ressorte clairement que ses propos n'étaient pas destinés à Monsieur Serge PAIN puisque le Maire n'avait pas répondu à ce dernier, mais bien à Monsieur Serge SAINTE-ROSE.

La troisième correction concerne l'extrait suivant : « laissez tomber. Serge, il faut (incertitude sur le « il faut » parce que inaudible car échanges simultanés) qu'on protège le tueur et on ne protège pas la victime... ».

Madame DOMERGE MAIKOOUVA explique qu'elle n'a pas dit cela comme ça. Il faudrait peut-être reprendre l'enregistrement, « parce qu'elle avait bien précisé ce qu'elle avait dit précédemment que le Maire avait bien dit que Serge SAINTE-ROSE et elle protégeaient le tueur et qu'ils ne protégeaient pas la victime . Et la phrase qui est là, ce n'est pas ça. »

En l'absence d'autres remarques, le Maire met aux voix le PV du conseil municipal du 4 avril 2024 tenant compte des corrections demandées par Madame DOMERGE MAIKOOUVA, et celui-ci est voté à l'unanimité moins une abstention (élue absente lors de ce conseil).

## 2 - REMBOURSEMENT DE LA MONTRE DE L'ENFANT MARCEAU MARTIN.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Lors du repas du 22 décembre 2023, moment de responsabilité de la mairie, un enfant a perdu sa montre qu'il avait déposée sur le passe-plats du réfectoire.

Etant donné l'importance de celle-ci pour l'enfant, la mère lui en a acheté une nouvelle et demande le remboursement de la somme de 34 €.

L'avis du Bureau municipal est que si la ville commence à rembourser tout ce que perdent les enfants, c'est la porte ouverte à tout. Le Maire souhaite donc connaître la position de l'assemblée sur ce point.

Monsieur GALY dit qu'il y a en principe un règlement dans les établissements scolaires qui stipule que chaque élève est responsable de ses biens, c'est-à-dire de ses chaussures, de sa montre et de toute autre chose de ce genre.

Ce qui a été repris par le Bureau municipal, indique le Maire.

De l'avis de Monsieur PONCHATEAU, l'enfant n'a pas à avoir d'objets de valeur à l'école. La ville a déjà payé des pneus, et si elle commence aujourd'hui à payer une montre, on lui demandera demain de payer le terrain de Monsieur X qui a été volé. Il se prononce donc contre ce remboursement.

Sur le problème des pneus, le Maire informe l'assemblée que la ville ne les rembourse plus comme elle l'a fait précédemment. Conformément aux dispositions prises avec sa compagnie d'assurance, elle invite dorénavant les demandeurs à s'adresser à la leur.

Le Maire met ensuite aux voix le non remboursement de la montre qui est voté à l'unanimité des membres présents.

La Ville ne remboursera donc pas cette somme de 34 €.

### 3 - FORUM PETITE ENFANCE 2024.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Ce dossier a été abordé la dernière fois en questions diverses, mais le plan de financement en bonne et due forme n'avait pu être présenté au Conseil municipal.

Il s'agit donc de la troisième édition du Forum de la Petite Enfance, prévue le samedi 1er juin prochain, avec des ateliers, une cellule d'écoute, des modératrices, des animations diverses et bien sûr les repas ce jour-là.

La ville a donné un avis favorable à la participation de la CAF qui s'élève à 5 977,38 € sur un total de 7 471,73 €.

Le Maire demande s'il y a des questions sur ce forum et présente le plan de financement de l'événement.

Il met ensuite aux voix la tenue du forum 2024 de la petite enfance qui est votée à l'unanimité des membres présents.

## PLAN DE FINANCEMENT – COÛT GLOABAL DE L’ACTION

DEPENSES		RECETTES	
6 Ateliers /Conférences	3 455.00 €	PARTICIPATION CAF	5 977.38 €
Cellule d'écoute	950.00 €	PARTICIPATION COMMUNE	1 494.35 €
Modératrices (Accueil – Information – Orientation)	500.00 €		
Animations (Activités diverses)	1 655.50 €		
Repas	911.23 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 471.73 €</b>		<b>TOTAL</b> <b>7 471.73 €</b>

### **4 - SMEM - PROCEDURE DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) 2024.**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville prend cette délibération chaque année depuis que le SMEM à cette compétence pour le compte des communes.

Il s'agit de rémunérer l'utilisation des supports communaux par cet organisme. Le calcul est établi par EDF et le SMEM. La redevance s'élève cette année à 2 213 € au profit de la ville, contre 2 426 € en 2023 et 2 316 € en 2022.

Le Maire met aux voix le recouvrement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public qui est voté à l'unanimité des membres présents.

### **5 - MODIFICATION DU REGLEMENT PORTUAIRE.**

Sur invitation du Maire, Madame Valérie HIERSO procède à la présentation du rapport après avoir salué l'assemblée.

Des modifications doivent être portées au règlement d'exploitation portuaire qui date de 2021.

La première concerne le forfait d'eau et d'électricité pour les plaisanciers de passage. Celui-ci n'existe pas actuellement parce qu'il faudrait pouvoir déterminer concrètement leur consommation. Etant donné que ce n'est pas possible de le faire à l'avance, il est proposé de répercuter le coût au réel consommé, ce qui correspond concrètement à la pratique commerciale de la marina.

La seconde adaptation consiste à demander le versement d'acomptes lorsque des escales sont réservées en amont, et de faire aussi payer des frais d'annulation dans le cas où les plaisanciers ne se présenteraient pas au port.

Ensuite, le règlement portuaire prévoit des frais de gestion en cas de retard de paiement. Ces frais ne sont pas inscrits dans la régie et dans le point suivant il sera donc proposé de les y inscrire.

Enfin, le traitement des déchets issus de l'activité est inclus dans la redevance portuaire. Seulement, l'Espace Sud a signifié au port que sa production de déchets était supérieure aux 1 100 l/semaine correspondant aux déchets assimilés déchets ménagers. Pour cette raison, le port doit donc réviser sa façon de récolter ses déchets afin de faire du tri et proposer un service de relèvement des déchets qui sera assuré par une société externe, sachant que de toutes les façons il doit aller vers une démarche de certification port propre.

Il convient donc de réviser le traitement des déchets du port. Il est ainsi proposé que le traitement des déchets issus de l'activité portuaire soit retiré de la mention "inclus" de la redevance portuaire, et soit porté en "non inclus".

Le dernier point concerne les rejets de produits d'hydrocarbures. Cela arrive de manière ponctuelle, et il est proposé que dans le cadre du règlement portuaire :

- une entreprise puisse être sollicitée afin d'intervenir dans le cas où ces rejets seraient importants,
- et que le coût soit répercuté sur le plaisancier (coût d'intervention et coût d'achat des matériaux).

Concernant la révision concrète du règlement d'exploitation, tous les points sur lesquels était spécifiée la mention "facturation des fluides" figurent dans le rapport. Pour précision, c'est un plaisancier qui a interpellé les services du port sur le fait qu'il facturait l'eau et l'électricité, alors que c'est interdit.

Pour corriger cela, à chaque fois que l'on retrouve la mention « Eau et électricité », la mention "Facturation" est remplacée par la mention "Répercuté" et il est surtout précisé qu'il s'agit d'un service. Donc partout dans le règlement portuaire, la mention "Service" a été rajoutée à "Eau et électricité", et le mot facturation remplacé par "Répercuté au réel de la consommation".

A l'issue de son exposé, Madame HIERSO propose aux élus de répondre à leurs éventuelles questions.

Le Maire demande si ce qui est souligné en jaune dans le dossier présenté correspond aux modifications.

Madame HIERSO explique que les modifications sont portées en rouge y compris ce qui est barré.

Elle prend l'exemple de l'article 3.5 « affectation d'emplacement » en illustration.

Dans le titre de cet article, la mention « **et réservations d'escales** » a été ajoutée. Dans le corps de l'article, il est précisé que les demandes d'affectation de postes sont **annuelles** (annuelles en rouge correspond à une modification), doivent être faites auprès de la capitainerie **par écrit via le portail de réservation en ligne** (« écrit » biffé puisque cela ne se fait plus par écrit).

Elles sont **automatiquement** enregistrées (automatiquement est un rajout - car en rouge - , puisque désormais il n'y a plus de liste d'attente manuelle - elle est traitée par le système de gestion) et numérotées chronologiquement en fonction de la date de réception sur **un registre** (registre en rouge et biffé - il n'y a plus de registre) sur la liste d'attente tenue par la capitainerie.

La liste est consultable à la capitainerie et **le maintien de l'inscription est réactualisé chaque année** (en rouge rajout donc).

Ce sont des mentions qui existent sur d'autres règlements portuaires et qui sont à la base de la réflexion et de la modification.

Enfin, « les postes sont affectés en fonction des places disponibles, longueur, largeur et de l'ordre d'inscription à la capitainerie ». Il est donc rajouté « qu'en cas de refus du contrat d'emplacement par la tributaire ou en cas d'absence de réponse dans le délai d'un mois suivant la modification de l'attribution, l'attributaire est radiée de la liste d'attente. Il lui appartiendra s'il le souhaite de se réinscrire sur la liste d'attente mais dans ce cas la date d'inscription retenue sera celle de la nouvelle demande (et l'ancienneté du demandeur dans cette situation ne sera pas reprise) ».

L'ajout des conditions de réservation d'escale est aussi un exemple de modification du règlement portuaire.

« Pour les demandes d'escale, l'inscription se fera en ligne via le portail de réservation. Elle est soumise au paiement d'un acompte ». Le paiement de l'acompte est institué ici.

« Celui-ci est déduit de la facturation de la redevance et est non remboursable ». Non remboursable parce qu'il s'agit d'une régie de recettes et qu'il n'est pas possible de dégager de financement pour pouvoir rembourser des plaisanciers.

Néanmoins, il est possible, en passant par la trésorerie, de demander un remboursement en cas de force majeure. La force majeure est précisée : « C'est un événement qui est à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne et qui doit être formulé par écrit au plus tard 15 jours avant la date d'arrivée prévue.

Tout le dossier est constitué de la même façon. Tout ce qui est en rouge correspond aux modifications proposées.

Et là où c'est marqué facturé (par exemple à l'avant dernier paragraphe de l'article 3.8 : « Le stationnement y sera autorisé après examen des renseignements nécessaires à la prise de décision et paiement d'une redevance "de touche" (la redevance de touche a été mise en place car elle n'existe pas préalablement), selon la tarification vigueur. Ces bateaux pourront disposer sur demande du réseau de fluides en tant que service facturé au réel consommé... »), la mention "facturé ..." sera remplacée par "percuté au réel consommé ainsi que du service de dépôt de déchets".

Madame HIERSO demande s'il y a des questions.

Le Maire explique que c'est toute cette partie qui a été revue par rapport au règlement initial, où le système des bornes particulièrement n'existe pas encore, ni les inscriptions à distance.

Monsieur GALY insiste sur le fait que la vente de l'électricité et de l'eau est exclusivement du ressort de EDF et de la SME. C'est vrai que des gens le font mais ils sont dans l'illégalité. C'est la raison pour laquelle il est écrit que le montant sera répercuté effectivement sur le consommateur. C'est extrêmement important car cela peut faire l'objet de contentieux.

Le Maire le confirme, car la ville avait reçu cette menace d'un plaisancier.

Il demande ensuite s'il y a des questions pour cette partie règlement du port et propose de passer directement au point suivant.

## 6 - MODIFICATION DE LA REGIE PORTUAIRE : AJOUTS DE SERVICE FACTURABLES.

Sur invitation du Maire, Madame HIERSO poursuit sa présentation.

Il s'agit d'adapter la régie portuaire et d'y intégrer certaines dispositions du règlement qui n'y figurent pas.

C'est le cas des frais de gestion, des acomptes de réservation et frais d'annulation, de la facturation des clearances et la location des stands lors de manifestations.

#### Les frais de gestion

Le règlement portuaire prévoit la **majoration de la redevance de 50 %**, à partir du 13e mois, pour absence de sortie d'un bateau en contrat annuel pendant plus de 12 mois. C'est-à-dire qu'un plaisancier qui ne sort pas son bateau pendant 12 mois d'affilée voit en principe sa redevance surfacturée de 50 % à partir du 13e mois. Cela n'est pas inscrit dans la régie et l'objectif est qu'il le soit.

Le Maire demande, pour la compréhension des élus, si aller dans la baie une fois dans l'année et revenir peut être considéré comme une sortie.

Madame HIERSO répond qu'il lui semble que le règlement portuaire définitisse la notion de sortie, qui équivaudrait à 24 heures, la journée en fait.

Monsieur JEAN-BAPTISTE ÉDOUARD demande si quelqu'un est dédié à la vérification toutes les sorties.

Madame HIERSO répond que le port ne dispose effectivement pas de la capacité de déterminer de façon précise si le plaisancier est sorti. Néanmoins un relevé quotidien de tous les bateaux du port est réalisé. Donc le matin, on sait qui est là et qui ne l'est pas.

Par ailleurs, le plaisancier est censé déclarer toute sortie dans la journée. Cependant, le port n'est pas systématiquement informé de toutes les sorties de journée. Néanmoins pour les sorties plus longues (deux jours ou trois jours), le plaisancier est censé déclarer son absence, surtout qu'avec le système de gestion mis à disposition, leur accès à leur compte personnel leur permet de déclarer leur absence.

Le règlement portuaire prévoit aussi dans les frais de gestion, **une pénalité de 10 %** pour le plaisancier qui, déjà relancé, n'a pas payé sa redevance, soit 15 jours après la facturation plus le délai de huitaine accordé suite à l'envoi d'un recommandé.

Il prévoit aussi de porter de **10 à 40 € les frais de gestion du dossier**. Cela correspond à ce qui se fait dans les autres Marina, et permettra de couvrir le coût de mise à disposition du personnel pour traiter ce dossier.

#### Les acomptes de réservation et frais d'annulation

Le Conseil portuaire a retenu la possibilité de proposer un acompte de 40% au plaisancier. Cette disposition correspond aux frais d'annulation dans le cas où ce dernier ne se présenterait pas au port.

Le conseil propose que cet acompte soit payable dans les sept jours après la réservation. Passé ce délai, la réservation sera automatiquement annulée.

Une demande remboursement en cas de force majeure peut être envoyée par écrit au moins 15 jours avant la date prévue. Le port peut éventuellement faire un avoir si le remboursement est impossible.

Madame HIERSO confirme au Maire, qui avait posé la question, que le plaisancier paie à distance, car souvent ils ne sont pas sur place. Il s'agit surtout dans ce cas des longues durées.

La saison cyclonique approche, et à partir de maintenant, les plaisanciers vont rester au port pendant 4, 5, 6, 7 mois. Il s'agit donc plutôt de ces réservations-là, puisqu'un plaisancier qui ne se présente pas avec une réservation de sept mois, c'est une place de perdue sur la saison cyclonique, alors que la liste d'attente relativement importante.

D'où l'intérêt de sécuriser ces réservations. Celui qui a versé son acompte sait que sa place est bien réservée, et s'il ne vient pas, un avoir peut éventuellement lui être proposé s'il habite la Martinique et voudrait revenir à un autre moment de l'année.

#### La facturation des clearances

Il s'agit majoritairement d'une démarche d'immigration. La douane a proposé que lorsqu'un plaisancier arrive en Martinique, il puisse s'enregistrer sur un ordinateur mis à disposition au port. Le personnel intervient pour vérifier que les informations fournies par le plaisancier sont correctes (passeport, nom etc.) et signer ce document.

Cette démarche est facturée dans la majorité des ports. Elle est gratuite aux Trois-Ilets, et le Conseil d'exploitation portuaire propose un tarif de 5 €, à inscrire aussi dans la régie.

#### La location de stands lors de manifestations

En l'occurrence, la manifestation c'est le concours de pêche qui aura lieu les 28 et 29 juin prochain.

L'idée c'est de mettre des stands à disposition des commerçants qui voudraient y participer et proposer leurs produits. Dans ce cadre plusieurs devis ont été proposés.

Le Maire, pour informer les élus, précise qu'un chapiteau 3 X 3 mis à disposition coûterait environ 100 € avec rideau.

Madame HIERSO propose de présenter la simulation réalisée par ses soins sur les tarifs. Un chapiteau 3 x 3 est à 146 € avec un mur chez Fabricom, contre 142,20 € chez AGLM. Le 4 x 4 coutent 194,20 € avec les trois murs.

Pour ce qui est du 5 x 5, elle précise que c'est l'association organisatrice qui l'occuperait, mais cette location n'est pas sûre puisqu'il est possible que ce chapiteau soit fourni par la ville. Tout dépendra du nombre de manifestations qu'il y aura à cette date. Mais à priori ce chapiteau ne sera pas nécessaire.

Dans les échanges suivants, entre les questions du Maire et les réponses de Madame HIERSO, on peut retenir que :

- un chapiteau 3 x 3 coutent 146 €, soit 150 €,
- un 4 X 4 reviendrait coutent 194,20 €, soit 200 €.

Le Maire ajoute, pour que les choses soient claires, qu'il n'est pas question pour la marina de prendre en charge le chapiteau. La délibération va répercuter les 150 € du 3 x 3 sur l'exposant, s'il le prend seul en totalité. S'il n'occupe que la moitié, il paiera 75 €. Il vaut mieux prévenir le partage de chapiteau.

Madame HIERSO juge un peu difficile le partage d'un 3 x 3.

Le Maire répond que cela peut arriver et qu'il vaut mieux le prévoir. C'est une régie municipale et non un « commerce de syrien » où on peut monter ou descendre le prix. Donc, il vaut mieux prévoir même si cela ne se réalise pas. Cette offre pourrait toujours inciter un commerçant à prendre un chapiteau avec un ami, d'autant qu'il n'y aura pas de chapiteaux à profusion sur le port alors qu'il pourrait y avoir beaucoup d'exposants.

Donc la délibération du Conseil municipal doit être claire et prévoir les différentes possibilités, même si elles ne se réalisent pas. C'est donc :

- 150 € pour le 3 x 3, ou 75 € s'il est partagé en deux,
- 200 € pour le 4 X 4, ou 100 € si partagé en deux,
- 180 € pour le 5 X 5, ou 90 € si partagé en deux.

Madame HIERSO précise qu'elle dispose du devis de deux entreprises différentes. Sur l'un des deux, le 5 X 5 avec un seul mur coute 156 €, tandis que sur l'autre devis, il coute 224 € avec trois murs.

Le Maire explique que l'on n'en est pas encore au choix de l'entreprise qui les installera. Aujourd'hui il s'agit de savoir, comme cela se fait pour le Friday night et la fête patronale, ce que la régie pourra encaisser. Et pour ce faire il faut d'une délibération.

Madame HIERSO ajoute qu'il était fait la remarque que le 4 x 4 est plus cher que le 5 x 5. C'est la raison pour laquelle elle avait précisé qu'il y avait deux devis différents. Effectivement, le 4 x 4 est dans les environs de 194 € parce qu'il a trois murs, et ce n'est pas la même société.

Le Maire explique que les murs sont en fait les rideaux. Pour ce qui est du prix, c'est une évaluation qui est actuellement demandée. Maintenant, le prix du 5 X 5 devra être supérieur à celui du 4 X 4 parce que les commerçants ne comprendraient pas l'inverse.

Le Maire récapitule pour les prix :

- 150 € pour les 3 X 3,
- 200 € pour les 4 X 4,
- Et 250 € pour les 5 X 5.

Et il sera ajoutera dans la délibération que le prix demandé à un commerçant sera égal au prix de la location du chapiteau divisé par le nombre de commerçants l'occupant.

Le Maire demande s'il y a des questions, aussi bien sur le règlement que sur la régie.

Monsieur GALY informe les élus que la ville est en train d'installer des caméras de sécurité sur la marina.

Le Maire précise que c'est sur toute la commune, c'est-à-dire le bourg, l'Anse à l'Ane, l'Anse Mitan, la Pointe du Bout et la Marina.

A l'interrogation de Monsieur GALY sur la fin des travaux à la marina, Madame HIERSO répond que ceux-ci doivent certainement être terminés. Il restait une tranchée vers la plage où il y avait encore des plaques de fer à boucher. Elle n'y est pas retournée depuis son départ en congé mais espère que cela a été fait entre-temps.

Le Maire met ensuite aux voix les modifications du règlement portuaire et de la régie portuaire qui sont votées à l'unanimité des membres présents.

## **11 - DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE EMPLACEMENT AU PORT DE PLAISANCE DE LA MARINA DES TROIS-ILETS.**

A la demande du Maire, l'assemblée accepte, afin de libérer Madame HIERSO, que celle-ci présente dans la foulée le point 11.

Deux plaisanciers ont fait une demande d'AOT.

Le premier est Monsieur WARNIER de la société « Espace Plongée » qui occupe la marina depuis une bonne vingtaine d'années de manière irrégulière. Il ne paye pas, mais souhaite pouvoir bénéficier du réseau d'eau et d'électricité. Etant donné que c'est impossible tant qu'il n'est pas en règle, il a fait une demande de régularisation de sa situation auprès du port.

Le Conseil d'exploitation souhaite connaitre la tarification qui pourrait être appliquée à ces plaisanciers qui demandent une place dans l'allée le long de l'hôtel Carayou.

Espace plongée occupe déjà son emplacement. C'est l'algéco qui se trouve dans cette allée.

Le deuxième plaisancier a son bateau sur ce quai. Il fait des départs tous les jours, mais n'a d'espace pour pouvoir travailler sur le port contrairement aux autres plaisanciers qui font des excursions quotidiennes. Il demande donc de pouvoir installer un deuxième algéco sur cette même allée afin d'y installer ses locaux et ses bureaux.

Pour pouvoir déterminer les prix, le port a appelé les marinas du Marin et de l'Étang Z'abrico pour connaitre leur fonctionnement.

A la marina du Marin, il s'agit d'une mise en concurrence des sociétés, « avec une redevance d'une disposition d'une portion de parcelles de 12,65 € le m<sup>2</sup> ».

Pour ce qui est de l'Etang Z'Abrico, il s'agit d'un tarif qui se décompose en une part variable de 4 % du chiffre d'affaires et une part fixe de 0,5 € / jour / m<sup>2</sup> + 20 € d'occupation quotidienne. Mais ils sont en train de revoir leur proposition pour se baser sur les prix locatifs, puisqu'il y a de plus en plus de bâtiments qui se sont implantés entre-temps. Ils vont augmenter la part variable en mettant en concurrence les sociétés, et se baser en plus sur le prix des 35 € le m<sup>2</sup> qui est pratiqué dans la zone.

Donc la question est de déterminer aujourd'hui le prix qui sera appliqué à ces deux plaisanciers qui ont fait leur demande d'installation d'algéco et de mise en conformité de leur présence sur le port.

Monsieur SAINTE-ROSE demande, pour situer un petit peu, si l'emplacement en question se trouve bien sur l'espace de retour du quai sur le côté de l'hôtel Carayou. Après confirmation du Maire, il demande, si en termes de circulation, cet espace est suffisant pour installer des containers.

Le Maire explique que le container de l'Espace plongée, qui n'est pas utilisé, y est déjà installé et qu'il s'agit, dans ce cas, de régulariser sa situation. Il occupe 15 m<sup>2</sup> à côté d'un mur aveugle et ne gêne pas, comme il se doit, la vue des touristes du Carayou. Il est par ailleurs possible de placer deux containers à cet endroit sans gêner la vue des touristes sur la marina. Mais il n'est pas possible d'en placer d'autres, il faut que cela soit clair.

Cela se passe donc bien sur cette voie qui est publique. En plus, il y a le grillage qui sépare l'emplacement recevant ces algécos du cheminement des plaisanciers.

Cela permettrait à la marina d'avoir une recette complémentaire. A 35 € le m<sup>2</sup>, ce n'est pas cher. Cela ferait 525 € mensuels pour 15 m<sup>2</sup>.

Monsieur SAINTE-ROSE demande s'il s'agit de 35 m<sup>2</sup> bâti.

Après de brefs échanges (dus à des imprécisions / incompréhensions), Madame HIERSO dit qu'il s'agit du prix des locations bâti. L'Etang Z'Abricot utilise la formule : 0,50 € /m<sup>2</sup>/jour + 20 € par jour d'occupation + 4 % du chiffre d'affaires.

Monsieur PONCHATEAU souhaite savoir comment est déterminé le chiffre d'affaires du plaisancier lorsqu'il est question de 4 % du CA dans cette formule.

Le Maire répond qu'il est demandé à l'entreprise, et non au plaisancier, de fournir son bilan annuel. Et une régularisation a lieu après. Sinon la ville fait un prix qui est un montant mensuel de loyer de l'espace, puisque l'algéco appartient à l'entreprise. Et le Maire demande s'il s'agit de l'entreprise du mécanicien qui intervient sur les bateaux.

Madame HIERSO répond par la négative en précisant que cette demande avait été annulée. Il s'agit de la société Kokoumdo qui fait des excursions à la journée, ainsi que de « Espace plongée » qui est déjà là.

A Madame ROUVEL qui lui a posé successivement des questions relatives à la demande de régularisation de « Espace plongée », Madame HIERSO explique que cette entreprise a déjà son algéco, qu'elle est là depuis une vingtaine d'année, qu'elle ne paie rien et qu'elle veut régulariser sa situation et avoir un contrat.

Le Maire revient sur la question du loyer à déterminer, et donne à nouveau sa position selon laquelle 500 €, soit 35 € le m<sup>2</sup>, ce n'est pas trop cher.

Monsieur MENIL pense même que ce n'est pas assez cher.

Il en est de même pour Madame ROUVEL qui dit être allée en excursion et avoir payé 95 € la journée.

Le Maire explique alors qu'il ne faut pas oublier que c'est l'emplacement que la ville fait payer, et non le bâtiment.

Il demande ensuite s'il y a d'autres propositions puis met aux voix les 35 €/m<sup>2</sup> mensuel qui est votée à l'unanimité.

Il ajoute qu'il faut que ce soit clair que d'autres ne pourront pas s'y installer parce que cela boucherait la vue des touristes de l'hôtel.

Madame ROUVEL demande si cette régularisation sera limitée dans le temps.

Le Maire répond que le bâtiment est là, mais non utilisé ...

Madame HIERSO ajoute qu'il contient des choses, mais que son utilisation en elle-même n'est pas complète car il n'y a pas l'eau et l'électricité. Entre-temps, Espace plongée a quand même fait ses locaux sur la marina, puisqu'ils y ont conçu un espace d'accueil, quelque chose de très moderne avec accueil des plaisanciers, gonflage des bouteilles etc. Ils sont donc bien installés.

Elle ne connaît pas la destination de l'algéco, mais a l'impression que pour le moment il sert d'entrepôt. Donc soit il l'enlève parce qu'il a déjà ses locaux et ne veut pas garder la place et payer le loyer qui lui sera demandé, soit il le garde et y met l'eau et l'électricité.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions et remercie Madame HIERSO.

## 7 - PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES ANTERIEURES A L'EXERCICE COURANT.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

C'est une facture antérieure qui n'avait pas été reprise dans ce que l'on appelle le rattachement qui devrait normalement figurer en reste à réaliser en investissement 2023. Aussi, pour la payer en 2024, il faut d'une délibération du Conseil municipal. Et cela viendra en investissement en 2024.

Cette facture est relative aux travaux exécutés par Moter en 2023 pour la construction du pont sur la route de la Villéa à la Ferme. Il en existe deux autres de ce type sur la commune, à savoir

celui de Xavier qui a permis de dévier la circulation près de l'école llet Charles et celui qui permet d'accéder aux Services techniques.

Le même procédé a été utilisé pour ces trois ponts, à savoir que Moter les a déposés et la ville les a raccordés avec du béton et mis ensuite du bitume dessus.

Le Maire demande s'il y a des questions sur cette facture de 53 063,65 € que l'on retrouvera dans les investissements 2024.

Il met aux voix le paiement de la facture qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## **8 - ACQUISITION DE LA PARCELLE D1107 ANCIENNE D137 AU BOURG A MADAME GABY MAMES.**

Le Maire rappelle que c'est une affaire ancienne.

En s'appuyant sur le plan projeté à l'écran, il explique que la ville fait l'acquisition de la parcelle D137, et qu'initialement, la partie terrasse extérieure en faisait partie. Mais en fait cette partie terrasse appartenait au frère, Monsieur Alex GOUYER, malheureusement décédé.

Il a donc fallu régulariser la situation. Le montant que la ville aurait à payer pour cette acquisition auprès de Madame MAMES est de 58 650 €, plus les frais d'acquisition pour 5 600 € et les frais de rédaction d'actes de 2 200 €.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite connaître la destination de cette achat.

Le Maire répond qu'elle est destinée aux logements. Cette parcelle est mise à disposition de l'établissement Ozanam pour la construction des logements, comme c'est le cas des trois autres sur lesquelles ont commencé les travaux ce matin. Il rappelle toutefois que cette acquisition avait déjà été actée.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si c'est avec des rez-de-chaussée en commerces.

Le Maire répond que le rez-de-chaussée est toujours réservé aux commerces particulièrement, et l'étage aux logements.

La ville est aussi propriétaire de la parcelle voisine qui appartenait à « Manmzel Hélène », dit Hélène, de la famille ROSELI. Mais celle-ci sera vendue et non donnée aux sociétés d'HLM, comme cela sera le cas dorénavant.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si c'est vendu à des privés ou à du HLM. Après que le Maire lui ait répondu que c'est toujours du logement, il demande ce que la ville a prévu justement sur les dents creuses, sur l'aménagement. Faire revenir de l'habitat c'est une très bonne chose, mais est-ce qu'il y a une part privée, une part que la ville souhaite faire revenir pour faire revivre...

Le Maire répond par la négative pour ce qui concerne le centre-bourg. Ce que la ville veut faire revenir en privé, c'est-à-dire des ventes privées, c'est sur Des Grottes et La Ferme (derrière Poinsettia).

Monsieur SAINTE-ROSE demande s'il n'est pas prévu de faire sur la ville de l'aménagement de collectifs privés pour qu'il y ait une mixité dans la population.

Le Maire répond qu'il faudrait avoir des terrains plus grands, que le promoteur puisse vendre à un prix abordable à ceux qui pourraient habiter le centre-bourg, parce c'est grâce aux subventions que les sociétés arrivent à construire les centre-bourgs.

Monsieur SAINTE-ROSE pense que « l'on peut tenter sur le... c'est un centre bourg particulier. Trois-llets c'est vraiment un beau centre bourg ».

Le Maire répond par la négative. S'il fallait d'un privé pour construire ce bâtiment tel quel, il vendrait ses appartements beaucoup trop chers.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si « au niveau du voisin qui a acheté à côté sur la même parcelle GOUYER, une à MAMES ... à Gaby et à Alex, la partie où il a barré en bois, où il a mis son bac à punch, c'est ça ? son bac à punch, cette partie-là il lui semble qu'elle faisait partie de la partie de Madame MAMES. Alors elle aurait aimé savoir est-ce que c'est un accord qu'il a pris avec la collectivité pour faire l'acquisition de la petite partie que l'on voit là, tout près de Madame MAMES, ou est-ce qu'il a acheté des mains de Madame MAMES ».

Le Maire répond qu'il ne connaît pas la teneur de ce qui a été conclu entre Monsieur Alex GOUYER et Madame MAMES. C'est une affaire qui s'est passée entre cette dernière et son frère. C'est la raison pour laquelle cela a pris autant de temps. La parcelle de Madame MAMES a été réduite de cette partie en bois où il y a peut-être un bac à punch. Il ne sait pas ce qu'il y a dedans. Même s'il est décédé entre-temps, avant de vendre il y a eu toute une négociation entre le frère et sa sœur.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA dit « qu'elle se prononce parce qu'elle connaît l'histoire, puisqu'ils sont jusqu'à côté. C'est pour cela qu'elle a posé cette question, parce qu'à sa connaissance quand ce monsieur est arrivé là cette partie-là n'était pas à lui. Apparemment il lui a fait comprendre qu'il allait voir avec la collectivité pour qu'on puisse lui donner ce morceau-là, puisque c'est sa cour qu'il voulait prendre, la cour à côté qu'il voulait prendre pour faire son jardin. Voilà. Et il y a eu des soucis avec lui effectivement, et c'est pour cela qu'elle a posé la question, est-ce que c'est un accord qu'il a pris avec la collectivité pour pouvoir prolonger et faire sa partie en bois. Parce que cette partie-là, elle appartenait à Madame MAMES et quand Alex est décédé ça appartenait toujours à Madame MAMES ».

Le Maire explique que ce monsieur s'est effectivement adressé à la municipalité parce qu'il a vu cela au moment de faire cette acquisition, et le propriétaire qui lui a vendu lui a dit que cela lui appartenait. Un permis intégrant la partie en question avait été déjà délivré, et un nouveau permis qui la soustrait a été délivré. La municipalité ne s'est pas immiscée dans ce qui s'est passé entre Monsieur GOUYER et Madame MAMES. C'est une affaire qui s'est réglée entre eux chez un notaire.

La municipalité ne s'y est pas mêlée. Le Maire dit n'avoir fait aucun accord avec X ou Y pour la diminution ou pas du terrain de Madame MAMES.

Il met ensuite aux voix l'acquisition de la parcelle D1107 qui est votée à l'unanimité des membres présents.

La ville peut donc en faire l'acquisition, mais avec le notaire.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande « de l'excuser, mais avant de porter aux voix pour le vote, elle aurait aimé savoir justement, le propriétaire à côté de Madame MAMES qui se trouve juste derrière la cuisine, là où il y a Docteur DARNAULT, le bac à punch qu'il a fait, est-ce qu'il y a eu une vérification légale de la façon dont il a installé ce bac à punch ? ».

Le Maire répond par la négative et avoue qu'il ne savait même pas qu'il y avait là un bac à punch, puisque c'est clôturé de bois...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande alors si pour un bac à punch il n'y pas de demande d'autorisation à déposer.

Le maire répond que c'est normalement le cas, mais que tout dépend de la surface.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA conclut en disant qu'elle donne l'information. Il a un bac à punch qui est complètement accolé au bornage entre la propriété mitoyenne et lui.

Le Maire répond qu'il ne le savait pas parce que c'est clôturé de bois et de tout. Merci.

## 9 - CRÉATION D'EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX.

Sur invitation du Maire, le DGS procède à la présentation du rapport.

Il est soumis au conseil municipal la création d'un certain nombre d'emplois budgétaires de la catégorie C qui ont pour objectif de renforcer les services et de permettre de réduire la précarité de certaines situations.

Ces emplois budgétaires concernent les services État civil, Secrétariat général, Services Techniques et les Ecoles. Il s'agit de créer des emplois permanents à temps complets et à temps non complets, soient :

- deux postes d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet pour le service État civil - élections et le Secrétariat général en raison du départ à la retraite de collègues. Il faut donc renforcer ces services. Cette semaine s'est tenu un jury de recrutement pour ce qui concerne l'Etat civil. Et donc il convient de prévoir des emplois budgétaires correspondant aux grades auxquels seront recrutés les nouveaux personnels.
- Pour les services techniques :
  - Trois postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, dont un à temps complet et deux d'une durée de 30 heures hebdomadaire. Il s'agit là de traiter des questions de réduction de la précarité, puisqu'un certain nombre d'agents sont sous contrat, en leur proposant des situations un peu plus stables dans les effectifs de la collectivité.
  - Un poste d'adjoint de maîtrise principale à temps complet afin de pérenniser également un emploi jusqu'ici non permanent occupé par un agent en disponibilité, qui a manifesté le souhait d'être intégré aux équipes de la ville.
- Et au niveau des écoles, deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet de 20 heures par semaine. Il s'agit de pérenniser des emplois occupés par des agents embauchés sous contrat aidé qui effectuaient des remplacements dans la collectivité.

Tous ces emplois verront des crédits prévus au chapitre 012 "charges de personnel" de façon à pouvoir couvrir les charges salariales qui en découlent.

Le Maire remercie le DGS et demande s'il y a des questions. Il ajoute que les personnes sont là, et que l'agent de l'État civil partie à la retraite était de catégorie B mais sera remplacée par quelqu'un de catégorie C.

Il demande ensuite s'il y a des objections pour ces postes puis met aux voix cette création d'emplois budgétaires qui est votée à l'unanimité des membres présents.

A une question hors micro de Monsieur PAIN, il répond que la DST revient le premier juin.

## **10 - AVENANT N°4 DE PROLONGATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CASINO DES TROIS-ILETS.**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le casino est en délégation de service public. Le contrat en cours arrive à échéance le 31 octobre 2024. D'après le bureau d'études, la réattribution de ce contrat pourrait ne pas intervenir avant cette échéance.

Afin donc d'éviter un vide juridique, vide d'occupation ou de jeux, la bonne gestion appelle à prévoir une durée complémentaire et la faire voter avant le 31 octobre 2024 afin de transmettre ces éléments aux services compétents, parce que le ministère de l'intérieur est très attentif à l'univers des jeux.

Il est proposé de fixer son échéance au 30 avril 2025.

Le Maire demande s'il y a des questions sur cette prorogation du délai de validité de la DSP de six mois supplémentaires, puis met aux voix l'avenant de prolongation qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## **12 – POINTS SUPPLEMENTAIRES.**

### **12-1 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LIFE IS NOW**

L'association Life Is Now, dont l'objet est la création, la recherche, l'enseignement et la production dans tout domaine et toute activité artistique culturelle et sportive, accompagne un jeune iléen, Gaëtan ALIN, sélectionné pour participer aux jeux olympiques de 2024 en Breaking.

L'association sollicite de la ville des Trois-Ilets une aide financière afin de le soutenir dans cette action.

Sur invitation du Maire, Monsieur MARIETTE explique que le breaking est une nouvelle discipline aux JO de Paris en 2024. C'est la version moderne du break dance pour ceux qui connaissaient l'émission HIP HOP à l'époque avec Sidney et sa casquette à l'envers.

Ce jeune iléen est le meilleur de sa catégorie en Breaking, et devrait donc participer aux JO. La Commission sport s'était déjà prononcée sur cette demande, mais comme la ville ne donne plus de subventions directement aux personnes physiques, elle était en attente d'une association support pour pouvoir octroyer cette subvention.

La commission propose de lui accorder 400 €, sachant qu'il est aidé par d'autres groupes comme Décathlon, Optic 2000 etc. Il s'agissait de soutenir un iléen qui, à terme, pourra venir aussi aux Trois-Ilets montrer ce qu'il a pu gagner aux JO, en espérant qu'il ait la médaille d'or.

Le Maire demande s'il y a des questions et/ou des propositions autres que ces 400 €, puis met aux voix cette demande qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Madame ROUVEL fait remarquer qu'il y a dans le rapport deux fois les statuts de l'association, et pense que l'instructeur avait voulu y joindre un autre document.

Monsieur MARIETTE constate qu'effectivement les statuts sont joints en double exemplaires, et ajoute que les autres documents qui y figuraient étaient le courrier de demande de subvention et le RIB de l'association.

Madame ROUVEL demande s'il y avait des documents autres que le courrier et les statuts.

Monsieur MARIETTE répond par l'affirmative. C'est une demande qui avait déjà été présentée à la Commission sport dans un premier temps, où elle présentait la discipline, le sportif et ses différents partenaires. Mais les documents fournis dans ce rapport sont seulement les statuts, le courrier de demande de subvention et le RIB.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite savoir, pour mémoire, quels documents une association doit présenter pour pouvoir prétendre à une subvention au niveau de la collectivité ... le dossier complet que la personne doit déposer.

Monsieur MARIETTE répond qu'il s'agit des documents réglementaires, c'est-à-dire les statuts de l'association, la composition de son bureau potentiellement, son bilan financier. En l'occurrence, c'est une demande de faible montant, mais sur une demande de subvention classique il y a un document Cerfa précisément, Cerfa 125, que l'association doit remplir avec un bilan financier, un rapport d'activités, le projet, le budget du projet etc. Donc il y a vraiment un document type Cerfa qui n'a pas été utilisé pour cette demande précise.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions et propose de passer à la présentation de la demande suivante.

## **12-2 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AKODE LE DANM**

Dans le cadre de la manifestation Mai des Libertés, l'association AKODE LE DANM sollicite de la ville une aide financière de 1 000 €. S'ajoute à cette demande, celle de Madame FLANDRINA pour un montant de 300 €.

Monsieur MARIETTE précise que Madame FLANDRINA sera payée l'association Kréol de Danielle RENE-CORAIL qui établira une facture, alors que l'association Akodé le Danm recevra une subvention qui servira à payer le groupe "Vwa Bel Danm" qui se produira dans cette manifestation.

Monsieur MARIETTE rappelle que la manifestation a lieu ce samedi, le 18 à partir de 17 heures.

Le Maire rappelle le reste du programme du Mai des libertés avant de mettre aux voix la demande de subvention de 1 000 € qui est votée à l'unanimité des membres présents.

## **12-3 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES DES TROIS-ILETS**

La ville attribue chaque année une subvention de 25 000 € au Comité d'Œuvres Sociales pour lui permettre de mener à bien ses activités. C'est comme une entreprise avec son Comité d'Etablissement.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Madame ROUVEL, à propos de ces activités, dit qu'il serait peut-être intéressant que les élus aient peut-être un petit bilan des activités menées par le COS, même si ce qu'ils font est connu de façon formelle (soirées, sorties etc.).

Le Maire dit que le bilan n'a pas été joint au rapport mais que tous les documents ont été remis par le comité.

Le DGS confirme avoir vu passer des bilans au courrier. Ce n'était peut-être pas dans le cadre de la demande mais dans celui d'une restitution.

Le Maire confirme que les documents ont bien été transmis et demande que leur bilan soit transmis aux élus.

Il met ensuite aux voix cette subvention de 25 000 € qui est votée à l'unanimité des membres présents.

## 12-4 REPRISE DE SEPULTURES EN TERRAIN COMMUN

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville dispose 13 caveaux qui sont aujourd'hui saturés. Les premiers existent depuis 1990, date à partir de laquelle la ville n'a plus mis de corps en terre. Elle a donc réalisé un certain nombre de caveaux afin de permettre effectivement l'inhumation des personnes décédées sur son territoire.

Le Maire insiste sur le fait qu'il soit obligé d'inhumer (et non plus de mettre en terre) toute personne qui meurt sur le territoire de la commune, qu'elle soit ou non originaire de Trois-Ilets.

Après avoir annoncé que la ville fera le nécessaire dans les règles avec les pompes funèbres, concernant ses 13 caveaux, le Maire fait lecture d'un extrait du rapport de présentation :

En raison de l'état de saturation du cimetière communal et dans l'attente de nouvelles possibilités d'extension... (le Maire précise ici « pas d'extension » mais « de constructions »), il convient de procéder à la reprise de 13 sépultures établies sur un terrain non concédé (terrain communal) afin de permettre de nouvelles inhumations. Cette opération procède d'une bonne gestion du cimetière avec la reprise de ces sépultures datant de plus de 15 ans (Le maire précise « pas de plus de 15 ans puisque la ville a commencé à les faire depuis 1990, ça fait 34 ans). Et le placement, il y a plus de 15 ans ....

Le DGS explique que c'est noté plus de 15 ans parce que c'est calculé de cinq en cinq ans par rapport aux autorisations pour les enlever. Les caveaux concernés sont affichés.

Le Maire annonce ensuite que la ville écrira à toutes ces familles et fera donc le nécessaire sur le plan légal, à savoir :

- procéder aux mesures de publicité nécessaires pour avertir les familles intéressées (affichage en mairie et au cimetière d'un avis municipal),
- fixer un délai maximum de deux mois laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires,
- procéder au terme de ce délai à la reprise de sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

Cela revient à récupérer les ossements, les mettre dans une boîte avec les noms etc. comme c'est prévu, et les déposer dans un ossuaire.

Monsieur PAIN demande si le nom des disparus, qui sont dans les caveaux concernés, est connu.

Le Maire répond par l'affirmative. La ville avait mis des plaques sur lesquelles figurent le nom des corps.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si le projet de cimetière paysager à Massabielle est encore d'actualité ou s'il est tombé à l'eau.

Le Maire répond par la négative et rappelle que le sujet a été abordé lors du vote de l'arrêté du PLU. Suivant les conclusions d'une étude menée sur le sujet, le terrain envisagé au départ est trop pentu pour cela.

La ville opte donc pour l'acquisition d'un autre terrain d'un ha beaucoup plus plat juste à côté, appartenant à la CTM à laquelle la ville a adressé un courrier dans ce sens.

Cela fait partie du dossier du PLU que la ville doit reprendre avec l'ADDUAM. Malheureusement aujourd'hui, il n'est plus possible de faire un cimetière comme cela se faisait autrefois. Il y a toutes sortes d'autorisations possibles et imaginables à obtenir pour pouvoir créer ce cimetière sur 1 ha.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA tire la conclusion qu'au niveau du PLU, l'enquête publique était prévue en mai n'aura pas lieu, puisqu'il y a d'autres choses à revoir et à travailler encore avant de pouvoir valider le PLU en Conseil municipal.

Le Maire répond par l'affirmative.

Après que Madame DOMERGE MAIKOOUVA l'ait remercié, le Maire demande s'il y a des objections puis met aux voix la reprise des sépultures en terrain commun qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Le travail peut donc commencer sur ces 13 caveaux.

## 13 QUESTIONS DIVERSES

### 13-1 EAUX USEES DANS L'ALLEE DES FRANGIPANIERS

Le Maire fait lecture de la première question de Monsieur SAINTE-ROSE.

Les maisons situées à l'allée des Frangipaniers, Anse Mitan, subissent depuis quelques temps des débordements des eaux usées. À ce jour la zone est toujours affectée par des ruissellements des eaux usées du regard situé dans cette allée qui se déverse abondamment sur les parcelles avec les conséquences d'insalubrité.... Quelles sont les mesures prises pour évacuer les eaux usées stagnantes du regard.

Le Maire demande confirmation qu'il s'agit bien du terrain situé en face du bâtiment du docteur YANG TING (ce que confirme Monsieur SAINTE-ROSE hors micro).

Les désagréments concernent un terrain public sur lequel reposent les conteneurs de Monsieur Jeff LUNG-FOU, et particulièrement un terrain contigu qui fait l'objet des réclamations.

Le Maire tient à rappeler, pour l'histoire, que c'est un terrain inondable. Et pour éviter les inondations, la ville avait repris les eaux pluviales de cette partie ainsi que toute la canalisation située devant le bâtiment du Dr. YANG-TING pour les rejeter dans le grand canal.

À l'époque, c'était un trou dans lequel s'est installée cette famille. Elle n'a pas fait monter suffisamment sa maison, et systématiquement celle-ci était inondée. Sachant cela, il n'avait rien construit au rez-de-chaussée. Et lorsque la ville a dévié les eaux pluviales il a fait cet appartement en rez-de-chaussée (que le Maire a découvert).

Se pose maintenant ce problème d'eaux usées. La propriétaire dit que ce n'est pas la première fois et que c'est récurrent.

Le Maire dit connaître le problème avec les eaux pluviales, il l'a connu quelques fois avec les eaux usées mais refuse de dire que c'est récurrent. Par contre, il y a eu un affaissement devant la Langouste, et la canalisation d'eaux usées en amiante-ciment s'est cassée.

Il a donc fallu mettre une pompe pour dévier les eaux usées d'un regard à l'autre. La distance entre les deux est supérieure à 12 mètres, la reprise du réseau entre ces deux regards est à la

charge de l'Espace Sud. Sa remise en état sera assurée par un prestataire. Tout est fait pour que les travaux puissent commencer tout de suite après les fêtes (bon de commande etc.).

A cause de cette rupture de canalisation, l'écoulement des eaux a été interrompu. Le point bas se trouve à ce niveau-là, quand l'eau ne s'écoule pas correctement. C'est la raison pour laquelle le terrain de cette dame a été inondé. Cela s'est produit à deux ou trois reprises parce que la pompe s'était arrêtée.

Le système qui avait été mis en place a été remplacé lundi ou mardi. La SME, fermier de l'Espace Sud, a installé un autre groupe électrogène afin d'avoir un système beaucoup plus performant.

Mais avant cet affaissement, il y avait déjà des remontées et il convient d'en rechercher la cause. La ville a demandé à Monsieur LUNG FOU de déplacer un de ses containers afin de bien vérifier s'il y a un regard en dessous, comme l'a affirmé la SME. Le Maire dit penser qu'il y en a un.

Donc, l'Espace Sud a demandé au fermier d'assurer un curage plus régulier du réseau, parce que les restaurants ont tous des bacs à graisse mais ils ne les entretiennent pas. Et la graisse lorsqu'elle s'évacue forme un bouchon qui est quasiment un mur.

Dimanche dernier il y a eu de nouveau un problème, et Monsieur LUNG FOU a appelé le Maire qui a lui-même pris les mesures pour que la SME vienne curer et enlever le bouchon.

Donc, il faut être très veillatif de cette affaire. L'Espace Sud essaie de trouver une solution avec la SME pour éviter que l'eau ne remonte chez cette dame. La communauté d'agglo a demandé à la SME de curer à ce niveau-là plus souvent, s'il le faut, pour éviter ces bouchons de graisse.

S'agissant des incidents d'assainissement au niveau des pompes, il y a en ce moment un certain nombre de publicités demandant de ne pas jeter dans les toilettes les cotons-tiges et les serviettes qu'utilisent les dames. Ces dernières sont dites biodégradables mais ne le sont pas sauf peut-être sur 5 ans ou 10 ans. Tout cela bloque les systèmes des pompes et pose des problèmes d'assainissement.

C'est la raison pour laquelle l'Office De l'Eau mène toute une campagne sur cela. Pas de serviette, pas de coton-tige dans les toilettes, pas serpillière ou de morceaux comme le font certains. Ça bloque tout l'engrenage de la pompe et il faut bien que ces eaux aillent quelque part.

Le Maire dit avoir demandé à Monsieur LUNG FOU d'être veillatif et de l'appeler en cas de problème comme ce dernier l'a fait dimanche.

Il trouve un peu malheureux dans le pays qu'à peine il avait appelé que la SME était déjà sur place alors que les gens les avaient déjà appelés bien avant.

C'est comme pour les casses, on appelle le président, et hop, on voit arriver la SME. Drôle de comportement dans ce pays-là. Les gens interviennent parce qu'il est ce qu'il est, alors que d'autres appellent vainement.

Monsieur SAINTE-ROSE demande où se déverse le regard situé dans le couloir parce qu'il n'a pas vu le raccord suivant.

Le Maire explique que c'est un réseau gravitaire qui traverse le Bambou. Il y a un regard au niveau du nouveau Bambou, un autre devant l'esplanade, le parking, et le réseau passe ensuite sous ou à côté de la piscine du Bambou.

Monsieur SAINTE-ROSE demande s'il passe sur des voies ou des domaines privés.

Le Maire répond qu'à l'époque, en 1965, il n'y avait rien sinon la plage, puisque la première station d'épuration de l'Anse-Mitan était pour le Bakoua. L'ensemble a été refait en 1971 avec

l'arrivée du Méridien et tout ce qu'il y a eu comme développement. Quant à la nouvelle station, elle a été construite en 1992.

Monsieur SAINTE-ROSE demande où se situe la pompe.

Le Maire, après s'être assuré qu'il s'agissait bien du poste de refoulement, explique qu'il y en a un au niveau de l'entrée de l'hôtel La Pagerie, qui récupère eaux usées de toute la zone Marina, Bakoua, Carayou. Il faut d'une pompe pour faire remonter (puisque c'est une pompe à moins de 3 mètres) et cela repart en gravitaire jusqu'à la pompe située derrière la maison Athanase, qui est la pompe principale qui reprend l'Anse Mitan et toute la zone depuis le bourg. Et pour ce qui est de l'Anse à l'Ane, ça arrive de l'autre côté.

Monsieur SAINTE-ROSE demande confirmation que le regard en question dans ce couloir n'arrivait pas à évacuer.

Le Maire le confirme et ajoute que c'est à partir de là que la SME fait le curage.

Monsieur SAINTE-ROSE reconnaît la logique selon laquelle les inondations, dans ces cas, sont dues au fait c'est un point bas.

Le Maire ajoute que l'on appelle alors la SME, et qu'il a dit à la propriétaire de ne pas hésiter à l'appeler.

Monsieur GALY demande confirmation que ces terrains sont en zone inondable dans le PLU, puis demande l'identité des propriétaires initiaux.

Le Maire répond qu'ils appartenaient à l'Etat et que le monsieur qui a construit là le savait pertinemment. Et c'est pourquoi Madame SAINT-AIME, qui est juste à côté, a construit au-dessus du trottoir.

A l'époque, ce triangle était un passage. Monsieur Félix VIGEE y avait une affaire de boucherie. Un beau jour Monsieur TINE s'y est installé, sans que l'on sache qui l'avait autorisé à le faire, et ensuite, il a acheté d'entre les mains de l'Etat.

## 13-2 RACCORDEMENT EAUX USEES VATABLE

Le Maire fait lecture de la deuxième question de Monsieur SAINTE-ROSE.

« Nous avons évoqué, lors du conseil précédent, l'arrêt des travaux de raccordement au réseau tout-à-l'égout dans le quartier Vatable. Quelles sont les points bloquants qui perdurent depuis fort longtemps, pour finaliser l'achèvement des travaux et permettre le raccordement des maisons de cette zone ? ».

Le Maire rappelle que c'est un dossier finalisé par l'agence des 50 pas, avec la participation de la ville des Trois-Ilets.

Ce réseau d'assainissement qui fonctionne avec deux pompes de refoulement, a posé de nombreux problèmes et a été refait, repris.

Aujourd'hui, une dame qui a construit dans la zone a été autorisée à se brancher après avoir longtemps insisté.

Pour ce qui est du raccordement des autres, l'entreprise ZOZIME a fourni un devis. Ne pouvant se contenter d'un seul devis, les Services Techniques ont cherché d'autres entreprises et l'une d'entre elles a proposé, pour les mêmes travaux, un devis deux fois moins élevé que celui de ZOZIME.

Monsieur SAINTE-ROSE (hors micro) demande si c'est quelqu'un de connu.

Le Maire répond par l'affirmative et précise ce sont des entreprises habilitées. Il y en a très peu. Le problème de la Martinique aujourd'hui, c'est qu'il y a moins d'entreprises qu'auparavant. Elles ont fait faillite et/ou sont parties avec le délitement du SICSM et compagnie.

Sur toute la Martinique aujourd'hui, hormis SOGEA et SAUR qui font les gros travaux, Seuls ZOZIME, ASSINEA, et SEA existent.

Dans le passé, pour les travaux d'eau potable et d'assainissement, il y avait, à Fort-de-France comme dans le nord et le sud de la Martinique DLE, deux Aqua TP et d'autres établissements.

Aujourd'hui, il n'y a que trois entreprises, et la conséquence est que les prix ont été multipliés par deux, ou trois.

La ville pourra donc passer commande pour ces travaux. Elle a promis aux résidents de les brancher sur le réseau et ce sera à sa charge. Ce sera fait assez rapidement puisqu'elle a reçu les devis.

Cela va être fait rapidement (réponse à Monsieur SAINTE-ROSE qui l'interroge sur les délais), parce qu'en même temps, il faut vider les fosses septiques des gens.

Monsieur SAINTE-ROSE ajoute « quand elles existent » et demande s'il y a des pompes installées chez les particuliers.

Le Maire répond par la négative, sauf si quelqu'un l'a fait de lui-même. Il n'en est pas sûr. Mais il y a deux postes de refoulement, un du côté de Madame COMBAT et à proximité des BUCHER.

Monsieur SAINTE-ROSE demande confirmation que les choses sont en cours et seront réglées.

Le Maire répond par l'affirmatif.

Monsieur PONCHATEAU demande où sont branchés les immeubles qui ont été construits à Galice et à Vatable.

Le Maire répond que ceux que le voisinage n'apprécie pas trop vont vers la zone artisanale de Vatable, et les deux autres redescendent sur la route de Beaufond (en utilisant le système gravitaire et non un système de pompe).

Monsieur PONCHATEAU, la question lui ayant été posée, demande confirmation que la partie des HLM située juste à côté de la zone est bien branchée vers le bas à proximité du Caraïbe Price, et les deux autres sur la route de Beaufond. Les gens se posaient la question de savoir à quelle cadence les camions vont venir récupérer les eaux usées puisqu'il n'y a pas de pompe là.

Le Maire lui confirme alors qu'il y a bien un poste de refoulement à proximité du Caraïbe Price. Et celui-ci refoule vers un regard situé à l'entrée de la Croix.

Monsieur PONCHATEAU explique alors qu'il lui avait été dit que ce n'était un poste de refoulement mais un poste de récupération qui recevait les eaux usées que les camions venaient récupérer. C'était là le sens de sa question.

Remarque : les commentaires teintés d'humour qui ont suivi ne sont pas repris.

Le DGS explique que la présence des camions signifie qu'il y a un dysfonctionnement du poste.

Le Maire ajoute que cela arrive effectivement parce que la pompe ne fonctionne pas en permanence. Elle fonctionne quand l'eau est à un certain niveau. Il y a double-pompe, une placée à un certain niveau et l'autre à un autre niveau. A un certain niveau d'eau, une pompe démarre puis c'est au tour de l'autre. Et donc, quand il y a un camion c'est qu'il y a un dysfonctionnement de la pompe.

Comme le prévoit le contrat, le camion vient laver la pompe, et parfois enlever les coton-tiges, les serpillères etc. retenus par des sortes de paniers. Il faut enlever tout ça, parce que cela peut source de pannes.

Le réseau d'assainissement démarre de la maison de retraite où il y a un poste de refoulement communal. Puis vient celui de Vatable (près de Caraïbe Price), puis celui qui est situé en face des Services Techniques. Il y en a aussi deux du côté de la Perception et un à la rue Neuve.

Le fait d'avoir tous ces postes de refoulement, fait qu'à un moment donné l'eau reste dans ce réceptacle et cela crée du H2S. C'est la cause des odeurs, et c'est très nuisible pour la santé de l'homme et pour le béton.

En face de l'école îlet Charles, il y a un appareil qui injecte des produits dans le poste de refoulement de Xavier, pour pouvoir ensuite refouler vers le golf où le produit est aussi injecté à cause des odeurs. Même chose à Wallon. Les odeurs c'est du H2S généré par la stagnation de l'eau durant quelques heures dans le poste de refoulement.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA trouve très intéressantes les explications du Maire, et aurait aimé savoir comment fonctionne tout ce système en cas de pénurie d'eau.

Le Maire répond que ça fonctionne parce que les gens ont d'autres citernes et autres. Il ajoute avoir des informations sur l'eau et en parlera plus tard. Mais partout, dans toutes les communes, il y a toujours ceux qui ont de l'eau, et ceux qui n'en ont pas.

### 13-3 DESSERTE DES PONTONS PAR LES NAVETTES MARITIMES

Le Maire fait partiellement lecture de la question : « La desserte du ponton de l'Anse à L'Ane et de l'Anse Mitan par les vedettes maritimes ne peut être assurée dès la tombée de la nuit, [02:03:03 - 02:03:13] il s'arrête avant la fin du service affiché. C'est ainsi que la dernière desserte de l'Anse à L'Ane, départ de Fort de France est à 17 heures, passée depuis peu à 18 heures sans pouvoir assurer la desserte de l'Anse Mitan à cause d'un défaut de balisage d'un chenal avec les feux de signalisation ».

Le Maire s'interroge sur l'expression « Balisage d'un chenal » et pose la question de savoir s'il s'agit du chenal d'accès au ponton.

Il poursuit en disant que depuis quelque temps, ces personnes cherchent toutes sortes de problèmes, particulièrement à la ville de Trois-Îlets.

Il y avait des lampes sur le ponton qui ont duré 20 ans sans jamais connaître de problème. Brusquement, ils se sont dit qu'elles ne fonctionnent pas. Ils ont tapé dessus, coupé les câbles pour que ça ne s'allume plus. Il le dit haut et fort. Il ne sait pas qui.

Ces lampes avaient toujours fonctionné sans jamais de problème. Brusquement, ces messieurs se sont dit qu'il fallait qu'ils s'en prennent à la municipalité des Trois-Îlets, il ne sait pas pourquoi.

Donc la ville a veillé, et pour que ça fonctionne a réparé à plusieurs reprises jusqu'à ce que le Maire cherche à en savoir plus. Les employés municipaux lui ont montré que les câbles d'alimentation avaient été coupés, on ne sait par qui. Et cela empêchait l'embarquement à 6h moins le quart, ou 6h, au moment où il faisait encore nuit. C'est ce qui s'est passé sur les deux pontons.

C'est pourquoi la ville a mis des lampes solaires d'abord à l'Anse à L'Ane, puis l'Anse Mitan et le bourg.

Concernant le balisage, le Maire pense qu'il s'agissait de la balise située à l'endroit où il y a effectivement un haut fond, mais ça ce n'est pas du ressort de la ville.

Pendant des années, Messieurs MONGERAN et CONCONE lui ont écrit qu'il fallait que la commune mette en place ce balisage. Lui n'a cessé de répondre que ce n'était pas du ressort de la ville des Trois-Îlets, jusqu'à ce que l'administration maritime le fasse. Ils étaient les seuls à dire que c'était de la responsabilité de la ville.

Le Maire se dit conscient de l'importance du balisage qui d'ailleurs était déjà en place. Mais le dispositif disparaît quasiment tous les 2-3 ans en novembre. Et cela coûte à chaque fois 300 000 € à la commune pour le remettre en place.

Suite à la sollicitation de la compagnie, il s'est adressé à SOMATRAS qui a adressé un devis de 38 000 € en date du 25 mai 2023, pour fournir et mettre en place des ancres etc.

A ce moment, le Maire a jugé logique de ne pas s'arrêter à l'Anse Mitan mais de faire aussi l'Anse à l'Ane. Il fallait donc trouver le budget puisque ce devis correspondait uniquement au balisage.

Lorsqu'il a été porté à son attention que c'est tout le balisage qui avait disparu, y compris celui des zones de baignade, il a demandé à Monsieur PATRICE de monter un projet plus important.

Les représentants de la compagnie sont revenus par la suite. Et dans la mesure où obtenir des subventions (fonds européens et autres) prend énormément de temps, il a demandé à Monsieur AUGUSTINE :

- de revoir le dispositif afin de s'assurer que ce soit fait pour l'Anse à l'Ane et l'Anse Mitan,
- et en tant que service de police, de veiller, avec l'OFB qui a une convention avec la ville, , à ce que les bateaux soient le plus loin possible du ponton.

Mais il ne faudrait pas que ces messieurs puissent penser dire un jour qu'ils ne vont pas transporter les gens parce qu'il n'y a pas de balisage, ou ceci ou cela. Trop, c'est trop, à la fin.

Le Maire dit savoir que l'on devait venir l'interpeller en mairie. Il a déjà été interpellé. Les gens ont toujours l'impression qu'il suffit de signer un chèque pour que tout soit fait.

En ce moment, il y a de moins en moins de bateaux donc les gens peuvent s'écartier le plus possible du ponton.

Mais la ville a remplacé les lampes parce qu'il y a bien quelqu'un qui a coupé les câbles d'alimentation. (Monsieur SAINTE-ROSE demande hors micro si elles fonctionnent). Ce sont des lampes solaires et il n'y a donc pas de câbles.

Monsieur SAINTE-ROSE s'interroge sur ce qui pousse ces individus à faire cela. Le Maire répond l'ignorer.

Monsieur SAINTE-ROSE conclut donc à une « vandalisation ».

Le Maire ajoute que c'est un acte de vandalisme constaté à plusieurs reprises.

Il procède ensuite à la lecture de la suite de la question : « quelles mesures la ville compte-t-elle prendre pour faire cesser les plongeons ? ».

Il répond que c'est historique. Avec les jeunes d'aujourd'hui, si la ville met un vigile ou un policier sur le ponton, comme l'avait demandé Monsieur CONCONE à l'époque, celui-ci se retrouverait très vite à l'eau.

Cela aurait été bien que Monsieur CONCONE puisse donner la solution, lui qui passait ses vacances à l'Anse à l'Ane, plongeait, montait sur le bateau, allait au large et revenait. Mais la question est de savoir s'il a la solution.

Monsieur SAINTE-ROSE en déduit qu'il laisse la responsabilité à la commune.

Le Maire conclut qu'il ne reste à la ville qu'à refixer sur les pontons un panneau d'interdiction de plonger, comme elle l'a déjà fait à deux ou trois reprises puisque ces panneaux sont systématiquement enlevés, comme cela a été le cas pour la bouée du ponton lorsque celui-ci a été rendu à la ville. Remettre une bouée c'est la voir disparaître dans les dix minutes.

Monsieur PONCHATEAU dit s'être retrouvé avec un père faisant plonger sa fille du ponton de l'Anse Mitan. Après lui avoir dit que c'est, celui-ci lui a répondu habiter les Trois-Îlets, qu'il n'en a rien à foutre, que sa fille plongera de là et qu'il ne pouvait rien contre lui.

Le Maire, revenant sur la question des plongeons, dit que ce n'est pas la première fois que la compagnie le demande et que celle-ci avait déjà menacé d'arrêter. Ils l'ont d'ailleurs fait une fois à l'Anse Mitan en demandant aux usagers d'aller à la Pointe du Bout ou l'Anse à l'Ane.

Mais du temps de la Somatour, cela ne faisait pas puisqu'il y avait la concurrence. C'est le gros défaut de la délégation de services public.

Une autorité unique de transport ou autre, en délégation de services publics, rend difficile les négociations sauf à créer des lots (des zones, ou des horaires...). Comment négocier lorsqu'une seule entreprise répond. Et lorsque l'offre spécifie qu'une entreprise n'a pas le droit d'avoir plus de trois lots, on se retrouve avec une seule entreprise pour tous les lots. Personne d'autre ne répond comme s'ils s'étaient mis de connivence. C'est une histoire de fous.

Donc, la ville mettra un balisage provisoire, côté bateau.

#### 13-4 PROJET DE MOTION

Le Maire cède la parole à Monsieur Albert André PINVILLE pour la présentation de la proposition de motion.

En 1984 ou 1985, Louis MAPOU du FNLKS, de passage en Martinique, avait présenté la situation à la Ferme où il avait été reçu chez Monsieur Jean-Claude LUNG-FOU-AFAU.

Les kanaks sont en Kanaky. On dit Kanaky, mais James COOK à son arrivée en Kanaky la rebaptise « Nouvelle Calédonie ». On sait que les kanaks sont là depuis plus de 2 000 à 3 000 ans. Cela veut dire que lorsque la France prend possession de la Kanaky en 1853, il y a des gens qui y vivent, qui ont une culture et un mode de vie.

Aujourd'hui, on a essayé de leur retirer le droit de disposer de l'avenir de leur pays. Il y a eu trois référendums. Lors du deuxième, 83 000 kanaks ont dit oui à l'autodétermination.

Pour le troisième, ils avaient demandé de le repousser à cause de la question du Covid, et il n'y a eu que 78 000 à avoir répondu non.

Cela veut dire qu'aujourd'hui, enfin si on refaisait le référendum, les kanaks seraient majoritaires. Néanmoins, avec la question du dégel, c'est 15 000 à 20 000 personnes qui n'ont pas d'attache dans le pays, qui devraient pouvoir voter. Et ça va complètement « inverser ».

Les kanaks ont dit non, et les députés martiniquais ont voté contre à l'Assemblée hier. Tous les députés étaient contre. Ce serait donc une bonne chose que le Conseil municipal de Trois-Îlets prenne acte de cette question et prône le dialogue et la concertation, mais surtout l'écoute des peuples premiers, des peuples autochtones et des peuples kanaks.

Il y a un proverbe kanak qui dit que lorsqu'on doit cueillir une feuille, on doit demander la permission à l'arbre. C'est le sens de cette proposition de motion.

Le Maire ajoute qu'à l'époque de M. PISANI, après les problèmes qui s'étaient posés (il y a eu des morts), il y a eu cet accord à Matignon entre Messieurs Jean-Marie TJIBAOU et Jacques LAFLEUR qui ne sont plus. C'était une concertation.

Le Maire pense donc que tout doit se faire dans la concertation.

En fait, en France, on n'entend que ça aujourd'hui au gouvernement, d'aller vers la concertation. Il n'y a pas que les députés des régions ultrapériphériques à le dire, puisque tous ont pris position d'aller vers la concertation.

Remarque : hors micro et de façon inaudible, il y a eu des échanges sur un possible positionnement différent dans les DOM.

Revenant sur la proposition de motion, le Maire demande si les élus ont un son de cloche autre que celui de la concertation, demandée par la ville de Trois-Îlets. Arrêter la répression sanglante et aller vers le dialogue et la concertation, ce que demande l'ensemble des élus de France.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur MENIL dit que la motion est très bien rédigée.

Le Maire met aux voix la proposition de motion qui est votée à l'unanimité des membres présents.

La ville demande donc à ce que le gouvernement entre dans le dialogue.

### 13-5 GESTION DE LA PENURIE D'EAU

Madame DOMERGE MAIKOOUVA rappelle qu'elle a trois questions et que sa première portera sur la pénurie d'eau.

#### Doléance d'habitants de Wallon

Elle dit que « Monsieur Jean-Pierre LACLEF s'est fait le relais de quelques personnes de Wallon et lui a fait part de leurs doléances. Elle lui a alors demandé de lui faire part de ces doléances, qu'elle se porterait en qualité d'élue, et non de porte-parole de ces personnes, pour pouvoir présenter cela au conseil municipal.

Alors, elle lui a demandé de lui transmettre cela par écrit, qu'elle allait le lire au Conseil municipal. Et puis... en tenant compte, nonobstant que Mme ALTIUS, qu'elle a appelée ce matin, quand même, pour que ça ne soit pas trop long, où elle lui avait demandé une ordonnance de 2022-16-11, du 22 décembre 2022, qui mettait un peu en place les conditions dans lesquelles les collectivités devraient prendre en charge leur population et autres, pour orienter justement la présentation de ces doléances-là.

Et j'ai profité avec elle et elle a pu lui donner des informations déjà pour lui dire qu'effectivement, qu'il n'y avait pas eu d'informations qui avaient été données aux élus ni aux administrés par Internet et Facebook pour éviter que d'autres personnes de l'extérieur ne viennent si on avait mis cette information pour venir justement puiser de l'eau aux Trois-Îlets et faire en sorte

qu'on ait une double pénurie d'eau, et qu'au niveau du CCAS et de la police municipale, il y a eu quand même une petite cellule de prise en charge de cette situation.

Et c'est certes que... beaucoup de personnes appelaient en mairie (elle a eu cette information de Madame ALTIUS), et ils ont été orientés vers les lieux où il y avait des points d'eau. Et il leur avait été conseillé de venir avec des contenants pour puiser de l'eau au niveau du cimetière et des services techniques.

Alors, elle va juste lire les doléances de ces personnes. Et après, la question qu'elle va poser après, c'est de savoir au niveau du conseil municipal, peut-être du bureau, comment a été organisée justement la prise en charge de cette pénurie d'eau aux Trois-Ilets, et puisqu'on a été informé par les médias et les réseaux sociaux.

Alors, le courrier c'est :

Chers élus, je me permets de vous écrire aujourd'hui au nom des victimes collatérales de Wallon, pour attirer votre attention sur une question qui nous préoccupe grandement, le mépris affiché par les différents acteurs de l'eau en Martinique et plus singulièrement au sein de notre commune.

Il est de notoriété publique que la situation de l'eau en Martinique est préoccupante. Malheureusement, la commune des Trois-Ilets semble être sourd ... (elle le dit comme c'est écrit)... sourde et aphone et ne propose pas de solution alternative pour remédier à cette problématique, si ce n'est la fourniture de citernes d'eau potable aux seuls restaurateurs et hôteliers de la commune au détriment du citoyen lambda qui est courtisé lors des différents scrutins électoraux. Ensuite, c'est l'amnésie totale qui gagne ses faux semblants.

Nous trouvons cela profondément injuste et préoccupant en tant que citoyens de notre commune. Nous nous sentons abandonnés, ignorés par les acteurs responsables de la gestion de l'eau. Il est de votre devoir de veiller à ce que tous les habitants aient un accès équitable à une ressource aussi vitale que l'eau potable et que l'équité puisse avoir tout son sens. Mais force de constater que Ti-Sonson sera toujours la victime du système où le nivellement par le haut est la pierre angulaire des petits potentats qui ont les yeux rivés sur leur nombril.

C'est pourquoi nous sollicitons votre intervention en tant qu'élu du conseil municipal dans sa globalité et non des élus parcellaires. Nous vous prions de faire entendre votre voix au sein de cette instance pour dénoncer ce mépris affiché envers les citoyens et exiger des actions concrètes pour résoudre cette situation.

Nous avons besoin de solutions équitables qui garantissent l'accès à l'eau potable pour tous les citoyens de Wallon qui sont privés de cette ressource depuis vendredi 11 mai, 15h ; et sans perspective à court terme, hormis des communiqués lapidaires et vides de sens.

Nous espérons sincèrement que vous entendrez notre appel et que vous agirez en conséquence afin de porter la voix de ceux et celles qui refusent la fatalité.

S'il faut se radicaliser pour faire entendre notre voix, soyez convaincus que nous agirons en conséquence. Nous refusons en bloc la victimisation et sommes prêts à agir en conséquence. Ne vous bercez pas de fausses croyances. Nous ne souffrons point d'apathie populaire. Nous vous remercions par avance pour votre attention et votre soutien ». Voilà.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA ajoute « qu'avant qu'elle ne vienne en conseil municipal quand même, elle s'est assurée que quand elle vient poser une question et que quelqu'un lui demande de présenter une doléance, elle va voir sur place comment est la situation.

Alors effectivement ces personnes n'ont pas d'eau depuis le 11 mai et jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à ce qu'elle vienne, jusqu'à avant qu'elle ne vienne en Conseil municipal, ils n'avaient pas d'eau toujours non plus.

Alors c'est savoir dans ce secteur-là comment ça a été organisé. Est-ce que les policiers sont allés sur place ? Apparemment il y a une citerne au Bambou.

Et Madame ALTIUS l'a informée qu'il y avait la priorité aussi pour les écoles et qu'il y avait de l'eau pour les écoles. (Elle demande confirmation à Madame ALTIUS, mais la réponse n'est pas audible car hors micro). C'est juste savoir comment ça a été organisé ici ».

Le Maire reprend la parole en remerciant Madame DOMERGE MAIKOOUVA. Il dénonce ensuite les traîtres. Un beau jour, on les voit. Ils sortent de l'ombre. Ce monsieur a été aussi conseiller municipal des Trois-Ilets.

Ce monsieur l'a insulté en envoyant des messages disant qu'il se cache, parce qu'il est l'élu en charge de l'eau de l'assainissement à l'Espace Sud.

Le Maire dit ne pas lui avoir téléphoné, parce que ce n'est pas son genre.

On peut être perturbé parce qu'on n'a pas d'eau. Cela peut se comprendre. Une personne est venue en mairie lui demander de lui rembourser la taxe de séjour parce qu'elle n'a pas eu d'eau, toujours dans la même zone. Ça peut se comprendre. Mais aller écrire ou dire de tels propos...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA intervient pour être claire sur le sujet. « Monsieur LACLEF lui a fait part des doléances des personnes, c'est-à-dire qu'elle pense que ce qui a été écrit là, ce n'est peut-être pas un collectif, mais ce sont plusieurs personnes qui ont émis ce qu'ils avaient à dire ».

Après que le Maire ait dit que Monsieur LACLEF l'a insulté, elle répond que « ça c'est une affaire personnelle entre lui et Monsieur LACLEF ».

Le Maire répond à son tour qu'il n'a pas d'affaire personnelle.

Alors que Madame DOMERGE MAIKOOUVA commençait à exprimer son intention par rapport au courrier, le Maire dit que c'est Monsieur LACLEF qui l'a écrit.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA répond qu'elle ne le sait pas, qu'elle fait mon travail d'élue. Elle l'a fait proprement, clairement. Elle a demandé à Monsieur LACLEF de lui dire clairement les doléances des personnes.

Le Maire dit que ce sera repris dans le PV.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA ajoute que ce qui est important pour elle ce soir, c'est de savoir, effectivement, si ces personnes ont...

Le Maire demande à parler.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA garde la parole et dit comprendre le Maire, mais que « celui-ci est en train de lui parler de son passé (du Maire) avec Monsieur LACLEF. Là, elle a présenté une doléance, justement, que Monsieur LACLEF a présentée pour des gens ».

Le Maire demande à nouveau la parole et dit s'en aller s'il ne peut pas parler.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA commence à dire au Maire « qu'à chaque fois qu'il y a quelque chose qui va le ... », mais le Maire lui demande à nouveau la parole.

Dans les échanges qui suivent le ton monte, le Maire demandant systématiquement la parole et Madame DOMERGE MAIKOOUVA lui répondant successivement qu'il se fâche, puis qu'il ne parle pas mais crie, et enfin qu'il hurle.

Le Maire lui demande alors de le laisser hurler. Il a simplement dit que ce monsieur est un ancien conseiller municipal qui l'a insulté à travers des messages envoyés à XYZ. Merci pour le traître.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA répond « Ok. De toutes les façons, comme elle l'a dit la dernière fois, que chacun prend la responsabilité de ce qu'il dit, et en tant qu'élu, chacun est responsable. Elle a eu une doléance ici. Elle, personnellement, le Maire lui a donné une réponse. Elle donnera la réponse qu'il lui a donnée, et puis c'est tout ».

Le Maire dit qu'il n'a pas donné de réponse, et demande qu'on le laisse, en tant qu'élu, dire ce qu'il a à dire. Il n'empêche aux autres de le faire dans la salle, donc il peut parler.

Sa responsabilité est grande. Il porte tout sur le dos, y compris les insultes de la population. Il demande de le laisser répondre, parce que c'est très facile de se cacher et d'insulter, et de ne jamais le faire en face.

Il a un comportement de citoyen. Il comprend le comportement de X, Y, Z qui n'ont pas eu d'eau.

#### Problématique de l'eau dans le sud

Encore dans l'après-midi, ils étaient en réunion pour essayer d'alimenter toute la population martiniquaise en eau. Certains, à Saint-Joseph, à Schœlcher, n'ont pas d'eau depuis février.

Pour ce qui est du problème de Wallon, il se l'est fait expliquer. C'est aussi ce que les dirigeants de la SME ont expliqué à Monsieur LACLEF.

Il indique au préalable que, hormis Sainte-Luce depuis l'après-midi du 11 mai, le sud de l'île n'a pas souffert du manque d'eau. La première commune à avoir été concernée a été les Trois-Ilets. Puis cela a été les Anses d'Arlet et ensuite le Diamant.

Le quartier Bellevue à Sainte Luce n'avait déjà pas d'eau avant le vendredi 11, parce que le réservoir de Corps-de-garde, qui se trouve à hauteur d'altitude 38, ne se remplissait pas. Et il faut que celui-ci se remplisse pour pouvoir pomper et renvoyer sur Bellevue.

Hier, cette Ville a organisé la distribution d'eau sur Bellevue, aussi bien en bouteilles qu'en citerne comme cela s'est passé aux Trois-ilets. Et cela se passe depuis plusieurs jours, et cela n'a rien à voir avec Wallon.

D'autres communes risquaient de ne pas avoir d'eau, particulièrement dans les points hauts. Donc pour cela, le 12 mai, les élus ont pris la décision de faire des coupures tournantes. C'est l'information qui est passée dans la presse et qui est donnée par la SME, le fermier de l'Espace Sud.

Ils ont commencé par les Trois-Ilets, les Anses d'Arlet etc. et feront tourner ensuite, parce que la quantité d'eau baisse de jour en jour dans les rivières. La Martinique connaît en ce moment des températures de 34°C, soient 4 degrés de plus que d'habitude. Au Morne-Rouge, les rivières n'ont pas d'eau, et cette baisse ne permet pas de produire ce dont on a besoin.

La Martinique a besoin de 41 000 m<sup>3</sup> d'eau chaque jour, et elle en est à peine à 30 000 m<sup>3</sup>. Il lui manque par conséquent 11 000 m<sup>3</sup>.

Il fallait donc prendre des dispositions parce qu'on ne peut pas laisser Saint-Joseph dans cette situation. L'EHPAD, les écoles et X ne fonctionnent pas dans cette commune, et c'est la même chose à Schœlcher.

L'explication est la suivante. L'usine de Rivière-Blanche est propriété de l'Espace Sud. L'usine de la Durand qui appartenait à Fort-de-France est propriété de la CACEM et son captage se positionne avant celui de l'Espace sud. Ce qui se passe c'est qu'au lieu de prendre 21 000 m<sup>3</sup> jour

à la Durand, ils en prennent 25 000, 26 000, 27 000 m<sup>3</sup> jour. Et donc, l'Espace Sud au lieu d'en prendre 21 000 m<sup>3</sup>, n'en prend que 13 000, 14 000.

Avec ce peu d'eau, il est impossible de remplir le réservoir de 8 000 m<sup>3</sup> de Rivière-Blanche, ce qui entraîne un manque de pression.

L'Espace Sud est aussi propriétaire de l'autre usine à Directoire sur la Lézarde. Là aussi il y a un manque d'eau, et ce réservoir n'arrive pas à se remplir. L'espace sud va chercher de l'eau par l'intermédiaire de la SME à Cosmy à Trinité.

L'usine de Vivé ne peut aller au-delà de 24 000 m<sup>3</sup>. Sur ces 24 000 m<sup>3</sup>, la SME ne peut en avoir que 17 000, 18 000, 20 000 parfois 21 000 m<sup>3</sup>, car Cap-Nord récupère aussi de l'eau de Vivé pour réalimenter les communes du Nord.

Donc, à Cosmy, L'Espace Sud n'en prend qu'une partie. Et en faisant tous ces mélanges, la pression n'est pas suffisante pour alimenter. La première opération a été celle de Fond d'or, parce que là, il faut d'une pression comprise entre 12 et 15 bars pour pouvoir surpresser et monter à Morne Pavillon au Lamentin.

Une partie de Morne Pitault au François n'avait pas d'eau, comme c'était le cas à Morne Pavillon, parce qu'il n'est pas possible d'y faire monter l'eau en raison du manque de pression.

Il n'y a donc toujours pas d'eau à Morne Pitault et à Morne Pavillon, et c'est exceptionnellement qu'ils arrivent à leur faire monter un peu d'eau.

Monsieur MONPLAISIR ferme ses écoles parce qu'ils n'arrivent pas à faire monter l'eau à Morne Etoile.

Pour ce qui concerne Schoelcher, la ville est alimentée par deux réseaux, un sur la rivière Blanche à partir de l'usine de l'Espace Sud et de la Durand, et l'autre par un prélèvement souterrain donc par captage.

Mais étant donné que l'on ne peut pas produire ce dont on a besoin à Rivière Blanche, la ville ne peut être fournie correctement. Une partie de Schoelcher reçoit de l'eau, et l'autre en zone de morne ne peut pas en recevoir parce que la pression est insuffisante pour la renvoyer. Donc, même s'ils ont des surpresseurs, s'ils n'ont pas la pression suffisante, ils ne peuvent pas surpresser, et les zones hautes n'ont pas d'eau. C'est ça le problème de Schoelcher.

Lors d'une réunion lundi après-midi, la décision du préfet a été d'autoriser à prendre plus d'eau qu'ils ne le devraient, et tant pis pour les poissons. Donc, aller au-delà de ce qui est prévu normalement pour l'alimentation des hommes.

L'Espace Sud a pris cette décision de tourner dans ce qu'on appelle le Sud-Caraïbe, à partir du François, même si c'est toujours la communauté d'agglo qui alimente le Robert et Trinité.

Les douze maires ont pris le temps de couper parfois l'eau sur certaines zones du Sud-Atlantique qui est alimenté uniquement par l'usine de Vivé. Mais comme Vivé peut renvoyer de l'eau vers le Lamentin, ils ferment au Robert pour permettre de revenir vers le Lamentin. Et à ce moment-là, du François à Sainte Anne, y compris Rivière pilote, ils ne reçoivent pas d'eau. L'eau a été ainsi coupée à la Baie des mulets, à Macabou, chez les békés au François.

Pour ce qui est des Trois-Îlets, le Maire, qui habite un peu en hauteur à l'Anse à l'Ane, dit ne pas avoir eu d'eau de vendredi après-midi à dimanche, à la différence de ceux qui sont en bas de l'Anse à l'Ane puisqu'ils ont de l'eau dans le tuyau. D'autres n'ont pas eu d'eau de temps en temps, mais cela n'a jamais été critique, même pour l'Anse Mitan.

Le Bambou a demandé de l'eau à un moment et la ville leur en a amené, mais ce n'est pas une volonté de privilégier le Bambou comme écrivent ces gens-là, ou privilégier quiconque.

Pour ce qui est de Wallon, le Maire a été interpellé mardi en réunion par une dame qui lui a dit qu'elle n'a pas d'eau depuis. Trouvant cela bizarre, il interpelle la SME qui explique que le problème se pose parce que Wallon est branché sur les réservoirs de Bois d'Inde. Ceux-ci ne pouvant se remplir correctement, ne donnent pas suffisamment de pression pour pouvoir alimenter certaines maisons de Wallon. Ainsi, la Maison CAPOT a de l'eau et pas celle d'à côté c'est-à-dire la maison GRANDU ni la maison ROUSSI.

Monsieur ROUSSI par l'intermédiaire de Sam'Cielo l'a interpellé et la ville a mis une citerne à disposition de ces personnes.

Monsieur LACLEF a appelé la SME. Monsieur BERTRAC, qui suite à l'appel du Maire était venu sur place pour comprendre le problème, lui a expliqué la situation.

Monsieur LACLEF dit que ceux qui sont à Clouette ont de l'eau et lui non comme si c'était volontaire et que le Maire des Trois-Îlets se cache pour que Wallon n'ait pas d'eau.

Après l'appel de cette dame, la ville a fait de façon à ce que ces personnes aient de l'eau, et Monsieur Willy HABRAN a géré la distribution en citerne dans cette zone.

Ce monsieur, avec des termes employés, a dit que ce n'est pas lui qui descendra avec un jerrycan chercher de l'eau. Il veut de l'eau à son robinet. La ville est tenue de lui donner de l'eau à son robinet.

Le Maire informe l'assemblée avoir signalé à la SME qu'il lui semblait qu'il n'y avait toujours pas d'eau à Wallon, ce qu'a confirmé Madame DOMERGE MAIKOUVA ce soir. Mais il n'a été interpellé à nouveau sur cette situation.

Madame DOMERGE MAIKOUVA précise être juste allée voir et indique que la maison MARIE-SAINTE n'a pas d'eau non plus.

Le Maire ajoute que Monsieur CAPOT a de l'eau. Il y a de l'eau à certains niveaux et pas à d'autres. Madame GUILLOIS ou Madame HABRAN l'a interpellé dès le vendredi après-midi. Mais la coupure était pour tout le monde à ce moment-là. Tous ceux qui n'étaient pas dans le bas ont été perturbés. Il y a un manque d'eau.

Le Maire précise qu'il n'a pas d'eau non plus, parce que ce Monsieur peut aussi le contraire (ke Mwen ni dlo). Et il veut lui dire qu'il n'est pas un malhonnête. Mais ce monsieur peut appeler le Maire parce qu'il paye trop d'impôts fonciers, mais ne peut pas le faire pour l'eau

Ne voulant pas en dire plus, le Maire revient sur ce qui a été décidé par les élus dans l'après-midi.

#### Gestion de l'eau dans le sud

Hormis le quartier Belleville de Sainte-Luce, toutes les autres communes avaient de l'eau. Mais la ville de Saint-Joseph n'en a pas et ferme ses écoles depuis un moment.

Son Maire demande lors de cette réunion pourquoi est-ce qu'il y a de l'eau à Saint-Anne, au François et pas à Saint-Joseph, là où se trouve l'usine et la rivière.

Deuxième chose, le Maire dit que son homologue de Saint-Joseph pense que l'eau est livrée à sa commune par la Durand, alors que c'est l'usine de l'Espace Sud, l'usine de la rivière Blanche qui livre la totalité de l'eau à Saint-Joseph.

Alors, quand Monsieur PAQUIT et le Maire de Fort-de-France disent que leur surface a augmenté et qu'ils doivent donc prendre plus d'eau dans la rivière, ce n'est pas tout à fait vrai.

L'Espace Sud livrait de l'eau à partir de Bélem. Ils ont alors mis en place un système selon lequel la Durand livre la Jambette et Acajou, alors que toujours l'usine de l'Espace Sud continue à livrer tout le reste du Lamentin.

C'est l'espace Sud qui livre l'eau mais les factures sont des factures Odissy.

Les élus ont donc proposé que pendant 48 heures la Durand prenne 5 000 m<sup>3</sup> de plus par rapport à ce qu'ils prennent soit 26 000 m<sup>3</sup> (21 000 + 5 000). Puis ce sera au tour de l'Espace Sud de prendre 5 000 m<sup>3</sup> de plus alors la Durand reviendra à 21 000 m<sup>3</sup>.

Le Maire a expliqué à son homologue de Saint-Joseph qu'il faut laisser l'Espace Sud remplir son réservoir de 8 000 m<sup>3</sup> de rivière blanche afin d'avoir la pression nécessaire pour alimenter Belle Étoile et tous les points hauts de Saint-Joseph.

L'Espace Sud communiquera sur son plan pour alimenter les différentes villes.

La commune du Diamant a eu un peu d'eau dans la matinée, mais elle a fermé ses écoles.

Trois-Ilets n'a pas fermé les siennes, ce qui voudrait dire que la ville a eu quand même de l'eau. Il n'y en a pas eu à l'Anse Mitan et les employés ont voulu utiliser du jetable. Le Maire a refusé parce qu'il a tablé sur le retour de l'eau le lendemain. Il a aussi fait mettre à disposition une citerne parce que les employés ont l'habitude d'utiliser la citerne pour la vaisselle, et leur a demandé de faire un effort parce qu'ailleurs des écoles ont fermé.

Seule l'école Ilet Thébloux n'a pas eu d'eau. La ville a distribué des bouteilles dans toutes les classes afin que les enfants puissent boire. Elle a aussi fourni de l'eau pour les toilettes.

La ville de Schoelcher pourra avoir de l'eau parce que c'est l'Espace Sud qui alimente certaines zones de la commune.

Pour que le diamant puisse avoir de l'eau, ils ont fermé à partir du Robert vers le François, pour que le Sud reçoive plus d'eau venant de Vivé et ait plus de pression, pour en donner à tout le réseau en fermant Trois-Ilets et Rivière Salée et permettre de poursuivre et d'arriver au diamant, et que le Diamant puisse avoir de la pression pour monter dans ses mornes.

Le Maire dit en disant que c'est ce qui s'est passé la veille et qu'il ne se cache pas. Il suit cette opération d'eau, au jour le jour. Il ne dort pas et ne se cache pas.

Il a apporté énormément de précisions à des élus qui racontent des histoires, parlant de leur surface, de leur nombre d'abonnés, etc. Ils ont effectivement 72 000 abonnés mais il y a énormément d'eau qui arrive du nord par l'intermédiaire de Vivé, ou de l'usine de l'Espace Sud, de Directoire. Parce qu'une partie du Lamentin est alimentée par Directoire, une autre par l'usine de Rivière-Blanche et une autre par Vivé.

Donc c'est tout un travail que fait la SME, en faisant des ouvriers travailler nuit et jour pour fermer les vannes par-ci, fermer une vanne par-là, fermer ceci, laisser passer l'eau là, couper l'eau par ici etc.

Le Nord caraïbe a dit qu'il ne peut donner que ce qu'il a. S'il n'en a pas, il ne peut pas en donner à Schoelcher. Parce que la source Morestin est là. Il n'y a pas de débordement, contrairement à ce qu'on raconte.

L'eau de source Morestin alimente du Prêcheur à Case Pilote y compris Fond-Saint-Denis, parce que la source de Fond-Saint-Denis a diminué. Donc aujourd'hui, ils sont obligés d'envoyer de l'eau à Fond-Saint-Denis en partant de Saint-Pierre. Ce qui n'était pas le cas il y a deux ou trois semaines de ça.

Donc, avec Monsieur Nestor AZEROT, ils ont donné 1 200 m<sup>3</sup> pour permettre effectivement d'avoir un peu plus d'eau vers le sud et le centre.

Mais le nord est obligé de faire des coupures d'eau vers Basse-Pointe, Macouba .... Et ils ont pris plus d'eau sur la source de haut d'Ajoupa-Bouillon, du Morne-Rouge, pour essayer de compenser ce qu'ils vont renvoyer vers le sud et le centre de la Martinique.

C'est ce travail que font les élus depuis quelques temps. Et puis, il y a ceux qui racontent des histoires.

### Travaux sur les réseaux

Le Maire propose parler des travaux. Il le peut parce que tous les travaux qui se déroulent à la CTM, c'est Arnaud René-Corail qui les signe. Le président ne signe pas de travaux.

429 000 euros de travaux ont été signés avec la SOGEA, et non avec la SAUR qui est un prestataire avec lequel la CTM a signé un contrat uniquement pour produire de l'eau, faire tourner l'usine.

Les travaux sont réalisés par la SOGEA. 429 000 euros pour travailler sur le dessableur et le décanteur.

On ne peut pas travailler sur le dessableur. Donc, ce sont des arrêts, des reprises de chantier, des va et vient ... Depuis 2022, ils se sont rendus compte qu'il y a une fissure dans un mur du dessableur. Si celui-ci cède, il n'y a pas d'eau et c'est 24 000 m<sup>3</sup> d'eau en moins par jour.

Les bureaux d'études, Safege, SOGEA, Saur etc. ont dit que produire plus que 24 000 m<sup>3</sup> d'eau brisera le mur.

Lundi, Monsieur Arnaud RENE-CORAIL a passé un avenant de 109 000 € avec SOGEA pour réparer ce mur.

Selon la SOGEA, les travaux pourraient commencer au plus tôt le 3 juin, le temps de faire des études, les plans etc. Tout dépend. S'il pleut trop fort, il ne sera pas possible de les réaliser parce qu'ils seront obligés de revenir au dessableur. Lorsque la rivière est en crue, il faut d'abord dessabler pour aller ensuite au décanteur. Aujourd'hui, le dessableur est moins utilisé parce qu'ils prennent l'eau directement.

Mais on entend dire que ce n'est pas le moment de faire des travaux, car il serait possible d'aller à 27 000 m<sup>3</sup> comme en 2020. Le nominal qu'il serait possible de produire dans cette usine est de 36 000 m<sup>3</sup>, alors qu'il n'y est produit que 24 000 m<sup>3</sup>.

La raison provient du décanteur. Lorsque l'eau arrive dans le décanteur, elle mousser et toutes les impuretés se déposent au fond. Mais si l'eau est trop chaude, elles ne descendent pas. En conséquence, vu la température actuelle, il n'est pas possible de produire cette quantité-là.

Donc la CTM lancera des travaux pour avoir une deuxième ligne, c'est-à-dire une ligne de dessableur et une ligne de décanteur supplémentaires. Mais cela ne pourra se faire que dans deux ou trois ans. Ce n'est pas à cause de l'argent, mais c'est le temps qu'il faut avoir pour obtenir toutes les autorisations sur la rivière, tout ce qui est nécessaire pour pouvoir réaliser cette deuxième chaîne de production d'eau sur la rivière du Lorrain.

Le Maire pense avoir tout dit dans cette affaire.

La mairie, avec l'Espace Sud qui a la compétence de l'eau, va pouvoir donner des bouteilles d'eau à ceux qui véritablement sont en manque.

L'Espace Sud, dès demain, va pouvoir livrer des bouteilles. La commune le fait déjà. Si dans la zone de Wallon il y avait des besoins de bouteilles d'eau, si Monsieur LACLEF en voulait, il serait possible de lui en donner.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA « remercie le Maire pour l'explication qu'il a faite. Mais néanmoins, par rapport à la réunion qu'il a eue avec le préfet, et la réponse que celui-ci a donnée en disant clairement que le problème était à régler entre les acteurs de l'eau, ce que le Maire vient d'expliquer.

Et derrière, le préfet a expliqué aussi que si ces acteurs n'arrivent pas à faire les choses, qu'il va devoir se substituer à eux et faire ce qu'il n'aurait pas forcément envie de faire.

Alors, elle souhaiterait savoir... l'arrêté qu'il est censé prendre demain, vendredi 17, est-ce qu'il va prendre cet arrêté ou est-ce qu'il n'y en aura pas, puisque, apparemment, les acteurs sont en train de prendre leurs responsabilités, à ce jour ».

Le Maire répond que ce que dit le préfet ici concerne effectivement deux maisons de retraite.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA arrête deux minutes le Maire « pour bien préciser la chose. Comme il avait fait un arrêté en 2023, elle a fait parvenir cet arrêté à Mme ALTIUS, juste pour savoir s'il sera pareil puisque les élus ont discuté avec lui, ou s'il y aura sur cet arrêté des décisions plus restrictives pour la population ».

Le Maire répond qu'il peut y avoir des positions plus restrictives pour la population si la sécheresse continue. Si c'est le cas, ce qu'a dit le préfet, il avait déjà pris un arrêté de - 10% pour les industries. Il en a pris un de moins 25% de leur consommation habituelle. Demain, il peut aller à moins de 50% ou...

Les pluies sont cependant attendues juste après le 22 mai, mais ni le préfet ni les élus ne peuvent lire dans les boules de cristal. Mais le préfet pourrait prendre des mesures plus restrictives si ces pluies n'arrivent pas.

Mais les élus prennent leurs responsabilités. Deux maisons de retraite n'avaient pas d'eau, à savoir l'hôpital-maison de retraite de Saint-Joseph et l'EHPAD de Ducos, alors que normalement, ces établissements doivent en avoir.

Cela retombe bien sûr sur les élus, mais Odissy pour ce qui concerne l'EHPAD de Saint-Joseph et la SME pour Ducos, prendraient des dispositions pour faire livrer l'eau.

Ce problème n'existe pas dans les hôpitaux ou les EHPAD du Sud. Pour ce qui est de l'EHPAD de Saint-Joseph, Odissy a fait le nécessaire pour permettre, effectivement, qu'il soit alimenté en eau.

Maintenant, il y a la population. Donc à un moment ils seront obligés, ne serait-ce qu'un jour, d'arrêter sur 5 000 pour pouvoir alimenter 300, parce qu'il y a 300 qui n'ont pas d'eau depuis plusieurs jours et 5 000 qui ont toujours eu de l'eau.

Tout cela pour permettre de remplir ce fameux réservoir de 8 000 m<sup>3</sup>, afin de remplir les autres réservoirs et avoir la pression permettant à ceux qui sont en hauteur, comme Wallon, d'avoir de l'eau.

Ils vont donc réduire peut-être sur des réservoirs dans le sud de l'île, pour permettre à Bois d'Inde de se remplir et donc à Wallon d'avoir de l'eau. Cela est valable pour d'autres quartiers de Martinique qui n'ont pas d'eau.

Trois-Ilets n'a pas souffert parce que, depuis 2021, l'Espace Sud a réalisé beaucoup d'investissements pour ne pas retomber dans le phénomène de 2020.

Sans quoi, ce serait le cas. En 2020, c'était catastrophique. Ça n'a rien à voir avec Wallon uniquement. En plus, c'était la période Covid.

Monsieur Willy HABRAN dit que l'on a la mémoire courte. Il veut ajouter, concernant cette affaire Wallon-La Pointe, que lui aussi n'a pas d'eau depuis vendredi, comme c'est le cas de pratiquement les habitants de Wallon.

Il faut savoir qu'à La Pointe, il y a de l'eau. Quand la décision a été prise de donner de l'eau par le biais d'une citerne, il a tout de suite contacté les deux autres élues du quartier, Mesdames GUILLOIS et HABRAN. Ils ont fait en sorte pour que le maximum de personnes soient informées, et beaucoup sont venues prendre de l'eau, malgré les problèmes rencontrés.

Les Services Techniques devaient en effet s'approvisionner via les poteaux incendie de la Pointe. Malheureusement, la tuyauterie n'était pas adaptée et ils ont dû repartir vers la caserne des pompiers, où finalement ils ont trouvé une solution pour donner satisfaction à tous ceux qui sont venus prendre de l'eau.

Il leur adresse donc un grand bravo parce qu'ils se sont vraiment démenés. C'est vrai que la communication aurait pu être meilleure. Mais pour un coup d'essai, il pense qu'il y a eu beaucoup de gens qui ont été satisfaits de cette démarche. Monsieur le Maire a expliqué les causes de cette situation et ils espèrent tous avoir très rapidement de l'eau à Wallon. Mais c'est vrai que certaines personnes ne se voient pas venir prendre de l'eau dans des jerrycans. Mais en tout cas, ceux qui sont venus ont même été aidés par les techniciens de la ville, ne serait-ce pour le transport de certains jerrycans.

Il tire donc un grand coup de chapeau aux Services Techniques de la ville ainsi qu'aux autres élus du quartier.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA remercie Monsieur HABRAN. Elle pense qu'il pourra prendre son relais auprès de ces personnes de Wallon et qu'ils n'auront pas besoin de se rapprocher d'un élu de la ferme. Elle remercie aussi, pour finir, le Maire.

### **13-6 DOSSIER BEAUFOND**

La seconde question de Madame DOMERGE MAIKOOUVA porte sur Beaufond.

« Elle ne sait pas si les membres du Bureau ou les autres conseillers municipaux ont cette information.

Sur les médias elle a entendu Monsieur NILOR dans le journal télévisé. Il était en compagnie de Monsieur Alberic et il y a eu le collectif de Beaufond qui était avec eux. Devant son écran, elle regardait, et Monsieur NILOR a dit qu'il allait reprendre la gestion du dossier Beaufond ».

Alors elle aurait aimé savoir dans quel cadre Monsieur NILOR va reprendre ce dossier qui à sa connaissance est aux mains de la collectivité pour le moment, et... les tenants et les aboutissants, et comment ça va se faire, la procédure que le Maire va mettre en place pour ce transfert à Monsieur NILOR ».

Le Maire répond que premièrement ce n'est pas possible de transférer le dossier à Monsieur NILOR. Ce n'est pas possible.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA ajoute alors « qu'elle espère quand même que tous les élus ici ont quand même entendu cette information sur les médias. Il était important pour elle de faire passer le message pour entendre la réponse de Monsieur le Maire qui est claire que... elle note ...

Le Maire répond qu'il a entendu, qu'il l'a entendu. Il n'a pas dit que Monsieur NILOR ne l'a pas dit, mais administrativement c'est impossible. C'est un peu tout ce qu'on entend sur l'eau. Il a

« tellement d'historiques » avec tous ces types qui parlent, qui parlent. Mais lui est présent alors qu'eux sont absents.

Il le disait encore à certains dans l'après-midi à l'Office De l'Eau, qu'il se retrouve avec un élu au lieu d'être cinq ou six élus. Monsieur Daniel MARIE-SAINTE qui n'y était pas, lui a dit qu'il va apprendre maintenant. Et puis Monsieur GONIER, élu de Schoelcher et de la CACEM, comme d'habitude vient un moment et s'en va. Et puis c'est le vide.

Il s'occupe de l'eau depuis 30 ans. Il connaît le SDAGE avec Madame DE GRANDMAISON, le SDAGE avec Monsieur Daniel CHOMET ..., l'actuel SDAGE, il en connaît toutes les évolutions. Il est à l'eau depuis la création de l'Office De l'Eau par Monsieur LISE.

Donc, le problème, il le connaît. C'est pourquoi il peut expliquer plein de choses sur le plan technique. Il pose des questions aux techniciens pour connaître le fonctionnement.

Donc pour revenir au sujet, administrativement ce n'est pas possible.

Madame Gilberte ENIONA l'a informé de la venue de ces personnes, mais étant donné que c'était un samedi matin, il a décidé de ne pas annuler ses rendez-vous. Il n'y a pas de problème à cela.

Il y a eu ensuite Madame Aurélie NELLA, maire de Dacos, Madame BERISSON et toutes ces personnes qui veulent apporter leur contribution à cette opération, et cela ne le gêne pas. Il n'est pas compartimenté.

Le Sous-préfet l'a informé du souhait de Monsieur NILOR d'avoir le rapport du BRGM. Il lui a répondu qu'il pouvait le lui donner en 2,3, 5,10 exemplaires s'il le voulait, car ce n'est pas un problème pour lui.

Madame BERISSON a appelé tant le DGS que lui pour connaître le bilan de la situation. Le Sous-préfet l'a aussi interpellé sur tout ce que doit faire la ville, avec le BRGM et les études qu'elle va mener, pour la déclaration de catastrophe naturelle. La ville est aussi en train de voir avec la DEAL et la sous-préfecture le problème de subvention pour la réalisation des études.

L'appel d'offres a été lancé. L'entreprise ainsi que le montant nécessaire pour réaliser ces études (environ 39 000 €) sont connus. Le bon de commande permettant à l'entreprise de démarrer est fait. Celle-ci demande un certain nombre de documents (plans topo etc.) que fort heureusement la ville possédait. Ils lui seront donc transmis et seront complétés pour qu'elle puisse mener à bien l'étude demandée de la zone.

Tout cela est en cours mais il faut être vigilant face à la lourdeur administrative des choses afin de ne pas perdre les subventions etc.

C'est ce que peut dire le Maire à ce sujet. Mais il affirme à nouveau être effectivement bien informé de la démarche de Monsieur NILOR qui n'a pas agi en catimini, tout comme l'association car Madame Gilberte ENIONA l'en a informé.

Monsieur SAINTE-ROSE dit qu'à ce sujet il serait intéressant que les élus aient un retour des études plus approfondies du BRGM, mais également de tout ce qui se passe.

Le Maire explique que la ville ne dispose encore de rapport d'études. Ce qu'a demandé Monsieur NILOR c'est le pré-rapport dont dispose déjà la ville. Pour les fonds Barnier etc., les députés servent un peu d'intermédiaire, de lobby. C'est dans ce cadre-là qu'a agi Monsieur NILOR et pas dans un autre but. Peut-être que si lui, le Maire, était cloisonné cela aurait pu être le cas. Mais il ne l'est pas, pour l'eau non plus. Pour lui c'est clair.

## **13-7 MARQUAGE POINSETTIA**

Sur invitation du Maire, Madame DOMERGE MAIKOOUVA commence sa dernière intervention. Celle-ci concerne le marquage au sol à Poinsettia. « Il faudrait que les employés des Services Techniques puissent repeindre le stop, car le marquage au sol n'est pas visible. Les personnes qui sortent de Poinsettia prennent la route et tournent sur les gens qui arrivent qui montent pour entrer dans le lotissement et c'est très dangereux ».

Le Maire acquiesce et dit que le marquage sera refait. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle la ville met autant de ralentisseurs parce que les gens roulent comme des fous.

Il demande s'il n'y a pas d'autres questions, puis remercie les élus et clôture la séance.

**Fin de séance : 22h 20min.**

**La secrétaire de séance,**



Carole BOULET

**Le Maire,**



Arnaud RENE-CORAIL



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE  
DU JEUDI 18 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit janvier, à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Monsieur le Maire salue toutes les personnes présentes et explique qu'ils vont démarrer par un point exceptionnel et qu'ensuite, se réunira le Conseil municipal et qu'il fera l'appel, après ce point exceptionnel ce qui permettra aux élus d'arriver, Ceci même s'ils sont déjà plusieurs à être présents.

Monsieur Le Maire donnera donc la parole à Monsieur Hervé PINTO dans quelques minutes et explique que c'est par l'intermédiaire de deux élus présents ce soir, que cette demande de recevoir Monsieur PINTO a été faite. Il ajoute que cette requête est à titre exceptionnel, et que personnellement, et pour l'équipe municipale, il n'y a pas de problème à ça.

Monsieur le Maire explique que pour cette intervention il a été fixé une demi-heure d'entretien, si vous le souhaitez « je laisse la parole à Monsieur PINTO ».

**1- Intervention de Monsieur Hervé PINTO :**

Monsieur PINTO salue tout le monde et poursuit en disant : « au nom de KJM, nous devons saluer cette initiative des deux élus ». « Par contre, je n'en vois qu'un seul. L'autre n'est pas là. Bon, c'est dommage. »

M. Serge PAIN : « Il arrive. »

M. Hervé PINTO : « Alors, tout le monde sait que, depuis 25 ans, je réclame le respect de la propriété de Félix Dédert GRAT. »

Cela fait 25 ans, redit Monsieur PINTO.

M. Hervé PINTO : « Et ne voilà-t-il pas que de nombreux Martiniquais, de nombreuses familles, sont comme moi, victimes d'un système. Victimes, je n'ai pas peur des mots, d'une organisation mafieuse. Et donc, cette organisation mafieuse ne recule devant rien, puisque je suis assigné en référé demain. »

M. Hervé PINTO continue en fouillant dans ces documents en disant : « J'ai amené les documents... Regardez la grosseur des documents ».

Il explique qu'il est assigné demain, en référé par les squatteurs, les gens qui occupent illégalement la terre de Félix Dédert GRAT, pour nuisances sonores.

M. PINTO : « Alors, regardez les paires de documents. Les nuisances sonores. Bon. Je suis assigné. Comme si ça ne suffisait pas, je suis régulièrement victime de la charge de gendarmes. Et me semble-t-il, monsieur le Maire, j'ai réclamé auprès des élus une copie du courrier que vous a adressé la préfecture, La sous-préfecture, pardon. Puisque la sous-préfecture du Marin vous a demandé, eh bien, d'user de vos pouvoirs de police pour faire cesser des nuisances. Et donc, ils vous ont envoyé un courrier. »

M. PINTO Hervé : « j'ai demandé copie de ce courrier. Pouvez-vous me dire, monsieur le Maire, si vous souhaitez me remettre copie de ce courrier ou pas ? »

M. le Maire : « Oui, il n'y a aucun problème. Là-dessus, le courrier du préfet, on va vous le remettre. Il n'y a aucun problème. C'est un document adressé à la collectivité. Pour moi, il n'y a aucun problème. »

M. PINTO reprend la parole : « D'accord. Alors, vous ne pouvez pas ignorer, puisque vous êtes le premier magistrat de la commune, et je sais que vous êtes bien entouré, vous ne pouvez pas ignorer que, dans le cas d'espèce, il y a voie de fait. Il y a violation du droit de propriété.

Il y a excès de pouvoir, abus de pouvoir, de la part de cette même préfecture.

Cette même préfecture qui n'hésite pas à me brutaliser, à prendre mon matériel, à saisir mon matériel. Donc là, solennellement, Solennellement, il faut que les Martiniquais, ce soir, vous, monsieur le Maire, tout le monde puisse entendre et comprendre, par qui nous sommes gouvernés dans ce pays. »

Monsieur PINTO explique à Monsieur le Maire, aux élus et personnes présentes : « Vous allez écouter. La vidéo sera sur les réseaux sociaux dès que je sortirai de cette mairie. Je voulais vous demander une autre question, Monsieur le Maire, vous, qu'est-ce que vous en dites ? »

Monsieur PINTO fait écouter un extrait de son altercation via les micros de la salle, puis interpelle M. le Maire et lui demande ce qu'il peut faire dans ce cas ?

Monsieur PINTO poursuit en faisant écouter des extraits de la vidéo :  
« mwen ni an questions pou mwen poséw' mwen sé voudré sav pouki yo tiréyi an service sou-préfé la a.

Cé mwen qui fè yo tiréyi. Pas que Misié té ka vini fé vagabonageries ici a. c'est-à-dire ? Y ni en bagaye qui fait Ducos. 2 rivages. Sous-préfet malmené boug déowo, y té ka prend rendez-vous épi des jen boug pou se boug là ocupéy. Mais comme Maire DUCOS là sé Vice-président mwen, y crié Aurélie, mwen crié tout suite Aurélie, la police rivé, puiss y ni an agression, y crié Aurélie, qui crié mwen tout suite. mwen di Aurélie décen là mem pou wouè ca qui ka passé, puisse y ni an agression ; yo agressé an blanc, cé jen gens bat boug là, an pas sav... Décen pou woué.

Misié pa mêm lésé mèa rivé. i pati, pas i sav scandal kay pété.

Com Misié té ja ni problèmes épi an gran nom Vauclin, ancien douanié respectueux boug ki pou la France épi des valeurs...epi Misié vini bô kay gran nom là, y dit bonjou et Misié commencé di boug là bétises, misié diy « je suis chez moi ici, je suis le sous-préfet, fermez votre gueule... », gran nom là pléré douvan mwen y écri mwen y pléré, ça fet 2 simèn apré mwen di non , mwen allé ouwé préfet a,

Mwen diy mwen ockouran, Mwen dyi non, misé paka rété Matinik, si Misié resté ici-a, mwen kay limen di fé, Si Misié resté icia Mwen kay informé tout moun di lo bagaye vagabonageries, de ça que représentant zot là ka fé Matinik et si yo sav que sous-préfè ka vini Matinik pou occupé jen matiniké ou fé jen ti matiniké occupeyi, mwen mobilisé contre vagabonageries, zot ka vréyé dé blan pou metté jeunesse nouan dans la débauche. Il faut que ce comportement cesse. Mwen lé Misié pren la vol icia.

Si man pé di an député péni an ti rôle, mwen ca ka coupé jaré mwen dit wé que souvan sé palé an ka palé et souvent y pa ni suit. Mé là Mwen pé di mwen fier ki mwen fey pren la vol, pas souven Misié dans les fêtes patronales, misié a té ka permet koy dit sé élis a, mais c'est pas comme cela qu'on fait cela, c'est la France, ....ce machin, je ne suis pas d'accord... »

Une autre personne sur l'enregistrement intervient en disant : « Sous-préfet A, on peut parler du sous-préfet marin, nou pa ka palé di sous-préfet di anlot côté.

« Sous-préfet A, cé pas responsabilité y ka mandé la ville des Trois-Ilets d'engager des discussions, di garder qui mannié y ka réglé ça, gadé ça pou arrêté les nuisances etc. L'air de dire qu'il faut rétablir l'État de droit, il faut rétablir l'ordre. Alors, c'est-à-dire l'ordre, c'est-à-dire l'ordre cé ki sa ?

Alors, ou ni même sous-préfet A, qui ka fé vagabonageries, il faut laissé l'ordre, donc lé y ka fait lo vagabonageries li a, poy cé l'ordre ça normal, ça normal ? »

Et une autre personne intervient en disant « sé an person ki pou fé respecté ses textes là, ou pou montrer l'exemple. Et an moun ki ka réclamé tèi cé vagabonagerie»

Une autre poursuit en disant « C'est similaire. Admettons Mé a an cris pren y an cris de lucidité pren y. I décidé di vréyé engins municipal là vini crassé cé dé caille ki ka construit a. ou ka pensé préfé à kay fémin bouch li, ki sous préfet a kay fémin bouch li ? ou pas a pensé yo kay rentré an tchou mé a aussi ? »

Donc, il faut pas yo vini dit cé mé a qui agi con sa. Macacqueri ki la. Fo pas yo vini di cé mè a qui agit kon ça.

Mwen pas vini posé question ta la par hasard. Mwen question ta la en pile pour point, mwen sav bien pouchi, mwen là ka tissé tout an bagailles.

Sé misié ki ka tissé toile yo a, sé moun gran orien la sé moun tala ni pou fé attention a ça yo ka fé. Paàs yo ka riské éclaboussé adan bagaye talà. Cé moun gran orien, yo ni intérêt fé attention, pren préconision yo. Où sav ça yo ka fé o ka attaké an bagaille ki dit fok yo fé pep là compren. »

M. Hervé PINTO dans la vidéo précise Cé com quand EZANA couri palé parole initil la télé, allé ouvré boucheli la télé, y faut EZANA fait attention, pas y sav bien sa y fé là. »

Quelqu'un pose la question à M. PINTO « En gros ki sa y dit a »

M. PINTO répond mwen ka kité w' aille gadé, ou yo kay vréy'i baw' mwen préféré pa di bétis an lé moun an, pas fout, boug la ni toupé. Incroyable. Allé asou ATV.

M. PINVILLE : prend la parole dans cette vidéo : « Man ka li baye là baw' pas mwen paka raconté histoires. Pou zot bien tan. Sous-préfet a ka écrit la tension croissante émanant de cette situation nécessite la mise en œuvre de vos prérogatives dans le cadre des pouvoirs de Police administrative générale visant à garantir l'ordre public local, ainsi en fonction de l'article 212...etc du code général des CGCT, il vous revient de réprimer les atteintes à la tranquillité telles que etc... Ainsi, dans ce cadre, je vous invite à me faire part des mesures que vous aurez mis en œuvre pour cesser ces troubles. »

Intervention de quelqu'un dit c'est une injonction

Là y en charge du contrôle de la légalité précise quelqu'un. Une autre demande si c'est le sous-Préfet et oui précise M. PINVILLE.

Quelqu'un dit si ou vréyéi ba mwen mwen ka exploitéi.

Monsieur PINTO reprend la parole en disant, « il faut ou vréyi bayi, parce y en charge du contrôle de la légalité et dans le même temps. Sous-Préfet a, La légalité ka permet li féye ça y aille fé Ducos là »

Plusieurs personnes parlent et rigolent en même temps. Difficile à comprendre et distinguer qui parle et ce qui est dit.

Quelqu'un reprend la Parole, en disant que le Sous-Préfet écrit au Maire pour lui dire : « sé pas nou ki ni a monté dyé Misié PINTO, Sé ou ki pou.

M. PINVILLE intervient en disant oui sé ça Missié PINTO ka ginen la tranquilité de machin donc sé wou ki pou monté en tchou PINTO.

Quelqu'un d'autre intervient en même temps, donc sé wou ki pou fémé resté an koté.

Un autre prend la parole donc li y ka siégié tranquillement, y ka agi, y pas ka fé ayen. Lé y ka senti nécèsè ou y ka agi en gouy li

Quelqu'un d'autre prend la parole en disant attention, y ka dit en ki sens y faudré y réagi, y pas ka dit où sé y lè Mè agit y pas ka dit Mè a ; ou sé le garant de la constitution, y ka dit mé a moun pa pou construit a sou terrain moun, fok wou arrêté sa, y pas a dit mè a sa. Y ka palé de tranquilité... »

Interruption de M. PINTO : « Donc sé an mépri total de sa mwen ka défen an »

Oui continue la personne qui parlait en disant c'est l'ancien sous-préfet ? oui c'est celui qui est parti. Nous parlons de la même personne dit quelqu'un d'autre en créole.

M. Hervé PINTO arrête la vidéo et continue dans la salle en disant : « c'est presque fini, il ne reste pas grand-chose vous pourrez la réécouter bien entendu. Alors, lorsque vous vous faites molester par des gens qui sont dépositaires de l'autorité publique et qui reçoivent des ordres de préfet, de sous-préfet, de gens qui jouissent d'une certaine notoriété, des gens à qui, on donnerait le bon Dieu sans confession, ce sont ces gens-là qui font ce qu'ils veulent de nos vies, de nos terres, qui sont persuadés qu'ils sont des dieux. C'est cela.

Cela fait 25 ans que je suis en train de me battre. Vous ne pensez pas que cela a assez duré. Je ne pense pas que quelqu'un, il demande que l'autre vidéo soit remise. »

Il poursuit en disant, qu'il ne pense pas que quelqu'un autour de la table aurait accepté de vivre ce que lui vit depuis 25 ans.

Il ajoute en interpellant M. le Maire en disant que cette vidéo, le concerne, que l'on va écouter cette vidéo et ensuite M. le Maire vous pourrez répondre. Parce qu'il n'a pas la réponse, qu'il attendait de rencontrer le Maire pour pouvoir lui exposer la question et pour que M. le Maire puisse répondre à ce que nous entendrons maintenant dans cette vidéo.

Un Monsieur non identifié parle sur la vidéo « D'accord, il n'y a pas de soucis, moi, je suis de Trinité et c'était en 1982, je crois, 83, il y a avait un type qui avait une auto-école SCIAVON, SCIAVON,

M. PINTO intervient en disant je vous redonne son nom c'est Christian SCIAVON,

Le Monsieur interviewé : « oui je ne sais pas s'il est encore vivant. Poursuit l'intervenant initial : « Comme je le connaissais bien, Il m'avait dit, que là, j'ai une affaire, il m'a décrit votre terrain. C'est le Maire qui m'a permis d'avoir cela et je suis emmerdé avec, je ne peux pas construire dessus. »

M. Hervé PINTO l'interpelle en disant : « attendez, vous m'avez dit que c'est le Maire qui lui a permis d'avoir ce terrain. »

L'intervenant initial : « Oui, il m'avait dit cela et je vous dis cela de vous à moi. »

M. PINTO reprend l'intervenant avec ce M. Monsieur en lui disant : « attendez, vous avez dit que c'est le Maire qui lui a permis d'avoir ce terrain. Parce qu'effectivement ce M. SCIAVON, j'aime bien parler documents à l'appui.

En 2005, ce M. SCIAVON nous attaque devant le tribunal, parce qu'il voulait que le tribunal ordonne la main levée de l'hypothèque que nous avions posé sur toute la propriété.

Et il a perdu

Pourquoi a-t-il perdu ? Il a perdu parce qu'on avait publié à la conservation des hypothèques l'assignation au fond, je ne parle pas de référé, je parle de l'assignation au fond.

Evidemment, il a perdu, il a été condamné... »

Arrêt de l'enregistrement.

Retour vers la salle

Prise de Parole de M. le Maire.

M. le Maire : « Monsieur PINTO, au départ, j'entends 82-83, déjà, je n'ai pas, ce nom-là ne me dis rien. 82-83, à l'époque je n'étais pas Maire des Trois-Ilets. »

M. Hervé PINTO : Oui, mais à cette époque vous étiez aux Trois-Ilets et d'après ce qu'il dit ce serait vous qui auriez servi d'intermédiaire. »

« Auprès de qui ? » demande le Maire.

« Je ne sais pas » répond M. PINTO, auprès de SCIAVON poursuit-il.

M. le Maire : « oui, mais, il dit le Maire ? »

M. PINTO : « il parle de vous, le Maire actuel

M. le Maire : « il parle de moi, vous êtes allés au Tribunal et à ce moment-là, il a parlé de Moi, Arnaud René-Corail ? »

M. H. PINTO : « Je suis allé au Tribunal et c'est eux qui m'ont attaqué, SCIAVON, ils m'ont attaqué, enfin, mon père, vous avez bien vu, c'est notifié Arthur PINTO, nous sommes en 2005, Arthur PINTO est vivant.

M. le Maire : « attendez »

M. le Maire lit le document dont parle M. PINTO.

M. H. PINTO : « Mon père ou moi, c'est la même chose enfin c'est mon père !

Pour bien comprendre à l'époque, j'avais publié à la conservation des hypothèques l'assignation au fond et donc personne ne pouvait faire de transactions. Ce n'était pas possible ! D'ailleurs, voici la preuve. (il montre un document). Voici, le certificat administratif que j'ai obtenu en 2005, vous pouvez le voir, je vous le passe. » « Ne le froissez pas, voilà »

« En 2005, le certificat, c'était pour éviter les ventes, éviter, qu'il y ait des ventes des cessions et dans le cas d'espèce, dans le cas CALENDINI, SCIAVON, s'est retrouvé bloqué. »

« L'actuel président qui m'attaque, le CALENDINI. Celui qui m'attaque là »

« Justement, il est incapable de répondre à cela lui-même. C'est-à-dire, qu'il m'attaque, alors qu'en 2005, SCIAVON voulait réaliser la vente et ne le pouvait pas, parce qu'il y avait un blocage. Il a demandé au Tribunal une main levée de l'hypothèque, le Tribunal a dit « non », vous avez la décision.

Sauf, qu'il n'a pas fait appel !

Donc c'est toujours d'actualité ! »

M. le Maire : « Oui »

M. Hervé PINTO : « Et, pourtant, il a réussi à faire la vente, donc, comment, a-t-il réussi à faire la vente ?

Comment ; est-ce possible ? Ce qui signifie, qu'il est capable de passer outre, une décision de justice. Il n'a même pas besoin de faire appel. Comment est-ce possible ? C'est cela que je pose, comme question, aussi.

Enfin, l'autre dit, que c'est le Maire, je n'ai pas de réponses à tout cela.

Et c'est lui, le président, c'est lui qui m'attaque, c'est lui qui assigne et il a construit quand même, sur la terre de Félix GRAT. Toutes ces personnes - là, ce sont des gens de bonne foi, c'est excellent tout cela. »

M. le Maire : « Non, attendez, Monsieur PINTO, vous me mettez en cause, concernant... »

Intervention de M. PINTO : « attendez, je ne vous ai pas mis en cause. J'étais en conversation avec quelqu'un qui dit..., qui vous met en cause, ce n'est pas moi. C'est lui qui vous met en cause »

M. le Maire : « Mais je ne connais même pas ces personnes. »

M. Hervé PINTO : « Je n'en sais rien, moi. » Je ne sais pas. «

M. le Maire : « Vous rencontrez quelqu'un » et vous savez, aujourd'hui on met les Maires en cause dans tout. »

M. Hervé PINTO : « Je vous posais la question pour savoir. »

M. le Maire : « Monsieur PINTO, Non »

« Je ne connais pas ce monsieur, je n'ai pas en mémoire ce Monsieur.

Vous me parlez de monsieur CALENDINI »

M. Hervé PINTO : « Monsieur CALENDINI, il travaille à Caraïb Moter, je ne connais pas sa fonction à Caraïb Moter, mais, il est haut placé à Caraïb Moter »

M. le Maire : « Monsieur CALENDINI, oui, je le connais, mais, ce Monsieur qui aurait vendu pour M. CALENDINI, cela ne me dit rien, je ne connais pas ce Monsieur. »

M. PINTO : « Et, vous êtes au courant des conditions dans lesquelles, cette vente a eu lieu ? »

M. le Maire : « Mais, pas du tout, comment, peut-on savoir ? »

Du bruit dans la salle

M. PINTO demande le silence « chut, s'il vous plaît »

M. le Maire : « S'il vous plaît, il faut savoir, une chose, un Maire, quel qu'il soit, ici, les choses sont enregistrées. Tout ce qui se dit, les choses sont publiées ».

« Madame, s'il vous plaît, tous les Maires sont tous attaqués, sous des prétextes, que l'on ne connaît pas, on nous met en cause systématiquement, dès qu'il y a quelque chose c'est le Maire.

Je ne connais pas ce monsieur ! D'accord !

Vous me connaissez M. PINTO, si je connaissais ce monsieur, je vous dirai, je connais ce monsieur !

Alors, parce que s'il faut remonter, parce qu'il y a des terrains qui ont été vendus avant 1987, je ne sais pas. Pour rappel en 1987, je ne suis pas Maire »

M. PINTO : « C'est quand même, vous monsieur le Maire qui avez délivré le permis de défrichement, le permis de lotir ? Je parle du quartier Clouette »

M. le Maire : « Non, je ne donne pas de permis de défrichement »

M. PINTO : « ce n'est pas vous ? permis de lotir ? »

M. le Maire : « La Commune délivre un permis de lotir, la signature, étant donné qu'il y a un plan d'occupation des sols, pour la commune des Trois-Ilets, c'est la signature du Maire. »

M. PINTO : « Par contre, je vous ai toujours reproché cela, ce soir, je vous le redis en face, je vous reproche cela. Vous le saviez que cette propriété était une propriété GRAT, vous le saviez, M. le Maire. »

M. le Maire : « M. PINTO, en quelle année, êtes-vous revenu à la Martinique ?

M. PINTO : « Je suis revenu en 1996, et vous avez des membres de votre Conseil de l'époque qui m'ont affirmé que vous étiez au courant ! et c'est le problème que j'ai avec vous, M. le Maire !»

M. le Maire : « Vous savez M. PINTO, on peut toujours dire. Vous savez, la Commune fonctionne. Une Commune délivre un document à partir de documents d'urbanisme avec un Code d'Urbanisme.

Le plan d'occupation des sols s'oppose aussi bien à la Commune qu'à vous-même, c'est cela le plan d'occupation des sols, alors quand... »

M. PINTO interrompt M. le Maire pour lui dire : « alors, M. le Maire, je vais vous dire qui dit que vous le saviez, je ne sais pas s'il est encore là toujours, dans votre Conseil, c'est une personne qui, à l'époque avait une Toyota Verte, c'est M. SCHOLASTIQUE, vous voyez » ! « Il a menti ? »

M. le Maire : « Cela, ne m'étonne pas M. PINTO, ce Monsieur s'est décidé d'être un ennemi d'Arnaud RENE-CORAIL, donc cela ne peut pas m'étonner ! c'est tout ! »

M. le Maire reprend ses explications : « Monsieur, lorsque, vous êtes revenu, il y a un permis de lotir,

Vous êtes venu, vous avez attaqué les pétitionnaires avec l'avocat que vous aviez à l'époque, qui est décédé. »

M. PINTO : « M. LE BON »

M. le Maire : « Non, il y avait LE BON, il y avait GABINDRU,

M. PINTO : « Oui, non, Monsieur le Maire, j'ai attaqué, Monsieur le Maire, je connais ce dossier parfaitement, j'ai attaqué tous les permis de construire et la commune des Trois-Ilets, avec Frantz LE BON, pas avec GABINDRU.

Non, non, il ne faut pas que l'on mélange. Il y a d'autres litiges, comme l'office du Tourisme, je l'ai amené là, mais, je n'en parlerai pas, ce n'est pas le sujet, il y a d'autres litiges, mais, GABINDRU c'est pour autre chose.

Dans ce cas, j'ai attaqué avec M. LE BON»

M. le Maire : « C'est une affaire totalement privé, c'est tout à fait normal que vous sachiez avec qui vous avez attaqué les permis délivrés par la Commune des Trois-Ilets.

Lorsque, vous attaquez un pétitionnaire, quel qu'il soit, la commune est appelée au Tribunal Administratif systématiquement, tous ces permis, vous les avez attaqués ;

Et, ce sont des permis délivrés en 2000 et 2001.

Ces permis, vous les avez attaqués et vous avez été débouté

Sous prétexte, que sous la loi française, que vous m'avez dit que vous ne reconnaissiez pas parce que vous m'avez dit que c'est anticonstitutionnel, c'est-à-dire la loi « des gens ont acheté de bonne foi », (c'est-à-dire, la loi apparente 1896) » »

M. Hervé PINTO : « Mais, non. M. Le Maire, excusez-moi de vous interrompre,

M. Le Maire. Je pense que vous devriez, je vous le dis respectueusement, vous devriez vous entourer de juristes.

Il n'y a pas de loi concernant, la bonne foi.

La bonne foi, c'est juste la jurisprudence qui parle de bonne foi, mais il n'y a pas de loi.

Les seules lois en matière de propriété, d'ailleurs je les ai amenées là parce que, je m'attendais à ce que vous puissiez me dire quelque chose comme ça.

D'ailleurs, je demande à la caméra de filmer.

L'article 545 du Code Civil.

Je ne sais pas, si vous avez des juristes autour de vous, mais ce serait quand même intéressant que la mairie, la ville des Trois-Ilets, s'entoure de juristes compétents de manière à traiter ce genre de sujet.

Je pense qu'il y a suffisamment de problèmes au niveau du foncier en Martinique et surtout au Trois-Ilets.

Donc, l'article 545 dit tout simplement, je ne peux remplacer nulle part Félix GRAT.

Félix GRAT ne peut être contraint de céder sa propriété. C'est bien de ça, qu'on parle !

Céder sa propriété. L'article 545, c'est ça qu'il dit.

Obéissance à la loi. Félix GRAT ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.

Ça c'est la loi.

Là je ne parle pas encore de constitution. Je ne suis pas en train de parler de constitution.

Deuxième article, je ne vais pas être plus long en matière législatif.

Article 552 : La propriété du sol emporte sur la propriété du dessus et du dessous.

Le propriétaire peut faire au-dessus, toutes les plantations et constructions qu'il juge à propos, sauf les exceptions établies au titre.

Donc en clair, ça veut dire que le propriétaire du sol est propriétaire du dessous et du dessus. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Donc, je ne vois pas où elle est là, la bonne foi.

Ça c'est la loi.

La bonne foi c'est autre chose ».

M. PINTO continue : « Alors, si vous voulez qu'on parle de constitution, il n'y a aucun problème. Parce qu'effectivement, vous avez raison, il y a une Constitution.

Vous avez raison M. le Maire. Il y a une constitution en France. D'ailleurs, Elisabeth BORNE n'a pas hésité à donner aux français des coups de 49-3 comme on dit chez nous par brouette. Donc on a eu droit au 49-3. Sauf que le 49-3, c'est une arme constitutionnelle. C'est une arme qui est répartie du droit constitutionnel.

La Constitution c'est la Loi des lois. C'est le Droit suprême au-dessus des lois ordinaires et organiques.

Donc en fait, le droit de propriété est lui aussi un droit constitutionnel, au même niveau que le 49-3. Il doit être respecté. Ce n'est pas le cas.

Les gens usent de toutes espèces d'arguments, de toutes espèces d'interprétations pour détricoter, pour déshabiller le droit de propriété. C'est totalement illégal. Et il y a une confusion que souvent tout le monde fait entre la possession et la propriété.

Je crois que je vous ai déjà interpellé ici dans l'affaire BRIGITTE sur cette affaire de possession et de propriété. Là encore, c'est un véritable scandale. La confusion qu'il y a d'ailleurs, vous faites partie, me semble-t-il, de la commission exécutive à la CTM et vous avez mis en place un GIP avec madame Danielle MARCELLE.

Force est de constater que malheureusement, vous avez échoué, M. le Maire. Vous, et à la CTM vous avez échoué là-dessus.

Parce qu'aujourd'hui, ce qui est en train de se passer là, c'est l'illustration d'un échec. Un échec de nature. Et ça c'est très grave.

On a un droit.

Un droit constitutionnel.

Pourquoi, il est constitutionnel ce droit ? Voilà. Tout simplement par rapport à ça, M. le Maire.

Vous avez un homme né en 1838, mort en 1902. Ce n'est pas moi, je ne parle pas de moi.

Je parle d'un homme qui est né en 1838, qui est mort en 1902. Bon, il est propriétaire. L'acte est enregistré à la conservation des hypothèques.

Donc, l'acte, il a une force constitutionnelle. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le droit.

Mais, comme si ça ne suffisait pas, eh bien, monsieur EZANA, lui s'en fout.

Il réalise la prescription trentenaire que vous voyez là, que vous connaissez.

Ensuite, il démembre la 250.

J'ai tout le démembrément là. Ça a été démembré. La 250 a été démembrée.

Donc, ensuite, qu'est-ce qu'il fait ce monsieur ? Ben, il devient lotisseur.

Grâce à vous, monsieur le Maire. Vous avez signé le permis de lotir.

Il devient lotisseur. Mais oui. Mais, mais, mais, M. le Maire. C'est grâce à vous qu'il devient lotisseur.

Donc, il n'a pas suffisamment de fonds. »

M. le Maire : « Mais, monsieur, ce n'est pas parce qu'on est...

Interruption de M. PINTO : « Non, mais ce sont les faits »

M. le Maire : « Non, non, j'exécute une décision municipale. Quand on est Maire, on exécute une décision Municipale. »

M. PINTO : « Alors ? D'accord ? Alors, M. le Maire, je n'ai pas baissé les bras. Et comme vous le savez, je ne baisse jamais les bras. Et je ne baisserai pas les bras. Ce n'est pas parce que ces gens-là font ça... Non, mais je vous dis. Je le dis publiquement. Ce n'est pas parce que ces gens-là font ça là, que... Monsieur le Maire, je vous ai fait écouter tout à l'heure une vidéo concernant le sous-préfet et la prostitution cachée.

Oui, oui, la prostitution cachée.

Des actes... C'est grave ce qui se passe là.

Venant d'un Haut-fonctionnaire. Un sous-préfet Hors-classe.

Un sous-préfet hors classe qui fait ça. C'est très grave. Écoutez bien ce que je vous dis. À partir de ce soir, quand je sors d'ici.

Cet arrêté-là, l'arrêté-là en question, je ne le respecterai pas.

Je ne vais pas le respecter.

Ils vont faire ce qu'ils veulent. Je ne respecterai rien. Vous avez entendu ?

Alors, monsieur le Maire, ils viendront avec des camions de gendarmes. Peu importe. Ils viendront avec des camions de gendarmes. Ça ne me fait pas peur. Je suis sur la terre de mon arrière-grand-père.

Et ça, ce n'est pas négociable.

Ça fait un moment, et vous le savez, je n'ai jamais arrêté, je n'ai jamais cessé de combattre ces gens-là.

Il y a eu cette décision.

Cette décision. Cette décision que personne ne veut voir. Personne ne veut entendre. La fameuse décision, le fameux jugement de 2007.

J'ai donné copie au conseil municipal. En principe, vous l'avez lu.

Vous l'avez lu, ce jugement de 2007. Il dit quoi, ce jugement ? C'est très simple.

Il dit deux choses simples. Mesdames et messieurs, écoutez. Très important. Voilà la décision du Tribunal :

« Dit que le terrain, objet du litige, revendiqué par le demandeur, fait bien partie de la succession de M. Félix GRAT, ayant été régulièrement acquis par ce dernier le 17 août 1874. » Voilà ce que dit, premièrement, le tribunal.

Deuxièmement, déclare nul l'acte de notoriété établi par M. MATHIEU, , , notaire de la SCP LAGARDE.

Voilà ce que dit le tribunal, essentiellement. »

Monsieur PINTO continue : « M. EZANA n'abdique pas, M. EZANA n'abdique pas.

Il continue. Il a l'habitude. On l'a vu, il est à la télé, etc.

Il n'a pas froid aux yeux.

Que fait M. EZANA ?

Alors, l'histoire de savoir si M. EZANA, c'est mon cousin, si c'est ma famille, etc., c'est un autre débat.

Ce débat-là, il va devoir être tranché parce qu'il est plus complexe que vous ne le croyez. Il est bien plus complexe que ça.

Je peux faire une parenthèse dessus, mais c'est bien plus compliqué.

C'est pour ça que je ne veux pas, pour l'instant, entrer sur ce terrain-là.

J'ai son état civil, j'ai son acte de naissance. Je l'ai là. Mais, ce n'est pas l'objet. »

M. Hervé PINTO : « Deuxième décision, l'arrêt.

Cette fois, cet arrêt-là.

C'est de cet arrêt que je me prévaux. J'ai laissé ces gens-là, faire tout leur cirque, depuis 2011.

Il est vrai, que j'aurais pu réagir avant.

Mais, vous savez bien, je gère une association.

J'aide les gens qui sont en souffrance. Je les aide. D'ailleurs, vous avez vu, on a eu à intervenir dans l'affaire BRIGITTE.

Donc, on s'est beaucoup investi depuis 2018, dans l'affaire BRIGITTE.

Nous sommes en 2023. »

M. Hervé PINTO : « Depuis 2018, pour empêcher l'expulsion.  
Et vous nous avez accompagnés là-dessus.  
On doit le reconnaître, oui. Vous nous avez accompagnés là-dessus. Tant mieux.  
Tant mieux.  
Et d'ailleurs, on doit féliciter la ville des Trois-Ilets, pour avoir fait preuve de discernement sur ce dossier.  
Maintenant, on ne sait pas ce que va faire la ville des Trois-Ilets sur le dossier Félix GRAT.  
On ne sait pas. On ne sait pas.  
Mais j'ai préféré, évidemment, aider mes compatriotes.  
Et puis, en 2023, j'ai dit que cela suffit. Là, j'ai dit, mais non, ça n'a que trop duré.  
Je remets les pendules à l'heure.  
Donc, je me prévaux de quoi ?  
De cet arrêt. L'arrêt du 14 janvier 2011.  
Cet arrêt-là, il est définitif.  
C'est simple à comprendre.  
Pourquoi il est définitif ?

Il est définitif, parce qu'il n'a pas été cassé par la Cour de Cassation.  
Et justement, il intervient après l'arrêt de 2007. L'arrêt de 2007 dont, se prévaut CHOUTEAU.

CHOUTEAU, le promoteur CHOUTEAU, là.  
Le gros bonnet qui vit à Monaco, qui arrive en Martinique en jet privé, etc.  
Bien, voilà, on a le pot de terre contre le pot de fer.  
Le petit PINTO de rien du tout, entre guillemets. Mais cé an moun aussi ! hein.  
De rien du tout, contre un monsieur qui a ses entrées dans les ministères, qui a ses entrées dans les réseaux.  
Vous devez en savoir quelque chose, M. le Maire. Je pense que vous savez qui sont les personnes qui habitent sur le lotissement.  
J'ai commencé à mener ma petite enquête. Il y a un notaire aussi qui habite sur le lotissement. Il y a un notaire. Il y a un notaire qui habite là. Donc... »

Il y a un avocat, intervient Monsieur le Maire.

M. PINTO : « Il y a un avocat, mais il y a un notaire. L'avocat, c'est Roger MICHEL-MEDOUZE, docteur en droit.  
Il y a aussi un notaire.  
Je dois mener des investigations complémentaires, mais il y a un auteur. Mais il n'y a pas qu'un notaire.  
Il y a encore d'autres personnes.  
Parce que je pense qu'on protège certaines personnes sur le lotissement.

Mais enfin, pour vous dire qu'en 2007, oui, en 2007, CHOUTEAU se prévaut d'un arrêt qui est définitif, lui aussi.

Oui. Sauf que, cet arrêt-là ne me concerne pas !

Cet arrêt-là concerne EZANA et CHOUTEAU.

Je ne m'appelle pas EZANA.

Je suis Hervé PINTO.

C'est son problème avec CHOUTEAU et EZANA. Ils se démerdent entre escrocs. Ces gens-là se démerdent entre eux.

Ce n'est pas notre problème. On n'a rien à voir dans l'escroquerie de ces gens-là. Et c'est bien ce que j'ai dit au tribunal. »

Monsieur PINTO dit : « Alors, je vais le lire au public pour que les gens puissent entendre. M. Arthur PINTO revendique la propriété de ce bien immobilier dont une partie a été revendiquée par M. EZANA à la SCI Le Hameau de la Pagerie.

Cette vente faisant d'ailleurs l'objet d'un contentieux avec une société EURL CHOUTEAU Promotion, qui a donné lieu à un arrêt de cette cour du 9 mars 2007.

C'est de ça que je parle, là. Mais qu'est-ce que la cour d'appel a fait, M. le Maire, en 2011 ?

La cour d'appel n'a pas retenu d'exception.

Ça veut dire quoi ? Que, la cour d'appel aurait pu, en clair, enlever les 3 hectares du lotissement pour donner à CHOUTEAU.

En disant, voilà, M. PINTO, OK, mais on enlève les 3 hectares de CHOUTEAU.

Puisqu'ils avaient l'arrêt.

Ils auraient pu le faire, ils ne l'ont pas fait. Ils ont confirmé la décision de 2007 dans toutes ses dispositions.

Ils ont dit que oui, cette terre appartient à Félix Dédert GRAT.

Donc ça s'arrête là.

Qu'est-ce que EZANA a fait ?

EZANA a saisi, s'il vous plaît, EZANA a saisi la Cour de Cassation.

Il a perdu. Son arrêt a été... Son pourvoi a été rejeté.

Donc c'est terminé.

Comment se fait-il, que CHOUTEAU et ses amis continuent par l'escroquerie avec d'autres propositions et d'autres procédures devant les tribunaux, pour se prévaloir de la théorie de l'apparence ?

Vous avez vu ça où ?

Voilà leur code civil.

C'est où la théorie de l'apparence ? Dans la loi, c'est où ?

La Constitution française précise : que nul ne peut être contraint de faire ce que la loi n'ordonne pas. C'est l'article 5 de la déclaration des droits de l'homme.

Je vous le donne de tête, pour que vous puissiez aller vérifier.

Article 5 : Nul ne peut être contraint de faire ce que la loi n'ordonne pas. C'est ce que dit la Constitution. Même niveau que le 49.3. Donc, eh bien, fin de l'histoire.

Voilà l'arrêt qui a autorité de la force jugée, qui a force.

Cela dit, concernant CHOUTEAU et ses amis, qui n'arrêtent pas de faire des procédures dans l'escroquerie.

J'ai plusieurs plaintes pénales qui roulent là. Contre des magistrats. Contre CHOUTEAU, ses amis et des magistrats.

Il y a plusieurs plaintes pénales et je ne lâcherai pas.

Ils ont beau acheter les juges, etc. avec tout leur fric, je ne lâcherai pas.

Donc, on est face à une énorme bataille. C'est très sérieux. C'est très grave.

En attendant, M. Le Maire, nous sommes face à quelque chose d'historique, puisqu'ils ont en face d'eux des gens qui ne vont pas lâcher. Ils ne vont pas lâcher. Donc, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Il va falloir nous passer dessus.

J'ai pris mes dispositions testamentaires. S'il m'arrive quelque chose, KJM hérite. Pas mes enfants. KJM hérite.

KJM. Il va falloir tuer tout le monde à KJM.

Parce qu'il paraît qu'il y a des contrats sur mon dos. J'ai entendu ça.

Je ne sais pas si c'est vrai. Je n'en sais rien. »

M. Hervé PINTO : « Il paraît qu'on prépare des contrats sur moi. Il n'y a pas de soucis. Mais il faut venir bien. Je ne vais pas tendre la joue droite, après, avoir pris sur la joue gauche.

Je vais riposter. Je vous le dis devant tout le monde. Je vais rendre.

Ça ne va pas se passer comme ça. J'ai le droit. J'ai le droit.

Alors, pour... Pour finir, M. le Maire, si vous avez des questions, je répondrai. Mais pour finir sur l'histoire de l'autorité de la chose jugée, je vous lis ce que dit le défenseur des droits.

Après, si vous voulez faire des copies, moi, ça ne me gêne pas. Voilà ce que dit le défenseur des droits sur l'histoire de l'autorité de la chose jugée.

Le défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice devenue définitive. Une fois celle-ci intervenue, elle acquiert : Autorité de la chose jugée et s'impose à tous. C'est récent. Ça date du 26 juillet. 26 octobre 2023.

26 octobre 2023. Ce n'est pas vieux. Voilà.

Je peux vous fournir une copie si vous le souhaitez. Je n'ai aucun problème. »

M. le Maire : « Voilà. Je vais vous dire... vous savez,

Oui. Donc, les élus me posent des questions.

J'essaye... Chut !

J'essaye de répondre par rapport à ce que j'ai entendu de ce que vous m'avez dit pendant ces 20 dernières années.

Donc, je n'ai rien écrit. J'ai effectivement les décisions de justice. La seule chose, pour moi, qui pose véritablement problème en tant qu'Arnaud RENE-CORAIL.

Il y a le côté Maire, je suis obligé de respecter la loi, les décisions municipales, comme vous le savez.

Les décisions de Justice, la Commune, elle est contrainte de respecter les décisions de Justice.

Par contre, le cas CHOUTEAU m'a toujours gêné.

Je vous pose une question, c'est combien de lots, en fait, il a gagné ? Parce que, les élus m'ont posé la question sur 14 ou 15, mais je...

M. Hervé PINTO : « Alors, M. le Maire, je vais vous dire franchement, il me semble que c'est 15 lots. Vous voyez, pour le coup, je n'ai pas de certitude.

Vous voyez ? Donc, vous voyez, je ne peux pas être ferme là-dessus.

Pourquoi ? Vous savez pourquoi ?

C'est tout simplement parce que, en fait, ce monsieur ne m'intéresse pas. Je vous dis franchement, il n'y a que là, quand j'ai envahi le lieu où se trouvait EZANA, quand j'ai envahi le lieu là récemment, enfin, envahi, j'ai repris possession, on va dire ça comme ça, donc, c'est là que j'ai cherché à savoir qui était CHOUTEAU.

Parce qu'avant, ça ne m'intéressait pas.

En fait, il faut que les gens comprennent bien mon raisonnement.

Parce que, j'entends des choses même sur les réseaux sociaux, il y a des gens qui parlent, qui font des vidéos, des gens qui ne connaissent même pas le dossier, qui parlent comme si ils n'ont aucun élément, aucun document, ils ne connaissent même pas ma vie, l'histoire, ils parlent, ils parlent.

Bref. Alors, ce n'est pas compliqué, c'est très simple à comprendre.

Vous avez des gens qui achètent en 1874.

Donc, en 1874, ils achètent des choses, c'est vieux. C'est juste après 1848. C'est un côté historique. C'est important.

Pour moi, ce n'est pas important. Ce n'est même pas une question d'argent. Vous savez, les BOUTRIN, les Louis BOUTRIN qui veulent négocier. Il y a un tas de gens qui me proposent de l'argent, je fais le prix, etc. Mais oui, il y a des gens qui me proposent de l'argent, etc. Mais oui, pour laisser les gens en paix.

Vous savez, ces gens-là, ces gens-là, pour les laisser en paix, pour qu'ils puissent avoir leur tranquillité sur la terre de Félix GRAT.

Mais ces gens-là, je pense qu'ils n'ont pas compris quelque chose.

En fait, la personne a travaillé à l'assurance de son front. Elle a acheté sa terre. Ça mérite le respect. Moi, je me suis dit, voilà, il achète 16 hectares.

Aujourd'hui, monsieur le Maire, je ne sais pas où sont les 16 hectares.

Cadastralement, au niveau du cadastre, alors, c'est intéressant parce que il y a des gens qui sont en paix. Voilà, ce que dit le cadastre. J'ai la première matrice cadastrale.

Je crois que je vous l'ai donnée. La première matrice cadastrale au nom de Félix GRAT pas EZANA.

La première matrice cadastrale est au nom de Félix GRAT. Ce n'est pas au nom d'EZANA. Et pourtant, ils ont réussi à modifier ça. Cette matrice cadastrale porte sur 12 hectares.

12 hectares. C'est là... La matrice cadastrale. »

M. le Maire : « Mais il me semble que la prescription trentenaire porte sur 12 hectares aussi. »

M. Hervé PINTO : « Aussi, La C250, 12 hectares. »

M. le Marie : « D'accord. »

M. Hervé PINTO : « Sauf, que le titre porte sur 16 hectares. Où sont les 4 autres hectares manquants ? Ils sont où ?

M. le Maire : « Vous m'avez déjà posé la question. »

M. Hervé PINTO : « Eh bien, oui. Oui, voilà. Mais ils sont où ? Je n'ai pas la réponse. Alors, M. Jacques, le ranch Jacques, là, il est là comment ? C'est ça la question, parce que, logiquement, dans l'acte, on parle de la route coloniale de l'Espérance.

Vous devez savoir où elle est, la route coloniale de l'Espérance. Elle n'est pas en face du parcours de santé ?

On est d'accord. Alors, comment se fait-il que le Ranch Jacques, soit là ?

C'est la question que je pose. Qui l'a mis là ? C'est une question. Aussi. »

M. le Maire : « Mais je... Est-ce que la Commune peut répondre à ça ? »

M. Hervé PINTO : « Mais je ne sais pas qui peut répondre. Je vous pose la question, ce soir. C'est un moment privilégié. Qui ? Mais quand... »

M. le Marie « M. PINTO, vous avez déjà eu X moments privilégiés avec moi, donc... »

M. Hervé PINTO : « Alors, mais je ne dis pas que c'est vous. Je ne dis pas que c'est vous. C'est le Conseil Général à l'époque qui gérait tout cela.

Je ne dis pas que c'est vous. Je ne dis pas que c'est vous. »

M. le Maire : « La Commune ne dispose pas de plans de ce type. Dans ses archives, je n'en ai pas connaissance. Donc, il y a des archives départementales, vous savez, qui pourraient peut-être, dans des cartes, trouver comment, ces terrains étaient partagés à l'époque. Puisqu'il n'y a pas que... »

Quand on remonte l'histoire, 1874, on connaît bien, parce que tout à l'heure, on a parlé de RENE-CORAIL. RENE-CORAIL a acheté en 1874, aussi.

Et là, Et je tiens à vous dire que, ce que vous dites en termes de... Entre parents, celui qui fait, faire des prescriptions acquisitives et autres, vous savez personnellement, moi, je suis aussi victime.

Je suis descendant LAGUERRE, comme le Maire de Fort-de-France. Mais ce n'est pas nous qui irons chercher quoi que ce soit à nos parents, amis, nos parents, qui auraient fait sur La Plaine, Entre les Anses d'Arlet, Trois-Ilets, jusqu'à l'Anse à l'Ane, ils ont fait des prescriptions trentenaires.

Comme je l'ai dit à mes frères et sœurs, il est hors de question pour moi d'aller chercher, parce que, comme on l'a fait le refrain tout à l'heure, les RENE-CORAIL sont des propriétaires terriens. Donc, je n'irai pas chercher.

Vous connaissez bien aussi le problème qui se pose à Bigote.

Vous connaissez, je suis victime, je pourrais dire, de perte de propriété avec la perte de par ma mère. Voilà. D'accord ?

Alors, je ne cherche pas.

Donc, le problème des 4 hectares, alors, à un moment donné, rappelez-vous, vous nous avez évoqué le problème, bien sûr du ranch Jacques, mais, vous avez aussi évoqué le problème de Sainte-Marie. Rappelez-vous.

Voilà. Bon. Comme le problème de Sainte-Marie qui nous a vendus, pas à moi, le problème, on parle de l'Office du tourisme.

J'arrive en 1989, avec un acte établi toujours par le même notaire, Maître MATHIEU, entre... »

M. Hervé PINTO : « Mais il n'a jamais été mis en garde à vue, ce monsieur, Moi, je ne compte même pas le nombre de gardes à vue. Il n'a jamais été mis en garde à vue. »

M ; le Maire « C'est cela, je peux vous dire sincèrement, M. PINTO, je peux vous dire sincèrement, en tant qu'Arnaud RENE-CORAIL,

Oui, en tant qu'Arnaud RENE-CORAIL, je me suis toujours posé la question que ce monsieur dort tranquille et puis ce sont les autres.

D'accord. Donc, c'est en tant qu'Arnaud RENE-CORAIL.

Mais, en tant que Maire, ce n'est pas... Il faut savoir mettre sur son dos le personnage de Maire et le respect des décisions prises pour la Justice.

Donc, concernant M. CHOUTEAU, que je ne connais pas, ni de visu, ni...

Je ne l'ai jamais vu, ce monsieur.

Les dossiers sont déposés par M. VERMILLON, on les rejette.

Là, je tiens à vous dire qu'on a continué à rejeter et là, on ira à la fin avec la demande avec les élus municipaux s'il le faut au Tribunal pour pouvoir rejeter ces permis.

On verra ce que le tribunal nous dira. »

M. Hervé PINTO : « Mais non, Excusez-moi. Vous savez pertinemment que... Excusez-moi, M. le Maire.

Les gens qui sont là, ont bien compris qu'il n'y a plus de Justice.

Vous croyez, que les gens qui sont là n'ont pas compris, il n'y a plus de justice.

On n'a pas besoin de la justice. On va les arrêter.

Ils ne vont pas construire là. Ce n'est même pas la peine de vous fatiguer à aller.

Ils ne vont pas construire. Je vous dis qu'ils ne vont pas construire. »

M. le Maire reprend : « Parce que cela coûte 3 500 euros à la commune. »

M. Hervé PINTO : « Mais, non, moi, je ne vais pas faire ça. Je ne vais pas dépenser mon argent. Je ne vais pas faire ça. Je ne vais pas faire ça. Ils ne vont pas construire, je vous dis. C'est tout. »

M. le Maire « parce que je vous dis cela coûte à la commune 3 500 euros par dossier à la Commune. Comme cela a couté auparavant. »

M. Hervé PINTO : « Attendez, excusez-moi, M. le Maire. Oui, mais dépenser les deniers publics, bon ».

M. le Maire : « ... On l'a fait une fois. On a perdu. Si c'est ce qu'il faut faire, on continuera. »

M. Hervé PINTO : « M. le Maire, j'ai déposé une plainte pénale contre le tribunal administratif. Contre le tribunal administratif. Contre le tribunal.

À l'heure où je parle, j'ai une plainte contre Mme Clarisse TARON.

Je le dis publiquement. J'ai une plainte pénale contre Mme Clarisse TARON.

L'affaire est dépaylée. Je n'y crois pas parce que je sais comment les magouilles... Je viens de vous expliquer comment un sous-préfet fonctionne. M. le Maire...

M. le Maire « C'est le procureur, c'est ça ? »

M. Hervé PINTO : « Clarisse TARON, c'est le procureur. Vous venez d'entendre comment fonctionne l'ancien sous-préfet, donc, plus personne ne croit à ce système.

Donc c'est fini. Là, c'est fini.

Ce soir, tout est terminé.

Là, c'est la fin. Les gens, lorsque les gens vont comprendre de quoi on est, c'est terminé.

On ne peut plus faire confiance à ce système. C'est ça.

M. le Maire, je veux que vous puissiez comprendre l'étendue de ce qui se passe là-haut.

Vous avez des gens, des gens qui se font un fric fou, qui louent 3 000 euros la quinzaine.

Vous avez entendu ? 3 000 euros la quinzaine. Sur le dos des gens, comme ça. Ils veulent leur tranquillité.

Ils louent 3 000 euros la quinzaine. Ils sont peinards. Airbnb, enfin bon, ça y va. Voilà, on est peinard. On se fait du fric. Bon.

Ensuite, M. EZANA, il a installé un parc d'antennes là-haut. Ce n'est pas moi qui ai installé le parc d'antennes. Il a installé un parc et touche de l'argent.

Parce que j'ai posé la question aux opérateurs. Ils me disent entre 400 et 2 000 euros par mois et par opérateur. Donc, il y a Orange, Free, Digicel, SFR.

Elle n'est pas belle, la vie ?

Entre 400 et 2 000 euros par opérateur et par mois.

Une Belle vie, hein ? En ayant volé toute la terre de Félix Dédert GRAT.

Ensuite, ensuite, je crois que vous êtes président de la commission de l'eau au niveau de l'espace sud, quelque chose comme ça.

Il me semble. Sans me tromper, vous voyez ?

Alors, il a installé un réservoir. Ce n'est pas moi, non plus qui l'ai installé, le réservoir. Je ne sais pas comment, combien il a touché, je ne sais pas. À l'époque, comment ça a été négocié, il a touché. Ensuite,

il a exploité une carrière. Il y a une carrière, là. Il l'a exploité, il a fait du fric. Il n'avait pas d'agrément. Vous êtes au courant de ça, monsieur le Maire ? Non, non. Je sais qu'il a... »

M. Le Maire : « Attendez. Mesdames et messieurs, je...

La mairie, la mairie des Trois-Îlets, je ne sais pas si , cette carrière a fonctionné. Moi-même. Je sais qu'il a donné, fait des matériaux qu'il a livré dans le quartier. Mais dire qu'il avait une carrière, je ne suis pas... Je ne suis pas quelqu'un à aller dans cette zone. »

M. Hervé PINTO : « Voilà. En 98, j'ai fait des photos.

J'ai fait des photos d'époque avec le bull. Vous savez où il a transféré le bull ? Je menais une enquête terrible. Ça va être chaud cette affaire-là. Devinez où est le bull. Devinez où est le bull qui était là ?

Il est chez le notaire MATHIEU, sur les 40 hectares qu'il a à Rivière Salée.

Donc on ne sait même pas comment il a fait pour les avoir.

Le notaire MATHIEU, il va falloir qu'on s'intéresse à ce monsieur aussi. 40 hectares à peu près. Comment il a eu cet argent-là ?

Cette terre-là ? Et le tracteur, il est là.

Il est en train de pourrir. Il est là.

Quelle connivence, il y a entre ces gens-là ? Il y a des questions qu'on doit se poser. Donc voilà.

Donc ils se font un fric fou. EZANA aussi. Il a une piscine. Tiens, c'est là que je dors. Ça y est, ils ont un hamac à côté de la piscine. Il a une piscine. Il y a une vue pas possible à 180 degrés. Elle est belle, la vie.

Donc voilà, comment ces gens-là se font un fric fou sur le dos des gens. Et j'ai constaté que je ne suis pas le seul victime de ce genre d'exaction en Martinique.

Ça n'intéresse pas grand monde.

Avec tout le respect que j'ai pour vous, ça ne vous intéresse pas à la CTM avec votre GIP. Danielle Marceline.

Tiens, Danielle Marceline, ancienne avocate, on a à dire là-dessus, parce que selon la loi, elle ne peut pas être présidente du GIP.

Je n'ai pas encore le temps de déposer une plainte. Je n'ai pas le temps. Je suis débordé.

Mais c'est illégal. Danielle Marceline ne peut pas être président du GIP de par la loi.

En plus, c'est elle, en tant qu'ancienne avocate, qui a défendu tous ces voleurs-là.

C'est contre elle. J'ai gagné les procès. Quand j'ai gagné, c'est elle. Vous avez vu, c'est Danielle Marceline. Ce n'est pas vrai, M. Le Maire ? Voilà.

Donc, M. NIVAN qui est à côté de moi là, qui a détruit sa vie 34 ans aux Anses d'Arlet ? Danielle Marceline. Je viens de voler au secours d'une famille.

Pendant que je suis chez EZANA, à Bellevue, qu'on veut expulser. Qui est derrière l'expulsion ? Danielle Marceline. Non mais, vous ne pensez pas que c'est un peu trop ? Quelqu'un qui est président du GIP ? Il n'y a pas un problème ? Vous ne dites rien, M. LETCHIMY ?

Non, Vous ne dites rien, M. Letchimy ? Il y a un problème là. On a un problème. Ce sont des gens qui représentent la Martinique au plus haut niveau, avec vous, et vous ne leur dites rien.

Vous savez que ça risque de mal finir dans ce pays. Ça risque de mal finir parce qu'on ne peut pas accepter ça. On est au bout. On est au bout et ça va péter à un moment donné. »

M. le Maire : « Non mais, je n'ai pas dit que ça... »

M. PINTO : « alors si vous avez des questions à me poser ».

S'ensuit un brouhaha, des propos incompréhensibles de la foule à l'encontre des élus en Martinique et de M. le Maire. Ils expriment leur colère.

Intervention de M. BRIGITTE, qui interpelle Monsieur le Maire :

« Il faut qu'on prenne partie. Il faut qu'on prenne partie. Au bout d'un moment.

Parce que, M. le Maire, je suis désolé avec tout le respect que je vous dois. Je me permets, parce que, jusqu'à présent, la famille Brigitte, vous connaissez le problème qu'il y a depuis des années et des années.

Vous connaissez mon papy, vous connaissez beaucoup de personnes de la famille.

Jusqu'à présent, moi personnellement, je ne vous ai jamais vu sur le terrain.

M. le Maire : « Je ne suis jamais monté à la Talente ? »

M. BRIGITTE : « Moi personnellement, je ne vous ai jamais vu. »

M. le Maire : « Mais, je suis monté plusieurs fois. »

M. BRIGITTE : « Ah d'accord, vous êtes d'accord avec moi ou pas ? Moi personnellement, je ne vous ai jamais vu jusqu'à présent. »

M. le Maire : « Si je suis monté, jusqu'à la maison, je l'ai vu. Je suis monté peut-être à deux ou trois reprises. Je suis monté à La Talente, monsieur. »

M. BRIGITTE : « Ce qui serait bien, ce serait que vous preniez mon numéro. Comme ça, on va se donner rendez-vous pour venir. Parce que, jusqu'à présent, il y a toujours des exactions qui sont faites. La partie adverse continue à monter, continue à venir.

De la même manière que monsieur Hervé Pinto est persécuté, il y a d'autres personnes qui sont persécutées.

Donc il faudrait que les gens voient et prennent ça en conscience.

Parce que, c'est beau à dire que les gendarmes disent que oui, nous persécutons les gens, le peuple, etc. Mais les gens qui perdent leur terrain ou qui ont des problèmes de terrain, ce serait bien qu'ils viennent et qu'on vous voit, qu'on vous voit sur les lieux.

Pourquoi ce n'est pas public, ce genre de choses-là ? Vous me dites que vous êtes venu à trois reprises. Pourquoi ce n'est pas public ? »

M. le Maire : « Comment public ? »

M. BRIGITTE : « Je ne comprends pas. De la même manière que moi, je suis là. Quand je suis envers quelqu'un ou envers ce genre de personnes-là, ces énergumènes, on va dire, entre parenthèses, je me retrouve tout seul.

Vous, vous connaissez mon grand-père depuis plusieurs années. Vous connaissez la famille depuis plusieurs années.

Vous savez le problème qu'il y a, depuis plusieurs années. »

M. le Maire : « Tout à fait »

M. BRIGITTE : « C'est bizarre, que tout d'un coup, personne n'en parle, personne... On n'entend rien.

Pourquoi on ne vous entend pas parler de ça, de ces faits-là ? Comme quoi, vous le connaissez depuis plusieurs années ce problème. Que vous savez qu'il était sur le terrain, que machin... Et pourquoi on n'entend pas ça ?

Pourtant, vous êtes Maire. C'est votre commune. »

M. le Maire : « Monsieur, attendez, .... »

M. BRIGITTE : « Surtout que ce sont des personnes qui sont nées sur le terrain. Alors, pourquoi on n'entend pas parler de ça ? Vous êtes où à ce moment-là ?

Parce que moi, le week-end dernier, je me suis retrouvé face à plusieurs personnes qui étaient là, en train de se promener sur un terrain qui ne leur appartient pas.

Pourtant, ils ont écrasé une maison. Et j'ai fait face à eux. Tout seul.

M. le Maire : « Monsieur BRIGITTE, ce problème, on est venu me l'évoquer à plusieurs reprises par des personnes que je connais de longue date.

D'accord ? Y compris, c'est... Y compris, monsieur PINTO... »

Intervention de M. BRIGITTE, en même temps que M. le Maire parlait : « Les personnes que vous connaissez depuis de longue date, c'est mon grand-père ? »

M. le Maire : « Oui, mais y compris... »

M. BRIGITTE : « Parce que la partie adverse, vous avez dit que vous ne la connaissez pas. »

M. le Maire : « Non. Si, je connais madame. J'ai connu... J'ai connu madame Désert, aussi. »

M. BRIGITTE : « Ah, maintenant, vous connaissez la partie adverse. »

M. le Maire : « Mais ces personnes sont venues... Lorsqu'on a voulu mettre de l'eau, c'est à ce moment-là que j'ai connu cette dame. »

M. BRIGITTE : « Mais la dernière fois qu'on a parlé ensemble, on était ici, là, regroupés ici. »

M. le Maire : « Non, je l'ai dit. La seule fois où j'ai rencontré madame DESERT, c'est la fois où, nous étions réunis, les trois Maires, et le président de l'eau, du CISXM à l'époque, qui était monsieur EREPMOC, nous nous sommes rendus sur les lieux avec... Pour rencontrer... Parce qu'elle s'était opposée. Moi, c'est un dossier... »

M. BRIGITTE : « Ça date de combien d'années ? »

M. le Maire : « Cela remonte à plusieurs années. Je ne peux pas vous dire. Donc, ça remonte, puisque monsieur EREPMOC était président du CIXM à l'époque. M. LARCHER, Maire des Anses-d'Arlet et LARCHER, Maire du Diamant.

Donc, nous avons fait une réunion pour que ce problème de la mise en place de l'eau potable, pour lesquels des travaux avaient déjà été réalisés. »

M. BRIGITTE : « Oui, là, vous êtes en train de me parler... »

M. le Maire : « Voilà. Et c'est la seule et unique fois où, j'ai rencontré cette dame. D'accord. »

M. BRIGITTE : « Là, vous êtes en train de me parler de... En plus, vous êtes en train de mélanger les choses. »

M. le Maire : « Non, non, non. »

M. BRIGITTE : « Là, vous êtes en train de mélanger les choses. Vous me parlez d'eau potable, d'arrivée d'eau potable. Oui. L'arrivée d'eau potable a été demandée par ma famille. Pas par la partie adverse. Parce que là, vous êtes en train de me parler d'une personne que vous avez connue et qui a fait une demande. Non, ... La personne qui a fait la demande, c'est ma famille. »

M. le Maire : « Bien sûr. Y compris les personnes des Anses-d'Arlet, puisqu'il y a ceux du bas des Anses-d'Arlet, qu'il fallait aussi alimenter. C'est pourquoi le Maire des Anses-d'Arlet était présent. Il y avait aussi le Maire du Diamant, parce qu'il y a une partie du Diamant qu'il fallait aussi alimenter. »

M. BRIGITTE : « Je suis d'accord. Moi, personnellement, j'ai parlé... »

M. le Maire : « Ce n'est pas... Les travaux qui ont été arrêtés par cette dame. Les travaux qui étaient exécutés par l'entreprise ZOZIME étaient bloqués par cette dame. À ce moment-là, ...

Interruption de M. le Maire par M. BRIGITTE : « ...maintenant vous parlez de ça, maintenant, les travaux ont été bloqués par cette dame ? Oui. Mais vous avez déjà pu parler de ça. On a reçu l'eau potable, comme il le fallait. Maintenant, aujourd'hui, vous parlez comme quoi que l'eau potable a été bloquée par cette dame ? »

M. le Maire : Oui, monsieur. Mais ...

M. BRIGITTE : « aujourd'hui, vous parlez comme quoi que les travaux étaient bloqués par cette dame ? »

M. le Maire : « Mais ça a été dit. Monsieur vous m'avez posé une question. »

M. BRIGITTE : « Mais non, ça n'a pas été dit. On s'est vu, il n'y a pas si longtemps que ça. Mais, il ne s'agissait pas de ça. Je parle de la famille BRIGITTE. Faut bien... »

M. le Maire : « Monsieur, vous m'avez posé une question. Comment j'ai rencontré cette dame ? Madame DESERT. Je vous ai dit comment, j'ai rencontré madame DESERT. Et que je ne l'ai plus jamais plus revu. »

M. BRIGITTE : « La dernière fois qu'on s'est vu, vous n'avez pas parlé de ça. La dernière fois qu'on s'est vu, vous n'avez pas parlé de ça. »

M. le Maire : « Il ne s'agissait pas de ça. Il s'agissait d'une maison écrasée par une famille. Oui. »

M. BRIGITTE : « Donc, il ne s'agit pas de... Mais avant ça, on s'est vu avant ça. Avant la maison écrasée, on s'est vu avant ça. »

M. le Maire : « Monsieur, vous m'avez posé une question,

M. BRIGITTE : « Attention, Mwen jèn... »

M le Maire : « wou posé mwen an kestion »

M. BRIGITTE : « Tout ça ki an têt mwen y ta mwen »

M. le Maire : « wou posé mwen an kestion. Ki maniè an renkontré madam tala, mwen ka di wou jou mwen renkontré cé tout. »

M. PINTO intervient : « Attention. Monsieur le Maire. Attends, camarade. Ce dossier-là, on l'a. »

M. le Maire : « Oui. »

M. PINTO : « Les aînés, nous ont donné un mandat pour les représenter. On a empêché l'expulsion en 2018. Vous êtes au courant. On a enlevé les scellés.

On a fait en sorte que les gens restent chez eux, les personnes âgées. Et on continue à accompagner ces gens-là.

Même en ce moment, on a fait en sorte que les gens restent chez eux. En menant ce combat-là, j'ai appris, effectivement, que ces gens-là ont le toupet de revenir sur la propriété. Récemment, j'ai appris ça. C'est un véritable scandale.

Parce que le vrai problème dans cette histoire, outre, le fait qu'ils ont écrasé la maison d'une mamie de 92 ans, c'est grave, ça.

Le vrai problème, et c'est ... Encore un notaire.

Et c'est là, que je reviens encore, à vous, monsieur le Maire, et la CTM.

Les gens qui sont au GIP.

Il y a un problème.

Mais je vous l'ai déjà dit plusieurs fois.

En fait, on a l'impression, il y a des gens qui sont élus, mais ces gens-là ne s'intéressent pas au véritable problème de la population.

Vous n'êtes pas à l'écoute des gens. Et vous êtes élus pour représenter les gens.

Vous êtes élus pour servir les gens.

Le problème, il est là.

Donc, dans cette affaire... Dans cette affaire... Dans cette affaire, le notaire SIRON et vous le savez, on vous a donné les dossiers, les documents. Le Notaire SIRON a rédigé un acte au profit des gens qui continuent à aller là.

Ces gens-là, les deux premiers témoins, Mme Flora BRACCO, qui est décédée, Mme Flora BRACCO, elle vient dire, je crois qu'elle est née en 1924, l'autre est née en 1929, de tête, elle vient dire, ces gens-là, ces deux-là, viennent dire qu'ils avaient la parfaite connaissance de la population. D'un dénommé Charles SORBET, né en 1838 et mort en 1892.

Vous vous rappelez ? Comment est-ce possible ?

Comment on peut être né en 1924 et 1929 et connaître quelqu'un qui est mort en 1892 ? Comment ? C'est là le problème.

Et les gens... Alors, est-ce à dire que, M. Le Maire, après tout ce qui s'est passé, on a dormi ici, on a dormi ici dans votre mairie pour manifester ?

Est-ce à dire que... Est-ce à dire que... Vous, vous et les gens de la CTM, puisqu'on a rencontré les gens de la CTM,

Vous n'avez pas rencontré la partie adverse pour leur expliquer les choses ?

Je pose la question.

Est-ce que vous avez fait cette démarche ?

Parce qu'il me semble que ces gens-là ne comprennent toujours pas.

J'ai l'impression que les gens ne comprennent pas qu'on ne peut pas se prévaloir d'un acte, à partir du moment où on admet connaître quelqu'un qui est mort en 1892.

Je ne sais pas comment est-ce possible ?

Alors, je pose la question. Est-ce que vous avez rencontré ces gens-là, pour leur expliquer que finalement, il y a un problème ?

Monsieur le Maire, J'ai enregistré Flora BRACCO.

Je le dis là publiquement. Je n'ai pas encore sorti l'enregistrement. J'ai enregistré cette dame. J'ai fait venir un huissier chez elle.

Ces gens-là n'ont rien qu'à se mettre bien.

Je le dis là, vous n'étiez pas au courant.

J'ai fait venir un huissier.

Vous savez ce qu'elle nous a dit, à l'huissier ? Que bon, elle a rendu service. C'était pour un service, qu'effectivement, elle sait qu'en réalité, c'est les BRIGITTE. »

Intervention de la Foule présente : « L'agent, l'agent ! »

Reprise de la parole par M. Hervé PINTO : « J'attends de pied ferme qu'on nomme un juge d'instruction dans ce dossier-là.

Le vrai problème, il n'y a pas de justice. Il n'y a pas de justice.

Tout est corruption et réseau, société secrète.

C'est cela qui m'arrive aussi.

C'est cela le problème.

Combien de temps on va continuer comme ça ? Combien de temps ?

Vous avez des solutions ? Vous avez des solutions, monsieur le Maire ? »

M. le Maire prend la parole : « Pourquoi vous pensez que moi, j'ai la solution ? parce que je suis un élu ?»

M. Hervé PINTO : « À la CTM, vous avez un GIP, il y a des gens qui peuvent. »

M. le Maire : « Le GIP, là, pour aider les gens à sortir de l'indivision. »  
M. Hervé PINTO : « Et titrement. Et titrement. »

M. le Maire : « Oui, sortir de l'indivision. »

M. Hervé PINTO : « Et titrement. Et titrement. »

M. le Maire : « Sortir les gens de l'indivision. »

M. Hervé PINTO : « D'accord. Et titrement, aussi. Donc titrer les gens. »

M. le Maire : « Non. Maintenant, dans la mesure, de ne pas faire le travail comme a fait... »

Intervention en plein milieu de M. BRIGITTE : « Donc vous êtes le Maire et vous ne me servez à rien, alors.

Je suis obligé de dire les choses comme elles sont.

Le week-end dernier, je me suis retrouvé, je me suis retrouvé devant des gens qui étaient là, la première fois quand ils ont écrasé la maison « d'une dame. »

Non, je suis obligé de dire les choses comme elles sont.

Donc ça veut dire que quand je me retrouve en face de vous, vous ne trouvez pas de solution. »

M. le Maire : « Monsieur BRIGITTE, vous venez de dire J'ai toujours respecté les gens. »

M. BRIGITTE : « Oui, mais tout en vous respectant, je suis obligé de vous dire ça. »

M. le Maire : « Monsieur, j'ai toujours respecté les gens. Je suis un élu. »

M. BRIGITTE : « Oui, mais vous faites quoi pour moi, là ? Ah, exactement là, exactement là, maintenant là. »

M. le Maire : « Monsieur, je suis un élu et je dois respecter des lois.

Concernant ce dossier, puisque il est venu ici, ... »

M. BRIGITTE : « ce dossier est venu ici. Je me suis retrouvé ce week-end avec dix personnes devant moi.

M. le Maire : « ... Monsieur, j'ai entendu, Monsieur, j'ai entendu, ... »

M. BRIGITTE : « Et c'est eux qui ont écrasé la maison ? »

M. le Maire : « Monsieur, j'ai entendu. Ce n'est pas la ville des Trois-Îlets, ni moi-même, qui ai envoyé quelqu'un... »

M. BRIGITTE : « Non, non, je n'ai jamais dit ça. »

M. le Maire : « D'accord. Bien...»

M. BRIGITTE : « Vous faites quoi pour moi, là ?... Donc, tous les week-ends, je me retrouve au même endroit, avec la même chose. »

M. le Maire Hausse le ton pour pouvoir prendre la parole et se faire entendre :

« Mesdames et messieurs, ce système qui s'est installé à la Martinique, comme quoi un élu, parce qu'il est Maire, parce qu'il est, ceci, il peut... Il peut être... Il peut aller à l'encontre, il peut aller à l'encontre de la loi.

Concernant ce dossier, il y a eu deux... Il y a eu un avocat, qui était maître CONSTANT, qui a défendu... Oui ? »

M. Hervé PINTO : « Oui, mais bon. »

M. le Maire : « Alors, si les avocats sont aussi, dans la même situation que les notaires... »

M. PINTO et la foule présente « Ha, ha, ha ! »

M. le Maire : « Qui a défendu ce dossier. D'accord ? Donc, qui n'ont pas fait ce qui vient de se dire, ce qui s'est passé pour le dossier de monsieur Félix GRAT, puisque c'était le fait, qu'il y avait des jeunes, des personnes qui ne pouvaient connaître... Voilà.

Qui a permis de casser la prescription trentenaire. »

Intervention de M. Hervé PINTO : « Alors, non. En fait, certes, effectivement, il y a eu un faisceau. Il y a eu un faisceau d'indices qui m'ont permis de casser la prescription, parce qu'en réalité, l'acte lui-même, est mal fait.

L'acte dans l'affaire Félix GRAT, l'acte est mal fait, puisque la prescription...

On voit bien que le notaire s'est planté.

Puisque lorsqu'il fait l'acte, EZANA ne fait pas l'acte à son nom.

Il fait l'acte au nom de sa présumée mère adoptive, qui est morte en 1977.

C'est-à-dire qu'en réalité, il fait un acte au nom d'une personne morte.

Donc, c'est puissant.

C'est extraordinaire, ce qui se passe là. Et les notaires... Les notaires...

C'est pour ça que je l'ai traité d'escroc professionnel.

C'est un escroc professionnel. Il est très fort. Et en fait, ce monsieur est bien reçu. Il est reconnu. Et en fait, dans toutes ces affaires-là, on constate que les voleurs, les escrocs, les délinquants,

on les écoute. Ils sont, on va dire, respectés.

Et puis les gens et les associations qui se battent pour aider les Martiniquais, on crache dessus. On dit du mal.

Vous savez que ça fait des années que je mène ce combat. Ces combats.

Et d'ailleurs, je suis persuadé qu'en quelque part, c'est grâce à toute cette adversité que je suis ce que je suis aujourd'hui, modestement.

C'est grâce à toute cette adversité parce que sans ça, sans ça, les gens... Les gens se font piétiner. Les gens se font piétiner et les gens dépensent beaucoup d'argent. Et non, ce monsieur a dépensé 77 000 euros, lui. »

M. PINTO parle de son voisin et camarade qui a dépensé 77 000 euros.

« D'avocat ? » Lui demande M. le Maire.

M. Hervé PINTO : « Oui. 77 000 euros. Et il lui reste la moitié de sa terre à récupérer. Pareil. Pareil. L'adversaire a obtenu, aux Anses d'Arlet.

Il a obtenu un titre avec trois témoins : deux étaient mineurs, l'un n'était pas né.

Et vous savez ce qu'ils font à la cour d'appel ? La cour d'appel, je peux vous donner le jugement, l'arrêt.

La cour d'appel retient le témoin qui n'était pas né, comme étant le témoin le plus intéressant pour bien comprendre les faits.

Non mais... Vous voulez qu'on ait confiance dans cette justice ? Monsieur... Il n'y a pas de justice. Il n'y a pas de justice. »

M. le Maire : « Monsieur PINTO, si on reprend la Talente, quand les dames sont venues m'informer qu'elles avaient à nouveau perdu en appel. Qu'elles avaient à nouveau perdu en appel sous des prétextes que moi, je n'ai jamais, personnellement, en tant qu'Arnaud RENE CORAIL, que j'ai lu, je dis, bizarre que la justice puisse... »

M. Hervé PINTO « ... C'est un fiasco judiciaire »

M. le Maire : « Tout à fait. J'ai vu ça. Je dis, et à ce moment-là, je l'ai lu et Je l'ai traduit en créole pour ces personnes âgées. Et à ce moment-là, elles ont compris.

Et en plus, à ce moment-là, les deux mois étaient passés, le délai était passé, ils ne pouvaient plus aller en cassation. »

M. Hervé PINTO : « Oui, Tout à fait. »

M. le Maire : « C'est moi, qui le leur ai dit, mais malheureusement, elles m'ont répondu : « mais avokaa pas janmè dit nou sa Misié Limè ».

D'accord ?

Donc, une décision de justice que nous recevons tous, qui s'applique à nous, on les analyse.

Quand on entend, là, cette semaine, j'ai entendu un avocat dire je suis satisfait, parce qu'on a donné dix ans de réclusion pourinceste, parce qu'elle s'attendait à 20 ans.

Quand, j'ai entendu cela, je me suis dit, mais, où, sommes-nous, sur le même territoire, sur le même lieu que vous, mais moi je suis ici, et la collectivité, malheureusement, je pourrais dire doit respecter les textes et vous le savez pertinemment. »

M. Hervé PINTO : « Mais non, monsieur le Maire, la justice est rendue au nom du peuple. La justice est rendue au nom du peuple et à un moment donné, le peuple ne peut plus accepter n'importe quoi.

Donc les gens vont se révolter ; Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? et c'est ce qui est en train de se passer là. »

M. le Maire : « Attendez, monsieur PINTO. Je n'ai pas... Je n'ai pas dit le contraire, Non, est-ce que je vous ai dit le contraire ? »

M. H. PINTO : « Mais voilà, mais... Alors, vous avez aussi une responsabilité en tant qu'élu parce que, vous rencontrez les représentants de l'État : tien, les sous-préfets, mais, on sait ce qu'ils font les sous-préfets de leur temps libre.

On sait ce qu'ils font de leur temps libre.

Je veux dire... OK ? Ce que vous avez dit... La prostitution, c'est ça qu'ils font. »

M. le Maire : « Mais ça, c'est des choses que... Je ne savais pas. On laisse ça, on laisse... C'est vous qui... Je ne connais pas, je ne savais pas. Bon.

Je leur ai dit aux préfets, aux sous-préfets que le cas CHOUTEAU me choque.

Le cas CHOUTEAU me choque. »

M. H. PINTO : « Et on laisse faire ? »

M. le Maire : « Et semble-t-il, semble-t-il, parce que je n'ai pas les comptes, qu'ils n'auraient pas payé ce qu'ils devraient payer.

Sembla-t-il. Est-ce vrai ? Est-ce faux ? Je ne peux pas... Je ne peux pas savoir. »

M. H. PINTO : « Mais M. Le Maire, M. Le Maire, il y a quelque chose d'essentiel.

Vous êtes un élu. Vous êtes un élu et vous êtes doublement élu parce que vous êtes Maire de cette commune, mais vous êtes aussi, je l'ai déjà dit, vous êtes un membre de la commission exécutive de la CTM.

Donc, vous avez quand même une responsabilité à l'échelle départementale.

Donc, ce n'est quand même pas rien. Et vous ne pouvez pas rester insensible au fait qu'on le veuille ou non, d'ailleurs, je pense que vous êtes au courant, j'ai amené ça là. Vous ne pouvez pas ignorer que le préfet Bouvier, le même préfet Bouvier, avait attaqué Serge LETCHIMY, s'agissant de la langue créole, vous vous rappelez de ça ? »

M. le Maire : « Oui, oui. »

M. Hervé PINTO : « Et que le Préfet Bouvier, sous deux pages, j'ai cela là. Je peux vous donner copie ? J'ai amené ça là. Il a fait référence essentiellement dans son courrier à la Constitution de 1958.

Et il a cité des décisions du Conseil constitutionnel. Il a cité des décisions que c'est le droit.

Sauf que la langue française, effectivement, elle est inscrite dans la Constitution comme étant la langue officielle. Nous sommes d'accord. Donc, c'est un droit constitutionnel dans leur Constitution à eux.

Mais Elisabeth BORNE, d'ailleurs, j'ai demandé aux élus de vous transmettre le document, Elisabeth BORNE a dit à l'hémicycle, que la Constitution de 1958, n'est pas à géométrie variable et qu'on ne peut pas prendre les articles qui nous intéressent et mettre de côté ceux qui ne nous intéressent pas.

D'ailleurs, elle a flanqué des 49-3, etc. « à la pelle. »

Mais, le droit de propriété, la propriété, tel que dans le cas d'espèce là, la propriété, c'est un droit constitutionnel. Alors, de quoi on parle là ? Bonne foi. On est où là ? »

M. le Maire : « Mais, vous l'avez déjà dit. M. PINTO »

M. H. PINTO : « Non, mais justement, il faut insister là-dessus, parce qu'il y a énormément de propriétaires terriens.

Déjà que les afro-descendants, ils ne sont pas nombreux à être propriétaires. Vous savez qui sont les gros propriétaires terriens martiniquais ?

Les gros propriétaires, c'est qui ? Les békés.

Les békés, Je ne suis pas jaloux des békés. C'est les békés, les gros propriétaires. Alors, l'origine de la propriété. Ils ont eu cette propriété-là comment ? Il faudrait qu'on nous explique, comment ils ont eu à Saint-Anne.

J'ai un problème avec De Gentils. J'ai un problème avec De Gentils. Il a plus de 100 hectares, 200 hectares. Il a pris ça où ? Comment il l'a fait ?

Simonette, à Saint-Joseph. À Sainte-Marie, etc. Ces gens-là, ils ont pris ça où ? Ça n'intéresse personne.

Donc, il y a un débat qui doit s'ouvrir.

Les associations ont besoin de comprendre, ont besoin de savoir.

L'Assaupamar a fait un travail aussi sur ça. Et visiblement, les élus, dont vous, les gens de la CTM, vous ne nous accompagnez pas.

Visiblement, on ne vous voit pas. Donc, nous sommes livrés à nous-mêmes. Moi, je suis en garde à vue tout le temps. Je suis en garde à vue parce que je m'oppose à ces gens-là, etc.

J'aurais pu me retrouver en garde à vue dans l'affaire Brigitte.

Je pourrais me retrouver bientôt en garde à vue à Bellevue, à Sainte-Anne, etc. dans d'autres dossiers.

Voilà. Mais il n'y a aucun problème. J'assumerais. Je n'ai pas de problème avec ça. Sauf que je vous dis ce soir,

M. le Maire, que ces dossiers-là, on les traite à fond. On a des éléments probants. On a des éléments de fait. Des éléments de droit. Parce que ce n'est pas nous qui inventons leurs lois à eux. Sauf qu'à un moment donné, comme c'est le cas là,

Lorsque ces gens-là ne respectent plus rien, il ne faut pas nous demander de respecter quoi que ce soit.

Si vous avez des questions. »  
La foule intervient indistinctement de toute part.

MME Esther DOMERGE-MAÏKOOUVA : « Bonsoir, les élus et Moi, M. le Maire nous a conviés ce soir à un conseil municipal extraordinaire, tous les élus.

Les élus. Ici, je ne fais pas de différence entre la majorité et l'opposition.

Nous sommes des élus responsables.

M. le Maire nous a invités tous ici à un conseil municipal exceptionnel. Il nous a informés que ce soir, que l'on donnerait la parole à M. Pinto pour 30 minutes.

Je salue le fait que nous avons largement dépassé les 30 minutes et que, effectivement, M. le Maire écoute, nous écoutons.

Nous écoutons aussi vos retours et je pense qu'effectivement que, ce dossier-là, est un dossier qui devrait et qui intéresse les élus.

Pourquoi ?

Parce que ce qui se passe en Martinique et qui arrive aussi, par contre, si vous parlez en même temps que moi, je serai obligée de me taire et comme le conseil municipal doit continuer, cela sera embêtant qu'on ne puisse plus vous écouter. Alors, quand une personne parle, il faut la laisser s'exprimer.

Puisqu'on a écouté M. Pinto, M. le Maire s'est exprimé,

Vous attendez des réponses à tout ce qui a été dit là, je pense.

Vous n'êtes pas venus ici pour rien.

Et nous, quand, nous venons nous asseoir ici. Nous ne venons pas non plus nous asseoir ici pour rien.

Puisque, M. le Maire a répondu à l'appel de M. Pinto de répondre à sa demande.

Alors, par rapport à tout ce qu'on a entendu, parce qu'il faut quand même qu'on avance, effectivement, on entend tout ce que tout le monde a, à dire.

Mais il faut qu'on avance. Alors, pour avancer, moi, j'ai une question à poser à M. PINTO.

Par rapport à son dossier, effectivement, par rapport à tout ce que j'ai entendu, je ne suis pas juge, je ne suis pas juriste, je ne suis pas notaire, je ne suis pas avocat. Le fond du dossier, moi, personnellement, je ne le connais pas. Mais j'ai assez de discernement et je pense que tous les élus ici et le commun des mortels, pour certains ont un esprit assez ouvert aussi, pour comprendre ce qui se passe et la réalité, qu'il y a dans notre pays et ce qui se passe aux Trois-Ilets et qui n'est pas seulement le cas de M. PINTO.

Alors, ce que j'aimerais vous demander, M. PINTO, une décision de justice a été rendue.

Est-ce qu'à un moment, il y a eu un huissier qui a été mandaté pour faire exécuter cette décision de justice, que le juge lui-même devrait faire exécuter et qui, me semble-t-il, apparemment, n'a pas été exécutée ?

Alors, est-ce que ça a été fait et est-ce que ça a été suivi d'effets ?

Apparemment, il me semble que non. »

« Et la deuxième question : que je vous pose, vous êtes venu ici ce soir avec toutes les personnes qui vous accompagnent. Clairement, pour qu'on avance dans ce dossier, qu'attendez-vous du Maire ? Qu'attendez-vous de son Conseil Municipal ? Est-ce qu'il y a un médiateur dans ce dossier ?

Et est-ce que vous attendez qu'il y ait quelqu'un qui soit médiateur dans ce dossier ? Parce que je comprends très bien derrière ce que vous dites, que vous attendez le soutien du Maire et de son Conseil municipal, si je ne me trompe pas.

Voilà. Alors, c'est ce que je voudrais savoir.

Avoir, une réponse à ces deux choses.

Est-ce qu'il y a eu un mandat pour faire exécuter la décision qui vous ouvrait des droits par un huissier et est-ce que ça a été suivi d'effet ?

Apparemment, non, par rapport à ce que vous dites.

M. Hervé PINTO : « Alors, d'une part, jusqu'au jour d'aujourd'hui, je suis encore en train de me battre avec la conservation des hypothèques, pour que ces gens-là, acceptent de publier la décision.

Ça fait des années qu'on essaie refus sur refus.

J'ai essayé moi-même, refus, Maître Dominique MONOTUKA, que vous pouvez interroger, pareil.

Donc, on se heurte carrément, j'ai envie de dire, l'escroquerie du siècle.

Évidemment, parce qu'il y a des enjeux et on a bien compris qu'il y a une volonté de freiner ce dossier et de faire en sorte que, justement, on ne puisse pas aboutir.

Donc, refus total de publier la décision finale à la conservation des hypothèques.

Par contre, dans le même temps, ces gens-là sont reçus pour organiser l'escroquerie, puisque, je vous ai expliqué qu'après 2011, ils sont partis dans la théorie de l'apparence, puisque vous le savez, j'ai freiné les constructions, j'ai continué à freiner les constructions manu militari sur la propriété, et ils m'ont imposé la théorie de l'apparence.

Un truc bidon, qui relève de l'escroquerie et pour lesquelles ils vont devoir répondre au niveau pénal, à supposer qu'une justice existe.

Donc, voilà la situation dans laquelle nous sommes.

Alors, vous me posez d'autres questions concernant une médiation, mais attendez, je ne suis pas venu là pour faire de médiation. Non, mais moi, je vous dis, il n'y a pas histoire de médiation. Le problème... Le problème... »

MME E. DOMERGE MAÏKOOUVA : Non, Je n'ai pas dis de Médiation, je vous ai demandé s'il y avait un médiateur sur le dossier.

M. H. PINTO : Non, non, non, cette histoire de médiation, c'est ça. Là, on est sur l'exécution d'une décision de justice. Point barre.

Et moi, je peux vous dire... Je peux vous dire que... Je peux vous dire que le peuple Martiniquais ne va pas laisser s'installer une jurisprudence qui relève de l'escroquerie et qui va justement, eh bien, continuer à détruire la Martinique, parce que ces gens-là sont en train de mettre en place une jurisprudence contre eux. C'est-à-dire qu'on organise le vol et on fait en sorte que le mal est devenu bien et le bien est devenu mal.

Voilà, ils ont tout inversé. Donc, vous l'aurez compris, le peuple va prendre ses responsabilités, et je suis persuadé, et donc, vous me dites ce que j'attends du Conseil Municipal.

Eh Bien, ce que j'attends du Conseil Municipal, c'est tout simplement, votre lucidité, votre discernement.

Vous avez des éléments. S'il vous en faut, je n'ai pas de problème avec ça. Si vous avez un problème à un niveau quelconque, mais je crois que tant au point de vue de la légalité, que de la loi, tant au point de vue constitutionnel, je crois que vous avez suffisamment de biscuits pour prendre une position et peut-être même demander des comptes à qui de droit. Donc, voilà.

Après, les gens qui veulent leur tranquillité, là, sur la terre de Félix GRAT, eh bien, je pense qu'ils sont mal barrés, parce que, je le répète, au cas où vous n'aurez peut-être pas bien compris, à partir de ce soir, l'arrêté, il est dissout.

Là, il est dissout. Et je n'irai pas au tribunal. Je n'irai pas au tribunal. C'est-à-dire que je ne respecte pas cet arrêté-là. Que ça soit clair. Maintenant, j'estime que j'ai le droit de recevoir qui je veux sur la terre de Félix GRAT. Et dès lors que je suis sur la propriété de Félix GRAT, j'ai le droit de faire ce que bon me semble, sauf tuer quelqu'un, évidemment. »

Cacophonie

M. H. PINTO : « Une dernière question, M. le Maire. Est-il vrai que vous avez décidé de geler les permis de construire à venir ? »

M. le Maire : « Oui, je l'ai dit tout à l'heure. »

M. H. PINTO : « D'accord. Je n'avais peut-être pas écouté. Non, ce que vous avez dit, vous m'avez dit. »

M. le Maire : « Je vous l'ai dit tout à l'heure et vous m'avez dit je sais que cela va coûter de la « tune » c'est pourquoi je vous ai dit que cela coûtera 3 500 euros.

M. PINTO : « D'accord. On a entendu. D'accord. D'accord. »

M. le Maire : « Mais le problème, Vous le savez...Donc, je n'ai pas d'autres questions, si j'ai besoin d'informations, je vous verrai. Il n'y a pas de problème là-dessus. Voilà. Donc, je vous remercie. »

M. Hervé PINTO : « Je peux récupérer mes documents. »

M. le Maire : « Oui, oui, » monsieur PINTO, ...

Interpellation d'une des personnes présentes, accompagnant M. PINTO et le collectif : « Les travaux de 500 euros, c'est quoi ? »

M. le Maire : « 3 500 euros, ce sont les frais que nous coûtera l'avocat qui va défendre la commune, chaque fois, qu'il aura un permis à annuler. »

« Madame, attendez. Attendez. Lorsque vous décidez d'attaquer un permis de construire cela coûte 3500 euros, C'est une moyenne que je vous ai donné. Vous vous en doutez bien.

De ce que cela coûte à une collectivité. D'accord ?

Lorsque, par exemple, vous décidez de dire bon, ce permis-là, j'en demande l'annulation. Pour une raison quelconque. D'accord ? Vous êtes obligés d'aller au tribunal administratif.

Ce n'est pas le Maire. Vous êtes obligés d'aller au tribunal administratif.

À ce moment-là, le tribunal administratif nous écrit, en disant, monsieur le Maire, puisque, vous attaquez le pétitionnaire, celui qui a déposé, le permis de construire.

Mais en attaquant celui qui a le permis, qui est appelé le pétitionnaire, vous attaquez en même temps la commune. C'est ça, la loi. Donc, à ce moment-là, la commune est obligée de se défendre.

Et la commune est tenue dans ce cas de prendre un avocat.

Le pétitionnaire est obligé de prendre un avocat. Tandis que pour vous ce n'est pas obligatoire.

D'accord ? Et le fait de prendre l'avocat, il ne va pas travailler gratuitement pour la commune.

Voilà, c'est tout. »

Nouvelle question de cette dame : « Dans des conditions normales, mais là, vous savez, il y a un litige. »

M. le Maire : « Madame, disons, madame, attendez, est-ce que vous voulez bien entendre ? Est-ce que vous voulez bien entendre, ce que je vais vous dire ? Lorsque le permis est refusé, même le permis tacite, à ce moment-là, parce qu'il y en a encore d'autres...

Un permis, il y a plusieurs niveaux.

Donc, je ne peux dire, bon, voilà, vous ne m'avez pas répondu, vous avez refusé le permis, j'ai refusé le permis, la commune a refusé le permis, parce qu'il faut des motifs, pour ne pas refuser, et pour refuser.

Madame, vous ne refusez pas, pour refuser. C'est la loi. D'accord ? Donc, vous refusez. À ce moment-là, le pétitionnaire décide d'aller au tribunal administratif contre la commune. Quand on va contre la commune, je suis obligé de prendre un avocat.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge PAIN.

M. S. PAIN : « Non. Ce que je veux dire, c'est que sur le fond de l'affaire, il s'agit de vol de terre. Il s'agit de vol de terre.

Et il n'y a pas que le cas Félix GRAT/ PINTO. Parce que sur le territoire de Trois-Ilets, il y en a beaucoup d'autres.

Beaucoup d'autres. Où, soyons clairs, des Martiniquais volent les terres des Martiniquais. Parce qu'on a tendance à dire que cé blancs ka volé té nèg, mais cé nèg ka volé té nèg.

Et Trois-Ilets, y ni en lo ka Konça.

Des moun ki ni tè yo et yo pas fè successions, bâgaïles, depi longtemps et d'aut ka vini ka installé kô yo an lèy et ka fè acte koté notèr pou di ki yo propriété. Donc, ni an lo ka con sa,

Mais ce n'est pas Trois-Ilets seulement. Cé an lè tout Matinik sa ka fèt.

Bon. Alors, c'est pourquoi je dis que le combat que mène PINTO sur le fond, ses ancêtres sont propriétaires d'un terrain. Qu'ils se font spolier. Donc, c'est un combat pour le respect, puisque vous êtes propriétaire et que tu n'as qu'à prendre lavol toutes caltés bagayes ka fèt.

Donc c'était pour dire que c'est ça pour moi, sur le fond.

Et Le problème, c'est que le Préfet demande que l'on prenne des arrêtés pour rétablir l'ordre public.

Mais, le Préfet représente l'État.

L'État, c'est lui qui donne la charge notariale aux notaires.

Donc, il a à voir avec les actes des notaires.

La justice, c'est le ministre de la justice. C'est toujours l'État.

Donc lè, l'État, ka dit la commune pren responsabilitéyi, cé a li di pren tayi.

Passe cé li ki ka okasioné et ki ka soutiré tout sa ki ka passé et passe y pas ka pren décision an lè sa résulta, sa ka vini kon sa ka vini la jôdi ya.

C'est ce que j'avais à dire. »

La foule Applaudit et approuve.

Monsieur Albert-André PINVILLE prend la parole : « Le problème qui est posé aujourd'hui, c'est un problème de fond. Et Serge l'a dit.

Les Martiniquais, dans leur ensemble, alors déjà, Hervé PINTO a parlé de la communauté béké qui est arrivée ici et qui a exterminé les Caraïbes, pour prendre les terres.

Et moi, je me souviens le passage de M. TALON qui a dit que les esclaves, lorsqu'ils sont arrivés ici, ils n'ont pas de terre.

Mais si les esclaves qui sont arrivés ici n'ont pas de terre, les békés n'ont plus.

Voilà. Ce qui signifie, très clairement, qu'il faut,

Serge l'a dit, très bien dit, c'est un problème de fond.

Les Martiniquais doivent se battre parce que la terre de Martinique a été arrosée de larmes et de sang et de violence. Ce qui signifie que si jamais, on se laisse déposséder de la terre martiniquaise, nous serons comme les Palestiniens.

Approbation de la foule.

Monsieur PADRA Jérôme prend la parole : « Alors, j'ai quelque chose à dire, Padra Jérôme.

Je vois que la mandature a donné des ailes à certains.

Donc, concernant mon affaire que je vais introduire bientôt, ancien élu des Trois-Ilets.

Je m'étais opposé à un mur de 60 000 euros qui devait être fait chez moi par caraïbes moteur

sans passer par le conseil municipal. Je n'en dis pas plus. J'ai été en garde à vue.

Tu as dit que je voulais te tuer. Tu es toujours vivant. Quand je défends les droits humains, quand je défends certaines associations et que je dis qu'il y a des choses à faire et qu'il y a des choses à ne pas faire et qu'on essaye de me corrompre par tous les moyens, qu'on attaque ma famille, qu'on attaque ma profession, jusqu'à maintenant, je tiens donc.

Je te fais un aveu. J'ai rendez-vous avec le maire du Carbet. Parce que, tu vois, il m'a dit que c'est politique, que je ne puisse pas exercer aux Trois-Ilets.

Je suis à Rivière Salée, tout à l'heure, je vais en garde. Donc maintenant, avec beaucoup d'amour, beaucoup de respect, nous allons travailler sur cette problématique.

Tu as parlé de loi. J'ai été élu.

60 000 euros sur mon terrain sans passer par le conseil municipal. Voté par une commission travaux. D'accord ? Peut-être dans la légalité. Mais qui devait faire ces travaux ? Caraïb Moter.

Et aucun élu n'était au courant. Sur ce, je vous souhaite bonne soirée.

M. le Maire prend la Parole : « Vous savez... Vous voyez... »  
*(il y a un brouhaha, beaucoup de bruits)*

« Mesdames et messieurs, mesdames et messieurs, vous voyez, je... Quand on entend un certain nombre de choses, on se dit, que dans cette Martinique, quand quelqu'un vient, il s'en va. Quand, quelqu'un vient en mairie, moi, je n'y suis pas, un mercredi matin avec son frère, sa sœur et son père, qui dit à tous... »

Des personnes de la foule apostrophent M. le Maire pendant qu'il parle en disant : « aucune émotion.

Monsieur le Maire répond : « Je n'ai pas d'émotions. Je n'ai pas de sentiment ou d'émotions, c'est plus pour lui. Je n'ai pas de colères, Monsieur.

Ce n'est pas moi qui ai entendu qu'il veut tuer le Maire, c'est ceux qui étaient présents qui ont entendu qu'il voulait tuer le Maire. Dont le DGS, et pour que le DGS protège son personnel, il est allé en gendarmerie et a fait le nécessaire.

Interpellation de la foule envers M. le Maire.

M. le Maire répond : « Je n'étais pas là, monsieur. Non, monsieur, je n'y étais pas, monsieur.

Oui ? Oui ? Je sais que, bon, on veut me tuer.

Et tu m'aurais tué pourquoi ? »

*C'est difficile à comprendre tout le monde parle en même temps.*

La foule parle et insiste auprès de M. le Maire et l'invite à choisir son camp.

M. le Maire répond « qui vous dit que je ne suis pas dans le même camp que vous ».

Une autre personne de l'assemblée prend la parole : « Et je constate que vous avez des élus qui ne sont pas du tout au courant de l'histoire de PINTO. Et pourtant, moi, je suis diamantinois. D'accord ? »

M. le Maire répond : « Monsieur, tous les élus sont au courant »

Le M. reprend : « Non, non, non, non, non. Laissez-moi vous dire quelque chose. Si vous étiez compatissant, effectivement, et que vous étiez présent.

Combien de fois les gendarmes sont montés chez M. PINTO enfin sur les terres de Félix GRAT.

Et qu'aucun, aucun, je dis bien aucun, des élus n'était présent.

Aucun. Donc, quand on a de l'intérêt pour ses compatriotes, et notamment les administrés de la ville, on se présente, et pour être face aux autorités, et puis montrer qu'on est le premier magistrat de la ville, et puis quand un préfet se permet, au détriment de vous, de vous, de vous-même, vient se pavanner sur le terrain de M. Félix GRAT, et puis de déposer des arrêtés préfectoraux, des torchons ! En volant les effets de M. PINTO, et puis déposer un arrêté préfectoral après ! vous n'êtes pas là Monsieur le Maire.

C'est nous ! C'est nous ! Les autres... Parce que, c'est le rôle d'une municipalité ! C'est le droit de l'émancipation ! »

Une autre personne du public interpelle M. le Maire : « En tant que premier magistrat de la ville, M. le Maire, on ne vous a jamais entendu prendre la parole publiquement sur ce sujet ! Jamais ! Mais j'étais là ! Quand le journaliste de ViAATV vous a appelé pour vous dire qu'il fallait venir pour débattre sur le sujet, vous avez dit « C'est pas parce que je suis Maire que tous les problèmes qu'il y a, me concernent ! »

Réaction de la foule : « Ah bon ? »

Le même Monsieur reprend : « J'étais là, vous avez dit cela ? Oui ou non ?

M. le Maire répond : « Monsieur ... ATV m'a appelé me disant que concernant les personnes, pas vous, pas les manifestants, concernant les propriétaires, que, « vous êtes Maire et vous ne défendez pas les propriétaires ? »

Oui, ... Les propriétaires. Oui, j'ai répondu, que... C'est une affaire totalement privée, et que je n'interviens pas. Voilà. »

La foule vocifère que l'affaire n'est plus privée en créole.

Le monsieur qui avait interpellé le Maire et M. le Maire reprend ce qui se passe sur les différentes propriétés, à la Martinique, ou bien, surtout aux Trois-Ilets, ne me concernent pas.

Les municipalités sont constamment interpellées sur plein de choses.

Des décisions de justice, des problèmes entre .... Constamment. Constamment.

Il y a beaucoup de bruit et ils ne parlent pas dans les micros.

M. le Maire : « Vous dites ? .... Mais, monsieur, ce n'est pas parce que... C'est ça, le problème. C'est-à-dire qu'on vous dit,

c'est vous, vous êtes le Maire, vous faites appliquer. Comment, par quoi ? Avec quoi je fais appliquer ? Avec quoi je fais appliquer ?

C'est pas ça. C'est pas là. Ça n'a rien à voir. Mais ça n'a rien à voir. Ça n'a rien à voir. Vous allez demander au Maire des Anses d'Arlet de faire appliquer une décision ? Vous allez demander partout ?

Vous allez demander partout ? »

Monsieur le Maire demande à M. PINTO : « on est bon ? »

Madame DOMERGE MAÏKOOUVA demande la parole : « Monsieur le Maire, excusez-moi. Comme clairement, ici, ce soir, après tout le dossier qu'on a entendu là, on a compris très bien ce que monsieur PINTO a exposé.

Qu'il est dans un dossier où il y a des collabos, des malfrats, tout. Maintenant, comme le conseil municipal ici, nous ne sommes pas des malfrats, nous sommes des élus. Alors maintenant, comme on vous dit que vous êtes le premier policier de la ville, effectivement, vous êtes maître de votre collectivité avec vos élus et pas tout seul. Effectivement, là maintenant, quelle réponse vous pouvez donner à ces personnes ce soir pour que nous puissions continuer le Conseil Municipal ?

M. le Maire répond : « Madame, madame, DOMERGE-MAÏKOOUVA, J'ai déjà répondu, le gel des permis de construire.

Mesdames et messieurs, un conseil municipal ne peut pas... Mesdames et messieurs, dans ce dossier, est-ce que vous pensez qu'un conseil municipal peut aller en justice contre

XYZ ? D'accord. Mais quel est le... Vous me dites ? Il y a... Attendez, il y a des élus qui rencontrent très souvent M. PINTO, qui discutent avec M. PINTO.

Moi, je n'ai aucun problème à discuter avec M. PINTO. J'ai donné mon sentiment... J'ai... Oui, oui, je n'ai pas dit... Je n'ai pas discuté avec tout le monde. J'ai donné mon sentiment sur ce dossier-là. Moi, personnellement, il y a des décisions de justice qui ont été données pendant toutes ces périodes, qui ont donné effectivement à M. Félix GRAT sa propriété.

Maintenant, derrière, il y a des décisions de justice qui, à mon avis, vont à l'encontre de ce que nous avons fait.

De ce qui a été fait. Maintenant, Vous me dites...

Qu'est-ce que je dis au préfet ? Je dis au préfet,

- Un, premièrement, la décision qui a été prise provoque ce mécontentement d'une population, pas qu'aux Trois-Îlets seulement, mais, partout ailleurs, beaucoup de dossiers comme l'a dit M. PAIN. Et qu'il faut que ça s'arrête.

Moi, je pensais qu'au niveau de la justice, il pourrait y avoir quelque chose qui soit mis en place avec les notaires.

Oui, déjà avec la chambre des notaires ? Oui, pas tous les notaires, mais avec la Chambre des notaires, si vous voulez, M. PINTO, pour arrêter ces problèmes de ce qu'on entend, de vouloir faire des prescriptions à tout va dans ce pays, il faut que la justice s'en mêle.

Il faut que la Chambre des notaires s'y mêle. Mais ce... Mais ce... Particulièrement la décision de justice concernant, même si M. PINTO dit, c'est une incidence, ce qui s'est passé entre M. EZANA et M. CHOUTEAU, je trouve ça...

Parce qu'il y a des décisions qui ont été prises après que la prescription trentenaire ait été cassée. Peut-être ce qui s'est passé avant, on pourrait penser, mais ce qui était dans les décisions qui ont été prises après.

Donc il y a... Une iniquité dans ce comportement de la justice à la Martinique.

Je l'ai dit.

La foule pas d'accord avec M. Le Maire, l'empêche de parler et cherche à le convaincre de faire X ou Y

M. PINTO demande pour quoi M. le Maire, ne convoque pas la partie adverse pour les convaincre. C'est ce qu'une des personnes de la foule dit : « Oui, mais vous auriez pu convoquer les adversaires. Je vous l'ai dit tout à l'heure. Vous auriez pu convoquer la partie adverse pour leur faire entendre raison. Vous auriez pu convoquer la partie adverse et leur faire entendre raison. Vous avez les éléments du dossier. Ils vous auraient écouté, ils auraient compris si vous leur expliquiez. »

M. le Maire rappelle, que cela a été médiatisé. Ça a été médiatisé. Je l'ai dit que...

Entourez-vous d'un juriste et vous avez... On a les éléments. Si vous les avez égarés, on vous les redonne. Il n'y a pas de problème. Attendez. Ce que dit monsieur et que vous dites maintenant est de convoquer la partie adverse.

M. le Maire : « Donc, On va les Convoquer. On va le faire. On va intervenir. On va essayer de trouver une solution. M. PINTO, vous savez pertinemment que la force d'une municipalité, c'est toujours dans la médiation.

Vous savez pertinemment que rencontrer ces personnes-là, c'est comme une médiation.

Il y a un nouveau Brouhaha,

Le Maire tente d'arrêter la discussion pour la poursuite du CM, car trouver un terrain d'entente n'est pas aisé.

M. le Maire : « Merci, monsieur. Oui. Bon, on va arrêter. Merci. On va arrêter. »

Monsieur Galy demande la Parole.

M. le Maire : « Oui, monsieur GALY »

M. René GALY : « Oui. Bonsoir à toutes. Et à tous. C'est vrai que M. PINTO sait ma façon de penser sur cette affaire, puisqu'on en a parlé.

Et il sait très bien que les deux compères, Félix GRAT et Félicien CAPILOT, faisaient des affaires dans le coin.

Ça, tu es au courant. Tu le sais très bien. Puisqu'ils avaient acheté des choses ensemble là-bas.

C'est vrai que Félicien CAPILOT, qui était mon aïeul, a vendu pour... Héloïse, bon....

Mais sur le principe, ce que Serge a dit, et puis Albert-André, je pensais que, monsieur le Maire, ce serait intéressant que la commune s'engage dans une voie, peut-être prendre une motion sur ce sujet pour dire que la commune n'est pas d'accord avec ce genre de chose. »

Monsieur le Maire remercie monsieur Galy pour son intervention.

Monsieur le Maire donne la parole de M. BERISON

Prise de Parole à M. BERISSON « Bel bonsè, conseil municipal Twazilé. Bel bonsè tout moun ki là. »

Yé cri dit M. BERISSION, Yécra répond la foule

« Yé mysticri » M. BERISSON

« Yé Mysticra » de la foule

M. BERISSON : « Que tout ça nou dit, que tout ça nous pensé, que tout ça nous fait, assou l'option Félix GRAT et l'option tout zancèt nou.

Alors, man ka posé an problèm politik. C'est-à-dire que, ça mwen compren et ça an compren antan ki conseillé minicipal Saint Esprit, cé ke bôcoup d'élu ka séré derrièr nou pou appliké sa yo di nou.

Mwen ka songé ke pendant la cris Covid y ni an eli ki osé fè l'inverse mé y osé affirmé ki sé 1<sup>er</sup> magistrat comun la, cé mè gro monlan.

Mwen pa ka partagé tout conviction, mais y fèi,

ça mwen lédi par là, cé ke an élivé assou an tè Kominist Jean éli fit Duval, et y té ka engagé le conseil municipal et té ka di mwen pa ka appliké ça.

Là ni an décision de jistis ka ba misié rézon, tout pèmi de construi, mwen pas ka trété sa c'est-à-dire ka an moment doné fok ni dé élu ki ka fé kon dé élu é an kan an exempl di an élu de dwat francé. Misié Jean Lassalle. Cé pa, cé pa, mé y impliké koy pou yo pa délokalisé an entreprise territoi et i allé jiska grev' de la faim.

Et y gain in

Donc ça veut dire que, ni 10 mè dans les Vosges, ki, pendant la Covid, rifisé apliké za fè confinement bayie kon sa ! Sa mwen lé di cé ki nou ka mantchié kouraj politik.

Sincèrement a dan conseil minicipal tala ni moun mwen fè lécol épi yo, nou té o licé. Mwen ka di zot an ti bagayi zot wè ça là. Sa an lé di cé, sa zot wè, swè tala, sa pa ayen encô par rapport à sa ki ka monté. C'est-à-dire ke zot pé essayé couvèi kon zot lé, zot pé essayé amadouéi kon zot lé, pa pren décision adan conseille minicipal simplement pou calmé le jeu.

Par exemple, premier moun ki pou di arété tala y pa kayi apliké sé pa PINTO. Pouchi ki maniè an préfè ka mété adan an arrêté y ka mandé mè applichiéi. Sa veu dir ki an fèt sé ba misié man voté.

Sé bâ misié. Sa veut dir ke grossomodo lé éli ka sèvi a ki sa ? sa mwen lé di sé ke a an moment donné il faut prendre le risque politique de défendre véritablement son peuple. Comme certains élus de Guyane le font et comme certains élus de Mayotte.

M. BERISSON : « E Poutchi préféa cité mouvemen Nou adan arrétéa et Poutchi, y pa cité d'autes mouvements, d'autes nom politik ki allé wè PINTO. Zot sav poutchi sé pas sé moun ta la yo pa an danjé bâ la France, yo pa an danjé bâ la républik francèz.

Ils savent très bien que ce ne sont pas des visites de courtoisie. Pour beaucoup. Il faut dire les choses. Il faut appeler un chat, un chat. Maintenant, ça man ka di cé fok y rété iléen twa zilé, fok y rété iléen twa zilé, fok y rété diamantinois Diamant, spiritain Saint Esprit, Foyalais, Fort-de-France. Fok y rété ,Robertin, Robert. Etc.

Or, à l'heure actuelle, sur les prescriptions trentenaires, les mairies, ni an responsabilité, pas y ni an publication ki ka fèt, et man ka di sa sincèrement oui, fok averti lé fanmilles, ke là y ni an bagaye ka fèt donc sa importan, ke nou fè kor. Pa épi lé servic de l'état francé.

Epi Misié, wou ni douvanw' an désendan kalinago. Bientôt, nou kay posé an pwoblem juridik plus ke ça ancestral, pace mwe ni dwa réclamé tè a. Ça, c'est un point.

Deuxième point. Qui sont les Kalinagos ? Ce sont des Kamites. C'est-à-dire des gens qui viennent d'Afrique d'abord. Les premiers Africains sont les Kalinagos. Donc, cela veut dire qu'en réalité, les esclavagisés sont venus rejoindre leur famille ici.

Donc, nous pouvons poser an pwoblem icia. Cé sa mwen tini a di Bientôt. C'est ça, Yé cri !

Monsieur le Maire remercie : « Monsieur PINTO pour la tenue de la réunion. Les élus vont se poser la question. Nous vous remettrons la copie du courrier du préfet demandant que la commune prenne un arrêté. »

Monsieur le Maire : « Bien. Donc, Je vous préconise qu'à tête reposée, nous réfléchissons et nous travaillons et proposons quelque chose, sur les dossiers sur les successions mal faites, les prescriptions trentenaires et sur ces dossiers de succession non mal faites ou pas faites du tout... les relations avec les notaires et tout ça... Donc, à tête reposée, on va proposer quelque chose au conseil municipal. Aujourd'hui, c'est un peu trop.

Donc, on va travailler dessus.

#### **Interpellation de Monsieur MARCELLIN par Monsieur PINVILLE :**

Monsieur PINVILLE : « Je voudrais faire un point et c'est en direction de Monsieur MARCELLIN, Lorsqu'il répond à Mme ALTIUS que, ce que, j'écris au Maire, il faut qu'on passe par lui pour que cela soit officiel.... Si les élus, dans votre conception des choses, ne servent à rien, il faut nous dire, M. MARCELLIN.

Je vous ai transmis des demandes de documents et Vous écrivez... Enfin, vous dites à Mme ALTIUS... qui m'écrivit, je vais vous lire ça... Je vais le lire parce que...c'est complètement insultant. Attendez ! »

Madame DOMERGE MAÏKOOUVA prend la parole et demande à Monsieur PINVILLE : « M. PINVILLE, pour qu'on puisse vous comprendre... Est-ce que vous pouvez nous donner... un petit peu... la raison pour laquelle vous allez vous exprimer... et pourquoi ? »

Monsieur PINVILLE répond : « C'est dans le cas PINTO. M. PINTO demande des éléments. Je n'ai pas de responsabilités dans... Donc je transmets à Mme ALTIUS... c'est la seule qui m'a donné ses coordonnées... et à M. le Maire.

Donc M. PINTO me demande des éléments concernant la réunion... etc. Donc je transmets. Et M. MARCELLIN me répond : Alors je vais vous le lire...

D'abord MME ALTIUS : « M. PINVILLE, J'ai transmis les messages au DGS. Il demande que vous disiez à M. PINTO de faire une demande officielle sur le secrétariat, ils donnent le mail. Et que nous répondrons dans les délais impartis... pour la recherche.

Dans une situation aussi tendue... on fait du formalisme administratif et puis, lorsqu'un élu demande quelque chose, je ne donne pas des ordres, ... j'informe... et M. le Maire et l'administration. Je ne souhaite pas qu'on me réponde ça. Ou si on me répond ça, ça signifie

que... l'élu n'a rien à faire ici... que... qu'un administré iléen demande des documents... on transmet, parce que nous sommes en contact... ou si ça veut dire qu'on n'a rien à faire ici... qu'on nous le dise.

Mais je n'accepte pas ce type de réponse. Est-ce que c'est clair, M. MARCELLIN ?

Monsieur le DGS prend la parole : « Bonsoir à tous. J'entends parfaitement ce que vous dites M. PINVILLE. Maintenant, nous avons un certain nombre... de demandes qui arrivent, des choses qui circulent... par Whatsapp, d'accord ? Par SMS qui sont demandées. Moi, j'ai besoin d'avoir une traçabilité.

Un administré, M. Pinto, c'est ce qu'il a fait, ce soir.

Il a demandé... qu'on lui transmette des courriers. Les courriers... lui seront transmis correctement... par écrit.

Nous avons une trace... de ce qui est demandé, de ce qui est remis.

La Mairie a un dossier dessus. Demain, quand on va nous sortir... des éléments, comme quoi nous sommes... au courant de telle chose, que telle chose a été dite, etc.

Nous aurons des éléments écrits sur ce que... nous avons transmis, sur ce qui a été demandé. Tout simplement.»

Monsieur PINVILLE : « Je vous réponds... que j'ai par écrit... transmis les demandes de M. PINTO. Donc, je n'admet pas... ou à moins... que vous nous disiez que les élus ne servent à rien... que vous nous dites, ce qu'il faut écrire encore...»

Est-ce que c'est clair M. MARCELLIN ? »

Monsieur le DGS : « J'entends ce que vous dites... M. PINVILLE. Vous me demandez... d'arrêter, c'est ça ? »

M. PINVILLE : « Oui, je vous demande d'arrêter. Si vous avez entendu... si les élus servent à quelque chose... si lorsqu'on transmet des choses... vous ne le répondez pas, faites une demande... par le secrétariat par mail... c'est bon, vous pouvez arrêter.

M. le Maire : « Donc, là pour ma part, Mme ALTIUS m'a interpellé là-dessus... c'est pourquoi je t'ai répondu sur le... WhatsApp... que je n'ai pas de lettre de voleur de terre. Parce que c'est ça qui a été demandé. Lettre de voleur de terre. Est-ce que la commune a reçu... lettre de voleur de terre ?

Donc, moi je dis, je n'ai pas... en même temps, j'ai répondu... mais non... la lettre du préfet me demandant... de prendre un arrêté... de manifestants.

Alors, c'est pourquoi j'ai dit, mais... pas de problème... pour ce que je lui ai répondu ce soir... on va lui remettre les deux courriers qu'on a reçus... sous-préfète puisque, c'est signé par Fort-de-France... et le préfet, le dernier.

Il n'y a aucun problème, mais il n'y a pas de lettre... de voleurs de terre. »

M. PINVILLE : « Non... Il n'y a pas que ça. Ce que je t'ai transmis... et que j'ai transmis à madame ALTIUS, dans l'arrêté... il y a des noms de rues, des noms d'allées... merci de m'indiquer les numéros de parcelles cadastrales qui correspondent... à chaque nom de rue, mais aussi, de m'indiquer... les références cadastrales... de la route D7... la route D38, l'allée du Carillon..., l'allée des Amazones, l'allée des Alesans..., l'allée de l'étrier d'argent... l'allée des ruches.

Ce n'est pas que ça. C'est-à-dire que toutes les demandes ont été faites. »

M. le Maire : « Non, mais attend... »

M. PINVILLE : « Non, mais je ne suis pas... sur le fond... »

M. le Maire : « Non, mais il n'y a pas de numéro cadastral pour la D38. Il n'y a pas de numéro cadastral... pour la D7, ça n'existe pas. »

M. PINVILLE : « Et je n'ai pas voulu mettre le feu... parce que si j'avais répondu ça à Hervé PINTO, que le DG répond que la commande de l'élu ne compte pas et qu'il faut lui adresser à lui... au secrétariat, il y aurait eu le feu ce soir. Mais j'ai évité ça ce soir. »

M. le Maire « D'accord. Bon... On essaie de calmer les choses... depuis un moment... ce problème existe, 20 ans.

S'il y a des élus qui disent qu'ils ne connaissent pas... ce dossier PINTO, il y a plus de 20 ans, que ce problème-là se pose ici. Bon. Ce qu'ils... veulent récupérer, ils n'ont qu'à le récupérer. Je ne te parle pas de toi.

S'ils veulent le récupérer, ils n'ont qu'à le récupérer. »

M. PINVILLE : Serge et moi, On essaie de calmer les choses.

M. le Maire : « On essaie de calmer. Bon... Ce que... qui se passe... dans notre pays, on a l'impression que... lorsque vous êtes élu... vous pouvez outrepasser la loi : Dire que... je ne suis pas favorable... à prendre... la dioxine, ou la moxine... des choses de ce genre... n'importe quel maire peut prendre cette décision-là. »

Mais... ça n'a rien à voir avec... des décisions de justice... ou des arrêtés préfectoraux... qui sont donnés. Bon, je ne veux pas me mettre... Je ne veux pas faire grève de la faim... ni pour X ni pour Y.

Monsieur Lassalle veut faire la grève de la faim...

Quand j'entends... Monsieur Padra... parler de cela, justement, c'est parce que... justement, il est venu me tuer ici... et d'autres préparaient... leur complet veston pour pouvoir... Ils étaient déjà au soleil... pensant qu'il m'aurait tué... Donc... c'est simplement... le temps que ça prenait à Madame Richer... pour préparer un dossier pour le conseil municipal. C'est simplement ça. Préparer un dossier pour le conseil municipal.

Après tous les devis... avec tout ce qu'on avait. Donc ça prenait trop de temps. Il fallait donner l'ordre... à Moter et j'ai toujours dit... à vous les élus... fort heureusement... aucun engin municipal n'est entré... sur le terrain de ce monsieur.

Aucun engin municipal... n'est entré sur le terrain de ce monsieur.

Fort heureusement. Parce qu'on aurait pu... peut-être faire quelque chose... enlever de la terre ou des choses de ce genre. Aucun engin municipal. On a fait des études... parce que...

On est sur deux terrains... trois terrains... Madame ACCUS née RENE-CORAIL ... qui a... un terrain... dont une partie est municipale... entre ces gens-là... et Monsieur Padra... et de l'autre côté, sa tante... et derrière, il y a le terrain... de Madame... euh... comment elle s'appelle... REGIS Marcelle.

Voilà. Donc... il ne s'agit pas uniquement du terrain Padra. Voilà. Donc... quand on sait tout cela, on peut venir raconter... tout ce qu'on veut. Et je tiens à vous dire...

A vous tous, quel que soit la personne... aux Trois-Ilets, vous me connaissez. Je ne suis jamais intervenu auprès... ni du STIS ou du SDIS... de Monsieur le Président... qui aujourd'hui est le SMTVD... pour que Monsieur... PADRA ne soit plus pompier.

Vous me connaissez.

Jamais.

Et il le sait pertinemment. Et il le sait pertinemment. Jamais je n'ai intervenu.

Je n'utilise pas... les... les moyens que j'aurais pu avoir... pour pouvoir aller à l'encontre... de quelque personne que ce soit.

Même mes pires ennemis... me dire que la personne était au Conseil Municipal, n'est-ce pas Serge... la personne était au... Conseil Municipal... la personne était au Conseil Municipal... en 96 et tout ça. A aucun moment la personne n'a intervenu pour dire... il faut... aller contre les permis ou contre ceci... ou contre cela. C'est très facile après. C'est... malheureusement, c'est cette méthode... que nous avons dans notre pays. Il n'y a pas que le vol de terre.

C'est de raconter n'importe quoi parce que l'autre... L'autre réussit. Quand l'autre réussit, on n'aime pas... le nègre. On n'aime pas le nègre. » Il n'y a pas que le vol de terre. C'est le nègre qu'on n'aime pas... quand il occupe un poste... et qu'il réussit.

On n'aime pas. Prenons l'exemple, Max GRAT... en a subi. Parce que c'est un nègre du pont. »

« Bien faisons l'appel ! »

**Début et traitement des points prévus à l'ordre du Jour du CM extraordinaire :**

Monsieur le Maire fait l'appel de l'ensemble des élus.

**Présents :**

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

**Mmes** : Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Carole BOULET, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Stévine CELESTIN, Nathalie HABRAN, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

**MM.** : Willy HABRAN, Albert-André PINVILLE, Serge PAIN, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Lionel SAINT-PRIX, Giovanni JUBENOT.

**Membres absents ayant donné procuration :**

M. Clément JEAN-ALPHONSE donne pouvoir à M. Arnaud RENE-CORAIL,  
M. Antonio JAIR donne pouvoir à Mme Hortanse GARLIN-HAUSTANT,  
Mme Marielle BOCALY donne pouvoir à Mme Marthe ROUVEL,  
M. David JEAN-BAPTISTE EDOUARD donne pouvoir à Mme Nathalie HABRAN,  
M. Yves RACINE donne pouvoir à M. Willy HABRAN,  
M. Serge SAINTE ROSE donne pouvoir à Mme Esther DOMERGE MAÏKOOUVA

**Absents excusés :**

Mme Bénédicte BARDOUX, M. Cédric LASSEGUES.

**Absentes :**

Mmes Myriam PINVILLE, Nathalia GUILLOIS, Laurence LOPEZE.

**Absent :**

M. Robert RENE-CORAIL

Monsieur le Maire ensuite rappelle que M. Willy HABRAN était secrétaire lors du dernier conseil et que celui qui suit est MME ROUVEL, Il demande s'il n'y a pas d'objection.

**Madame Marthe ROUVEL** est désignée **secrétaire de séance**, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée compte 17 élus présents, 6 procurations, 4 absents et 2 absents excusés. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

M. le Maire poursuit en rappelant l'ordre du jour du Conseil Municipal extraordinaire :

## ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE 2023.**
- 2 – POINT DE SITUATION SUITE AU GLISSEMENT DE TERRAIN DE BEAUFOND**
- 3 – AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN VEHICULE AUX ENCHERES**
- 4 – VŒUX DU MAIRE AU PERSONNEL MUNICIPAL**
- 5 – FÊTE PATRONALE 2024**

M. Le Maire introduit le 1<sup>er</sup> point :

### **I- APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE 2023**

« Donc,

« Chers collègues, nous avons... lu ce PV du Conseil municipal de novembre bon...

Comme je vous l'ai dit, à tête reposée, on va, nous, au Conseil municipal, proposer quelque chose concernant ce problème qui se pose, pas uniquement sur le terrain de M. Félix GRAT, mais sur l'ensemble des problèmes qui se posent ici, aux Trois-Ilets. Et ailleurs.

Concernant ce PV, la seule chose que je voulais ajouter est que j'avais dit concernant M. PINTO, qu'il était rentré en 2005. Mais, comme il l'a dit, ce soir, il est rentré en 1995, et pas 2005.

Donc, concernant ce PV, mis à part la date concernant le retour à la Martinique de M. PINTO qui est 1995 et non 2005.

Est-ce qu'il y avait d'autres choses qui... Oui. »

Mme DOMERGE MAÏKOOUVA prend la parole et explique qu'à la question : page 19, lorsqu'il est fait mention des logements vacants.

Il faudrait noter à la place de « géomètre », « notaire ». A La page 19 sur 86.

Elle ajoute : « j'ai pris la parole sur les logements vacants. Oui. Et j'ai dit notaire et c'est marqué géomètre. Voilà. J'ai dit que les dossiers sont dans les cabinets des notaires. »

Monsieur le Maire : Ok. Il y a autre chose ?

Madame MAÏKOOUVA : « Non, rien, pour le moment, ça va ».

Monsieur le Maire : « Donc, on va mettre aux voix. Y a-t-il des objections outre les modifications demandées par MME DOMERGE-MAÏKOOUVA. »

Donc nous mettons aux voix après ces 2 modifications et le PV du Conseil Municipal du 09 Novembre 2023.

Il est voté et approuvé à l'unanimité des élus présents. »

Monsieur le Maire poursuit et dit : « nous passons de suite aux points suivants » :

## II – POINT DE SITUATION SUITE AU GLISSEMENT DE TERRAIN DE BEAUFOND

M. le Maire dit : « en ce qui concerne la situation du glissement de terrain, nous avons reçu un courrier de Serge SAINTE-ROSE avec un certain nombre de questions. »

Mme Esther DOMERGE-MAÏKOOUVA prend la parole et dit « alors là-dessus, M. le Maire, je vous laisse continuer et avant de commencer sur cette partie, je souhaiterais m'exprimer. »

M. le Maire : « Oui, attends. »

MME E. DOMERGE- MAÏKOOUVA : « Et puis après, je vais m'exprimer aussi pour M. Saint-Rose, puisqu'il m'a envoyé ce courrier aussi. »

M. le Maire : « Oui, oui. Attends, je mets le point à l'ordre du jour. Et puis, chacun va bien sûr s'exprimer là-dessus.

Donc, ce qui... Mais puisqu'on vous a adressé un document, et il y a Carole BOULET qui interviendra sur la partie sociale.

Bien. Donc, le point sur la situation. Je tiens à vous dire aujourd'hui, donc, nous continuons au jour le jour à suivre de près l'évolution de ce qui se passe là-haut.

Comme il y aura des questions que tu vas poser, je vais...

MME E. DOMERGE MAÏKOOUVA : » Alors, concernant la situation sur Beaufond, je souhaiterais m'exprimer à l'égard des élus et aussi un peu du commun des mortels. Alors, euh...

Suite à cet éboulement, en l'absence du Maire, Madame ADAINE, Maire par intérim, s'est rendue sur les lieux. Moi, j'ai eu vent de ce problème à partir de 19h, Le lundi, et, le mardi, Monsieur Serge SAINTE-ROSE et moi, nous sommes allés sur les lieux avec des personnes qui nous ont accompagnés.

Et...effectivement, il y a quelqu'un qui a sorti : « Qui sa cé moun ta la ka vini fè ici a »

Alors, je voudrais que ça soit clair pour tous les élus qui sont ici que dans ma mission d'élu, je fais ce que j'ai à faire en tant qu'élu.

Mais quand derrière, on entend dire que Monsieur SAINTE ROSE et Madame MAÏKOOUVA sont montés à Beaufond et on dit à ces gens de rester chez eux et cé yo ki fouté bordels, alors je souhaiterais que tout un chacun puisse prendre ses responsabilités d'élu et que quand des choses comme ça se passent qu'ils puissent aussi être derrière ce qu'ils disent.

Parce que, quand nous sommes dans cet hémicycle, on a l'impression que tout le monde fait de beaux sourires à tout le monde, que tout le monde a des beaux masques et puis que ça passe et c'est bon.

Alors que les gens qui savent que les élus qu'ils considèrent, comme étant les gens de l'opposition, que, quand il y a des soucis dans la collectivité, pour moi il n'y a pas de majorité et d'opposition. Il y a des élus responsables en mission qui prennent leurs responsabilités. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire pour le moment et après je vais intervenir pour ce qui concerne Monsieur Serge SAINTE- ROSE.

M. le Maire : « Je te remercie. Comme tu le sais, je n'ai pas de particularités. Les élus, au contraire, je leur demande de se déplacer qu'ils soient de la majorité, que, de la minorité. Connaître le terrain, connaître ceci, connaître cela.

Voilà, donc voilà.

Personne n'est venu me dire qu'on aurait dit quand je suis rentré, comme tu as dit, je n'y étais pas, quand je suis rentré, en disant que Monsieur SAINTE-ROSE ou toi auraient demandé aux gens de rester dans leur maison. Ce serait machiavélique, puisque vu l'état déjà de la première maison qui concernait particulièrement Patrick.

Donc, on voyait bien qu'il était impossible de rester dedans et puis. Après, celle de José qui s'est aggravée, Antoine qui s'est aggravé, Berthe qui s'est aggravée et le bas, le rajout de Gilberte qui s'est aggravé.

Donc, on ne voit pas comment, au départ, avec le DGS, ce qui était prévu, c'est quasiment tout le monde qu'on voulait faire sortir.

C'est un peu, après la visite du BRGM dès le lendemain, qui nous a un peu rassurés par rapport aux autres maisons qui y sont toujours. Donc, c'est pourquoi, je tiens à préciser que nous sommes en train d'interroger parce que nous n'avons pas de techniciens au sein de la Ville pour faire ce travail-là.

Oui, le BRGM fait des constats mais c'est une entreprise qui va être choisie, sélectionnée par un appel d'offres en urgence avec un cahier des charges qui nous a été envoyé aussi bien par la DEAL, que par la Ville de Fort-de-France et la DEAL pour nous permettre de mieux savoir les points que nous allons demander à l'entreprise afin d'évaluer le montant à payer par la Ville.

Voilà ce que nous sommes en train de faire.

J'espère qu'ils vont nous répondre en urgence, sous 15 jours, une quinzaine de jours. Parce qu'il nous faut nous adresser à une entreprise, on est obligé de s'adresser à plusieurs entreprises pour pouvoir obtenir des résultats.

On respecte le code des marchés publics, la commande publique, on ne peut pas faire autrement. Oui ? »

Intervention de M. A. A. PINVILLE : « Sauf que là, il y a un cas de désengagé et on peut s'exonérer de ça. »

M. le Maire : « Bon, ce n'est pas comme ça que la DEAL nous a... Ni Fort-de-France ni la DEAL en matière de commande publique, même s'il y a cette urgence, au départ, vous faites sortir les gens. Oui. C'est ça. C'est l'urgence pour sortir les gens, reloger les gens. Et maintenant, vous respectez le code de la commande publique pour pouvoir faire le boulot. Donc, tu connais aujourd'hui comment ces personnes sont tatillons. »

M. A.A. PINVILLE : « mais, je sais. Mais j'ai déjà pratiqué ça. Lorsqu'il y a ce cas-là, c'est possible. Mais, il faut le justifier. »

M. le Maire : « Oui, oui. On le justifie en matière d'urgence. Parce que sans quoi, on serait allé au-delà de 15 jours pour pouvoir nous donner la réponse. Ce serait les fameux 30... même plus que 30 et quelques jours. Pas les 52 jours, mais les 30 et quelques jours. Et là, on raccourcit du fait de l'urgence. En espérant que les entreprises nous répondent.

Parce que tu connais bien le problème aujourd'hui.

Il y a peu d'entreprises dans ce pays.

Parce qu'on les interroge par mail.

on voit le cahier des charges par mail. Voilà.

Est-ce qu'il y avait des choses à ajouter ?

Donc, vas-y pour ce que Monsieur SAINTE-ROSE demande. »

MME E. DOMERGE MAÏKOOUVA prend la parole « Alors, pour M. Sainte-Rose, il a laissé une lettre à M. le Maire, puisqu'il ne pouvait pas être présent ce soir et j'ai procuration pour lui.

Alors, je vais vous lire la lettre, tout simplement.

Alors, Sainte-Rose à M. Le Maire : « Votre point 2. Voilà. Conseil municipal du 18-01-2024. M. Le Maire, je ne pourrai pas à mon grand regret assister au Conseil municipal de ce

jeudi 18 janvier 2024 en raison d'une réunion d'AG dans mes activités professionnelles qui ne peuvent être reportées étant l'animateur et le donneur d'ordre.

Le point 2 à l'ordre du jour, portant sur la situation suite au glissement de terrain au quartier Beaufond et affectant particulièrement la parcelle section I n°122 et les habitations qui y sont implantées, amène certaines observations. Nous nous sommes rendus sur le site le 19 décembre 2023 dès que nous avons eu connaissance de ce glissement par voie de presse, afin de constater l'ampleur des dégâts en présence d'ingénieurs pour avoir un avis visuel en attendant le résultat des études.

D'abord, une réflexion sur la vigilance de la ville lorsque des travaux de voirie sont effectués, notamment sur les zones identifiées sur la carte du PPRN en aléas moyens pour le mouvement de terrain.

Une attention particulière doit être portée sur ce point afin de vérifier notamment s'il y a nécessité ou pas de confortement par le biais d'études géotechniques préalables, plus particulièrement lorsque le site est pentu et à forte densité résidentielle. Le rapport d'expertise de diagnostic de risque de BRGM du 22-12-2023 joint à la convocation fait état d'une description morphologique et un contexte géologique qui pourrait faire penser que la zone est peu exposée au glissement de terrain.

Mais en réalité, le diagnostic de ce rapport fait état de causes de ce glissement non vérifiées à ce stade qui pourraient en être à l'origine et qui ont été initiées depuis un long moment infiltration d'eau, canalisation, drains. Face à ces incertitudes sur l'avenir constructible du site, le rapport recommande un diagnostic géotechnique qui devra proposer des solutions. Et au préalable, une phase de protection du site face au risque d'éboulements, notamment de blocs rocheux avec des conséquences pour les habitations en dehors du périmètre mis en protection.

Première question, ma question est de savoir quelles sont les mesures prises sur les préconisations des recommandations de ce rapport, le rapport du Conseil municipal ne précisant rien à ce sujet. Ensuite, une réflexion sur le relogement des familles concernées pour lesquelles, il est prévu par la Ville un accompagnement.

Le rapport du Conseil municipal indique que des logements proposés par le bailleur social Ozanam seraient disponibles à partir du 15 janvier 2024.

Or, nous sommes près d'un mois après ce glissement, seule une personne sur les 17 concernées a pu être relogée.

Ma question est de savoir pourquoi cela prend-il autant de temps, sachant qu'il s'agit d'une urgence, notamment sur l'impact psychologique pour ces familles déjà éprouvées par la dégradation de leurs biens qui peuvent se sentir abandonnées un mois après. Ça, c'était la deuxième question.

Une réflexion sur l'accompagnement de l'assistante maternelle qui se voit privée de son logement, mais également de son activité professionnelle où elle exerçait.

Troisième question. Ma question est qu'il y ait une demande au Conseil municipal : que le logement qui lui sera proposé permette la continuité de son activité pour préserver son emploi. Une réponse rapide doit lui être apportée également, pour lui permettre de rassurer les familles qui l'ont sollicitée.

Et si je peux le dire tout de suite, pour ce qui concerne le vote, M. SAINTE-ROSE dit déjà sur comment il se positionne pour le vote.

Alors, pour les votes qu'il y aura à faire, M. SAINTE-ROSE autorise le Maire à signer les conventions d'occupation précaire permettant le relogement temporaire des sinistrés, et il autorise aussi M. le Maire à solliciter un financement au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs pour le remboursement des frais d'hébergement engagés et à signer les documents nécessaires.

Recevez, M. le Maire, les respectueuses salutations de M. Serge SAINTE-ROSE. »

Monsieur le Maire reprend la parole et remercie MME DOMERGE-MAÏKOOUVA.  
Merci. Puis, il dit : « Bien donc, concernant la question particulièrement le relogement, je vais laisser la parole à Mme Carole BOULET, quelles sont les mesures prises pour une recommandation, je vous l'ai dit, ces personnes ont été délogées, un arrêté municipal a été pris et affiché et remis à tout le monde pour pouvoir ne plus entrer dans ces logements. On a coupé l'eau, on a coupé l'électricité pour les maisons concernées. Donc, en ce qui concerne la route, la route a été réalisée parce qu'une route était sur le terrain, justement, de ces personnes, parce que cette route existe depuis des années. Il fallait faire des études géotechniques et autres pour savoir si ça aurait donné les mêmes choses que les maisons en G12 ou G8, ça donnerait les mêmes résultats, il n'y avait pas de glissement de terrain à l'époque. Maintenant, c'est les constats qui sont offerts à l'entreprise qui va travailler, qui espère nous dire, et dire particulièrement à ses propriétaires, qu'est-ce qui s'est passé dans le temps pour qu'aujourd'hui le terrain puisse glisser.

Nous n'avons pas, et moi je ne suis pas ...

Bon, des géologues, des ingénieurs de visu, il y en a beaucoup qui sont passés depuis, mais ils ne font que de visu pour assurer un peu et nous avons travaillé avec l'EDF pour permettre effectivement que les maisons qui sont encore habitées soient toujours alimentées et déplacées, les pylônes, les poteaux d'électricité, les alimentations électriques, tout ça a été fait avec Orange, donc un travail quotidien.

Dès mon retour, je ne crois pas qu'il y ait quasiment tous les jours, je ne veux pas regarder le niveau, et parfois je rencontre des habitants, parfois je ne les rencontre pas, mais voilà, parce que nous sommes en train de préparer pour ceux qui restent, ils ont réalisé une voirie, nous l'améliorons, parce qu'ils avaient déjà réalisé une voirie par le haut, nous allons l'améliorer pour leur permettre d'accéder, par rapport à ce qu'ils avaient déjà fait. Et, bien sûr, le bureau d'études nous dira demain ce qu'il convient sur la totalité de la zone.

On ne va pas se cantonner au terrain REGIS et ENIONA, parce qu'on va regarder comme il se doit quasiment sur la totalité de Beaufond, mais sur toute cette zone pentue qui se trouve à ce niveau-là. Voilà, donc ça, on le rassure à nouveau.

Mais bon, donc Carole, tout ce qui a été fait pour permettre aux personnes de se reloger, je tiens à vous préciser, on a parlé de logements d'urgence, il y en a trois, ou peut-être il y en a quatre, trois qui ont été proposés tout de suite, un autre qui pouvait être proposé, et nous avons eu un refus d'occuper ces logements d'urgence.

Mis à part un qui a accepté, les autres ont préféré soit habiter chez leurs filles, soit, et attendre la mise à disposition de ces différents logements avec Ozanam, des conventions qui pouvaient être passées avec Ozanam. Et peut-être même aussi avec la SIMAR demain peut-être pour l'un d'entre eux. Donc, Carole.

MME E. DOMERGE-MAÏKOOUVA : demande la parole et le Maire la lui accorde

MME E. DOMERGE – MAÏKOOUVA : « Alors, juste avant je voulais préciser que j'étais conviée au Conseil d'administration exceptionnel, j'avais confirmé ma présence, mais en dernière minute, je n'ai pas pu être là. Voilà, tu as l'information, et je prendrai connaissance en même temps que tout le monde de ce qui a été dit. Merci. »

MME Carole BOULET : « Merci Esther. Bon, j'ai supposé puisqu'habituellement tu es présente.

Donc, effectivement, le jour où tout a commencé, il y avait Madame ADAINE qui était sur place, comme élue, et je m'y suis rendue aussi. Nous sommes restées, Nadia, à plus de quasiment 1h du matin.

Voilà. Jusqu'à ce que, en tout cas, que chacun d'eux ait une solution dans l'immédiateté, puisque dans la démarche, il faut garder en tête que le logement, c'est une compétence régionale de l'État. Et donc, encore plus l'urgence. Donc, nous avons en priorité appelé le 115.

Le 115, pour qu'il accompagne les occupants. On a essuyé un refus catégorique du 115, sous prétexte d'absence de subvention.

Donc, voilà. Aucune réponse n'a été portée par le 115.

Donc, à partir de là, on a cherché d'autres solutions. On a vu avec les occupants, pour ceux qui avaient des possibilités d'être hébergés en urgence. Et le même soir, nous avons répondu à l'absence de réponse d'Antoine et de Gilbert, qui, eux, n'avaient pas de solution immédiate pour être hébergés. Et ils ont donc été positionnés au Bambou Hôtel.

Au Bambou Hôtel avec bien sûr l'accord sans difficulté. Sans aucune discussion du directeur de l'hôtel. Et José, qui, lui, a été hébergé par son assurance. Donc, il a eu cinq jours d'assurance. C'était ça, cinq jours d'hébergement. Ensuite, dans ce laps de temps, donc, nous avons, le lendemain, nous sommes retournés sur site avec Serge PAIN, Madame ROUVEL, Nadia, par téléphone avec nous, puisqu'elle était à la CTM. Et accompagnés, bien sûr, des administratifs, puisque M. MARCELLIN était avec nous, à nos côtés, dès le premier jour. Et bien sûr, les administratifs du CCAS.

Donc, nous avons mis en place des solutions pour qu'ils puissent déménager. Donc, on leur a mis à disposition les... les véhicules de la ville. Avec aussi les agents du service technique qui se sont portés volontaires. M. JEAN-ALPHONSE aussi est venu. Oui. Voilà. Et ils se sont portés volontaires. Voilà. Donc, on a accompagné, en tout cas, tant que possible, les... les occupants. En parallèle, on a préparé les salles annexes de l'ancien service technique pour qu'ils puissent chacun avoir un lieu où entreposer leurs effets. Donc, il y en a qui ont eu... qui ont accepté, qui ont utilisé la proposition qui leur a été faite. Et d'autres qui... qui n'ont pas eu recours, en tout cas, à cet accompagnement qui était proposé.

Par la suite, donc, puisque la période d'hébergement, la réponse portée par l'assurance n'était que limitée. Bien sûr, la réponse portée par l'hôtel Bambou, aussi était limitée dans le temps, puisqu'il ne faut pas oublier que nous étions à l'approche du réveillon.

Donc, bien sûr, les soirées et consorts faisaient qu'effectivement, que les hébergements hôteliers étaient pour la plupart remplis.

Donc, quand M. le Maire est revenu, on leur a proposé... c'est vrai qu'il est venu sur site, on a fait encore une séance de travail.

Enfin, on a été sur place avec eux, le 23. C'était ça, M. le Maire ? Tu es revenu ? C'est le 23.

Nous avons eu effectivement fait cacheriser les anciens appartements d'urgence, nous avons remis en état, électricité, pour quand même, qu'ils aient un lieu correct de vie.

Et bien, nous avons eu la surprise, puisque nous savions que la solution d'hébergement en site Hôtelier était arrivée à terme. Nous avons eu la... à essuyer bien sûr le... le refus de... de cette proposition, de relogement temporaire qui était proposée dans l'attente d'aboutir sur les HLM.

Voilà. Euh... bien sûr, Antoine, lui, il a accepté, donc il y est, hein, je suppose que vous avez pu voir sa présence ; Il est accompagné par le CCAS. Nous avons mis en place le portage de repas. Le portage de repas et, bien sûr, des visites régulières et consorts pour éviter qu'il ne se trouve isolé. Euh... Quelle autre information portée ? Ben...

Concernant l'activité de Gilberte. Nous avons aussi pris en compte sa problématique qui allait au-delà du logement, qui était une problématique professionnelle. Donc, euh... euh... une tentative de solution avait été amorcée avec Le Gaillac. Le Gaillac à Beaufond, mais cela n'a pas été retenu parce qu'il n'y avait que deux jours, enfin bon, les possibilités ne convenaient pas en tout cas à la poursuite de l'activité de Gilbert et, il faut souligner que Madame ADAINE était déjà intervenue auprès des crèches pour que les enfants gardés par Gilberte soient pris en charge en crèche, afin de ne pas impacter les parents, euh... voilà.

On a tâché de porter des réponses dans l'immédiateté et en fonction de nos moyens, pour répondre à chaque difficulté énoncée.

Et, euh... ben, pourquoi à ce jour, euh.... les évacués ne sont pas encore dans les logements HLM ?

Tout simplement parce qu'il... qu'il n'existe pas de procédure d'urgence dans... dans les logements HLM. Donc, le... la société Ozanam, qui a été sollicitée le même jour, hein, d'ailleurs, le même jour, euh... a répondu favorablement et, euh... est prête à mettre à disposition cinq appartements donc, euh... un T2, deux T3 et deux T4. Néanmoins, pour ce

faire, euh... ils ont travaillé la convention d'occupation qui vous a été mise à disposition. Euh... convention d'occupation qui rencontre des limites, a priori, puisque le travail continue avec les équipes de la DEAL et la préfecture, aussi, d'ailleurs, M. TOWO KANGA, et il semblerait que l'on puisse aussi, dans la situation actuelle, faire appel aux fonds BARNIER. Ils pourraient accompagner les propriétaires évacués, sauf que, la limite que l'on rencontre avec la proposition de convention portée par la société Ozanam, et que la société Ozanam ne veut conventionner qu'avec le CCAS.

Ils ne souhaitent pas que les conventions soient nominatives. Donc, en fait, c'était ça le... le point bloquant, auquel nous avons été confrontés.

Je ne sais pas si, entre temps, monsieur, le DGS a pu prendre l'attache, effectivement, de la société Ozanam, pour voir, si l'on pouvait débloquer la situation et enfin, effectivement, mettre à disposition les logements proposés.

Bien sûr, le Maire l'a déjà souligné certains de ces logements nécessitaient des travaux préalables, et, que l'achèvement des travaux était prévu pour le 15.

Le 15 janvier, je n'ai pas encore eu le retour de la société Ozanam pour confirmer ou infirmer la réalisation des travaux.

Quelle autre information vous portez ? Non, je crois que tout a été dit.

S'il y a des questions, au gré des questions, je vais compléter. »

Mme BOULET poursuit en disant « Je pourrais avant tout dire : qu'un autre problème se pose : C'est celui de la pérennité d'occupation des familles dans les logements mis à disposition par le bailleur social, sachant que comme je le disais, la notion d'urgence dans les HLM, n'est pas la même que celle qui serait liée à la situation que l'on rencontre, entre guillemets catastrophes, Je dis bien entre guillemets « catastrophes naturelles », puisque ce n'est pas la qualification de ce qui se passe, sur Beaufond. Et, le problème que l'on rencontre, c'est que les familles évacuées, pour certaines, enfin, rencontrent un problème d'inéligibilité aux critères d'attribution des logements sociaux.

Donc, pour certains, une insuffisance de revenus, et pour d'autres, un dépassement des revenus tolérés pour occuper les logements en HLM. Donc, c'est notre volonté, de réussir à pallier à tous ces freins, en fait, pour effectivement répondre de manière relativement, euh... pérenne au relogement de ces familles.

Donc, voilà les freins et les points bloquants sur lesquels nous sommes en train de travailler.

M. A.A PINVILLE : « Carole, question courte. Tu as parlé de stockage des effets personnels. il y a de la sécurité, il y a une assurance... »

MME C. BOULET : Donc, sachant, justement, qu'on a répondu dans l'urgence, le but, c'était d'éviter que... qu'ils aient des effets dans la maison, alors que c'était en train de tomber. Donc, le recensement, il n'y en a pas, mais par contre, on a isolé leurs effets par pièces avec les propriétaires qui ont pu isoler leurs effets.

Et, les clés, ne sont pas, laissées à la disposition du personnel. Donc, c'est vraiment la disposition dans l'urgence que nous étions en capacité de prendre. Mais, la question d'assurance, euh non...ce sont les anciens locaux du service technique. Et, bon, bien sûr, on ne communique pas non plus ce fait que les administrés aient à stocker des choses là-bas.

M. Fred PONCHATEAU : « Au niveau des assurances, comme disait M. PINVILLE, c'est l'assurance habitation, rentre, en ligne de compte, ou quand il vous arrive quelque chose que vous mettez dans un box, dans un hangar ou autre, c'est l'assurance habitation, c'est votre assurance habitation qui joue.

Moi, j'ai eu le cas, quand moi j'ai eu l'occasion de déménager, et que j'ai mis mes effets dans un box, et c'est mon assurance habitation qui m'a donné un certificat et qui reconnaissait comme quoi, euh... et qui m'assure au niveau de ce box. D'accord. Il faut voir ça avec les personnes concernées si elles ont une assurance habitation. »

MME C. BOULET : « Voilà, j'aime bien la fin de ton propos. Surtout que l'ensemble des familles évacuées n'est pas forcément en possession d'un contrat d'assurance en cours de validité. Et, que par ailleurs, la question des garanties couvertes s'est posée aussi. »

M. le Maire précise qu'il y en a quand même un qui est assuré, Puisque c'est son assurance qui l'a relogé provisoirement.

Mme BOULET : « C'est pour cela que je dis l'ensemble... »

MME E. DOMERGE MAÏKOOUVA : « Juste une question, monsieur le Maire. La dernière fois, vous m'aviez précisé que tous les logements avaient un permis de construire. Et, apparemment, là, j'entends dire que la plupart des logements ne sont pas assurés. Je n'ai pas très bien compris. J'ai pas... enfin, je suis pas... »

M. le Maire : « C'est pas lié. »

Mme E. DOMERGE MAÏKOOUVA : « C'est pas lié, je sais. »

M. le Maire : « Non, tous les logements n'ont pas un permis de construire, je l'ai dit. Il y en a qui en ont, il y en a qui n'en ont pas. »

Mme E. DOMERGE MAÏKOOUVA : « Non, non, vous m'avez dit que la plupart des logements avaient un permis de construire, hein. »

M. le Maire : Non.

Mme E. DOMERGE MAÏKOOUVA : « On sait que, de toutes les façons, à Beaufond, presque toutes les maisons, sauf certaines, n'ont pas de permis de construire. »

M. le Maire : « On est bien d'accord ? Oui. Oui, bien sûr. Certaines maisons ont un permis, parce qu'elles ont bénéficié de l'aide et c'est ça que j'ai ajouté. L'aide sociale. L'aide LES. Il y a un qui est un exploitant. Voilà. Donc... Mais, en termes d'assurance, on a pu avoir qu'une personne, parce qu'elle a été logée par l'assurance. D'une famille à l'autre ce n'est pas toujours évident que les gens vous donnent leurs papiers, leurs ceci, leurs cela... Maintenant, comme on est au jour le jour avec eux, à travailler avec eux, pour pouvoir les reloger, il est possible, effectivement, qu'Ozanam fasse figurer dans la convention, le nom de chaque occupant. C'est la discussion qu'on a avec Ozanam aujourd'hui, pour faire évoluer cette convention par occupant. Mais la décision que nous prenons, c'est la commune qui va payer. »

La commune paiera, va monter un dossier de fond BARNIER. Le maximum, c'est 700 euros par occupant par mois. Et que la convention soit tripartite, c'était ça ? »

Mme Carole BOULET : « Oui, c'est ça. La convention est tripartite. »

M. le Maire reprend la convention est tripartite c'est pourquoi on dit, avec le CCAS, Convention commune, entre l'occupant, le CCAS, Ozanam. Donc, voilà. Voilà ce qu'on est en train de préparer. »

Mme C. BOULET : « Ah, M. le Maire, j'ai oublié de préciser, excuse-moi de t'interrompre, un accompagnement psychologique aussi a été mis en place auprès de ces familles. Donc, le premier contact, pour le premier contact, M. le Maire et moi, nous y étions. »

M. le Maire : « C'était le jeudi, oui, j'y étais pour le premier contact. Y compris un monsieur, y compris un ancien curé. »

Mme BOULET poursuit : « Mais à ce jour, les familles ne semblent pas vouloir poursuivre l'accompagnement. »

M. Serge PAIN : « Une question. Est-ce que les études qui seront faites du BRGM

pour le bureau d'études, de la question, peuvent amener à conclure une catastrophe naturelle ?

Mme C. BOULET : « Ça, je ne sais pas. »

Intervention de M. MARCELLIN : « De toutes les façons, il y a un dossier de catastrophe naturelle qui doit être déposé.

Pour pouvoir être déposé, il faut qu'il y ait le résultat de ces études-là. Ce sont des bureaux d'études géotechniques qui les font.

Le BRGM ne fait pas d'études.

Donc, ensuite, les choses seront étudiées.

Il devrait y avoir un arrêté, etc. Et tout ça rentre dans le cadre du Fond BARNIER. Mais effectivement, il y aura une demande de catastrophe naturelle qui sera déposée. »

M. le Maire : D'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets aux voix pour tout ce qui est demandé concernant ce glissement de terrain.

Il y a trois points :

- 1- Autoriser M. le Maire à signer les conventions d'occupation précaire permettant le relogement temporaire.
- 2- Autoriser M. le Maire à solliciter un financement au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs.
- 3- Donc, pour le remboursement des frais d'hébergement engagés et à signer les documents nécessaires. Comme je l'ai dit, c'est la commune qui paye OZANAM. D'accord ?

Mme E. DOMERGE MAÏKOOUVA : juste une correction sur tous les documents on voit écrit Fond Mûlatre, c'est Ti Léza. Sur tous les documents-là, on voit Fond Mûlatre, mais c'est Ti-Léza.

M. le Maire répond « Je tiens à te dire que certains disent Ti-Léza. Nous avions mis un panneau Ti-Léza.

Ce panneau a été arraché. Ils sont à Fond Mûlatre. Ils sont à Fond Mûlatre, je ne veux pas discuter. Le panneau a été arraché. En haut, c'est la Villéa. Tout le monde le conçoit. C'est la Villéa. Par contre là, c'est Fond Mûlatres. »

D'accord répond Mme DOMERGE MAÏKOOUVA.

Intervention de MME Nadia ACCUS-ADAINE : « Juste pour savoir, il n'y avait pas à déterminer le temps de prise en charge financière ? »

M. le Maire : « Non, il n'y a pas de temps. »

Mme N. ACCUS-ADAINE : « C'est indéterminé ? »

M. le Maire : « Il y a ceux qui sont à Fort-de-France qui continuent à bénéficier des 700 euros. »

Précisions de M. le DGS : « En fait, ce qui est prévu, c'est qu'ils continuent d'être couverts tant qu'une solution pérenne n'a pas été proposée.

Donc soit une expropriation, soit on rachète à l'amiable leur terrain, soit on conforte, mais tant qu'il n'y a pas une solution pérenne qui est proposée, ils sont couverts. Comme disait M. le Maire, des gens de Morne Calbasses continuent aujourd'hui encore de bénéficier du remboursement de leurs loyers.

M ; le Maire précise que ce sont des gens qui ont construit de leurs propres mains. Pour eux, c'est pourquoi ils ne voulaient pas se retrouver dans les logements d'urgence. Oui, il y a quelqu'un qui veut... »

Mme C. BOULET : « Oui, en fait, je disais que dans la mesure où effectivement ça reste la population iléenne, donc chaque élu peut accompagner, et peut-être quelquefois que vous pourrez avoir l'écoute des personnes évacuées, parce qu'il y a aussi la possibilité de s'orienter vers du privé. Et ça permettrait... Ça serait peut-être là de trouver une solution là plus rapide, j'ai envie de dire, pour eux. »

M. le Maire : « Oui, il y en a qui voulaient aller sur le privé, on leur a dit, s'ils veulent aller sur le privé, il y a une convention à nouveau qui est passée, et ils vont bénéficier des 700 euros maximum, pareil, puisqu'on monte leur dossier. »

M. le DGS précise que s'ils vont directement dans le privé, c'est eux, qui font la demande auprès des services de la DEAL et ils seront remboursés directement. C'est celui qui paie le loyer qui est remboursé. »

M. le Maire continue : « On le leur a dit, ils peuvent aller chez le privé aussi. C'est vrai, il faut avancer les fonds, vous connaissez le système, on vous rembourse, on ne vous paye pas. Il faut payer d'abord et être remboursé ensuite.

⇒ Bien donc, concernant cette autorisation,

- 1- au Maire pour signer la convention : quels sont ceux qui votent contre, qui s'abstiennent ? **Vote à l'unanimité des membres présents.**
- 2- concernant la demande de subvention, après paiement par la Ville : quels sont ceux qui votent contre, qui s'abstiennent ? **Accepté à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur le Maire poursuit avec le 2<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour :

## II /- L' Autorisation d'acquisition d'un véhicule aux enchères.

M. le Maire : « La Ville des Trois-Îlets ne s'est jamais dotée de nacelles. Nous avions une convention, un contrat d'entretien de notre éclairage public avec une entreprise. Aujourd'hui, bon, cela continue, j'insiste. En matière d'élagage, aussi, une convention aussi était passée avec des entreprises. Aujourd'hui, quatre agents ont été formés à l'utilisation de ce type de matériel.

En effet, il s'avérait à chaque fois, effectivement, qu'on louait ce type de matériel à un peu plus de 1 000/1200 euros la semaine.

Donc, les services techniques et M. GALY, en est pour quelque chose, nous a dit, mais voilà, le SMEM vend un matériel qui n'a que 10 000 kilomètres, ce serait bon que la Ville puisse en faire l'acquisition. Mais c'est une vente aux enchères.

Donc, on s'est présenté à cette vente aux enchères. On était la seule commune. Donc, nous avons pris l'option. Et c'est Mme ROUVEL qui a représenté la Ville avec les services techniques, qui a renchéri pour ce montant de 20 000 euros. Bon, c'est un matériel qui, en principe, qui est vendu à plus de... près de 40 000 euros. Et on aurait pu aller jusqu'à 30 000 euros, à 35 000 euros.

Suite à une question Or micro donc non audible et non enregistrée de M. PAIN, Monsieur GALY prend la parole :

« Non, Monsieur PAIN, c'est une vente aux enchères privée qui a été faite, effectivement, présentée une première fois. Il n'y a eu aucun enchérisseur.

Cela a été présenté une deuxième fois et la commune des Trois-Îlets aenchéri par l'intermédiaire de notre collègue Marthe ROUVEL.

M. le Maire précise que cela a été fait dans les règles avec un commissaire-priseur et tout ce qu'il fallait. Il demande s'il y a d'autres questions ?

Donc, c'est un matériel qui va compléter tout le matériel des services techniques avec un personnel formé. Que quatre aujourd'hui qui sont formés. M. ANNETTE, M. RENE-

CORAIL, M. OURMIAH et M. SERRALINE. Et que d'autres qui demandent effectivement pourront être formés sur ce type de matériel. Voilà. Pour l'Elagage notamment. »

M. A.A. PINVILLE demande : « Est-ce que l'on pourrait louer aux autres communes, pas prêter, louer ? avec une grille pour que ce soit notre personnel qui manipule le matériel. »

M. le Maire répond, je ne sais pas si nous irons dans ce sens-là.

M. le DGS répond : « On n'est pas autorisé à concurrencer le privé. »

M. le Maire : reprend On ne va pas concurrencer le privé. Pour ce matériel-là, on ne va pas le passer aux communes parce que c'est un matériel qui est assez sophistiqué qui risque... Non, non, C'est un matériel communal, ce n'est pas le podium.

Le podium, on participe à la vie culturelle des autres communes. Et là, on va signer une convention d'entretien du podium et donc on attend le montant de travaux de réparation pour signer cette convention : Anses d'Arlet, Trois-Ilets, Diamant et Ducos.

Pour nous permettre effectivement l'utilisation de ce podium dans le cadre culturel. Parce qu'on ne l'utilise que deux fois par an, c'est-à-dire pour les fêtes de l'Anse à l'Ane et de l'Anse Mitan.

Donc, je mets aux voix pour l'acquisition de la nacelle quels sont ceux qui votent contre, qui s'abstiennent. «

⇒ **Acquisition approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Ensuite, nous passons au point suivant qui est la fête du personnel.

#### **IV – VŒUX DU MAIRE AU PERSONNEL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire précise que pour ce point, il n'y a rien de particulier à ajouter, simplement, que les vœux du personnel auront lieu ce samedi, de 12h à 18h à peu près, et qu'ils se dérouleront, pour ceux qui connaissent, on va à gauche en face de l'école de Gallochat et on monte dans les hauteurs, au-dessus du quartier Cocoyer.

Donc, comme l'an dernier, il y aura toujours une photo des élus qui seront présents. Donc, il y aura toujours ça à l'entrée. Une organisation, voilà.

MME E. DOMERGE-MAÏKOOUVA : « Monsieur le Maire, je souhaiterais m'exprimer sur cette partie. Pas sur ce qui concerne la cérémonie des vœux au personnel principalement, mais concernant un petit peu en amont, tous les retours qu'il y a eu sur l'organisation, sur la cohésion, la communication. Et je me dis qu'il y a un gros souci de communication, je pense, entre soit certains élus ou entre les élus et les employés de certains services, particulièrement avec le service communication, où, il y a Madame ALTIUS qui fournit quand même un gros travail, il y a aussi Monsieur MARCELLIN et tous les autres qui sont autour.

Et j'ai l'impression qu'il y a un gros, gros, gros problème à régler dans ce service communication pour que les élus puissent pouvoir avoir une collaboration efficace avec eux pour leur permettre d'être à l'aise dans leur mission d'élus et leur permettre, eux, de travailler dans un certain confort psychologique et moral, pour leur permettre de bien mener à bien leur mission.

Et j'ai ressenti cette souffrance, parce qu'on a un groupe qui est créé, et j'ai l'impression qu'il y a une souffrance qui est là et que soit peut-être qu'il y en a qui ne l'entendent pas, qui n'arrivent pas à la cerner ou la voir, mais en tous les cas, je crois qu'il y a vraiment une... je ne sais pas si c'est se mettre autour d'une table concernant le service communication, mais il y a vraiment un travail là-dessus et je préfère vous dire que comme je suis quelqu'un qui aligne mes actes à ma pensée, je ne serai pas à l'invitation de la cérémonie ni du personnel. Ce n'est ni contre qui que ce soit, mais en tous les cas, je dis que c'est bien de recevoir le personnel, mais c'est bien aussi de gérer tout ce qu'il y a qui peut être de problématique, quand bien même c'est nécessaire de recevoir du monde.

C'est bien quand chacun peut se regarder en face sans hypocrisie, sans masques, et que l'on puisse passer une fête bien, ensemble. Voilà. Alors, c'est pour cela que moi, je ne serai pas là, je serai absente pour la fête du personnel et de toutes les façons, ils me voient assez souvent et les vœux de toutes les façons, tant qu'il y a l'année qui est en cours, on ne fait que nous faire de bons vœux.

Voilà. Alors c'est ce que je souhaite à tout le monde ».

M. le Maire « Merci. Bon, en ce qui concerne effectivement la gestion du personnel qui est effectivement du ressort du Maire, et du DGS, on essaie par tous les moyens, d'améliorer les contacts entre élus et personnel. C'est vrai, on peut dire qu'il n'y a pas parfois des frictions, je vois ce qui, tous les soirs, c'est du quotidien, entre un moment on voit des mails un peu de certaines teneurs, et puis après, un autre mail qui va totalement dans l'autre sens.

Alors maintenant, je ne fais pas le caractère ni de X ni de Y, ce n'est pas de ma façon de voir les choses, comme tu le sais, je travaille avec tout le monde, quelle que soit la personne. Pour moi, c'est ce qu'on m'a appris, et c'est de cette façon que c'est mon caractère, et je passe partout où je suis, je n'ai pas d'heurt avec qui que ce soit, ni ici, ni à l'Espace-Sud, ni nulle part ailleurs.

Parce que moi, je demande aux gens de faire le travail, parce qu'on est élu, on doit respecter les agents, on doit respecter les agents, ce qu'on leur dit toujours, deux personnes doivent vous donner des ordres, c'est le Maire, le DGS, j'essaie de bannir ce genre, de tels propos, mais malheureusement, on nous connaît dans notre Martinique, où souvent les choses sont mal interprétées. Donc, voilà, je demande le respect de chacun.

C'est vrai qu'on a mis en place ces invitations, ces cérémonies de vœux depuis de très longues dates. Nous sommes peut-être l'une des premières communes à avoir fait, sous les hôtels de Trois-Ilets, la cérémonie des vœux. C'est comme la fête ouverte des fêtes patronales le soir, nous sommes la première commune à l'avoir fait en 1994. Et la cérémonie des vœux, je crois, on l'a fait dès 1990 ou 1991. Les autres nous ont suivis dans cette démarche.

Donc, pour la fête du personnel, il n'y a aucun problème à ce niveau-là, à mon avis. Il y aura toujours du personnel absent, comme il y aura toujours des élus absents. C'est comme ça que ça se passe. Donc, ceux qui seront là sont bien sûr les bienvenus. Ils ne seront pas là. La seule chose, le problème c'est que le Maire il est quasiment tenu d'y être. Il est condamné d'y être. Voilà.

Je te remercie, pour ta franchise »

« Monsieur le Maire c'est quoi cette photo de Mandature ? » demande Mme BOULET.

M. le Maire donne la parole à MME ALTIUS : « En fait comme aucune photo de cette mandature n'avait été faite depuis 2023, MME BARDOUX proposait de profiter de la présence d'un photographe sur place pour que soit prise une photo de l'ensemble des élus de cette mandature. Entre 15h et 15h30 de l'ensemble des élus »

M. le Maire demande si c'est bon pour la cérémonie des vœux ce samedi avec le personnel qui travaille pour la collectivité.

Donc, nous allons passer à la fête patronale qui commence dès ce vendredi 26 janvier 2024 lors du concert. Dans une semaine.

Monsieur PAIN demande la Parole : Une question : « est-ce qu'on peut être au Japon et puis gérer une commission aux Trois-Ilets ? »

M. le Maire répond : A part M. LASSEGUES qui m'a informé et qui s'excuse, mais on sait qu'il est au Canada. Et... Et il suit tout ce que nous faisons puisqu'il le demande.

Il est toujours en relations avec Mme ALTIUS, avec Mme ADAINE..., Mais, savoir qu'il y ait d'autres élus qui seraient président de commission, qui se trouveraient au Japon, au Mexique, en Colombie, en Guadeloupe, en France... Je ne suis pas informé. Voilà. »

M. le Maire : « Il y avait une réunion de la commission en présentiel qui devait se tenir qui devait se tenir ce mercredi, c'est ça et elle devait être au conseil municipal ce soir, mais elle m'a téléphoné, pour m'informer qu'elle est malade. Voilà. Donc, elle est en Martinique. Elle est en Martinique. Mais est-ce que la personne voyage ? Je ne sais pas. On ne m'a pas informé de ça.

On se pose la question, mais personne ne m'a rien dit. On ne peut dire que... Le chef de l'édilité, on aurait pu lui dire que je ne suis pas là. Cela n'empêche, aujourd'hui, que la personne puisse travailler avec Mme ALTIUS. »

Bien, Nous allons passer à la fête patronale.

## VI/- FÊTE PATRONALE 2024

M. le Maire : « Le programme de la fête vous a été communiqué Je laisse la parole à M. MARIETTE. »

« Allez-y, M. Mariette »

M. Bruno MARIETTE : « Bonsoir à tous. On l'a estimée à 88 500 €. Cela reste un estimatif, puisque, comme vous savez, malheureusement, dans la culture, les choses bougent. Par exemple, l'artiste RIDLA qui nous avait été proposé le dimanche gras s'est désistée. On a dû procéder à son remplacement. Les prix ne sont pas les mêmes, etc. Jusqu'à la semaine prochaine, un certain nombre de postes peuvent être amenés à évoluer.

Donc, on a fait une estimation à un montant supérieur à celui de l'an dernier pour répondre à ces éléments-là.

On espère être au plus près de la réalité dans ce qui vous a été proposé. Vous dire aussi que depuis quelque temps, s'est constitué un collectif qui s'appelle AKT, autour de la question du carnaval aux Trois-Îlets. Ce collectif a déjà eu l'occasion, me semble-t-il, de rencontrer l'édilité.

En tout cas, ils nous ont rencontrés au niveau du service pour nous proposer un certain nombre de doléances et de souhaits pour le carnaval 2024.

Souhaits que l'on a pu, pour la plupart, intégrer dans le programme qui vous est présenté ce soir. Entre autres, ils ont la volonté d'essayer d'intégrer un public plus jeune, les petits-enfants, notamment pour la parade du dimanche gras.

C'est pour cela qu'on a avancé l'horaire du début de la parade du dimanche gras, donc à 17h au lieu de 18h les années précédentes.

Et puis, ils souhaitent également essayer de redynamiser le lundi gras, donc avec non seulement une prise en charge du tinain lanmori à l'issue du Vidé en Pyjama.

Il y a également l'organisation d'une animation sur la place Gabriel HAYOT pour le mariage burlesque, donc lundi à 16h, mais dans un périmètre qui permettrait de ne pas avoir à fermer la voie de l'Impératrice Joséphine pour pouvoir évoluer sur ce excusez-moi, sur ce mariage burlesque. Donc voici les modifications à la marge qui ont été portées en relations avec ce nouveau collectif qui souhaite monter en puissance sur l'organisation du carnaval pour les années à venir.

Sinon, globalement, vous aviez déjà le programme sur l'ordre du jour qui vous a été envoyé. On l'a réédité pour vous présenter la mouture de la maquette du programme de cette année avec, comme je disais, uniquement le changement d'artiste pour le Dimanche Gras. Et puis, il faut savoir que cette année 2024 est particulière, puisqu'elle fait coïncider trois événements :

- 1- Il y a le tricentenaire de l'église en 2024, donc avec une collaboration avec l'Eglise et l'équipe pastorale.
- 2- Il y a les 25 ans de la mort de KhoKho RENE-CORAIL, autour duquel, dans le cadre de la route de l'identité iléenne, nous avons lancé un musée urbain, que l'on va inaugurer le vendredi 9.
- 3- Et puis, en même temps, il y a les présidents d'honneur, comme chaque année, qui sont pour cette année M. Fabrice Di Falco, et puis la toute récente championne de

France de Boxe Christel SORON. Et puis, bien sûr, les retraités de la ville, qui sont au nombre de trois, qui sont comme d'habitude présidents d'honneur de la fête patronale.

Et puis, la particularité de cette année, c'est qu'en plus, on a un invité d'honneur cette année, qui est la ville de Font-Saint-Denis, à travers, donc, son Maire, Madame Annick COMIER, la ville des Trois-Îlets est censée être ville d'accueil en cas de séisme, d'irruption de la montagne Pelée. Nous sommes censés être ville d'accueil de la ville de Font-Saint-Denis. Voilà un petit peu, en gros, les grosses, les particularités de cette fête patronale et de ce carnaval 2024, en sachant que, contrairement aux années précédentes, le carnaval arrive tout de suite la semaine d'après l'ouverture de la fête patronale, qui est le 4, et on embraye tout de suite, donc, sur le carnaval des enfants, le 9, et puis, dans la continuité, les festivités des jours gras. »

Mme E. DORMERGE-MAÏKOOUVA : « Oui. Juste une question, monsieur Mariette. L'inauguration de l'exposition urbaine Khokho, la déambulation aux flambeaux, elle va suivre la route de l'identité iléenne ? Où cela se fera ? qu'à Beaufond ?

M. MARIETTE : « Non, ça se fera qu'à Beaufond, l'inauguration est circonscrite au quartier Beaufond, entre deux sites. Donc, d'une part, l'entrée de Beaufond, où se trouve le panneau dédié aux parents de Khokho, donc Magritte et Jistin, et puis la maison familiale devant laquelle, enfin, le bord de route de laquelle est censé démarrer la déambulation avec l'association carnavalesque Cé pou yo en partenariat avec les associations.

De plus, on pourra découvrir l'ensemble des panneaux de cette exposition via une application qui est déjà en ligne, puisque dans le cadre de ce projet de route de l'identité iléenne qui a été financée donc par les fonds européens, nous avons développé une application qui permet de faire une visite virtuelle en deux parcours du patrimoine artistique et patrimonial de la ville. »

M. A.A. PINVILLE intervient : Juste une proposition, j'en ai discuté avec Serge, l'artiste Antoine DINGUIOU, un vrai combattant, a exposé avec Khokho, donc il veut juste une invitation, les questions d'hébergement, restauration, voyage, ils seront à ses frais, si vous en êtes d'accord, voilà. Ça ne me gêne pas que l'artiste puisse venir à l'inauguration, mais ça sera juste l'invitation tout le reste sera à sa charge.

M. le Maire : « s'il s'agit juste d'une invitation et d'aucune prise en charge, je ne vois pas d'inconvénients à inviter un artiste. On a déjà acheté le tableau, il n'y a aucun problème.

Reprise du descriptif des animations prévues par M. MARIETTE : on aura, on a une animation, pas uniquement un plateau artistique qui intervient. Il y a un plateau artistique qui est prévu, donc avec d'une part M. Bernabé, et d'autre part Max Télèphe. En sachant, qu'au jour, à l'heure où on vous parle, M. Bernabé ne nous a toujours pas répondu, donc on ne sait pas s'il sera effectivement présent à la manifestation. »

MME ADAINE demande : « et s'il ne vient pas a-t-on une solution d'échange ? »

M. MARIETTE répond que non, qu'ils feront avec les autres artistes prévus. M. Joby Bernabé a été invité à cause de son lien particulier, donc on trouvait que c'était intéressant qu'il soit présent en tant qu'intervenant. Mais s'il n'est pas présent, on a suffisamment de matière pour que la manifestation se fasse en son absence.

Il s'agit d'une présentation, il n'y a pas de vote pour la fête patronale, ni pour la réception du personnel conclut Monsieur le Maire.

M. Serge PAIN demande la Parole : « Juste un petit mot pour ajouter, c'est les 300 ans de l'église et que demain il y a une conférence à l'église : « Comment paroisse, commune et l'église dans l'histoire ont un certain lien, donc demain, il y aura une conférence d'Annick

FRANÇOIS HAUGRIN sur l'histoire des paroisses en Martinique et les relations entre paroisses et communes à l'époque.

Et moi, j'en ferai une, sur l'histoire de la paroisse de Trois-Ilets, en février. Et puis le concert des Trois Bourgs, le vendredi 26, un concert avec les 6 chorales de la Paroisse, 2 invitées Ducos et Petit-Bourg (Rivière-Salée) et avec l'intervention de Fabrice Di Falco, qui va intervenir 3 fois pendant la première partie précise MME ROUVEL. Voilà. Vous êtes tous cordialement invités,  
vendredi 26. »

M. MARIETTE ajoute : « alors, monsieur le Maire, juste rajouter quand même que cette année, donc, on a parlé de l'actualité malheureuse du quartier Fond Mulâtre, ça a un impact sur la fête patronale, puisque chaque année, on a la manifestation Tras kimbi congo, Tras kimbi congo qui passe par Beaufond et la ferme, et donc, on a été obligé du fait de la coupure de la route, de procéder à un changement de parcours. donc cette année le parcours passe par La Ferme,

une boucle autour de La Ferme et du quartier La Villéa. On monte La Villéa. »

Monsieur PAIN : « fait une information sur un point en dehors de la fête Patronale. Sur l'organisation et l'encadrement des Randonnées.

« Nous avons une réunion, Nous aurons une réunion la semaine prochaine sur la randonnée. Parce que comme nous faisons une randonnée par mois et puis tous les dimanches dans les vacances.

Donc, on va se mettre en règle, quoi. Avec un guide officiel, parce que je ne suis pas guide. Un guide officiel, on a une assurance... parce qu'à partir du 2 janvier, on va recommencer une fois par mois. »

M. Willy HABRAN : donc, je vais vous dire deux mots parce qu'effectivement, concernant le sport, vous avez dû voir qu'on parle de Christel SORON parce qu'elle est championne de boxe. Je rappelle que le Boxing Club fait un travail formidable puisqu'il y a deux ans de ça, c'était avec Hercule qui avait remporté le championnat de France en boxe. Donc, j'ai aussi à signaler que dimanche dernier, à Californie, lors de la course de Gommiers, le Gommier Grain-D'or a remporté les trois manches.

Les trois manches, de la course qui a eu lieu à Californie. Donc, ça nous dit que c'est vrai que le sport de plus en plus donne des résultats pour de bon. Quand on regarde bien au niveau de l'Eveil qui est quand même au championnat en troisième position.

Cela, il faut le reconnaître que ces structures-là sont quand même bien en place. C'est-à-dire qu'on les a accompagnées par l'apport municipal et aussi des encadrants qui sont de plus en plus de qualité. C'était juste pour vous donner cette information.

M. PAIN ajoute : Un dernier point. Pour ceux qui ne le savent pas, la grand-mère de Fabrice Di Falco est originaire de Poterie.

Monsieur le Maire : « Merci de cette information. On va le savoir. D'accord. Donc, merci, chers collègues. Il est 22h25. »

Mme E. DOMERGE MAÏKOOUVA : Ils posent des panneaux et des plots. Enfin, ils font des trous et qu'ils mettent des plots... Comment ça s'appelle ? Les cônes. Ils mettent des cônes. Et comme j'ai remarqué qu'ils ont posé des plots vers chez nous, du côté de l'entrée vers chez José et un autre, mais sans faire attention, ils mettent en fait à l'intérieur de la propriété. Alors, c'était juste pour savoir si c'était pour le compte de la collectivité.

Et puis, je les ai appelés pour leur demander, le pourquoi ?

Ils m'ont dit que c'était pour mettre des panneaux. Mais la dame m'a dit qu'elle ne pouvait pas me préciser quel type de panneau. Alors, j'ai dit qu'il fallait que j'expose ça pour savoir, si c'était pour le compte de la collectivité.

Monsieur le Maire explique : « Ce sont les mêmes panneaux. Je pense que ce sont ceux de la signalétique touristique. Mais ils doivent faire attention, ils ne doivent pas les poser sur la propriété privée des gens. Ça, c'est clair. Que Valéry aille vérifier demain. Demande M. le Maire au DGS.

Monsieur le Maire remercie tous les élus et personnes présentes pour ce conseil Municipal exceptionnel et souhaite une bonne soirée à tous.

**Fin de séance : 22h 28 min.**

**La secrétaire de séance,**



**Marthe ROUVEL**

**Le Maire,**



**Arnaud RENE-CORAIL**